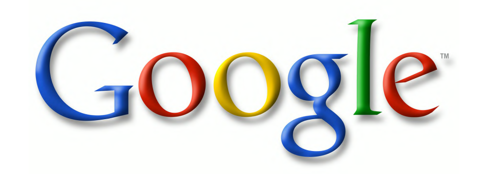
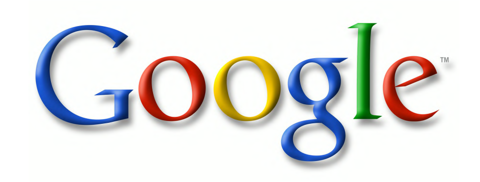
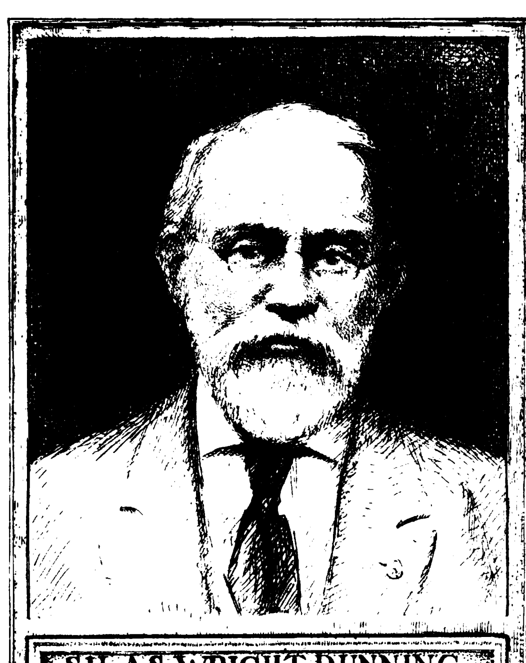










ANNALES

DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

NOTA. *La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les* Annales.

ANNALES

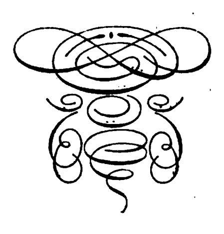
DE

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY.

TOME XII.

1842-1846.



AU PUY,

TYPOGRAPHIE DE J.-B. GAUDELET;

1846.

COMPTE-RENDU

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ, DANS SA SÉANCE DU 26 AOUT 1845,

Par M. Calemard de Lafayette, président.



MESSIEURS,

CETTE solennité est ce qu'elle fut toujours, une fête de famille où tous les esprits élevés du pays viennent, au sein du sanctuaire des arts, fraterniser dans un même sentiment profond de dévoûment au progrès et de patriotisme.

Le premier magistrat du département vous a donné de nombreuses preuves d'intérêt; hier encore, au Conseil général, il manifestait son bon vouloir dans des termes pour lesquels je dois, en votre nom, lui offrir l'expression d'une gratitude sincère.

Témoignant pour nos efforts d'une sympathie constante, et fidèle d'ailleurs à ses généreux précédents, le Conseil général veut bien préluder à ses

graves et utiles travaux, en s'associant quelques instants à nous dans cette enceinte.

Ces femmes élégantes, dont le concours brillant est un encouragement bien précieux, daignent aussi par leur présence prendre leur part d'intention à notre œuvre, et nous prouver une fois de plus, en prêtant intérêt aux sérieuses et quelquefois arides spéculations de la pensée, combien les grâces de l'esprit et le charme de la beauté s'allient noblement avec la majesté plus sévère de l'intelligence.

L'élite entière de notre population se groupe enfin autour de nous avec un empressement qui élève constamment à nos yeux la mission que nous avons à remplir; rien ne nous manque donc aujourd'hui, rien si ce n'est la voix si connue qui, pendant plus de trois lustres, donna à cette tribune avec une autorité si légitimement acquise, les inappréciables conseils d'un rare savoir, d'une judicieuse expérience, d'une éminente raison.

Hâtons-nous de le dire, M. Bertrand de Doue ne s'est pas retiré de nous, son concours affectueux nous reste; ces écoles industrielles que sa direction protège toujours, continuent à accroître la dette déjà si multiple que le pays a contractée envers lui.

Si de tels hommes se suppléent bien plus qu'ils ne se remplacent, le jour où, croyant avoir accompli la plus grande part de leur tâche généreuse, ils emportent dans leur retraite, comme la plus noble couronne des bons citoyens, l'estime et la reconnais-

sance publiques; du moins, et la juste méfiance de mes forces a dû souvent s'appuyer sur cette pensée, ils lèguent à leur successeur, comme le meilleur conseil et le guide le plus sûr, l'exemple de ce qu'ils ont fait et la certitude que sur leurs traces on ne saurait faillir.

En 1826, disait un de mes honorables prédécesseurs, la Société n'avait encore aucune collection d'histoire naturelle, aucun morceau de sculpture ni de peinture qui pût être exposé aux regards des amis des beaux-arts, et offert pour modèle à de jeunes élèves. Elle ne possédait aucune inscription ni médaille qui fût l'objet de l'étude des antiquaires et de ceux qui cultivent la science numismatique; eh bien, que de richesses artistiques se sont depuis pressées dans cette enceinte! le savant et l'élève peuvent y faire d'utiles recherches, y puiser de fécondes inspirations. Marius, méditant sur les ruines de Carthage, n'embrassait dans sa pensée que quelques lustres, quelques siècles, tandis qu'en présence de ces produits volcaniques d'époques diverses, de ces ossements fossiles témoins d'un autre âge, le géologue s'effraie de l'immensité du passé, comme l'astronome de l'immensité de l'espace.

Je ne ferai pas l'inventaire de tout ce qu'un zèle ardent, un patriotisme généreux ont concentré dans ce Musée; pour vous entretenir convenablement de tant d'objets qui intéressent tour à tour les sciences et les arts, quelle universalité de connaissances ne

faudrait-il pas? On écoute avec plaisir, on entend plus ou moins le langage des arts, mais pour le parler il faut une initiation spéciale, il ne m'est donc pas donné d'aborder cette tâche; et cependant quelles circonstances plus opportunes, je dirais plus impérieuses, pour faire ressortir toutes les richesses, toute l'utilité de nos collections, pour vous intéresser à ce Musée, alors que son avenir est peut-être en péril? Aujourd'hui simples locataires, nous pouvons être dépossédés d'un instant à l'autre.

Amis des sciences et des arts, ne soyez pourtant point alarmés. Non, le pays ne nous fera point défaut; il ne reculera point devant les mesures conservatrices d'un dépôt si précieux.*

Marchons donc avec confiance comme par le passé; et pour acquitter la dette de la reconnaissance aussi bien que pour provoquer à de généreuses imitations, permettez-moi de vous entretenir des objets dont ce Musée s'est enrichi depuis notre dernière séance publique. Plus nous allons, et plus on rend une justice qu'on pourrait dire effective aux paysages de nos montagnes. MM. Cornu, Gué, Aligny, Thuillier, combien d'autres que j'oublie, venus plusieurs fois parmi nous, s'y acclimatant comme dans une patrie de leur art, attestent assez que notre admiration

---

* Le conseil municipal, en votant à l'unanimité un emprunt de soixante mille francs pour la construction d'un musée, a libéralement répondu à notre attente.

pour nos sites n'est pas le fait d'une aveugle et étroite partialité? Pour nous, enfants du pays, n'est-ce pas une joie bien compréhensible, de voir la silhouette pittoresque de la ville du Puy si bien rendue dans l'œuvre si méritante d'un artiste éminent?

Vous vous êtes, en effet, Messieurs, arrêtés sans doute avec une sorte d'orgueil patriotique devant cette toile si harmonieuse, si paisible et si vraie, où M. Thuillier a retracé l'un de nos sites les plus voisins et les plus connus; ce sont bien là nos horizons aux lignes suaves et cependant imprévues, les teintes adoucies par le soir de nos montagnes azurées, le calme enfin, le calme poétique et pour ainsi dire religieux, de cette nature presque italienne qui, aux yeux des artistes, est une de nos richesses !

Le tableau représentant la porte de Panessac, peint par M. Gué, a pour nous encore un vif intérêt, et sera peut-être, un souvenir précieux de l'existence belliqueuse de notre cité au moyen-âge, si la démonstration d'un danger réel force un jour à démolir cette antique et curieuse construction.

La Société a déjà témoigné à M. Richond des Brus toute sa gratitude pour le zèle qu'il a mis à servir ses intérêts. Ces deux tableaux obtenus par ses soins ensont une preuve précieuse et témoignent aussi de la bienveillance de M. le Ministre pour notre Musée.

Deux tableaux du genre flamand, remarquables par leur coloris, un tableau représentant le martyre de S. Pierre, ont été acquis par les soins de M. de Becdelièvre.

Dans cette enceinte où nous nous attachons à recueillir tout ce qui intéresse notre histoire, où nous donnons rendez-vous à toutes nos célébrités, nous devions être jaloux de trouver les traits de notre Julien, de cet homme qui dut tout à son génie. M. de Becdelièvre nous avait déjà fait don de son portrait peint à l'huile; il est parvenu à se le procurer, dessiné par Vincent, et il a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

Le général Lacoste, ce brave qui fut enlevé si jeune à son brillant avenir, devait également trouver ici sa place; M. de Becdelièvre nous donna son portrait à l'huile, et M. Richond des Brus, satisfaisant à un vœu formel de la Société, a été assez heureux pour obtenir du Ministre son buste en plâtre.

Nous avons reçu deux charmants dessins de M. Thuillier et de Mlle Thuillier sa fille; tous deux, par un sentiment délicat pour le pays qui adopte leur nom et leur talent, vous ont demandé d'être inscrits au nombre de vos membres honoraires.

D'autres œuvres intéressantes nous appartiennent par les sentiments de confraternité ou de sympathie qui nous unissent à leurs auteurs. Nous avions eu, au sein de la Société, les prémices de cette toile charmante qui a valu à notre collègue M. Vibert un si légitime succès. Cette naïveté, cette franchise, ce bon goût que nous avons admirés, cette exécution délicate et habile dans la reproduction d'une scène

d'intérieur, prise sur le fait aux environs du Puy; tout cela a été apprécié sur un plus important théâtre, et ce petit tableau n'est pas resté perdu dans le vaste ensemble de l'exposition.

M. Victor Robert qui nous a envoyé aussi son contingent de l'avant-dernière exposition, a, cette année, mérité et obtenu une distinction bien flatteuse. La médaille d'or décernée à notre jeune compatriote, juste récompense de ses vaillantes tentatives dans le passé, lui sera, nous en sommes convaincus, un fructueux encouragement pour l'avenir; avec son noble enthousiasme pour son art et sa vive et fière intelligence, il saura nous prouver, bientôt peut-être, que chez les natures comme la sienne une grande audace peut être le prélude d'un grand talent.

Aurais-je besoin de vous signaler ces dessins où M. de Becdelièvre a véritablement dépassé tout ce que nous avions dû jusqu'à présent à son crayon si habile, si poétique, si artistement inspiré. Bien que l'amitié ait sa réserve et pour ainsi dire sa pudeur, il ne nous est pas permis de prononcer si souvent le nom de notre cher et apprécié collègue, sans inscrire une fois de plus sur les pages de nos *Annales*, l'expression de notre commune reconnaissance pour l'œuvre de sa vie entière. Ce Musée, que sa sympathie précieuse ne saurait délaisser, ce progrès général des beaux-arts au dedans et au dehors, ce sentiment intelligent du bien et du beau qui pénètre partout, qui élève l'ouvrier au rang de l'artiste,

et par le feu sacré de la pensée anoblit ses instincts, ses besoins et ses œuvres, voilà pour M. de Becdelièvre de justes sujets de s'applaudir, dans cette satisfaction intime que donne aux esprits élevés la conscience du bien qu'ils ont fait. C'est encore à sa demande que près de onze cents médailles nous ont été généreusement données par M. le marquis de Latour-Maubourg : 9 sont en or, 203 en argent ou billon, 869 en bronze; il en est de fort curieuses qui se rapportent aux premiers temps de la république romaine; notre collection n'en présentait pas de cette époque; le plus grand nombre appartient au haut empire, il en est quelques-unes dites byzantines rares en Europe et que nous envieraient de grandes collections. M. de Latour-Maubourg les avait sans doute recueillies à Constantinople.

Cette bonne fortune numismatique fournira à l'un des conservateurs de notre Musée, M. Aymard, l'occasion d'études intéressantes pour la science des médailles *.

* M. le marquis de Latour-Maubourg a fait hommage au Musée, au mois de décembre 1845, en outre d'un magnifique ouvrage d'art d'une seconde série de médailles antiques. D'après un rapport lu à la séance du 6 février 1846 par M. le conservateur des médailles, les deux envois comprennent 1451 pièces. Il y a 11 médailles en or, 260 en argent ou en billon, 1178 en bronze, 2 en plomb.

Afin de consacrer dans les tablettes du médailler le souvenir de cette précieuse libéralité, ces pièces ont été réunies dans un classement unique et distinct de toutes les suites qui composent les collections du Musée.

Les paléontologistes étudieront avec intérêt des ossements fossiles trouvés à Vialette et achetés par les soins de MM. Bertrand de Doue et Aymard.

Une découverte plus intéressante encore a été faite vers le mont de Denise; dans un bloc de pierre qui provient d'un terrain volcanique, on a trouvé et on voit des dents et divers ossements humains. L'homme aurait donc vécu dans notre pays à l'époque où les volcans embrasaient encore nos montagnes. Il aurait été peut-être contemporain de ces races de grands animaux aujourd'hui éteintes. On trouve en effet les os de ces derniers dans des terrains voisins des couches qui recèlent les ossements humains et qui paraissent provenir, comme celles-ci, du foyer volcanique de *Denise*.

Ces témoins précieux d'une époque anté-historique ont encore été acquis au Musée, par les soins de MM. Bertrand de Doue et Aymard. Ce dernier les avait signalés à l'une des séances de la Société ; il a publié, sur cette intéressante découverte, une notice qui a préoccupé depuis lors plusieurs savantes assemblées, entr'autres, la Société géologique de France et l'Académie de Clermont.

Un autre de nos confrères, M. Bernard, ancien vérificateur des douanes à Nantua, a fait don au Musée d'une série de plantes et d'échantillons géologiques recueillis par lui dans l'île de Corse. Ces objets forment le complément d'une intéressante collection que nous devions aux libéralités du même membre.

Enfin, j'ai reçu hier des graines que nous envoie de Chine l'un de nos compatriotes, membre non résidant de la Société, M. Isidore Hedde, qui accomplit une honorable mission dans ces contrées lointaines, avec une rare distinction et un zèle intrépide.

Trois reliquaires du 12e siècle, garnis d'émaux qui témoignent de l'art à cette époque, sont venus enrichir nos collections archéologiques.

Des chapiteaux byzantins trouvés à l'Hôtel-Dieu ont complété des colonnes romanes dont nous possédions déjà les bases et les fûts. Jaloux de conserver tout ce qui se rattache à notre ancienne basilique, vous avez chargé un élève distingué de vos écoles de reproduire tous les dessins qui ornaient ses murailles. M. Giraud fils s'est heureusement acquitté de cette tâche. M. Crouzet nous a prouvé depuis, qu'il pouvait enlever toutes ces peintures. Son procédé, fruit de longues recherches faites avec M. Retaille, eut conservé des peintures précieuses par leur date.

M. le préfet fait mettre à votre disposition tous les chapiteaux de la cathédrale qui ne doivent pas être replacés.

M. Cubisolle, l'un de nos compatriotes, dominé par le goût des beaux-arts, commençant comme Julien et pouvant rêver de finir comme lui, nous a envoyé différents morceaux qui témoignent de son travail et de ses succès : l'académie de Lyon les a déjà couronnés.

Vous le voyez, le zèle et la bonne volonté n'ont

point fait défaut; aujourd'hui, comme par le passé, chacun est jaloux de porter son tribut à ces collections d'un si grand intérêt départemental; nous livrerions-nous à une illusion trompeuse si nous rêvions pour l'avenir un Musée plus vaste où tous les objets seraient plus convenablement placés, qui pût se prêter à une exposition que nos industriels rendraient tous les ans plus intéresssante. Cet espoir, nous le recommandons au magistrat qui, hier, nous a fait entendre des paroles éloquentes sur un élément d'avenir précieux pour notre pays *.

Dans cette période de trois ans écoulés depuis votre dernière séance publique, vous avez voulu rester fidèles à votre mission; que d'autres aient la prétention d'ajouter une assise au vaste édifice des connaissances humaines, qu'ils sacrifient leurs veilles à la solution d'un problème scientifique; que par des expériences habiles et multipliées ils cherchent à porter la lumière sur les questions les plus délicates et les plus controversées; que les dernières limites du domaine de la psycologie, de la métaphysique, soient livrées à toutes leurs investigations, à toutes leurs recherches, vous applaudirez à leurs travaux. Mais, craignant de les suivre dans des sentiers parsemés d'écueils, vous rappelant que si l'arbre de la science ne porte plus de fruits défendus, il peut y

* Discours prononcé par M. le Préfet, lors de la distribution des prix au Collége.

avoir des branches gourmandes qui absorbent trop de sa sève, vous vous hâterez de rentrer dans l'esprit de votre devise : *Nititur ad utilia.*

Diriger tous vos efforts vers l'amélioriation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, encourager et propager les découvertes utiles, étudier les améliorations signalées, approprier à nos localités les procédés nouveaux que comportent le climat et le sol, combattre les routines erronées et par la propagation de saines doctrines et par la puissance plus efficace de l'exemple; favoriser l'instruction industrielle, inspirer le goût des beaux-arts; seconder de toute votre influence l'établissement d'institutions utiles, soit qu'elles aient pour objet d'ajouter un bien-être matériel, soit qu'elles tendent vers un but plus élevé, le progrès de l'instruction et de la morale; certes, c'est là une tâche pratique assez vaste, assez belle; on ne saurait nous reprocher de vouloir rester fidèles à ce programme.

En agriculture, c'est par la persévérance qu'on arrive au but; il n'en est pas des expériences qui lui sont propres, comme de celles que l'on fait en physique, en chimie, dans l'industrie même; là, les effets sont promptement observés, on peut les reproduire à volonté; il est facile de les rapporter à leurs causes. Tous les éléments sont connus, appréciables; on agit sur des matières inorganiques soumises à des lois certaines. En agriculture, il n'en est pas ainsi; il faut plusieurs saisons pour compléter la

moindre épreuve, la nature du sol, le mode de culture, impriment des modifications plus ou moins sensibles. Mais comment faire la part des influences atmosphériques? comment soumettre celles-ci aux exigences de chaque culture? Il faudrait commander aux éléments.

Le célèbre Réaumur demandait la vie d'une génération pour résoudre un seul problème sur l'aménagement des forêts; ce n'est qu'après cent ans d'observations assidues, d'essais multipliés, que les Anglais sont parvenus à ces transformations monstrueuses qui modifient si puissamment leurs bestiaux. Les Suisses ont employé plus d'un siècle pour perfectionner l'engrais qu'ils appellent *lisée*.

Qu'on ne s'étonne donc point de l'uniformité de vos efforts.

Dans cette période de trois ans vous avez continué à encourager l'industrie séricicole. Nul ne peut prévoir l'étendue, l'importance, la sûreté de ses produits; mais déjà on peut être certain de leur supériorité. Après avoir entendu décrire l'immense exploitation de M. de Lachapelle, vous avez accueilli avec intérêt les communications que vous a faites l'un de vos correspondants sur ses essais plus modestes. M. Doguet, à Confolent, a, le premier, cultivé sérieusement les mûriers dans l'arrondissement d'Yssingeaux; il vous a exposé, dans un fort bon mémoire, des idées fort justes et fort pratiques. Son exemple peut être puissant, parce qu'il est à la portée de tous et que c'est

à populariser l'élève du vers à soie que doivent aujourd'hui tendre nos efforts.

La culture du mûrier s'étend, se propage, et par une sorte de privilége local, il sympathise mieux avec la vigne dans notre département que dans l'Ardèche. Mais qu'on ne se fasse point illusion, la plantation de cet arbre demande des soins, et pour sa culture comme pour tout autre, il faut semer pour recueillir.

Dans les conditions défavorables où nous nous trouvons sous le rapport du commerce et de l'industrie, c'est des progrès de l'agriculture que la Haute-Loire doit attendre sa prospérité. En agronomie, s'il y a controverse sur les avantages de telle ou telle culture, de tel ou tel mode d'assolement, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord : c'est la nécessité des engrais. La terre ne rend qu'en raison de ce qu'elle reçoit; de quelque réprobation que soient poursuivies les jachères, il vaut mieux les admettre que de semer plus de terres qu'on ne peut en amender.

Les Argonautes couraient après la toison d'or; aujourd'hui on sillonne les mers pour arracher le guano aux régions les plus lointaines, tandis qu'en échange, la canne à sucre des Antilles est fertilisée par les produits des débris animaux qui y sont transportés de Paris à grands frais.

En ce moment, tous les agronomes se préoccupent de cette importante question. Sans doute on arrivera par de laborieuses expérimentations à déterminer quel est l'élément qu'il faut porter en auxi-

liaire à tel sol, à telle culture; il est permis d'espérer qu'on découvrira quelque combinaison de préparation facile et peu dispendieuse qui suppléera aux engrais naturels. Cependant sans atténuer les précieux effets des sels à base calcaire, dont l'usage s'étend et se raisonne tous les jours davantage, il faut reconnaître que les excrétions et les matières animales constituent l'engrais le plus général, le plus puissant.

Il faut donc s'attacher à avoir de nombreux bestiaux et pour cela il faut beaucoup de fourrage. Dans ce but, vous avez distribué des graines, accordé des primes pour généraliser la culture du trèfle, de l'esparcette, des prairies artificielles; vos efforts n'ont pas été impuissants. En parcourant nos campagnes, on s'étonne de voir de vastes tapis de verdure là où l'œil était attristé par la vue du chaume ingrat. Quand on sait que les Anglais défrichent de bons prés pour les remplacer par des prairies artificielles; quand on voit celles-ci se généraliser, on est plus disposé à se consoler si la nouvelle loi sur les irrigations ne reçoit pas dans notre département d'importantes applications et ne paraît pas devoir amener la création de nombreuses prairies.

Et cependant, c'est par le rapport des prés aux terres arables que l'on juge aujourd'hui des progrès de l'agriculture; en France, nous sommes sous ce rapport, en arrière de la plupart des puissances de l'Europe.

La culture de la betterave, de la carotte cham-

pétre ont reçu d'utiles encouragements. Quelques agriculteurs attribuent à l'emploi de cette dernière, la conservation de leurs bestiaux au milieu des épizooties les plus meurtrières.

Tributaires des pays voisins pour les huiles, vous avez continué vos primes pour la culture du colza, du pavot-œillette; MM. de Brive et Pomier, opérant dans des arrondissements divers, vous ont communiqué les observations pratiques que leur a suggérées la culture raisonnée de cette dernière plante. Effrayés des déplorables effets du déboisement, vous avez distribué des graines, donné des primes et secondé de tous vos efforts, de toutes vos ressources, les beaux semis entrepris et entretenus sous la direction aussi zélée qu'habile de M. Colomès.

Nous parlions à l'instant des difficultés, des incertitudes qui pèsent sur les expériences agricoles; ces difficultés, ces incertitudes doivent surtout se faire observer dans notre département où le terrain change à chaque pas; ici granitique, là, volcanisé, plus loin formé, modifié par le passage des eaux, il ne saurait se prêter à une culture uniforme; les accidents nombreux du sol qui modifient les exploitations, le voisinage des montagnes qui étend et aggrave les influences atmosphériques, tout concourt à rendre difficiles les applications de la science à la pratique. Vous ne sauriez dès-lors être surpris que la question des assolements, question si grave, si controversable, même partout ailleurs, ait soulevé

quelques divergences d'opinion parmi ceux de nos agronomes qui s'en sont occupés.

M. de Macheco, que sa longue expérience, son vaste savoir, signalent au premier rang dans toutes les questions de progrès, vous a présenté d'utiles idées sur la succession des cultures. M. Doniol, dans un mémoire plein de vues pratiques, a exposé un système d'assolement complet. M. Chaurand, opérant sur un sol plus froid, plus ingrat, a cru que ces conseils devaient être modifiés.

M. Treveys, grand partisan du colza, l'a fait entrer comme puissant élément de solution.

M. de Jagonnas vous a communiqué les heureux résultats de sa culture alternée.

M. Bertrand de Doue, dont les conseils puisés dans une expérience aussi pratique qu'éclairée doivent être d'un si grand poids, vous a aussi présenté d'utiles aperçus sur cet objet.

Sans doute, dans cette question importante, il est facile de s'entendre sur quelques principes généraux; ainsi, on regarde comme démontré qu'il faut, avant tout, s'attacher à connaître les cultures les plus appropriées à la nature du sol, aux conditions atmosphériques auxquelles il est exposé; dans l'horticulture on peut violenter la nature, ce serait témérité en agronomie.

Il faut, en général, faire alterner les plantes à racines superficielles avec celles dont la racine est profonde, les plantes qui par leurs feuilles puisent beau-

coup dans l'air avec celles qui ne se développent que par leurs racines.

Il faut s'attacher à avoir beaucoup de fourrages : *qui a du foin a du pain*, dit un vieil adage ; avec de nombreux bestiaux on cultive, on fume mieux ; le produit des céréales s'accroît en proportion. Nous n'insisterons pas sur ces idées générales, nous voudrions qu'on se pénétrât bien des avantages de la culture alterne ; mais, il faut l'avouer, le parcellement des terres, la variété du sol, du climat, le peu de durée des baux à ferme, la détresse de nos cultivateurs qui ne leur permet pas d'attendre, sont tout autant d'obstacles à l'introduction, à la généralisation d'un bon système d'assolement, surtout lorsqu'on sait que la solution la plus longue est celle qui est la plus féconde en riches produits. En présenee de tous ces obstacles qui, dans notre département plus qu'ailleurs, s'opposent aux progrès de l'agriculture, si de longtemps nous ne pouvons prétendre à la création de cours spéciaux, qu'il nous soit permis de nous associer aux vœux si souvent exprimés en faveur des instituteurs primaires, pour que leur position soit améliorée et leur permette de propager les premières notions d'agriculture qui devraient leur être enseignées à l'*Ecole normale*.

De tous les instruments qui viennent en aide au travail de l'agriculture, la charrue est celui qui doit exciter le plus vif intérêt ; aussi avez-vous persévéré à donner des primes en faveur de la charrue Dom-

basle ; déjà elle est assez répandue pour que dans certains cantons elle puisse se propager par la seule puissance de l'exemple. Vous venez de donner l'entrée du Musée à une charrue modifiée par M. Gravier, maire de Mons. Jusqu'à ce que l'expérience ait complètement prononcé , cet instrument témoignera de votre empressement à accueillir ce qui peut être utile.

L'un de nos compatriotes dont vous avez encouragé les efforts, vous a présenté un semoir fort simple, dont l'utilité est suffisamment constatée, pour que vous l'ayez jugé digne d'être distribué aujourd'hui en primes ; on dira le semoir Berger comme on dit le semoir Hugues.

Vous apprendrez avec intérêt que la Caisse d'épargne du Puy organisée sous vos auspices , est en voie de progrès. Au moment actuel, il y a en caisse 349,848 fr.

Celle de Brioude rend aussi d'utiles services.

Quelque opinion que puissent avoir aujourd'hui les hommes d'état sur ces sortes d'établissements qui, dans un moment donné, peuvent susciter des embarras, il faut reconnaître les avantages qu'ils offrent aux classes peu aisées. C'est aussi parmi vous que s'est produite pour la première fois, la question des Salles d'asile ; nous sommes heureux de pouvoir vous annoncer que cette pensée philanthropique est en voie d'exécution ; le lieu est choisi , les fonds sont trouvés ; le premier magistrat de cette cité, pour qui les intérêts des malheureux sont si précieux, s'occupe activement de cet objet.

Vos écoles, sous la direction éclairée de MM. Bertrand et Vibert, voient de nombreux élèves se presser pour recevoir les leçons de MM. Papon, Moiselet, Giraud ; ces maîtres habiles se féliciteront de ce que les couronnes que vont recevoir leurs élèves empruntent un nouveau prix de la solennité de cette réunion. Chacun peut apprécier l'heureuse influence qu'ont exercée nos écoles sur nos ouvriers ; il fallait mettre la science à leur portée ; ils ont prouvé qu'ils étaient dignes d'en cueillir les fruits. C'est sans doute un spectacle digne du plus sérieux intérêt, pour quiconque voudrait, par la pensée, remonter de vingt-cinq ans en arrière dans ses souvenirs, c'est, dis-je, un spectacle attrayant que l'ensemble des efforts matériels ou moraux auxquels se livrent aujourd'hui toutes les forces vives de notre pays.

Après l'agriculture, dont j'ai cherché à esquisser le progrès et l'effort continu, voyez dans l'industrie, la théorie qui se substitue à la routine, et la science, dans sa portée relative, aidant les plus humbles travaux. Félicitons ces jeunes ouvriers qui, comme délassement de leurs veilles obligées, produisent et vous présentent de laborieux essais de sculpture, des tentatives de toutes sortes que nous sommes heureux d'encourager.

Grâce à ce progrès général, ne voyez-vous pas de belles choses s'accomplir parmi nous et par nous? L'un des nôtres, qui nous appartiendrait encore par nos sympathies pour son zèle et pour ses lumières,

Monsieur le curé de St-Laurent, n'a-t-il pas pu réaliser son projet si longtemps caressé d'une façade en harmonie avec la beauté du vaisseau où sa main intelligente pose une empreinte pour ainsi dire éternelle? et n'est-ce pas merveille que d'habiles ouvriers fils d'une génération arriérée, il faut le reconnaître, se soient tout à coup élevés à la hauteur de telles entreprises?

Malheureusement il n'en est point ainsi dans nos campagnes; il est difficile de faire comprendre les théories qui doivent guider la pratique; les conseils ne sont point entendus à défaut de ces études premières qui mettent sur la voie du bien et du bon. Espérons que les efforts du Gouvernement, de l'administration pour répandre, propager l'instruction primaire, déchireront ces langes grossiers qui étreignent tant d'intelligences. Plus heureux que mon prédécesseur, je n'ai pas à faire entendre des paroles de deuil; la Société, dans cette période de trois ans, n'a perdu aucun de ses membres, et elle peut se féliciter à bon droit des admissions dont elle s'est enrichie.

Trois de nos collègues, il est vrai, se sont éloignés; leur départ nous eût péniblement affectés s'il ne nous avait été donné d'entrevoir la possibilité de leur retour.

Ainsi, MM. Colomès et Kleitz, qui ont marqué parmi nous leur passage par d'utiles travaux, appelés à se signaler sur un plus vaste théâtre, s'y créeront des droits pour nous revenir élevés à de plus hautes

fonctions.... M. Hedde, cet utile collaborateur, nous quitte; mais les liens qui l'attachent parmi nous sont trop puissants pour qu'ils soient à jamais rompus.

Au moment de clore ce Compte-Rendu, je dois ajouter que l'un de nos confrères, déjà connu par de nombreux et savants travaux, M. Francisque Mandet, a eu l'heureuse pensée de faire un appel à tous ses collègues pour arriver à une statistique départementale. Puissions-nous, avec le concours de tous, faire une œuvre qui daguerréotype en quelque sorte les conditions physiques et morales dans lesquelles se présente le département.

Jusqu'à présent l'horticulture nous était restée comme étrangère, mais déjà de nombreux amateurs provoquent notre bienveillante attention. Puisse le goût des fleurs se répandre, il procure de douces satisfactions, il appelle, retient au foyer domestique, il attache à cette vie d'intérieur qui témoigne du bonheur des peuples.... En présence de cette brillante réunion, pourquoi n'ajouterions-nous pas qu'il serait bien naturel de tenir compte de ce désir aujourd'hui si général qu'a la plus belle, la plus gracieuse moitié du genre humain, de se parer de fleurs, de rivaliser par la richesse, l'élégance des bouquets. Signalons donc avec bonheur les conquêtes que fait journellement notre Flore, et rappelons que cet hiver dans nos bals, des fleurs venues à grands frais de loin, ont laissé toute notre admiration pour la fraîcheur, l'éclat de celles de nos amateurs.

AGRICULTURE.

Système alterne : Prairies artificielles, Plantes fourragères, tubercules; assolement basé sur leur culture.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ A LA SOCIÉTÉ DANS SA SÉANCE DU 4 AVRIL 1845,

PAR M. AUGUSTE CHORAND,

Membre non résidant *.

MESSIEURS,

S'IL est une amélioration, parmi toutes celles qui sont l'objet de votre bienveillante sollicitude, qu'on doive placer au premier rang, c'est, sans contredit, l'introduction du système alterne au moyen des prairies artificielles, des fourrages annuels et des tubercules de toutes sortes.

---

* M. Chouvon a fait un rapport sur ce Mémoire dans la séance de la Société, du 2 janvier 1846.

Des plantes jadis inconnues dans l'économie agricole du département ont été introduites par vos soins et elles sont reçues aujourd'hui dans nos guérets. Dans une grande partie de la Haute-Loire, on cultive avec succès la luzerne, l'esparcette, le trèfle, la vesce, la jarousse, etc., et bientôt, nous l'espérons, les avantages en seront généralement appréciés par tous les cultivateurs. Mais vous le savez, Messieurs, ces plantes fourragères ne réussissent bien qu'à la condition de ne revenir qu'à des intervalles plus ou moins éloignés : le sol se fatigue et s'épuise, si on le charge incessamment des mêmes récoltes. Cherchons donc, autant que possible, à varier les cultures, en donnant à l'un de nos produits les plus précieux, aux fourrages artificiels, la place la plus convenable dans l'ordre de succession des récoltes, et en adoptant le meilleur assolement, c'est à dire celui qui prépare la culture d'une plante par celle qui la précède ou qui, du moins, n'admet pas deux années de suite des plantes qui se nuisent.

Bien que beaucoup de savants agriculteurs aient traité de ce sujet, quelques-uns s'étant bornés à des principes généraux plus ou moins applicables à un certain nombre de localités, d'autres ayant eu principalement en vue le climat de leur pays, la nature et les qualités du sol qu'ils exploitent, vous me permettrez, Messieurs, de joindre à tout ce qui a été dit les remarques de ma jeune expérience.

Le *Bulletin* publié par la Société contient, il est

vrai, divers cadres d'assolement qui ne laissent pas de présenter des avantages, mais aucun d'eux ne m'a semblé parfaitement approprié aux conditions particulières de notre localité. Je crois devoir vous soumettre le mien, que je pratique ainsi :

1re Année. — Navets (raves) ou pommes de terre, avec abondante fumure.

2e Année. — Orge ou avoine ou froment de mars avec semis de trèfle.

3e Année. — Trèfle en pleine production : bien plâtré.

4e Année. — Trèfle défriché en juillet : bien plâtré.

5e Année. — Blé (seigle ou froment) ou colza ou autres plantes oléifères.

6e Année. — Vesces ou jarousses coupées en vert.

7e Année. — Blé, (seigle ou froment, suivant la nature du terrain).

Je n'avais voulu créer mon assolement, dès le principe, que de six années, mais contrairement à la règle, j'avais toujours deux céréales placées l'une à la suite de l'autre, et mes trèfles se succédaient trop rapidement. D'ailleurs, voulant adopter le système de la stabulation permanente, je n'obtenais pas assez de fourrage pour nourrir mon bétail pendant toute l'année et il ne me restait pas pour la provision d'hiver une quantité suffisante de trèfles. Afin d'obvier à tous ces inconvénients, j'ai eu recours aux vesces et jarousses, que j'ai placées entre les deux dernières céréales, et par ce procédé mon cadre se trouve d'accord avec

les principes de l'habile agronome Schwertz, qui veut qu'une récolte qui durcit le sol, l'enherbe ou le salit, soit suivie d'une autre qui le nettoie et l'ameublisse.

En effet, les trois années de céréales sont intercalées entre les années de fumure ou les cultures réputées améliorantes, c'est à dire entre les raves ou pommes de terre, les trèfles et les jarousses. De cette manière, les granifères épuisantes de leur nature ne se succédant pas l'une à l'autre, ne peuvent pas se nuire; les sels propres à l'alimentation de chaque plante, peuvent au contraire se reconstituer, et les forces végétatives du sol sont convenablement ménagées.

Certains agronomes renient la pomme de terre, prétendant que sa culture est épuisante et ruineuse; ils veulent aussi que le trèfle soit placé seul après la récolte sarclée, sous le vain prétexte qu'il réussit mieux sans être accompagné d'une céréale; enfin, ils prétendent qu'après le défrichement du trèfle, on peut demander à la terre deux et même trois récoltes successives de céréales, sans avoir à redouter des produits médiocres. Examinons ces diverses propositions au point de vue de l'économie rurale de notre pays, et essayons de démontrer, comme nous en avons la conviction, qu'elles sont contraires aux vrais principes agronomiques.

En ce qui concerne la pomme de terre, je considère les travaux de culture de cette solanée comme

étant les mêmes et peut-être moindres que ceux de la rave, avec cette différence qu'ils sont en sens inverse de ces derniers. En d'autres termes, si la pomme de terre, après avoir été plantée, nécessite un binage ou un sarclage, elle ne nécessite pas les labours préparatoires qu'exige la rave. Aussi la cultivé-je avec avantage et l'admets-je pour un tiers en concurrence avec la rave, dans l'année de mon assolement consacrée à la récolte sarclée.

Veut-on considérer ce tubercule comme appauvrissant le terrain ? je citerai à son avantage deux ou trois faits qui prouveront le contraire d'une manière incontestable : afin de constater laquelle des deux plantes ou du navet (rave) ou de la pomme de terre était la plus épuisante, je fis établir, en 1842, des pommes de terre sur la moitié d'un champ dont le terrain est argilo-volcanique et des raves sur l'autre moitié, le tout avec abondante fumure et toutes les circonstances étant égales d'ailleurs. Les deux récoltes furent très-belles. Au printemps qui suivit, je fis de l'orge sur ces raves et pommes de terre. Au moment de la moisson, l'orge placée sur les pommes de terre surpassait en hauteur de 12 à 15 centimètres l'orge que j'avais faite sur les raves : la première me rendit 36 hectolitres par hectare, tandis que la seconde n'en produisit que 28. En 1843 je fis le même essai, et en 1844 l'orge venue sur les pommes de terre surpassant également de 10 à 12 centimètres l'orge pratiquée sur les raves, m'a rendu

34 hectolitres par hectare, tandis que je n'ai obtenu de celle-ci que 29 1/2 hect.; et encore les raves, que l'on disait être les plus belles de la localité, avaient-elles été précédées en décembre d'un labour énergique avec la charrue Dombasle. Cette année-ci, la différence n'est pas tout-à-fait si prononcée, cependant mes plus belles orges sont encore celles qui ont succédé à des pommes de terre.

Qu'une théorie séduisante démontre la pomme de terre comme tubercule épuisant, pourvu que la pratique me prouve le contraire, je m'en tiendrai toujours à cette dernière, lorsqu'elle sera sagement appliquée. Je suis pourtant bien d'avis que la pomme de terre ayant à sa racine un chevelu plus considérable, doit être nécessairement beaucoup plus épuisante que le navet; mais en revanche, la fane de la pomme de terre, s'il est vrai qu'elle soit un engrais, peut compenser au delà cette différence d'épuisement, surtout dans les localités où la fane est épaisse, grasse et riche, à l'époque où l'on fait la récolte. Ce que je crois, et tel est le résultat de mes observations, c'est que dans un terrain sablonneux ou pierreux, ou bien encore dans les endroits où l'on a l'habitude de faire les pommes de terre au commencement d'avril, ce tubercule peut appauvrir beaucoup plus le sol que dans toute autre circonstance donnée; prenons pour exemple un terrain graveleux et sec : par suite, soit de la réfraction solaire, soit de la nature moins substantielle du sol,

la fane étant d'abord desséchée, ne peut fournir aucun engrais, et bien plus, la terre qui est ainsi mise à nu est brûlée, et les parties substantielles du fumier qui se trouve à la superficie du sol sont absorbées par les rayons du soleil; et alors le champ est envahi par les plantes parasites, d'où naît l'appauvrissement du terrain. Mais si, avec de telles conditions, l'orge vient mal après les pommes de terre, l'avoine, au contraire, réussira; d'où il suit qu'une pratique bonne pour tel climat ou telle nature de terrain ne saurait être reçue dans tel autre et pourrait même y être préjudiciable, et que vouloir formuler de pareilles pratiques en règles générales, c'est faire naître de nouveaux préjugés; or, on sait combien peuvent être funestes les préjugés résultant de l'étude de théories indiquées par des hommes inexpérimentés.

La main d'œuvre pour le sarclage et le binage, que les anti-parmentiériens, (qu'on me passe le mot), redoutent en cette occasion, et qu'ils prodiguent si facilement ailleurs (pour le trèfle, par exemple), ne consiste pour moi qu'à herser mes pommes de terre une douzaine de jours après qu'elles ont été plantées, c'est à dire lorsque les mauvaises herbes ont bien levé; plus tard, lorsque la plante commence à se développer, je les butte, au moyen d'une petite charrue construite sans versoir; avec ce travail si facile, le sol est aussi bien purgé des mauvaises herbes que le peut être celui des raves et rutabagas,

3

quelquefois même davantage *; cela pourrait paraître un peu surprenant aux yeux de quelques-uns, mais il est bon d'expliquer qu'immédiatement après la moisson du blé, qui forme la septième et dernière année de mon assolement, et après un ou deux bons labours, je sème du seigle (seigle multicaule ou seigle ordinaire) qui produit d'abord en automne et dans une partie de l'hiver, un excellent pacage pour les moutons et ensuite au printemps jusqu'au 1er mai, un excellent fourrage que je fauche pour donner en vert **. Par ce moyen, mon sol, dégagé de toute plante parasite, tout en profitant des détritus et d'un petit regain enfoui en vert, aura reçu toute la bonification d'une jachère et sera disposé, après une abondante fumure, à recevoir les pommes de terre que je plante depuis le commencement de mai jusqu'à la mi-juin et non dans le courant d'avril, comme paraissent le vouloir ceux d'opinion contraire ***. Sans autre travail, tout en obtenant huit récoltes en sept ans, je puis compter,

---

* Un homme, avec un cheval ou une paire de bœufs, butte facilement par jour un hectare et plus de pommes de terre.

** Cette règle n'est pourtant pas générale, je laisse libres et en demi-jachère les champs qui ont besoin de réparations.

*** Depuis l'apparition de la maladie de la pomme de terre, j'ai remarqué chez moi que les tubercules plantés depuis le 1er jusqu'au 25 mai avaient produit une plus abondante récolte, que les pommes

année commune, 300 hectolitres de pommes de terre par hectare.

Je ne veux point exclure pour cela la rave qui est si profitable aux bestiaux et dont le produit, dans certaines années, surpasse de beaucoup celui de la pomme de terre ; mais sa réussite est si chanceuse, soit à cause de la sécheresse, soit à cause des ravages considérables que l'insecte connu sous le nom d'altise bleue ou puceron exerce sur les cotylédons, qu'il y aurait imprudence à ne cultiver que la rave, tandis qu'en cultivant simultanément la pomme de terre, son produit étant presque toujours certain, on ne court pas le risque d'être au dépourvu de l'un et de l'autre de ces tubercules.

Outre que la pomme de terre n'appauvrit pas plus le terrain que les autres tubercules, elle a le grand avantage d'être d'une utilité absolue dans une ferme convenablement dirigée et de former le principal accessoire pour la nourriture des bêtes à cornes ; ainsi, selon M. de Dombasle (7e livraison des *Annales de Roville*), 81 kilogrammes de pommes de terre cuites, mais pesées avant la cuisson, égalent, pour la

---

de terre contenaient plus de fécule et qu'elles étaient moins gâtées que lorsque la plantation avait été plus tardive ; avant l'altération, au contraire, les pommes de terre plantées au commencement de juin contenaient, il est vrai, un peu moins de fécule, mais elles produisaient, année commune, un tiers de plus que celles faites au commencement de mai.

propriété nutritive, 50 kilogrammes de luzerne sèche deuxième qualité ou de foin première qualité. M. Félix Villeroy, cultivateur à Rittershof, va plus loin et dit dans un ouvrage très-raisonné, publié par lui en 1845, qu'un kilogramme de pommes de terre cuites à la vapeur vaut un kilogramme de foin médiocre. Quoique l'un et l'autre de ces deux habiles agronomes semblent discordants sur le résultat de leurs observations, il ne s'ensuit pas moins qu'ils peuvent tous les deux avoir dit vrai; car M. de Dombasle ne parlant pas de la cuisson à la vapeur, il paraît que son expérience aurait été faite avec des pommes de terre cuites simplement dans l'eau, procédé qui enlève à ce tubercule une grande partie de sa propriété nutritive et qui est loin de valoir le mode de cuisson à la vapeur.

Quoi qu'il en soit, l'hectolitre de pommes de terre pesant environ 81 kilogrammes, et se vendant, terme moyen, 2 fr. 50, si le foin de première qualité se vend 3 fr. 50, il y aurait, selon les observations de M. de Dombasle, un bénéfice de 1 fr. à remplacer une partie de la ration de foin par une partie égale de pommes de terre; et si le foin de deuxième qualité coûte 3 fr., il y aurait, selon M. Villeroy, un bénéfice de 2 fr. 30, bénéfice assez considérable, ce me semble, pour payer les frais de chauffage, de main d'œuvre, et l'intérêt du prix représentatif des chaudières et autres appareils. Nous pourrions donc tirer un bien grand avantage de la

culture de la pomme de terre en la faisant entrer pour une bonne part dans la nourriture des bestiaux *.

Je considère le mode de semer le trèfle avec une céréale comme préférable à celui de le semer isolément après une récolte sarclée. Vainement me dira-t-on que le trèfle cultivé seul n'étant gêné par aucun voisin incommode, réussit mieux qu'étant accompagné d'une autre plante. Je répondrai aux partisans de ce système que si, après les raves, leur terrain bien ameubli, dégagé de toutes plantes parasites, est propre à recevoir un trèfle seul, pourquoi ne le sera-t-il pas à recevoir une orge ou une autre céréale du printemps avec semis de trèfle? N'est-il pas évident que si leur trèfle isolé de toute céréale végète net et purgé d'herbes, il en sera de même de mon orge. D'ailleurs le trèfle, après la moisson de l'orge, se développera rapidement et étouffera encore les mauvaises herbes qui parfois auraient pu lever.

Si l'on sème un trèfle dans une céréale, après une deuxième ou une troisième année de grains, comme paraissent le supposer ceux d'opinion contraire, évi-

---

* Je m'occupe en ce moment d'expérimenter un procédé économique de préparation des pommes de terre qui augmenterait encore le bénéfice que nous venons d'indiquer. Il s'agit d'une sorte de cuisson obtenue par la fermentation, d'après la méthode signalée par M. de Ribains à l'une des dernières séances de la Société. [*Bulletin*, tome III, page 296.)

demment on adopte une pratique vicieuse, par la raison que le sol est déjà épuisé, et que les mauvaises herbes l'ayant envahi, empêcheront la germination du trèfle ou l'étoufferont pendant sa croissance. Mais il n'en sera pas de même si l'on procède plus régulièrement et si, comme je l'ai déjà fait pressentir et comme le recommande Dombasle, « on met le trèfle dans la récolte de céréales *qui suit immédiatement* une jachère ou *une récolte sarclée et fumée* *. » Dans l'application que j'ai faite de cet excellent principe, je puis assurer qu'il m'est arrivé, en moissonnant l'orge ou l'avoine, de trouver que mon trèfle semé sur ces céréales avait acquis une hauteur de 20 à 25 centimètres, ce qui rendait même un peu difficile la dessiccation des javelles. Quand survient l'automne, il n'est pas rare que j'obtienne sinon une coupe, du moins un bon pacage.

Il est vrai que pour la première année, mon trèfle donnera un produit moins considérable qu'en adoptant le système contraire. Mais ne suis-je pas amplement dédommagé par la céréale de mars, dont la récolte est au moins trois fois plus avantageuse que celle du blé que je suis forcé de placer plus tard sur la céréale venue après le défrichage du trèfle? Ne suis-je pas dédommagé également par deux fortes coupes que j'ai l'année suivante et par une troisième l'année d'après, qui est la quatrième de mon assole-

* *Calendrier du bon Cultivateur*, page 164.

ment? J'ai la conviction qu'en suivant ce système j'obtiens la moitié plus de fourrage que d'après la méthode contraire, par la raison que, dans ce dernier mode de culture, on a épuisé davantage le sol, en lui demandant plusieurs céréales successives. Dans cette même rotation, le trèfle serait encore moins productif, si l'on ne pouvait pas compter, comme l'ont avancé certains agronomes, sur une forte coupe la première année. Or pour l'obtenir, le trèfle aura dû être placé dans un sol riche et dans un bon climat, car je doute fort qu'on réussisse aussi bien si cette plante est cultivée de cette manière dans une des régions un peu élevées de notre département, par exemple dans celle où je réside [1000 mètres environ au dessus de la mer].

Il n'est pas exact de dire, comme l'ont fait ces mêmes agronomes, que le trèfle étant semé avec une céréale, celle-ci absorbe la moitié et plus des sels qui lui sont propres; car, s'il en était ainsi, le trèfle absorberait aussi à son tour, dans une égale proportion, les sels nécessaires à la céréale, ce qui établirait une analogie entre ces deux plantes, ou ce qui constituerait le trèfle une plante parasite, et alors le trèfle, au lieu d'amender le terrain, et reconstituer les sels propres à la céréale, en les absorbant, au contraire, ne ferait que l'appauvrir un peu plus; dès lors, un blé ne saurait venir après un défrichement de trèfle. Or, le contraire est assez bien prouvé. Un meilleur raisonnement encore est que le

trèfle étant une plante à racine pivotante, vit aux dépens de l'intérieur du sol, tandis que les céréales étant des plantes à racines traçantes, ne vivent qu'aux dépens de la superficie ; la seule chose que je puisse admettre, c'est que la céréale nuise au trèfle non par sa racine, mais par sa tige, en retardant un peu le développement de cette plante. Du reste, une preuve concluante, à mon avis, en faveur des faits que j'avance touchant le trèfle, est que deux habiles agronomes de notre département, MM. de Macheco et Senac, de Ronzet, mon voisin, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, sèment aussi leur trèfle sur céréales, et ils ne laissent pas d'avoir amené leurs domaines au plus haut point de fertilité.

Une autre considération d'une justesse en quelque sorte vulgaire, mais que nous ne devons pas omettre, c'est que la culture simultanée est essentiellement économique ; c'est à dire que, sans augmentation dans les journées de travail, dans les labours et les travaux d'ensemencement, on a sur le même terrain deux cultures qui, séparément, exigent chacune un égal nombre de journées et de semblables travaux. Ce fait capital est une des causes principales de l'adoption à peu près générale de ce mode d'ensemencement par les cultivateurs de nos contrées.

Après un défrichement de trèfle, je ne conseille point deux granifères consécutives ; il est possible

que, dans certaines localités et après avoir détruit un bon trèfle, on obtienne deux bonnes céréales, et chez moi je pourrais les exiger ; mais la seconde céréale laisse le terrain dans un trop grand état d'épuisement, nuisible pour les récoltes qui la suivent ; il vaut mieux séparer ces deux céréales et intercaler entre elles une plante fourragère. Aussi le seul but que l'on doive se proposer dans le choix d'un assolement, n'est pas d'adopter un certain nombre d'années et d'y ajuster pêle-mêle certaines récoltes venant à la file l'une de l'autre, lesquelles ameubliront et nettoieront le terrain pendant 3 ou 4 ans, puis une série à peu près égale d'années composées de plantes qui le durciront et le saliront, mais bien de faire suivre une récolte qui durcit le sol, par une autre récolte qui le nettoie et l'ameublit. En effet, il est facile de démontrer que si l'on donne la préférence à un assolement de sept ans, par exemple, et si l'on fait suivre la récolte sarclée d'un trèfle seul, on aura, les trois premières années, son terrain bien nettoyé et bien ameubli, mais les quatre dernières années devront être composées forcément de trois céréales et d'une légumineuse pour fourrages. Ce serait alors demander au sol trois ans des produits les plus épuisants sur les quatre dernières années de l'assolement ; et il résulterait de cette rotation que le terrain, dans les trois premières années, serait amené à un complet état de bonification, mais que les trois céréales qu'on ferait

suivre presque immédiatement, dans les trois dernières années, enlèveraient beaucoup plus au sol que ce qu'il en aurait reçu dans les trois premières. Par application à la loi naturelle, je serais porté à comparer cette méthode d'assolement au régime alimentaire d'un ouvrier à qui on ne servirait qu'un seul mais succulent repas par jour, vers les dix heures du matin, et à qui on imposerait un travail pénible pendant le reste de la journée et le lendemain matin encore après le repos de la nuit, jusqu'à dix heures. N'est-il pas vrai que cet ouvrier serait loin de fournir un travail aussi productif et aussi soutenu que celui dont vous régleriez les repas et le repos suivant des heures variées et convenablement éloignées les unes des autres?



MÉMOIRE

SUR LA CULTURE DU PÊCHER

PAR M. JANDRIAC,

Membre résidant.

MESSIEURS,

En vous présentant un traité succinct sur la culture du pêcher, j'ai cédé aux instances d'un grand nombre d'amis et de plusieurs d'entre vous qui ont pensé que ma longue expérience et les succès que j'obtiens dans la conduite de cet arbre précieux me donnaient le droit d'adresser quelques conseil utiles aux jardiniers ou aux amateurs de notre localité.

Le pêcher est un arbre qui, à raison de sa végétation spéciale, doit être conduit par des principes particuliers. Abandonnés généralement, dans notre pays, à la direction de jardiniers peu éclai-

rés ou peu soigneux, les pêchers croissent lentement et dépérissent presque toujours avant l'âge, après n'avoir donné que quelques fruits rares et sans saveur. Un pêcher de quinze ans est un prodige à Lyon, à Clermont. On croit même devoir renouveler cet arbre tous les 9 ou 10 ans. Conduit d'après ma méthode, le pêcher se met à fruit à trois ou quatre ans, il arrive à son plein rapport à six ans et se maintient dans cet état, toujours régulièrement garni et présentant une végétation vigoureuse jusqu'à l'âge de trente et quarante ans.

J'en ai élevé à Jandriac qui ont atteint 36 ans, et M. le baron de Veyrac en possède à Poinsac une palissade dont les sujets ont été pris chez moi il y a près de 40 ans, et qui donnent encore de très-beaux fruits. Le jardinier qui les conduit a reçu de ma bouche les principes qui le guident sûrement dans cette culture. La durée de la vie du pêcher ne dépend donc pas de la nature de cet arbre, du terrain ou du climat dans lequel il végète, mais bien de notre travail, de notre industrie et des soins bien entendus que nous lui prodiguons.

Pour mettre quelque ordre dans nos préceptes, nous traiterons en autant d'articles 1° de la description du pêcher; 2° de la greffe; 3° de la taille; 4° de l'ébourgeonnement; 5° du palissage; 6° des abris; 7° des maladies du pêcher; 8° du pêcher de plein vent; 9° de la suppression des fruits surabondants et de l'effeuillement.

1° Description du Pêcher.

Le pêcher est un arbre médiocrement touffu, de moyenne grosseur, assez semblable à l'amandier par ses feuilles longues, pointues et dentelées, ainsi que par ses fleurs et son mode de végétation. Ses feuilles écrasées dans la main répandent une odeur d'amande. Ses fleurs se montrent et s'épanouissent avant qu'aucune feuille ne les devance. Ses boutons grossissent de bonne heure et semblent prévenir le printemps ; on dirait à les voir qu'ils veuillent s'aguerrir contre le froid, car ils restent ensuite quelquefois un mois sans s'ouvrir.

Quand on néglige de tailler le pêcher, ses rameaux supérieurs s'allongent toujours, les yeux du bas avortent, chaque branche meurt insensiblement et l'arbre périt en peu d'années. Au pêcher comme à tous les arbres à noyaux, le fruit noue soit au bout des branches soit vers leur milieu. Mais pour que la pêche tienne et mûrisse, il faut qu'elle ait à côté ou au dessus d'elle, un bourgeon à bois d'où elle tire sa nourriture, comme de sa mère nourrice. Sans ce bourgeon, s'il arrive qu'une pêche grossisse, elle tombe toujours avant sa maturité.

Le pêcher est plus difficile à conduire que les autres arbres et demande à être gouverné par des gens qui ont étudié sa végétation et les principes de culture que les bons praticiens en ont déduits. Cet arbre exige des soins tellement assidus, qu'une seule mauvaise taille, un ébourgeonnement défectueux et

une fausse direction donnée à ses premières pousses décident de son sort.

2° De la Greffe du Pêcher.

Le pêcher se greffe en automne, à œil dormant, sur amandier de préférence, à 15 ou 18 centimètres au dessus de la terre. Dans certaines localités à sous-sol humide et compact, on le greffe aussi sur prunier et on assure que dans ces cas il est moins sujet à la gomme. On fait une pépinière d'amandiers en plantant au printemps à 5 centimètres de profondeur, et à 50 de distance des amandes douces et à coques dures, qu'on a eu la précaution de faire germer à la cave dans du sable. A mesure que les amandiers arrivent à la grosseur nécessaire pour recevoir la greffe, on les écussonne à œil dormant, seule manière de greffer qui convienne à cet arbre. Un an après, on peut déjà en replanter quelques uns. A cet effet, on les lève en motte et on les met en place.

Les espèces suivantes sont celles qui réussissent le mieux dans notre climat et qui m'ont paru les moins délicates. Je les cultive exclusivement depuis 40 ans * :

---

* J'aurai soin chaque année de conserver des branches de ces espèces, afin de pouvoir offrir des greffes à toutes les personnes qui m'en feront la demande.

1° La *Chancelière* ou *Chevreuse hâtive.* —Maturité à la mi-août jusqu'à la fin du mois.

2° La *Bellegarde* ou *Galande.* — Fin août jusqu'à mi-septembre.

3° La *Madeleine rouge* ou *de Courson.* — Fin août et septembre.

3° De la Taille du Pêcher.

Le pêcher, dirigé comme il doit l'être, sera formé au bout de cinq ou six ans. La taille de cet arbre consiste dans la suppression de certaines branches et le raccourcissement des autres pour lui donner une forme plus régulière et rendre ainsi le pêcher plus hâtif et plus fécond en fruits beaux et savoureux.

On a bien raison de dire que beaucoup de gens coupent mais que peu savent tailler. Pour s'en convaincre, qu'on jette les yeux sur la plupart des arbres de nos jardins. Qu'y voit-on? Des chicots ou des ergots, des onglets, des branches mortes, des chancres, d'anciennes plaies non recouvertes et desséchées, des branches chiffones et des coupes défectueuses. Ce portrait n'est point outré, et les jardiniers sont tellement accoutumés à cet état de choses, qu'ils n'y font plus aucune attention. Je vais tâcher de leur ouvrir les yeux sur les inconvénients qui résultent de leur conduite et de leur montrer les moyens d'éviter ces fautes qui nuisent tant aux malheureux arbres soumis à leur direction.

Les *ergots* ou *chicots* sont les restes des branches soit mortes soit vives, qu'un jardinier négligent a laissés de la longueur d'un ou deux centimètres, au lieu de les couper près de l'écorce. La sève trouvant obstacle à sa circulation, ne peut monter par dessus pour recouvrir la plaie. De plus, un bois mort communique sa contagion au bois auquel il tient, ainsi que le font les chairs mortes, sur le corps de l'homme, aux parties saines qui les avoisinent. Alors on voit le chicot se dessécher, puis communiquer son mal au pourtour de la branche qui le supporte et souvent faire périr la branche entière. L'inapplication et la paresse font fermer les yeux sur ce reste de bois, appelé *ergot* à cause de sa ressemblance avec ceux qu'ont les coqs à leurs pattes. Je ne saurais trop le répéter, un bon jardinier doit supprimer jusqu'à l'écorce toutes les végétations défectueuses ou inutiles du pêcher.

On appelle *onglet* cette partie qui est à l'extrémité de la branche qu'on a taillée à 5 ou 6 millimètres au dessus de l'œil. Pour éviter de laisser des onglets, il ne faut pas couper trop près de l'œil, on courrait risque de l'abattre ou de le faire avorter. Mais il est un juste-milieu qu'on doit chercher et qui consiste à tailler environ à 2 millimètres plus haut que l'œil et par derrière obliquement en bec de flûte, jusqu'à la hauteur de l'œil. Par cette méthode, la plaie occasionnée par la taille est entièrement recouverte par la sève de l'année et elle ne donne naissance à aucun onglet.

Les *faux bois* sont certaines branches qui ne naissent ni d'un œil ni d'un bouton, mais directement de l'écorce, à travers laquelle la sève se fait jour. Ces sortes de branches sont rarement fructueuses, ou ne le deviennent qu'après un très long temps. On ne les conserve que par nécessité. Il n'y a que les arbres vigoureux qui produisent des faux bois lorsqu'ils sont taillés trop courts. Le moyen de n'en pas avoir est de donner aux arbres qui en produisent une taille plus longue et réitérée sur un plus grand nombre de branches.

Les *branches folles* ou *chiffones* sont celles qui ont 25 à 30 centimètres de longueur et qui n'ont qu'un œil à bois à leur extrémité. Elles croissent le plus souvent faute de vigueur de l'arbre ou par suite d'un mauvais traitement. Dans tous les cas, il faut les recéper comme infertiles et se pourvoir sur les meilleures branches pour faire pousser du bon bois.

Un principe reconnu par tout le monde est qu'il faut conserver soigneusement les *branches crochets*, que l'on reconnaît à leur longueur, qui n'est que de 2 à 3 centimètres. Ce sont celles qui donnent le plus beau fruit, parce qu'elles se trouvent les plus rapprochées de la mère-branche.

Sur un arbre bien constitué, les *branches à fruit* ou *secondaires*, sont à peu près de la grosseur d'un tuyau de plume à écrire. Elles doivent être taillées à 5 ou 6 yeux et même à 8 en certains cas, pour arrêter l'impétuosité de la sève, sauf, dans ce dernier

cas, à les rabattre à l'ébourgeonnement. Les demi-fortes seront taillées depuis un œil jusqu'à trois. Il y a un milieu entre tailler trop court ou trop long. Par la première taille, on n'a que des *gourmands*, par la seconde, on épuise l'arbre, qui ne produit plus que des branches *chiffones*. Dans les deux cas, on n'a presque point de fruits. C'est donc au jugement et à l'expérience du jardinier à décider ce qu'il y a de mieux à faire suivant l'état de l'arbre qu'il a sous les yeux et dans la main.

Le pêcher tend toujours à s'emporter vers le haut et à se dégarnir du bas. Pour le retenir, il suffit de le rapprocher en taillant davantage sur les branches fortes que sur les demi-fortes, c'est à dire que si l'on a taillé les fortes l'année précédente à cinq ou six yeux, et les demi-fortes à deux ou trois, on rabattra à la taille suivante chacune de ces branches sur celle qui aura poussé de l'œil le plus bas. Au moyen de ce rapprochement de chaque année, on met un frein à la fougue du pêcher. J'ai remarqué que plus le fruit est rapproché de la branche-mère, plus il devient beau, parce que la substance lui est fournie plus abondamment. La sève n'arrive ni aussitôt, ni en si grande quantité aux fruits placés à l'extrémité des branches.

Les *lambourdes*, qui sont à peu près de la longueur de 10 à 12 centimètres, ne doivent pas être taillées, soit qu'elles se trouvent sur le devant ou partout ailleurs. La nature à leur égard, comme pour les *branches crochets*, s'étant chargée seule de pourvoir à leurs

besoins, nous n'avons d'autres soins à leur donner que de les conserver précieusement. Les pêches qu'elles portent sont presque toujours les meilleures, les plus grosses et les plus hâtives.

A l'égard des *branches à bois* ou *branches-mères*, nécessaires pour former l'arbre, je ne saurais trop conseiller de les tailler long. Je leur donne ordinairement de 40 à 50 centimètres sur les arbres de deux ans, et quelquefois 1 mètre sur certains arbres de trois ans qui ont fait des pousses excessives. Mais après que je leur ai laissé jeter leur feu, je les traite suivant qu'ils le demandent, et autant j'ai été prodigue à leur égard autant souvent je deviens économe et ménager, jusqu'à rapprocher ces mêmes branches, que par nécessité j'avais allongées trois ou quatre ans auparavant. Par ce moyen j'arrive quelquefois à former complètement mes arbres en quatre ans.

En plantant un jeune pêcher, on coupe d'abord le canal vertical de la sève pour lui faire pousser deux mères-branches obliques. Dès la première année, j'allonge ces branches par les extrémités en leur faisant prendre la forme d'un V ouvert pour donner à l'arbre le moyen de s'étendre et de garnir. Mais pour régler la longueur de cette taille, ayez égard à la vigueur plus ou moins grande de vos jeunes plants. Combien de jardiniers, au contraire, épuisent leurs arbres en les raccourcissant tous indistinctement! Leur maxime est de ravaler toujours, ce qui fait de tous leurs arbres des avortons. Car, il est évident que, dépouillés d'an-

née en année de toute leur production, et forcés constamment de pousser en vain de nouveaux bois, ils ne peuvent arriver que bien lentement à grandir et à se former. C'est donc un principe fondé sur le raisonnement, qu'on ne saurait trop donner d'essor aux jeunes pêchers dans leurs premières années.

A l'égard du moment où doit être faite la taille du pêcher, on ne peut rien fixer à l'avance. Il dépend de diverses circonstances, de la saison, du climat, de l'exposition et de la nature du terrain. Ce qu'on peut établir à cet égard, c'est que la taille du pêcher ayant pour base la taille des bourgeons sur un œil à bois, il faut attendre que la végétation ait fait assez de progrès pour que le jardinier puisse bien distinguer les yeux à bois des yeux à fleur. Ces règles sont fondées sur mes observations et sur l'opinion des grands maîtres de l'art.

4° De l'ébourgeonnement.

L'ébourgeonnement du pêcher a pour cet arbre plus d'importance encore que la taille, car il la prépare pour l'année suivante. On peut, jusqu'à un certain point, suppléer à une taille défectueuse, tandis que rien ne peut réparer un ébourgeonnement vicieux. De cette opération dépend la santé et la durée du pêcher. Nous traiterons de la saison et de la méthode à suivre pour la pratiquer.

Le pêcher a plus besoin qu'aucun autre arbre d'être

ébourgeonné ; il produit, tous les ans, une si grande quantité de pousses, qu'abandonné à lui-même, il n'offrirait bientôt à la vue qu'un objet informe qui deviendrait le jouet des vents. Le fruit resterait chétif, sans couleur et sans goût. Les feuilles, privées d'air, jauniraient et tomberaient. Cet art de l'ébourgeonnement n'est autre chose que le choix judicieux des rameaux qu'il faut palisser et de ceux qu'il faut supprimer. Le point essentiel est de laisser entre les bourgeons que l'on conserve un espace suffisant pour qu'ils ne se touchent point et qu'ils garnissent parfaitement l'espalier. Ondoit chercher à éviter également et la confusion et levide.

L'époque de l'ébourgeonnement n'est pas plus fixe que celle de la taille. On doit se régler sur la saison ; on diffère souvent cette opération jusqu'en juin, et jusqu'au moment où les bourgeons ont atteint 30 à 40 centimètres de longueur. En ébourgeonnant on met le fruit à découvert ; et comme en avril et mai il est encore fort tendre, on doit craindre de l'exposer trop tôt aux variations subites de la température et de le voir se dessécher et tomber par suite d'un seul coup de soleil. En retardant , en laissant allonger les bourgeons , et en ne supprimant qu'un peu tard les surnuméraires, les fruits restent à l'abri des premières chaleurs et les arbres ne s'épuisent point à pousser de nouveaux bourgeons. On en doit moins laisser à un arbre bien chargé de fruits qu'à celui qui l'est moins , afin que le premier puisse

les nourrir avec la sève qui se perdrait en végétation; mais on en réserve toujours le nombre nécessaire de distance en distance, soit pour garnir l'arbre, soit pour remplacer, l'année suivante, les branches qui seront retranchées. En ébourgeonnant les arbres de deux et trois ans, je leur donne en général beaucoup de charge quand ils ont de la vigueur. Mon but est toujours de leur procurer un prompt avancement, et de faciliter, dans toute son étendue, le cours de la sève.

Je recommande expressément d'éviter la pratique de pincer, de raccourcir et d'arrêter les bourgeons. Toutes ces mutilations sont la cause du dépérissement des arbres. La régularité qu'on prétend obtenir par ces opérations disparaît trois semaines après, par suite de la pousse d'un nombre infini de faux bourgeons, à laquelle donne lieu la pratique des pincements.

Pour l'ébourgeonnement, il ne faut employer que la demi-serpette, et couper avec la pointe de cet instrument, tout près de l'écorce, les branches surnuméraires et les faux bourgeons. Une des choses les plus essentielles est de considérer la nature des bourgeons qui ne doivent pas être coupés indiscrètement. Il faut avoir soin de *tâter* les branches qu'on veut ébourgeonner, afin de s'assurer qu'elles ne portent point de fruit. Il faut, en outre, avant de couper aucun bourgeon, le présenter en place pour connaître s'il ne force point, s'il a sa place dans l'espalier, et ne l'abattre qu'autant qu'il est inutile. J'ajoute qu'on

doit ménager les feuilles pendant cette opération, afin qu'elles continuent à préserver les fruits des rayons brûlants du soleil. On ne doit les couper, comme nous le verrons plus tard, que quinze jours avant la maturité des pêches.

Plusieurs sortes de branches doivent être supprimées lors de l'ébourgeonnement : les irrégulières, les inféconde, les tordues, les chancreuses, les gommeuses, les mortes ou malades. Ensuite, après avoir fait choix des bourgeons les mieux placés, on en supprimera un entre deux, ou même deux de suite, suivant que l'espalier sera plus ou moins garni.

Un point essentiel de l'ébourgeonnement, relativement aux pêchers en espalier, est de ne jamais abattre le bourgeon qui termine la branche, à moins que celui de dessous ne soit meilleur. A la taille, comme je l'ai dit plus haut, on rapproche, on resserre, on concentre ; à l'ébourgeonnement on ne peut trop donner d'extension aux arbres quand ils poussent vigoureusement et que tous les milieux sont garnis.

A l'égard des bourgeons que la nature donne uniformément à tous les pêchers pour servir de mères-nourrices aux fruits, loin de les supprimer ou de les couper à deux ou trois yeux, un bon jardinier les coulera sur une vieille branche ou les retournera en anse de panier sur le devant ou sur le côté, à sa volonté. Cette difformité n'est, au reste, que passagère et elle disparaîtra à la taille suivante. Les bourgeons

que la gomme aura pris seront raccourcis à un œil au-dessous du mal, afin d'en faire pousser de nouveaux.

5° Du palissage.

L'art du palissage consiste à attacher d'abord au treillage le côté le plus difficile de l'arbre, puis à passer à l'autre côté et finir par le milieu. Dans l'ordre de la nature, la sève porte toujours en avant les rameaux de l'espalier qui cherchent l'air et le soleil. Les bourgeons, même attachés, tendent toujours à s'écarter du mur par leurs extrémités.

Si, au lieu de décharger les arbres outre mesure et de leur faire pousser des bourgeons en pure perte, on laissait à leurs rameaux plus d'étendue et de longueur, ils prendraient l'essor et donneraient au centuple de ce qu'ils donnent ordinairement. L'arbre se fortifierait et sa durée serait plus longue. Puisque nous ôtons par nécessité les rameaux de devant et de derrière, c'est à dire à peu près la moitié de la végétation du pêcher, il faut en compensation laisser pousser les branches latérales et étendre, suivant la force des arbres, celles des extrémités et de face et celles qui poussent entre deux. Pourquoi les beaux espaliers sont-ils si rares? c'est parce que les jardiniers déchargent leurs arbres à tort et à travers. Ils les mutilent au lieu de les palisser. S'ils les allongeaient proportionnellement à leur vigueur, on verrait l'abondance de fruits succéder à la disette, et

des espaliers vastes, étendus, superbes, remplacer ces arbres chétifs, dégarnis, qui sont d'un si modique rapport.

Une des règles fondamentales du palissage est d'allonger toutes les branches des extrémités, tant celles de côté que de face. Mais autant un habile jardinier est prodigue quant à l'allongement des bourgeons à la pousse, autant il doit être réservé à la taille. L'ignorant, au contraire, allonge à la taille les branches à fruit et tient courtes toutes les autres. Alors les premières n'ont plus de quoi fournir au palissage, tandis que les autres poussent avec véhémence des faux bois et des gourmands.

Le palissage contribue à une plus prompte maturité des fruits, à leur saveur et à leur coloris. Par son moyen, l'arbre et le fruit ont également part aux bienfaits de l'air, qui pénètre l'arbre par tous ses pores, entretient sa fraîcheur, par l'influence de la rosée pendant la nuit, et des pluies fécondes pendant le jour. C'est encore par le palissage que le pêcher parvient à former comme un riche tapis vert qui plaît à l'œil et le fait admettre dans les jardins les plus réguliers, pour y figurer honorablement avec les fleurs rares et les arbres d'ornement.

J'ai dit, en parlant de la distribution des branches, qu'on ne devait laisser que les obliques. Ces branches, bien palissées, doivent former autant de petits éventails qu'il y a de membres dans l'arbre, et en suivant la méthode que j'indique, l'arbre entier n'en

présentera qu'un seul offrant la figure d'une demi-circonférence, dans laquelle toutes les branches partant du tronc seront autant de rayons qui iront du centre à ses extrémités.

6° Maladies du Pêcher.

Les principales maladies du pêcher peuvent se réduire à la *gomme*, à la *cloque* des feuilles et à la *lèpre*, autrement dite le *meunier*. Je vais indiquer succinctement les remèdes les plus propres à les faire cesser, d'après mes expériences réitérées pendant un long cours d'années.

La *gomme*, quoique peu dangereuse par elle-même, devient, lorsqu'elle est négligée, la maladie la plus fâcheuse du pêcher, et souvent la cause de sa mort. Dans les abricotiers, les pruniers et les cerisiers, le dommage causé par la gomme se répare plus facilement. La nature remplace chez eux les branches desséchées par de nouvelles branches qui sortent de l'écorce et quelquefois même aux endroits malades. Il n'en est point de même du pêcher, qui n'a point la faculté de pousser des yeux de l'écorce. Sa peau, plus tendre et plus poreuse, rend aussi plus considérables les plaies que lui fait la gomme. Alors, non seulement les branches ne poussent plus, mais celles qui périssent ne sont point remplacées et l'arbre se dégarnit lorsqu'il ne meurt point lui-même. La bonne conduite de cet arbre et son bon entretien

sont les préservatifs les plus efficaces contre cette maladie. Quant aux remèdes, je n'en connais qu'un, qui consiste à enlever la gomme dès qu'elle paraît et sans lui donner le temps de durcir. Aussitôt après, on applique l'onguent dit de *Saint-Fiacre* sur la partie malade. Un bon jardinier doit aussi visiter les arbres de temps en temps et surtout après les pluies froides et enlever soit avec les doigts, soit avec des chiffons, jusqu'aux moindres vestiges de la gomme qu'il aperçoit. Celle qu'on laisse contribue à en attirer de nouvelle.

La *cloque* est également une maladie grave du pêcher. Vers la fin de juin ou en juillet, les feuilles verdoyantes du pêcher et les extrémités des bourgeons déjà allongés, offriront le spectacle brillant d'une végétation luxuriante, lorsque d'une nuit à une autre, du matin au soir, tout ce superbe appareil se trouve changé en un désastre affreux. Ces feuilles lisses et unies se recoquillent, et bientôt dépourvues de nourriture par la privation ou la détérioration des sucs nourriciers, elles se fanent et tombent. Quelle peut être la cause fatale d'une métamorphose si subite et si étrange? C'est aux pucerons seuls qu'il faut l'attribuer. Quand on verra les feuilles commencer à se crisper, un remède prompt et facile sera de tremper dans une eau de savon blanc ou noir, les extrémités des branches attaquées. Cinq minutes suffisent pour détruire cet insecte si funeste au pêcher. Une méthode non moins certaine de dé-

truire adicalement le puceron, mais qui exige un peu plus de patience, consiste à les écraser dès qu'on les aperçoit, feuille par feuille et autour du rameau avec les doigts. On lave ensuite la branche dans un vase plein d'eau, ou bien on la nettoie avec une éponge mouillée. Si on néglige ces précautions, bientôt des millions de petits pucerons, que nos yeux ont peine à apercevoir, mais dont la fourmi reconnaît bientôt la présence, s'emparent de l'arbre entier. C'est dans les premiers jours du printemps que les pucerons s'attachent aux espaliers dont l'exposition leur est favorable. Ils se portent toujours vers les extrémités de l'arbre, plus tendres que le reste de la pousse et où la sève fournissant sans cesse de nouveaux sucs, ils sont assurés de trouver leur subsistance. Les picotements de ces innombrables insectes et les plaies qui en résultent, continuellement rouvertes à mesure qu'il se fait un envoi de sève pour les fermer et les guérir, causent à l'arbre beaucoup de préjudice. Ainsi se forme-t-il à notre peau de nouveaux petits calus qui la rendent enfin toute raboteuse, lorsque des piqûres ou des contusions se succèdent sur le même point.

Il suit de tout ce que je viens de dire que ce sont les pucerons qu'il faut attaquer directement et non les fourmis qui envahissent presque en même temps les pousses jeunes du pêcher. Ce dernier insecte marche simplement à la suite du premier et pour sucer une liqueur qui transpire sans cesse du corps des pucerons.

Bien des gens sans expérience pensent que les feuilles du pêcher, au parfum d'amande, attirent la fourmi qui, en les perçant, les fait crisper et cloquer. S'il en était ainsi, la fourmi ne devrait point envahir les autres arbres tels que le pommier, le cerisier et le prunier, sur lesquels elle se porte à la suite du puceron. Mais le fait suivant, qu'il est facile de reproduire, établit sans réplique que ce n'est point la fourmi, mais bien le puceron qui est la cause de la *cloque*. Enfermez dans une boite des fourmis avec des feuilles saines de pêcher, renouvelez-les tous les jours pendant une semaine et vous pourrez vous assurer que les fourmis ne les entament pas, en les retirant aussi entières que vous les aurez mises. Placez, au contraire, dans la même boite des feuilles ou bourgeons chargés de pucerons et vous verrez les fourmis sucer ces derniers sans endommager les feuilles.

Enfin, pour prouver l'inocuité de la fourmi, j'assure qu'elle n'entame jamais un fruit avant que quelque animal plus hardi et moins sobre, tel qu'un perce-oreille, un limaçon ou une guêpe ne lui ait frayé le chemin. Alors elle se croit en droit de prendre sa part d'un mets délicieux dont elle sait comme tout autre priser la saveur.

Parmi les remèdes qu'on peut employer contre les pucerons, il y en a que je n'indique pas et qui peuvent être bons, mais ceux que je conseille n'ont jamais manqué de produire leur effet.

La maladie du *meunier* ou de la *lèpre*, ainsi nommée parce que les branches qui en sont attaquées deviennent toutes blanches, déconcerte les plus grands maitres de l'art, qui n'ont encore pu lui trouver un remède. J'ai remarqué que cette maladie s'étend principalement sur le pêcher appelé *Bourdine* ou *Téton de Vénus*, et sur la *Grosse Mignonne*. J'ai eu des arbres de ces deux espèces qui ont toujours été atteints de cette contagion. J'ai renoncé à les cultiver en les remplaçant par les espèces que j'ai indiquées plus haut, qui sont aussi belles, plus productives et dont les sujets sont moins délicats. Elles conviennent à tous les terrains et à toutes les expositions, moins celle du Nord.

7° Des Abris ou Auvents.

Sans auvents point de pêcher. Les arbres sont taillés, leurs fleurs, leurs bourgeons vont éclore ; ils ont alors besoin d'être préservés des gelées printannières, des temps critiques et des frimats tardifs, il faut les abriter. Ces abris consistent en un auvent soit en planches soit en paille, fixé au haut du mur par des crochets de fer ou par de simples chevilles de bois de 50 centimètres environ de longueur. Ces auvents légèrement inclinés en avant doivent rester jusqu'à ce que tout danger soit passé, c'est à dire depuis les premiers jours de février jusqu'à la mi-juin. Ces abris indispensables au pêcher, surtout

dans notre climat, servent à éloigner soit des fleurs soit des fruits les eaux froides du ciel, qui leur sont très-nuisibles, surtout lors des faux dégels. Ils servent aussi à retarder la sève du pêcher, à l'arrêter même pour la faire refluer vers le bas, par le défaut de circulation d'air dans les sommités. Les auvents ont donc le double avantage de préserver les fleurs et les fruits et de faire garnir plus également les espaliers, dont la tendance naturelle est toujours de s'emporter par le haut. Aussi est-il bien reconnu que sans ce moyen, il ne saurait y avoir de beaux pêchers.

8° Du Pêcher en plein vent.

Les pêchers en plein vent, loin d'être abandonnés à eux-mêmes, doivent aussi être taillés. Les règles à leur égard sont les mêmes que pour les espaliers, avec cette différence qu'ils ont besoin de l'être plus d'une fois, parce qu'ils sont plus maltraités par les vents et qu'ils sont, presque tous les ans, gelés en hiver et au printemps. On les taille le plus tard possible et fort courts, en ayant soin de les nettoyer de toutes les branches mortes. C'est un point essentiel. On doit enfin les tailler, comme je l'ai dit plus haut, en évitant la confusion des branches et ne laissant aucun chicot ni onglet, défectuosité qu'on aperçoit toujours sur les pêchers de nos vignobles, quand ils sont traités par nos vignerons ignorants.

9° De la Suppression des fruits abondants et de l'Effeuillement.

Quand il y a trop de pêches nouées sur un arbre, on différera de les éclaircir jusqu'à ce qu'elles soient à peu près à la moitié de leur grosseur. Durant cet intervalle de temps, il en tombe souvent une grande quantité. Si l'arbre les conservait toutes, il s'épuiserait et ne donnerait que de mauvais fruits. Dès que le temps critique de la chute des pêches est passé, s'il en restait encore plus qu'il ne convient, on devrait supprimer les petites, les mal faites et les mal placées. Dans les bouquets, on retranche celle du milieu en prenant la précaution de ne point froisser ou meurtrir ses voisines. La façon de s'y prendre est de tirer à soi la pêche, en la tournant jusqu'à ce qu'elle vienne, sans appuyer sur les voisines que l'on veut conserver. Aux branches faibles, on laissera moins de fruits et on conservera toujours de préférence ceux du bas de l'arbre. Sur un sujet de trois ans, on peut laisser de 20 à 30 pêches. La quatrième année, il peut en nourrir 50. L'arbre parvenu à l'âge de six ans doit être en plein rapport quand il a été bien conduit, et il donne alors au moins 100 belles pêches.

Pour procurer aux pêches ce beau coloris qui en fait le fruit le plus agréable à l'œil, comme il est le plus délicieux au goût, il faut procéder à l'effeuil-

lement après que toutes les façons de l'ébourgeonnement et du palissage ont été données aux arbres en leur temps. A cet effet, et lorsque la maturité du fruit approche, on coupe les feuilles qui leur font ombrage. Comme toutes les pêches du même arbre ne mûrissent pas à la fois, il faut recommencer cette opération à mesure que la maturité des autres fruits avance. Il faut bien se garder d'arracher ces feuilles, mais seulement les couper en leur laissant un centimètre environ de plus que leur queue. Cette opération, qui est la dernière, doit se faire quinze jours seulement avant la maturité des fruits.

C'est par l'application d'une méthode pareille que les habitants de Montreuil sont parvenus à former ces belles palissades de pêchers qui produisent de si beaux fruits et en si grande quantité. Autant les mauvais jardiniers traitent sans discernement la taille et l'ébourgeonnement de leurs arbres, autant les Montreuillois apportent une attention soutenue à ne palisser que les bons bois, à supprimer tous les mauvais, et à favoriser par leurs soins de tous les jours la croissance, la floraison et la fructification d'espaliers qui font leur gloire et leur fortune. Rien ne s'oppose ni dans notre climat, ni dans les qualités de notre sol à ce que par de semblables soins nous obtenions les mêmes résultats.



ARCHITECTURE RURALE.

TRAITÉ PRATIQUE

De l'Emplacement des Bâtiments ruraux,
de leur forme, de leur agencement intérieur, etc.

AVEC FIGURES,

PAR M. B. CHOUVON,

Membre résidant.

> l'entens ce néantmoins que le bastiment soit fait selon le revenu des terres, et que (comme dict Cato) le logis ne cherche les terres ne les terres le logis.
>
> Docteur Estienne.

BATIMENTS DE FERME.

Emplacements.

Un propriétaire qui a l'intention d'élever des constructions nouvelles, pour l'exploitation de son domaine, ne saurait apporter trop de soin au choix de l'emplacement. On voit journellement commettre sur ce sujet des erreurs graves qui font le désespoir de toute la vie, et qu'on aurait pu éviter avec un peu de réflexion. L'emplacement qu'on a à sa disposition est rarement, il est vrai, aussi convenable qu'on le désirerait, mais on peut, en se pénétrant bien des

convenances hygiéniques et économiques, l'accommoder, sinon parfaitement, au moins de telle sorte qu'on n'ait rien à se reprocher. L'emplacement peut varier suivant les positions et les circonstances. Une chaumière sera naturellement bien située dans un village, si le propriétaire a trop souvent besoin de ses voisins pour s'en éloigner sans inconvénient. Une ferme d'une certaine importance, se suffisant habituellement à elle-même, pourra, au contraire, accroître considérablement le revenu du domaine qu'elle doit desservir, si elle est établie dans son centre. Cette disposition, qu'on a souvent conseillée, évite de grandes pertes de temps, facilite le transport des fumiers, qui, par cette considération, pourront bien souvent doubler les récoltes. Les soins que recevra la terre et la surveillance générale deviendront plus incessants, plus actifs. On doit donc placer préférablement les bâtiments d'exploitation au centre du domaine, toutes les fois que des raisons majeures ne s'y opposent pas.

Cette préférence pourra, par exemple, se contrebalancer avec des inconvénients que je vais signaler. L'eau étant indispensable aux besoins de la vie, pour les hommes et les animaux, on doit, autant que possible, ne pas trop s'éloigner de la source qui doit la fournir. Une fontaine, un ruisseau peuvent donc bien, malgré toute autre considération, déterminer l'emplacement d'une ferme. On voit quelquefois abandonner un établissement rural au

quel le propriétaire, par une imprévoyance inconcevable, n'avait pas ménagé cette ressource.

On doit encore éviter d'asseoir une maison dans un terrain bas, marécageux. La stagnation des eaux, l'humidité constante du sol, rendent ce séjour pernicieux pour les hommes et les animaux. Un terrain plat, imperméable, quoique à une altitude différente peut avoir les mêmes inconvénients, si l'on n'a pas à sa disposition, les moyens de le rassainir. L'emplacement près d'un ruisseau dont les eaux claires s'écoulent facilement, peut, au contraire, offrir de très-grands avantages sous le rapport de l'utilité et de l'agrément, pourvu qu'on ait soin de bâtir au-dessus du niveau de l'eau et de se mettre à l'abri de l'inondation. Dans cette position, le sol est souvent couvert de plantations trop touffues qui arrêtent la circulation de l'air et entretiennent l'humidité. Des éclaircies judicieuses dans le sens de l'exposition la plus favorable, viennent facilement à bout de cet inconvénient.

En pays froid, élevé, on ne doit pas négliger, quand c'est possible, d'asseoir l'habitation contre une butte, une colline qui la mette à l'abri des vents. On peut même à cet égard établir que l'emplacement qui, pour les pays froids, comme pour les pays tempérés, réunirait les conditions les plus avantageuses serait un terrain légèrement en pente [qui facilite l'écoulement des eaux], garanti des vents d'ouest et du nord, et ouvert au midi et au levant, expositions qui, comme nous allons le voir, sont les plus favorables.

Exposition des Bâtiments.

L'exposition joue un grand rôle pour la santé des hommes et des animaux domestiques. Les besoins de ces derniers sont, sous ce rapport, semblables aux nôtres, et quoique tous ne soient pas également exigeants, on peut admettre que tous prospèrent mieux dans un logement dont les ouvertures sont tournées à une bonne exposition. Celle du midi est généralement considérée comme la meilleure, parce que, dit M. le comte de Gasparin dans son *Cours d'Agriculture,* les variations de température y sont plus graduées, et qu'on y passe moins rapidement du minimum an maximum, source la plus ordinaire des maladies qui affectent les hommes et les animaux. L'exposition du couchant est, par des raisons contraires, regardée comme la plus malsaine. Restant le matin plongée dans l'humidité atmosphérique, dit encore M. de Gasparin, elle manque de soleil pendant l'époque la plus froide de la journée, et le soir elle le reçoit directement et pendant les heures les plus chaudes : de là vient un climat diurne extrême.

Après le couchant, l'exposition la plus sujette aux variations extrêmes, serait le levant; mais le soleil, à son lever, est tempéré par l'humidité du sol, et quittant cette exposition à une heure chaude de la journée, la transition est moins brusque. Voilà ce qui explique la faveur dont jouit l'aspect du levant, qui est quelquefois préféré au midi, surtout dans les lieux bas, où l'on

évite ainsi, en été, la chaleur accablante du milieu du jour. L'exposition du nord n'étant pas sujette à des températures extrêmes, est saine, mais trop froide pour convenir aux services principaux; en revanche, c'est la seule qui garantisse la conservation des denrées. L'aspect que l'on doit préférer dépend aussi de la disposition de lieux. Dans un terrain fermé au midi et ouvert au levant, on choisit naturellement le levant. En résumé, on doit, dans tous les cas, diriger préférablement les ouvertures de l'habitation du nord au midi, en passant par l'est, et éviter, au contraire, au moins pour les principaux services, de les rapprocher du couchant.

Elévation des Bâtiments au dessus du sol.

L'emplacement et l'exposition des bâtiments que l'on veut construire étant déterminés, il faut encore prendre les mesures nécessaires pour les mettre complètement à l'abri de l'humidité, si funeste à la santé des hommes et des animaux. Ce résultat ne peut s'obtenir d'une manière satisfaisante qu'en reniant les malheureux usages de notre pays, c'est à dire en élevant les constructions au dessus du sol environnant. Pour les écuries et leurs dépendances, on est souvent forcé, pour ne pas nuire au service, de se contenter d'une surélévation de 20 à 25 centimètres; mais l'habitation de l'homme gagnera toujours à être placée à 50 centimètres au dessus du sol environnant. Les trois marches que nécessite cette amélioration,

ont, en outre de la salubrité qu'elles procurent à la maison, l'avantage de lui donner un aspect plus agréable. Sur un terrain plan, cette surélévation ne présente aucune difficulté. Sur un terrain en pente, on voit généralement les maisons engagées dans la terre [*fig.* 12], disposition qui les expose à une humidité fâcheuse. On obvie à ce mal en dégageant le derrière de la maison [*fig.* 13] de manière à l'isoler entièrement du sol environnant, qu'on soutient en A par un mur. Le déblai C peut être utilisé en B.

Disposition.

La disposition d'un bâtiment consiste à l'approprier de telle manière à sa destination que toutes ses parties concourent à ce but. La disposition d'une ferme exige de la part de celui qui la dirige, une parfaite connaissance des travaux de la campagne et des usages du pays où il doit construire. Elle consiste à grouper tous les bâtiments de telle façon que les différents services s'opèrent avec ordre, facilité et dans le moindre temps possible. L'habitation du maître doit être considérée comme le centre de l'établissement, et on doit en rapprocher les pièces qui demandent un service plus fréquent, une surveillance plus active.

La forme d'une ferme ne peut pas se déterminer d'une manière absolue. Cependant elle affecte ordinairement trois dispositions dont le choix dépend principalement de l'importance de l'exploitation. Dans

la première, une cour carrée ou oblongue est fermée d'un côté par les bâtiments et des trois autres par de simples murs. Dans la seconde, les bâtiments occupent trois côtés de la cour, et dans la troisième, elle les occupe tous quatre. On doit, au reste, quelle que soit la forme que l'on adopte, se réserver une cour asssez spacieuse, pour la salubrité de l'établissement et la facilité de la manœuvre. Cette cour, qu'elle soit formée par de simples murs ou par des bâtiments, sera d'une surveillance d'autant plus facile qu'elle offrira moins de portes de sortie.

Quelques auteurs conseillent de réunir tous les bâtiments d'une ferme en un seul corps et sous un même toit. Cette disposition est nécessairement plus économique, et souvent c'est la seule qui convienne aux petites fermes, mais elle expose davantage aux incendies. D'autres demandent, et je me range à leur avis, que les bâtiments principaux, ceux surtout qui sont d'une nature plus inflammable, soient isolés. L'incendie est ainsi moins à craindre, et dans le cas où il se déclarerait, plus facile à concentrer.

On attache généralement trop peu de prix à l'élégance des bâtiments ruraux, comme si cette élégance devait être nécessairement plus dispendieuse. L'élégance d'une ferme ne consiste pas dans des ornements qui, avec la stricte économie qui doit présider à sa construction, seraient déplacés et superflus; elle dépend de la juste proportion de toutes ses parties, de l'ordre avec lequel elles sont disposées et de la parfaite sy-

métrie qu'on peut presque toujours obtenir facilement dans une construction nouvelle. Que de fermes ne voit-on pas cependant bâtir journellement, qui sont groupées sans raison, non seulement avec irrégularité, mais sur différents niveaux! Ces bâtiments d'hier semblent être l'œuvre de plusieurs générations. Outre qu'ils présentent un coup d'œil désagréable, ils ont encore le grand désavantage de se prêter mal au service et, plus souvent qu'on ne pense, d'être plus dispendieux que des constructions de meilleur goût.

Dans la *fig.* 1, j'ai représenté le plan, dans la *fig.* 2, la coupe et en partie l'élévation des bâtiments d'une ferme où j'ai tâché de réunir le plus d'exemples sur ce que j'ai dit et dois dire encore au sujet de leur disposition, leur forme et leur agencement intérieur. Supposés bâtis dans un pays où il y a de tout un peu, ils sont disposés pour convenir également, à l'aide de quelques modifications, au propriétaire qui fait valoir son domaine, et à celui qui le donne en ferme.

Maison d'Habitation.

Je n'entrerai point, au sujet de la maison d'habitation, dans des distinctions infinies qui m'entraîneraient plus loin que ne le comporte le cadre de mon travail : il suffira, je pense, de présenter quelques plans qui en partant du simple au composé,

indiqueront, dans certaines limites, les proportions que peut prendre ce genre de construction, suivant la fortune, la position et les goûts de celui à qui il est destiné. La maison dont la *fig.* 3 donne le plan, la *fig.* 4 l'élévation et la *fig.* 5 la coupe, si l'on se la représente dans la pensée, composée seulement d'un rez-de-chaussée et sans étable, peut être considérée comme l'habitation du plus simple manouvrier. Une cuisine et une petite chambre contiguë, plus ou moins embarrassées de lits, suffiront, non pas toujours à sa commodité, mais trop souvent à ses ressources. L'escalier qu'on aperçoit dans le fond de la cuisine, conduira alors directement aux combles, où il mettra sa provision de bois et quelquefois encore un lit.

Plus aisé que le manouvrier, le petit propriétaire rendra la cuisine plus commode en l'appropriant plus spécialement à sa destination. La petite salle à côté deviendra la salle de réception que le cultivateur de nos pays, dès qu'il a la moindre aisance, se ménage toujours auprès de la cuisine. C'est dans cette chambre qui reçoit dans nos campagnes le nom de salon, que le cultivateur, hors de la vue des embarras du ménage, aime à vider une bouteille avec ses amis. L'escalier prendra alors plus d'importance. Au lieu de conduire simplement aux combles, il introduira dans un premier étage composé de deux chambres à coucher qui sont la répétition des pièces du rez-de-chaussée. Pour des habitudes simples, cette disposition est non seulement commode, mais éco-

nomique, car l'escalier prend peu de place. Avec une plus grande aisance, la simplicité disparaît et le propriétaire demande alors un escalier dont la montée soit plus douce, et qui, ainsi que l'entrée de la maison, soit indépendant. La *fig.* 6 répond à ce nouveau besoin. Ici, la cuisine, en perdant une de ses croisées, perd un peu de son agrément; mais le salon, plus nécessaire, s'agrandit.

De la maison simple en profondeur, on passe à la maison double, où le propriétaire commence à jouir de dispositions confortable. La *fig.* 7 a l'avantage de présenter, sur une surface assez restreinte, une belle cuisine, ce qui est très-important dans une ferme. Le propriétaire dont les habitudes sont plus exigeantes, y trouve un salon et une salle à manger convenables, et si, comme dans la *fig.* 10, il n'a pas son cabinet au rez-de-chaussée, l'escalier est trop commode pour qu'il ait à se plaindre de l'avoir au premier étage. Cette dernière *figure* représente une habitation dont la disposition est plus usuelle, mais qui demande une plus grande surface pour que l'on puisse réserver à la cuisine une dimension suffisante. Il arrive souvent qu'on donne à ce genre de maison des proportions plus grandes; c'est généralement un tort, car, pour peu qu'on l'agrandisse, on peut s'en procurer une à cinq croisées de front [*fig.* 11], dont le surplus de dépense peut simplement consister dans l'addition de quelques croisées. Arrivée à ce chiffre, la maison à cinq croisées présentera toujours des pièces mieux éclairées, plus agréables et plus commodes.

Dans la maison d'habitation d'une ferme, il n'y a guère, parmi les domestiques, que les femmes qui y trouvent leur logement, et c'est ordinairement à l'étage supérieur. Les valets de ferme sont ordinairement distribués dans les écuries, les étables et dépendances, où leur surveillance est nécessaire.

Dépendances de la cuisine. Laiterie, etc.

J'ai insisté particulièrement sur la cuisine, parce que dans une ferme, c'est la pièce qui a la plus grande importance. Non seulement elle sert aux préparations culinaires, mais les valets de ferme et très-souvent les maîtres n'ont pas d'autre salle à manger. C'est presque toujours à la cuisine que le lait reçoit ses préparations, la laiterie, dans nos campagnes ne consistant ordinairement qu'en un lieu de dépôt, à l'abri de la chaleur et du froid. Il n'est pas rare non plus qu'elle serve de buanderie, et l'on conçoit qu'elle doit conséquemment être assez grande pour répondre à tant de destinations différentes.

Lorsque les caves situées au dessous de la maison d'habitation sont assez sèches, fraiches en été et chaudes en hiver, enfin telles qu'elles conviennent le mieux au vin, elles peuvent faire de très-bonnes laiteries. Il est bon seulement d'observer, qu'on ne doit jamais, dans les pièces destinées à recevoir le lait ou le vin, déposer des tas de pommes de terre ou toute autre racine alimentaire, comme on le fait

trop souvent, car leur fermentation détériore ces liquides. Lorsqu'on ne trouve pas dans la maison d'habitation les conditions nécessaires, et que l'importance de la vacherie nécessite une laiterie pour le dépôt et la manipulation du lait, on peut élever à côté une petite construction spéciale composée seulement d'un rez-de-chaussée, invariablement exposée au nord et soigneusement voûtée.

Saloir.

Le saloir ou lieu destiné à conserver les viandes salées, doit être sec et exposé au nord. Avec quelques soins, on fait ordinairement de bons saloirs à l'étage supérieur de la maison.

Fournil et Buanderie.

A moins que ce ne soit dans un très-grand établissement, le fournil peut servir de buanderie. Il est très-facile de ne pas faire rencontrer le jour de la lessive avec celui de la cuisson du pain. Le fournil doit être voûté, afin d'être moins exposé aux incendies. Il n'est jamais placé dans la maison d'habitation, il n'en est qu'une dépendance, et il est même très-prudent de l'isoler entièrement.

Hauteur des étages, Portes, Fenêtres, etc.

Avant de quitter la maison d'habitation, il ne sera peut-être pas inutile d'entrer dans quelques détails

qui ne sont pas suffisamment connus. Comme il est fort incommode de monter plusieurs étages, on doit, en règle générale, s'arranger à la campagne de manière à trouver, au rez-de-chaussée et au premier étage les principales pièces nécessaires, et à ne considérer un second étage que comme le complément de l'habitation. Le terrain n'a jamais dans les champs assez de prix, pour qu'on soit forcé, comme à la ville, de s'imposer la gêne d'une plus grande élévation.

La hauteur des étages varie suivant l'importance de la maison, mais comme il y a ici une question de salubrité, on ne peut guère conseiller, même pour la maison la plus modeste, de donner à la hauteur entre plancher et plafond, moins de 3 mètres pour le rez-de-chaussée. [Voir la coupe *fig.* 5.] Avec plus de latitude dans les ressources, cette hauteur, devenue insuffisante, s'élèvera progressivement jusqu'à 4 mètres pour les maisons ordinaires dont je m'occupe. [Voir les coupes *fig.* 9 *et fig.* 2.] La largeur des fenêtres varie de 1 mètre à 1 mètre 30 centimètres, que nous pouvons ici considérer comme les deux extrêmes. Ainsi, la chaumière *fig.* 4 aura des croisées de 1 mètre de largeur au moins, et dans toutes les autres maisons que j'ai figurées, ces croisées auront une largeur de 1 mètre 20 centimètres, proportion qui est habituellement la plus convenable. Dans les bâtiments simples, on donne aux fenêtres en hauteu une fois et demi leur largeur. Pour les bâtiments plus



relevés, cette hauteur est de deux largeurs. Lorsqu'on juge à propos de décorer le premier étage de la maison de balustrades, on donne aux fenêtres, qui naissent alors au plancher, une hauteur égale à deux fois plus un sixième et même deux fois plus un quart leur largeur. Les fenêtres du second étage, lorsque c'est le dernier, peuvent être carrées ou avoir, comme à la *fig.* 8, en hauteur les deux tiers de leur largeur ou seulement la moitié. L'appui de la croisée doit avoir de 80 à 90 centimètres de hauteur. On réserve, du haut de la fenêtre au plafond, un intervalle de 25 à 30 centimètres, au moins. On donne ordinairement aux soupiraux des caves une largeur de 50 centimètres, sur une hauteur de 25.

Le trumeau ou distance des fenêtres entre elles, ne doit pas être moindre de la largeur d'une fenêtre, car la maison aurait une apparence mesquine. Elle prendra, au contraire, des formes lourdes, si le trumeau a plus de deux largeurs de fenêtres.

La hauteur et la largeur des portes varie suivant le service auquel elles sont destinées, et souvent selon des idées de convenance que l'usage et le goût peuvent seuls décider. Comme il est convenable de passer librement dans une porte, quelle qu'elle soit, il ne faut pas lui donner moins de 2 mètres 5 centimètres de hauteur. Cette hauteur ne sera jamais moindre d'une fois et demie la largeur, si on tient à conserver une forme agréable. La place de la porte d'entrée d'une maison est naturellement au milieu

même de cette maison, et lorsqu'on se décide à la placer ailleurs, ce ne doit jamais être sans motifs suffisants pour excuser cette détermination. Dans tous les cas, ce milieu ne doit jamais être occupé par un trumeau ou partie pleine.

Portes et fenêtres des Ecuries, Etables et Granges, etc.

Quoiqu'il n'ait été jusqu'à présent question que de la maison d'habitation, je vais cependant parler des portes et fenêtres des autres bâtiments de ferme, pour n'avoir pas à revenir sur ce sujet.

Il ne convient pas de donner aux portes ordinaires d'écuries, moins de 1 mètre 30 cent. de largeur, ni moins de 2 mètres à celles où doivent entrer les chars. Le logement des animaux domestiques, depuis le cheval jusqu'à la poule, doit être muni d'abord de portes pleines qui ouvrent à l'intérieur et de portes à claires voies engagées dans des feuillures, comme les contrevents et se déployant de même contre la face extérieure du mur. Ces portes rendent de très-grands services lorsque l'intérieur est trop chaud. On ne donne jamais moins de 2 mètres 30 cent de largeur à une porte de cour ou de grange, mais comme dans une grande ferme, les chars de foin ou de gerbes s'y embarrassent assez souvent, ce qui occasionne des pertes de temps dans les moments les plus précieux, il est plus prudent de donner à ces ouvertures une largeur de 2 mètres 50 cent.

Dans les écuries ou étables simples, les bêtes occupant sur toute la longueur un seul côté, l'autre reste libre pour les fenêtres, et, dans ce cas, les dimensions des ouvertures rentrent dans les conditions de la maison ordinaire. Dans les écuries ou étables doubles [*fig.* 1.], les bêtes occupant les deux côtés opposés, on ne pourrait faire des fenêtres ordinaires, qu'en sacrifiant la place d'une bête pour chaque fenêtre. On les élève alors au dessus des râteliers et on leur donne une forme oblongue, c'est à dire une hauteur égale aux deux tiers ou à la moitié de leur largeur, ou la forme d'un demi-cercle qu'on peut prolonger un peu et d'aplomb, comme celles de la *fig.* 2.

Pour les granges, les grandes fenêtres étant inutiles, il suffit de les faire carrées ou oblongues. [Voir même *fig.*]

Impôts des Portes et Fenêtres.

Je terminerai ce sujet par une observation que toutes les personnes qui connaissent bien la campagne, regarderont comme très-importante. Les cultivateurs sont assez généralement persuadés qu'une fenêtre grande paie plus d'impôt qu'une fenêtre petite. Cette funeste croyance est cause qu'on en détermine la grandeur avec parcimonie, et l'air et la lumière trouvent ainsi une difficulté de plus pour entrer dans la maison du pauvre où ils sont aussi nécessaires que dans celle du riche. La loi n'a pas commis, fort heu-

reusement cette faute, bien qu'en 1831, M. Philippe Dupin, du haut de la tribune de la chambre des députés, ait été obligé de détourner la discussion de cette voie funeste, où, par une philanthropie malentendue, on avait tenté de la faire entrer. Imposer les fenêtres suivant leur grandeur, c'était, en effet, vendre l'air et la lumière à la mesure, et donner une prime à l'insalubrité.

Une fenêtre, si grande qu'elle soit, ne paie pas plus d'impôts que la fenêtre la plus petite. Il existe, il est vrai, sur ce sujet, une progression d'impôts; mais cette progression est calculée sur le nombre et jamais sur la grandeur des fenêtres.

Une porte, tant qu'elle n'est pas porte-cochère, est imposée comme une fenêtre.

J'ignore si l'on estime généralement à sa valeur l'impôt de la porte-cochère, mais je sais telle commune où bien des cours restent ouvertes, parce que les propriétaires croient que la porte-cochère est imposée à 8 francs, tandis que l'impôt réel est de 1 fr. 60. Cet impôt varie suivant la population, mais il est facile d'en avoir le chiffre à la mairie.

Tout ce que je viens de dire ne concerne pas ce que le cadastre appelle *Bâtiments ruraux;* car tout bâtiment destiné spécialement à l'exploitation des terres, tel que écurie, grange, bergerie, etc, n'est soumis à aucun impôt de portes et fenêtres.

Perrons et Escaliers.

Lorsque la maison d'habitation est élevée au dessus du sol environnant, ainsi que je l'ai conseillé, page 70, un escalier extérieur est nécessaire pour y arriver. Cet escalier, qu'on fait toujours en pierre, se nomme perron. Un perron doit être composé de marches en nombre impair, comme 3, 5, 7. Habituellement, on met ces marches entre deux murs lisses [*fig.* 3 et 4], ou à redents, c'est à dire que, dans ce dernier cas, chaque mur figure lui-même un escalier; ou bien les marches sans murs sont retournées d'équerre à droite et à gauche, comme aux *fig.* 7 *et* 8. La hauteur et la largeur à donner aux marches est la même que celle qui convient aux escaliers d'intérieur, à la seule différence que dans ceux-ci, le défaut d'espace force souvent à s'éloigner de la meilleure disposition, tandis que pour les perrons, où l'espace ne manque jamais, on serait inexcusable d'en agir ainsi. La hauteur d'une marche d'escalier A B [*fig.* 14] et sa largeur qu'on nomme giron, B C, additionnés ensemble, doivent produire, autant que possible, 50 centimètres: ainsi, si la hauteur des marches a 16 ou 17 cent[es], proportions qui sont, dans tous les cas, très-convenables, le giron doit avoir 34 ou 33 centimètres. Il pourra être avantageux de donner moins de 16 centimètres de hauteur, mais on doit se résoudre difficilement à en donner plus de 17; car un escalier est nécessairement

d'autant plus incommode que la hauteur de ses marches s'éloigne davantage de ce chiffre. Il est indifférent dans le calcul que les marches aient ou non une saillie D (même *fig.*), parce que cette saillie n'est jamais comptée. L'emmarchement ou longueur des marches A B (*fig.* 15), se détermine d'après l'importance de la maison : ainsi, un emmarchement de 80 centimètres de largeur pourra suffire dans les maisons *fig.* 3 *et* 6, tandis que dans celles représentées *fig.* 7, 10 et 11, cet emmarchement ne sera pas moindre de 1 mètre. Les paliers peuvent avoir plus mais non moins de largeur que l'emmarchement. On donne, suivant les besoins et la convenance, différentes formes aux escaliers, mais les plus commodes sont ceux dont les marches sont droites et retournées d'équerre. Lorsque le défaut d'espace force à faire des marches qui tournent, comme aux figures 16 et 17, qu'on appelle marches dansantes, on doit calculer la hauteur de la marche et la largeur du giron sur la ligne de milieu A B C (mêmes *fig.*). Ainsi, sur cette ligne, la hauteur de la marche et la largeur de son giron, additionnés ensemble doivent, ainsi que je l'ai déjà dit, produire environ 50 centimètres. Dans l'escalier cylindrique *fig.* 16, la direction des marches aboutissant au même centre, elles dansent également. Lorsque l'escalier a des parties de limon droites, comme à la *fig.* 17, on fait danser aussi, et graduellement le plus possible, des marches comprises dans ces parties. On conserve ainsi plus de giron au petit côté

des marches qui se trouvent dans les quartiers tournants, et l'ensemble de l'escalier est plus commode que si les marches n'avaient commencé à danser que dans les quartiers tournants, comme à la *fig.* 18.

Voûtes des Caves en anse de panier.

Les voûtes des caves à plein-cintre étant gênantes pour la circulation, à moins qu'elles n'aient une grande hauteur, on leur donne ordinairement la forme ovale, dite anse de panier, formée de trois courbes qu'on peut obtenir ainsi [*fig.* 19] :

Soit A B le diamètre de la voûte, C D la hauteur, ouvrez le compas de C en D et décrivez le demi-cercle E D F. Divisant ensuite A E en trois parties égales, donnez à votre compas une ouverture égale à quatre fois une de ces parties, et le portant d'abord de C en G, vous aurez le point G. Puis, avec la même ouverture, le portant de C en H, vous aurez le point H. Ces deux points étant déterminés, ouvrez le compas de A en G, et décrivez l'arc G I; puis le reportant de G en A, décrivez l'arc A I, qui sera une des courbes demandées.

Portez alors le compas de B en H, et décrivez l'arc H K; puis le reportant de H en B, décrivez l'arc B K qui formera la seconde courbe demandée.

Pour obtenir la troisième, ouvrez le compas de I en K, et décrivez l'arc K L; puis le portant de K en I, décrivez l'arc I L. Du point L comme centre, ouvrant

le compas en I, décrivez l'arc I K, qui complètera le tracé de l'anse de panier.

Dans la pratique, le compas étant trop petit, on se sert d'un trusquin.

Logement des Animaux domestiques.

Dire que la prospérité d'un établissement agricole se lie intimément avec la prospérité des animaux domestiques, ce serait répéter une vérité qui n'est pas méconnue. Cependant le logement qu'on leur accorde est si peu en rapport avec leurs besoins, qu'on serait tenté de considérer le propriétaire comme peu intéressé à leur existence. On éprouve un sentiment de malaise lorsqu'on entre dans plusieurs étables de nos campagnes. Les plafonds sont souvent si bas, que c'est à peine si l'on peut s'y tenir debout. Les bêtes, entassées les unes contre les autres, croupissent dans la fange. Les vapeurs qui s'exhalent de leur poitrine oppressée, attiédissent encore le peu d'air arrivant par un trou qui n'est bien souvent qu'un soupirail. Si pour ne pas révéler au propriétaire votre répugnance, vous avez consenti à rester quelques instants dans ce lieu malsain, vous ne vous demandez pas en aspirant avec plaisir l'air extérieur, pourquoi il y a des épizooties, mais comment il est possible qu'un être animé puisse conserver la santé dans une habitation pareille.

Heureusement, les étables telles que je viens de les décrire, deviennent chaque jour plus rares, et celles

qui les remplacent, construites dans des conditions meilleures, témoignent, sinon d'une parfaite disposition, au moins de la bonne volonté du propriétaire. On doit tenir compte de cette amélioration lente, mais progressive, dans un pays où une habitude dont je parlerai plus loin, oppose les plus grandes difficultés à tout progrès de ce genre. Quoi qu'il en soit, qu'il y ait difficulté ou non, les conditions de salubrité sont si impérieuses, que je vais les décrire sans m'embarrasser pour le moment de nos usages, me réservant de dire, en parlant de la montée des granges, jusqu'à quel point on peut concilier ces usages avec les bonnes méthodes.

Écurie.

Une écurie, quelle qu'elle soit, doit être telle qu'un cheval trouve autour de lui, en longueur et en largeur, assez d'espace pour avoir ses divers mouvements libres ; le cheval viciant, en outre, une assez grande quantité d'air, l'écurie en doit contenir assez pour qu'il ne soit pas altéré au point d'être insalubre. Les chevaux de cavalerie, quoique d'ailleurs bien soignés, périssant souvent victimes du défaut d'espace, ont donné lieu à différentes expériences propres à déterminer le cube d'air nécessaire à leur santé. Ces expériences, dont les résultats ont pu varier, en raison de diverses circonstances, se rapprochent cependant généralement assez pour qu'on

puisse avec toute confiance adopter une moyenne entre 24 et 30 mètres cubes. Je considérerai donc le nombre de 27 mètres cubes comme nécessaire à l'aspiration d'un cheval.

La *fig*. 20 représente la coupe d'une écurie double, c'est à dire à deux rangs de chevaux, si on la prend dans toute sa largeur ; elle représente une écurie simple, si l'on s'arrête à la ligne verticale ponctuée G K, les bêtes y occupent, de l'aplomb de la mangeoire A à la gondole B, une longueur de 2 mètres 45 cent., et une largeur, en y comprenant l'épaisseur des stalles, de 1 mètre 70 centimètres. Des stalles ou séparations en planches, dans une écurie de ferme, pourront paraître à beaucoup de cultivateurs un objet de luxe ; cependant, si l'on veut bien tenir compte des accidents qui surviennent, par suite des coups de pied que les chevaux non séparés se distribuent, on arrivera peut-être à trouver que cette addition n'est pas une dépense superflue, mais une économie.

Au reste, qu'on élève ou qu'on supprime les stalles, la distribution restera la même. Ces stalles ont, à partir du mur, une longueur de trois mètres. Les lignes horizontales ponctuées indiquent les joints des planches qui sont maintenues à leurs extrémités par des racinaux H I enfoncés en terre. Ces racinaux sont eux-mêmes recouverts et fixés dans leur position par des traverses CC, qui sont scellées au mur. Les traverses reçoivent et emboitent la mangeoire D qui, d'une stalle à l'autre, est libre de tout autre support. La mangeoire,

dont le bord supérieur est à un mètre au dessus du sol, est ordinairement composée de trois planches. Celle de devant, où l'on fixe les anneaux destinés à recevoir les liens des chevaux, doit avoir 5 centimètres d'épaisseur. On donne ordinairement à la mangeoire une profondeur de 25 à 30 centimètres, et une largeur intérieure de 30 cent. dans le fond, et 35 sur le haut.

Une auge destinée à recevoir les aliments liquides, fait quelquefois partie intégrante de la mangeoire, et on conseille souvent de la faire en pierre. La meilleure auge, à mon avis, est une caisse en bois dont la dimension est réglée sur la largeur et la hauteur de la mangeoire où on l'introduit, et qu'on peut enlever et remettre à volonté. Il est ainsi plus facile de tenir l'une et l'autre propres et sèches. Cette dernière touche ordinairement le mur, et alors le râtelier est incliné au dessus, comme en E. Cette disposition ménage l'espace, mais la poussière, le menu foin tombent sur la tête des chevaux et s'embarrassent dans leur crinière, et le foin que le cheval tire de trop, au lieu d'être reçu par la mangeoire, va souvent faire litière. Les râteliers verticaux, élevés à l'aplomb du derrière de la mangeoire, évitent cet inconvénient et sont très-commodes. Ils méritent la préférence toutes les fois qu'on n'est pas limité par l'espace. Ces râteliers, élevés de 1 mètre 40 cent. au-dessus du sol, peuvent avoir 70 à 75 centimètres de hauteur, et être distants de 40 centimètres, parallèlement au mur.

La gondole, ou dépression plus ou moins profonde du pavé qui est destinée à l'écoulement des urines, est à 25 centimètres des stalles. On doit ménager depuis l'aplomb de la mangeoire jusqu'à la gondole, une pente de 1 centimètre par mètre. Plusieurs auteurs conseillent une pente plus forte, mais je ne crois pas que cela soit sans inconvénient pour les chevaux. Un pavé, quelle que soit sa pente, sera toujours humide dans une écurie mal tenue, et avec des soins celle que j'indique peut suffire.

Le chemin de service sera plus commode et plus propre si on le met entre deux gondoles F F; mais si l'espace manque, pour donner à ce chemin une largeur de 1 mètre 40 centimètres, qui peut être regardée comme indispensable, on est forcé de se contenter d'une seule, qu'on met au milieu même du chemin. Elles règnent le long de l'écurie, et doivent amener les urines dans une fosse destinée à cet usage et située à l'extérieur. Elles sont le plus souvent faites comme celles des rues des villes. Les meilleures, mais les plus coûteuses, sont celles que j'ai figurées en F F. C'est un canal auquel on donne, en largeur et en hauteur, au moins 30 centimètres, et qui est recouvert d'une forte planche. Ces gondoles écoulent davantage les urines, et dans un temps de disette de paille, elles débarrassent des excréments trop liquides qu'on y balaie et qu'on pousse au dehors, dans la fosse à purin. L'écurie double [*fig.* 20] a 8 mètres 50 cent. de largeur, qu'on peut réduire à

8 mètres, en se contentant d'une seule gondole : l'écurie simple a 4 mètres 60 cent., largeur, qu'on ne peut guère diminuer, à cause du chemin, qui doit avoir au moins 1 mètre.

La surface qui revient à un cheval étant, dans l'écurie double, la largeur de sa place prolongée jusqu'au milieu de l'écurie, soit 1 mètre 70 cent. multipliés par 4 mètres 25 cent., cette surface est de 7 mètres 22 cent.

Dans l'écurie simple, la surface réservée à un cheval étant la largeur de sa place multipliée par la largeur entière de l'écurie, soit 1 mètre 70 cent. multipliés par 4 mètres 60 cent., cette surface est de 7 mètres 82 centimètres.

Pour déterminer la hauteur du plafond, de manière à ce que chaque cheval trouve à l'écurie les 27 mètres cubes d'air qui lui sont nécessaires, on n'a qu'à diviser 27 mèt. par le nombre représentant la surface occupée par le cheval, et nous trouverons qu'il faut donner à l'écurie double une hauteur de plafond de 3 mètres 70 cent. tandis que 3 mètres 45 cent. pourraient suffire à l'écurie simple.

Étables.

M. de Gasparin attribue aux bœufs et aux vaches une largeur de place de 1 mètre 50 centimètres qui, d'après l'expérience, est suffisante, et il fixe le volume d'air qui leur est nécessaire, à 24 mètres cubes.

C'est d'après ces données que j'établirai les étables que je vais décrire. La *fig.* 21 représentera la coupe d'une étable double, considérée dans toute sa largeur; ou d'une étable simple, si l'on s'arrête à la ligne verticale ponctuée A B. Elle est faite sur les mêmes dimensions que l'écurie [*fig.* 20], seulement, on n'y voit pas figurer de stalles, dont on peut se dispenser. Le bœuf et la vache n'étant à redouter que par leurs cornes, ne peuvent nuire à leurs voisins, s'ils sont attachés. La mangeoire sera élevée de 90 centimètres au plus, au dessus du sol, et le râtelier, s'il est vertical, reposera sur le bord extérieur de la mangeoire. Ce dernier est préférable pour l'étable par les mêmes raisons que j'ai données pour l'écurie. Les râteliers, mangeoires et auges, quoique à des hauteurs différentes qu'à l'écurie, sont faits sur les mêmes dimensions.

Les *fig.* 22 et 23 présentent, en résumé, les autres dispositions auxquelles les Allemands semblent attacher une grande importance. Dans la *fig.* 22, les bêtes présentent la croupe au mur et la tête au milieu de l'étable, où règne, dans toute la longueur un passage pour la distribution des fourrages. Ce passage n'est élevé qu'à 60 cent. au dessus du sol, et comme, assez mal á propos, il n'est pas ordinairement muni d'un râtelier, c'est sur lui qu'on étend le fourrage pour les deux rangs. La *fig.* 23 s'éloigne moins de nos habitudes et offre l'avantage qu'on voit toutes les bêtes d'un seul coup d'œil. Ces étables à passage demandent de plus grands frais de construction, et si

elles sont utiles dans les pays où le fourrage arrive du dehors, elles perdent de leur importance chez nous, où il est invariablement placé au dessus de l'étable.

J'examinerai à l'article *Pâturier* le mode de distribuer les fourrages.

Pour trouver la hauteur à donner au plafond de l'étable, on emploie la même formule que pour l'écurie, c'est à dire qu'on divise 24 mètres, représentant le nombre de mètres cubes nécessaires à l'aspiration de chaque bête, par le chiffre qui indique la surface qu'elle occupe. On voit ainsi que le cultivateur n'a pas intérêt à abaisser le plafond de son étable, puisque pour trouver les conditions de salubrité nécessaires, il est forcé de restituer en surface ce qu'il n'a pas voulu donner en hauteur. L'étable représentée à la *fig.* 3 en donne un exemple : son plafond n'étant élevé qu'à 3 mètres, il a fallu, pour trouver les 24 mètres cubes d'air nécessaire, donner à chaque bête une place de 1 mètre 60 cent. de largeur, sur 5 mètres de longueur.

Au reste, la hauteur du plafond qui, en tenant compte des principes que j'ai développés à ce sujet et d'après les meilleurs auteurs, doit être adoptée comme la plus convenable, est de 3 mètres 50 cent. au moins, à 4 mètres.

Bergeries.

On a souvent conseillé de ne donner aux bêtes à laine d'autre abri pendant la mauvaise saison, que de

simples hangars. Il est certain que, si l'on avait à opter entre cette méthode ou celle de les tenir enfermées dans les mauvaises bergeries qui peuplent les campagnes, et servent de thême perpétuel aux reproches des auteurs d'agriculture, il n'y aurait pas à balancer sur le choix. Un hangar sera toujours préférable à une bergerie basse, étroite, enterrée dans le sol, où les moutons, si bien munis contre le froid, étouffent de chaleur, entassés qu'ils sont sur du fumier qu'on n'enlève qu'une fois l'an, et plongés dans un air méphitique que de rares ouvertures ou le défaut d'espace ne laissent pas renouveler.

Origine ordinaire de ces terribles maladies qui dépeuplent les troupeaux et causent souvent la ruine des cultivateurs, ces bergeries malsaines ne peuvent trouver grâce auprès d'un homme de bon sens. Mais par cela qu'un pareil logement est le pire qu'on puisse accorder aux moutons, il ne s'ensuit pas que le hangar destiné à le remplacer, les mette suffisamment à l'abri des excès de température auxquels notre climat est sujet. Les paillassons qu'on emploie tantôt contre le froid et tantôt contre la pluie, dans certaines bergeries-hangars modèles, ne viennent que trop nous donner une preuve du contraire.

Il est d'ailleurs contraire à l'économie de soumettre les animaux à une trop basse température. Si, comme l'a démontré Liébig, la chaleur naturelle du corps est entretenue par les aliments, il est évident qu'il en faudra d'autant plus qu'ils seront exposés à un froid

plus vif. Ils consommeront donc en pure perte le surcroît d'aliments qu'exigera une température plus vive que celle que demande leur santé. Donnons donc la préférence aux bergeries, mais examinons les conditions qu'elles doivent remplir, pour qu'on n'aït pas à leur reprocher la perte des animaux qu'elles doivent abriter.

Il faut aux bêtes à laine, dit M. Elisée Lefèvre, un air pur, sec et doux. L'air sera pur si la bergerie est assez spacieuse pour contenir celui qui est nécessaire à la consommation des animaux, et si des ouvertures suffisantes et des cheminées d'appel dont je parlerai plus loin, favorisent le renouvellement de cet air. Il sera sec si la bergerie, placée sur un terrain sain, est curée assez souvent et garnie de litière pour absorber les urines. La bergerie sera parfaite sous ce rapport, si elle est pavée, et qu'on ait soin, ainsi que le recommande le comte de Gasparin, avant de mettre la litière, de garnir ce pavé d'une couche de terre, de sable ou de marne, qui absorbera l'urine que la litière n'aura pas retenue. Cette urine, au lieu de s'imprégner dans le sol, où non seulement elle est perdue, mais communique à l'étable une odeur malsaine, fournira un amendement profitable, à l'aide de la couche de sable ou de marne, qu'on enlèvera pour la remplacer par une autre. L'air sera doux, si la bergerie, exposée d'un côté au midi, et de l'autre au nord, est garnie de fenêtres dont les volets ouverts ou fermés, suivant la température, introduisent la fraîcheur, ou maintiennent la chaleur nécessaire.

On calcule ordinairement qu'une brebis ou un mouton doit occuper une place de 1 mètre carré, et un agneau, 75 cent. en carré; mais, à ce compte, il faut que la bergerie ait, 4 mètres de hauteur. Si elle en a moins, ce qui est regrettable, il faut augmenter l'espace.

Tout le mobilier d'une bergerie consiste en un râtelier qui peut être vertical, si l'on tient à ce qu'il ait les mêmes avantages que j'ai indiqués pour ceux des chevaux et des vaches, et en une auge placée au dessous. Cette auge sera avantageusement faite avec deux planches jointes en forme de V. Cette disposition la met à l'abri des ordures, parce que les bêtes ne peuvent y entrer. Les râteliers, placés à la hauteur du dos de l'animal, pour qu'il puisse manger commodément, sont simples lorsqu'ils sont appuyés contre les murs, doubles lorsqu'on les met dans l'intérieur de la bergerie. Ces derniers, joints par des barrières, à l'extrémité des murs, peuvent diviser la bergerie en deux ou plusieurs parties. Alors ils doivent être séparés dans leur largeur par une planche. Cette disposition permet de donner à chaque lot la ration qui lui convient. La longueur du râtelier dépend du nombre de bêtes qui doivent y trouver place. On peut estimer la place de chacune au râtelier, de 45 à 50 cent. de largeur. (Voir *Bergerie*, à la *fig*. 1.)

Poteaux et Sommiers des Ecuries.

Lorsque les poutres qui supportent le plancher au dessus de l'écurie ont une grande portée, on les fait soutenir ordinairement dans leur milieu par un sommier élevé sur des poteaux, dans toute la longueur de l'écurie. On ne peut blâmer absolument cet usage, car on s'engagerait dans une dépense trop souvent incompatible avec l'économie nécessaire dans une ferme, si l'on voulait composer le plancher de poutres assez fortes pour se passer de supports.

Malheureusement, malgré leur utilité, ces poteaux offrent un si grand obstacle à la circulation, qu'on ne saurait trop s'attacher à les rendre inoffensifs. On obtiendrait ce résultat, si, au lieu de les disposer sur un seul rang au milieu de l'écurie, on en faisait deux rangs qu'on placerait de chaque côté, en dehors du passage qu'ils laisseraient ainsi parfaitement libre. Cet arrangement doublerait les poteaux et les sommiers, mais par compensation la charge du plancher étant plus divisée, les pièces de tout le système seraient plus faibles, et conséquemment moins coûteuses. Le plan *fig.* 24 et la coupe *fig.* 25 représentent une écurie double à stalles, où les lettres A indiquent la place des poteaux, B les rigoles, C le passage. On voit que les poteaux remplacent, partout où ils se trouvent, le dernier membre des stalles, et qu'ils ne peuvent, ainsi disposés, nuire aux chevaux ni à la circulation. Pour les étables, la diffé-

rence ne consistant que dans la suppression des stalles, la disposition serait la même.

Les sommiers sont ordinairement composés de plusieurs pièces qu'on doit assembler à *traits de Jupiter*, car, avec cet assemblage bien fait, les pièces réunies sont aussi solides qu'un seul arbre de la même dimension. L'exécution de cet assemblage deviendra très-facile à l'aide de l'excellente *fig.* 26, que j'ai empruntée au Vignole de M. Charles Normand.

Cheminées à air.

Au nombre des moyens accessoires proposés pour tenir l'habitation des animaux domestiques dans le meilleur état possible de salubrité, les cheminées à air ou cheminées d'appel, doivent tenir le premier rang. La construction en est si simple, leur utilité si grande, que je ne saurais trop engager les cultivateurs à les employer, non seulement dans les vieilles constructions, où leur application est plus nécessaire, mais même dans les étables nouvelles et surtout dans les bergeries où toutes les précautions hygiéniques auraient d'ailleurs été observées. Une cheminée à air est tout simplement un tuyau carré, de 40 à 50 centimètres de côté, formé de planches bien jointes. Ce tuyau part du plafond de l'étable, et s'appuyant contre le mur, afin de ne point embarrasser la grange, il s'élève à 50 centimètres environ au dessus du toit. On a soin de le couvrir d'une planche, à

une certaine hauteur, ainsi que cela se pratique pour les cheminées ordinaires, afin d'empêcher la pluie d'y pénétrer. L'air vicié par la respiration des animaux et par les vapeurs qui s'élèvent autour d'eux, étant plus chaud et par suite plus léger que l'air pur du dehors, tend continuellement à monter, et, trouvant une issue dans les cheminées du plafond, il s'y précipite, pour être remplacé par l'air extérieur. On a justement démontré que les portes et fenêtres ne remplissaient pas, à cet égard, aussi complètement le but. L'air chaud ne sortant par ces dernières qu'en vertu de sa force d'expansion, en sort nécessairement plus lentement, à moins que des ouvertures opposées l'une à l'autre n'établissent un courant d'air. Ce dernier moyen ne peut être mis à profit sans danger que dans les grandes chaleurs, ou quand les bêtes sont dehors. En hiver, quand la température de l'étable devient trop basse, on bouche à moitié ou entièrement ces cheminées.

Outre l'avantage de rassainir les étables, les cheminées à air en possèdent un second, dont personne ne contestera l'utilité. On sait combien les planchers et les fourrages placés au dessus des étables, ont à souffrir des vapeurs qui s'en élèvent. Il n'est pas rare de trouver une couche plus ou moins épaisse de ces fourrages complètement détériorée. Les cheminées à air, en attirant ces vapeurs au dessus du toit, diminueront nécessairement cet inconvénient, et pourront même l'annuler dans une construction convenable.

Pâturier.

Dans tous les pays où les fourrages sont placés au dessus des étables, on pratique ordinairement au plancher de la grange des trous qui communiquent au râtelier des animaux. Sans blâmer entièrement cet usage qui peut être commode, et auquel tiennent beaucoup de bons praticiens, je me permettrai cependant d'en signaler les inconvénients. Ces trous sont autant de cheminées qui, pour être moins actives que celles dont je viens de parler, n'introduisent pas moins les vapeurs de l'étable au milieu des fourrages. Les murs qui en sont souvent blanchis, témoignent de cette vérité. Si l'on tient à cette méthode, on doit, au moins, en atténuer les mauvais effets, en munissant les trous de trappes jointives fixées par des charnières, car sans cette précaution, elles seraient bientôt égarées.

Un second inconvénient que je découvrirai dans cette pratique, résulte d'un certain gaspillage qu'entraîne toujours ce mode de distribution. Le valet qui en est chargé, se frayant un passage à travers le fourrage, travaille souvent dans l'obscurité, et alors il tire à droite, tire à gauche ; Dieu sait s'il est bien entouré du fourrage qui convient, et sa fourche poussée jusqu'au râtelier, décide seule de la quantité dont il l'a chargé. Je donne, pour mon compte, la préférence, sauf modification, au coffre à fourrage qui est connu dans nos fermes sous le nom de *pastiourier* ; et que je nommerai, si l'on veut, *pâturier*.

Le pâturier est une espèce d'armoire qui a sa base au pavé de l'écurie et s'élève jusqu'au plafond. Une trappe pratiquée au plancher de la grange sert à y introduire les fourrages. Le pâturier n'a pas ordinairement de porte qui en ferme au besoin la communication avec l'écurie, et le fourrage qu'il contient est ainsi à la merci des bêtes qui se détachent ou qui vont à l'abreuvoir ou à toute autre destination. Quelques uns de ces réduits sont munis de portes, mais ces portes ouvrant dans l'étable, gênent la circulation et peuvent occasionner des accidents. La *fig.* 27 représente un pâturier à trois divisions, vu de face, que j'avais fait établir pour parer à ces inconvénients. La *fig.* 28 en représente la coupe horizontale et la *fig.* 29 la coupe verticale. La porte A munie de deux charnières à sa partie supérieure, est ouverte et élevée comme à la *fig.* 29, au moyen d'une corde qui est attachée à un anneau B, et passée dans une poulie C fixée au plafond. Un anneau qu'on voit sur cette corde en D, sert, après qu'on a élevé la porte, à la maintenir dans cette position en l'engageant dans un crochet E. Ces pâturiers bien fermés à l'étable et à la grange, ne communiquent pas de vapeurs, et la distribution du fourrage se fait commodément. La place qu'ils occupent en A A, *fig.* 1, démontre qu'on peut les disposer d'une manière convenable pour la grange et l'écurie.

Granges.

Dans certains pays, les granges et les fenils sont des constructions séparées des écuries. Il est ainsi facile d'engranger les gerbes et les fourrages, puisque les chars roulant à rez-de-chaussée, peuvent entrer d'un côté et sortir de l'autre. Les fourrages en outre éloignés des écuries, n'y sont pas exposés aux émanations qui en proviennent. Ces avantages réels sont contrebalancés par des inconvénients qui leur font préférer ailleurs, si ce n'est les granges, au moins les fenils au dessus des étables. On économise de cette manière l'emplacement, les fondations et la toiture d'une construction à part, et la communication de l'étable au fenil est plus commode. Cette méthode est généralement en usage chez nous, où l'on désigne sous le nom de grange, le lieu destiné à recevoir non seulement les fourrages de toute espèce, mais encore les gerbes. Si les étables ont la capacité que j'ai conseillée, si l'air est renouvelé, le fumier enlevé avant qu'il ne s'échauffe, si enfin les communications de la grange à l'étable sont exactement fermées, les fourrages placés au dessus auront probablement peu à souffrir. Dans tous les cas, comme les étables remplissent rarement ces conditions, j'indiquerai deux moyens proposés pour mettre les fourrages à l'abri des inconvénients de leur voisinage. Le plus efficace de tous est sans contredit celui qui consiste à planchéier le

dessous des solives et à remplir de sable, qui est un excellent obturateur, l'espace compris entre ce plancher et celui de la grange. Malheureusement, ce moyen parfait en théorie, nécessite quelques dépenses qui peuvent empêcher de le pratiquer. Une méthode plus simple, dont les résultats sont en raison des soins qu'on met à l'employer, consiste à étendre sur le plancher, avant d'engranger les fourrages, une couche de paille qu'on utilisera plus tard pour litière.

La capacité d'une grange se détermine d'après la quantité de gerbes et de fourrages qui doivent y entrer. Suivant M. Block, un mètre cube, au moment de la rentrée des récoltes, contient, en moyenne, 100 kilogrammes de foin, de regain et de gerbes, de céréales et de pois.

100 kilogrammes de gerbes de froment contiennent, en grain de				30 à 40 kil.
100	—	—	Seigle	25 à 36
100	—	—	Orge	35 à 45
100	—	—	Avoine	30 à 42
100	—	—	Pois et Vesces	20 à 24

Il faut en outre, d'après nos usages, se réserver une aire à battre, qui sert d'arrivée pour les chars. Cette arrivée, lorsqu'elle est placée au milieu de la grange, la divise d'une manière plus commode. Il ne faut pas attacher cependant de l'importance à cette division, au point de couper la cour en deux, comme on le fait trop souvent. Il vaut mieux, dans ces circonstances, arriver par les extrémités.

Montée de la Grange.

On n'obvie pas toujours facilement à la difficulté de rentrer les récoltes dans les granges placées au dessus des étables. La méthode de les introduire par la fenêtre est assez incommode, surtout dans les temps pluvieux, et je n'hésiterais pas à lui préférer exclusivement notre habitude de faire monter les chars dans les granges, si elle n'entraînait souvent des inconvénients insurmontables. « Les bestiaux, dit Thiébault de Berneaud, que l'on tient, comme dans le département de la Haute-Loire, dans des écuries basses, presque hermétiquement fermées, *creusées dans le sol jusqu'à la première solive*, sont très impressionnables au moindre changement de la température. Les épizooties font alors parmi eux des ravages épouvantables. » Cette remarque faite il y a déjà longtemps par un auteur étranger au pays, révèle une plaie de nos campagnes, qui doit sa naissance à la déclivité ordinaire du sol et s'est perpétuée malgré les progrès de la civilisation, par notre usage de profiter de cette déclivité pour faire entrer les chars dans les granges, situées invariablement au dessus des étables. Il fut si commode d'abord dans un terrain en pente de bâtir sur déblai, si facile de faire entrer les chars sur un premier étage près du sol, que la question hygiénique dut, dans un temps d'ignorance générale, disparaître nécessairement de la balance.

Aujourd'hui que cette question doit dominer toutes les autres, on ne peut approuver la montée de la grange qu'à la condition qu'elle sera conformée aux exigences de l'étable, construite elle-même d'après les principes que j'ai développés plus haut, c'est à dire dégagée du sol environnant et haute de plafond. Sur les terrains en pente, la montée est ordinairement assez facile à établir. Partant [*fig* 30] du point A, placé, par exemple, à la moitié de la hauteur de l'étable, la montée n'a que la moitié de la hauteur à surmonter, de même que le chemin de l'étable n'a que la moitié à descendre. Cette disposition ne présente de différence avec ce qu'on fait assez généralement aujourd'hui, qu'en ce que je demande que la maison soit bien isolée du terrain, ainsi que je l'ai conseillé [page 70, *fig*. 13], tandis que dans l'usage ordinaire, ce terrain joint la maison, qu'il enterre de moitié. La *fig*. 31 indique comment on peut disposer la montée à la grange et la descente à l'écurie. En plaine, la montée ayant toute la hauteur de l'étage à parcourir, doit être nécessairement plus longue. Dans les grandes fermes où l'on n'est pas ordinairement limité par l'espace et où l'on peut, comme dirait le docteur Estienne, *faire à son appétit du quart le rond et au contraire*, il est facile de concilier, dans tous les cas, les exigences hygiéniques avec la commodité de la montée de la grange. La légère augmentation de dépense qui résulte du surcroît de longueur qu'on est obligé de lui donner pour l'élever au dessus d'une

étable haute, ne peut entrer en balance avec les avantages qui en découlent. Les voûtes dont cette montée est formée sont d'ailleurs utilisées suivant les circonstances, et d'accord avec les usages du pays, en poulaillers, loges à porcs, caves à racines fourragères.

Lorsqu'on est limité par l'espace [et les petites fermes placées dans les villages se trouvent souvent dans ce cas] la difficulté devient insoluble, car pour monter plus haut, il faut nécessairement plus d'espace. Conseiller alors de se résoudre à monter le fourrage par la fenêtre, plutôt que de faire des planchers trop bas, ce serait prêcher dans le désert. L'avenir seul peut apporter un remède à ce mal. Les transactions pour les terrains qui ne remplissent pas les conditions convenables pour bâtir, deviendront tous les jours d'autant plus difficiles, qu'on reconnaîtra davantage l'insalubrité des étages bas et enterrés.

Porcherie.

On est assez généralement persuadé, et c'est avec raison, que le porc qui en pleine campagne se vautre avec plaisir dans la fange, ne prospère cependant que dans une loge propre. Les soins que reçoit cet animal sont rarement en rapport avec cette opinion, mais c'est déjà beaucoup pour l'adoption d'une bonne pratique, qu'on n'en conteste pas la valeur. Une porcherie doit être pavée, afin d'empê-

cher les porcs de fouiller la terre, et pour obtenir l'écoulement du fumier liquide vers une fosse extérieure. C'est dans ce dernier but que ce pavé doit être en pente et un peu élevé, afin de le rendre encore plus sec. On calcule la dimension d'une porcherie d'après le nombre et le genre de porcs qu'elle doit contenir. Une truie, suivant M. Block, doit occuper une place de 3 mètres à 3 mètres 50 cent. carrés, un verrat 2 à 3 mètres, un cochonneau jusqu'à six mois, 1 mètre. On divise la porcherie en plusieurs loges [Voir *fig.* 1], afin de séparer ceux de ces animaux qui ne doivent pas habiter ensemble. Chaque loge est garnie d'une auge dont la plus commode est celle qui fait saillie moitié en dedans, moitié en dehors de la loge. Cette auge intérieurement est recouverte d'un couvercle percé de lunettes où chaque animal passe la tête pour manger. Avec cette disposition, chaque porc prend sans être tourmenté par ses voisins, la nourriture que le porcher de son côté verse sans gêne par la saillie extérieure. M. le comte de Gasparin regarde l'exposition du midi comme indispensable à la prospérité de ces animaux.

Poulailler.

La poule craignant le froid, la trop grande chaleur, l'humidité, et les mauvaises odeurs, le meilleur poulailler sera celui qui la mettra le plus possible à l'abri de ces inconvénients.

Un poulailler élevé en lieu sain, à l'exposition du levant ou du midi, remplira ces conditions, si l'on a soin de le tenir constamment propre et d'en ouvrir ou fermer exactement les portes et fenêtres, suivant l'état de la température. Si l'on peut donner de l'air du côté du nord pendant les grandes chaleurs, on ne doit pas le négliger; seulement, il faut avoir soin de bien calfeutrer ces ouvertures pendant la mauvaise saison.

Un poulailler doit avoir deux portes, l'une pleine ouvrant intérieurement, l'autre grillée ouvrant extérieurement. [Voir *pag.* 80.] Les fenêtres doivent être également garnies d'une grille et d'un volet. On peut ainsi donner à volonté de l'air aux poules, sans avoir à redouter l'attaque de leurs ennemis.

Un mètre carré doit contenir, au plus, huit poules.

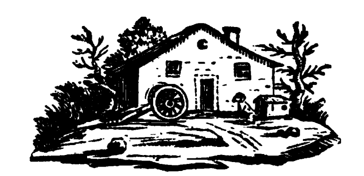
On ne doit jamais mettre les canards et les oies dans le poulailler, parce que ces oiseaux ne juchant pas, recevraient les ordures des poules, dindons, etc. qui seraient perchés au dessus d'eux. Au reste, lorsqu'on élève un assez grand nombre de ces oiseaux juchant ou non, il convient de donner un logement séparé à chaque espèce.

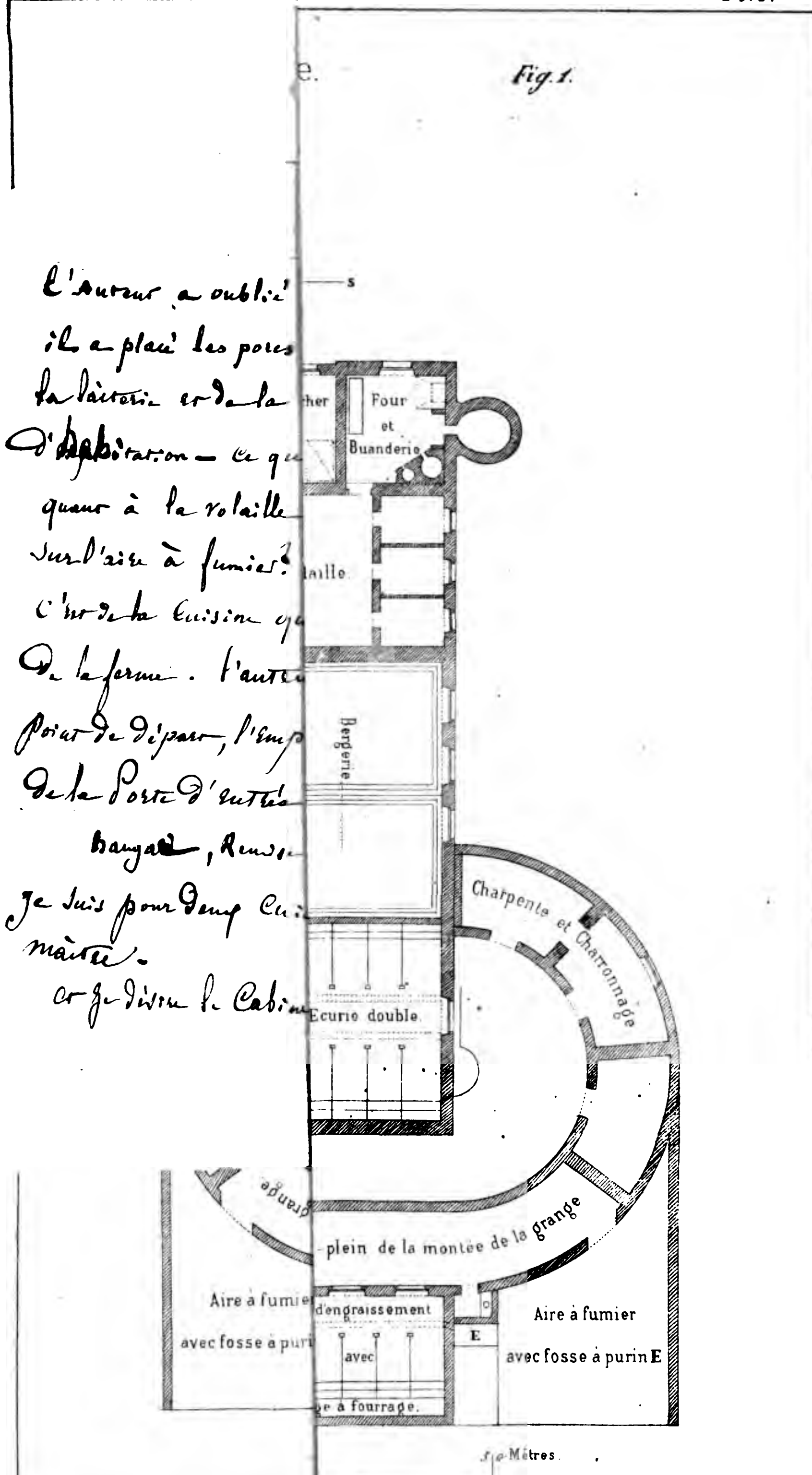
On peut diviser le poulailler en deux étages; alors les cases inférieures seront réservées pour les oies et les canards, et les poules et les dindons occuperont l'étage supérieur, où elles arriveront par une échelle inclinée.

Aire à fumier, Fosse à purin.

Le fumier est, sans contestation, la source la plus active de la richesse agricole, et pourtant quelle négligence les cultivateurs ne mettent-ils pas ordinairement à le recueillir! Presque partout les urines qui sortent des étables sont abandonnées; les fumiers, déposés sous les égoûts des toits, sur des terrains en pente et en tas informes, sont, ou desséchés par le soleil ou lavés par les pluies. Ce désordre est d'autant plus inconcevable, qu'avec la même peine et fort peu de dépense on peut conserver convenablement ces éléments de fertilité. Il suffit tout simplement de disposer, dans un endroit dont l'abord soit facile, une aire à fumier à niveau du terrain environnant, que l'on rend imperméable, soit en pilonnant la terre, si elle a assez de consistance, soit en la recouvrant d'une couche d'argile. Cette aire A [*fig.* 32.] aura une pente de 5 centimètres par mètre, ainsi qu'on le voit dans la coupe *fig.* 33, où les mêmes lettres indiquent les mêmes objets. Elle sera entourée d'une rigole B B, creusée en dessous et ayant la même pente. Cette rigole reçoit le purin qui découle du tas de fumier A', et le conduit dans une fosse C, bâtie en moellons et terre battue, mais préférablement en bonne maçonnerie. On peut, si on le juge nécessaire, faire une seconde aire pour déposer un second tas de fumier, dont on voit la coupe en D. Une petite

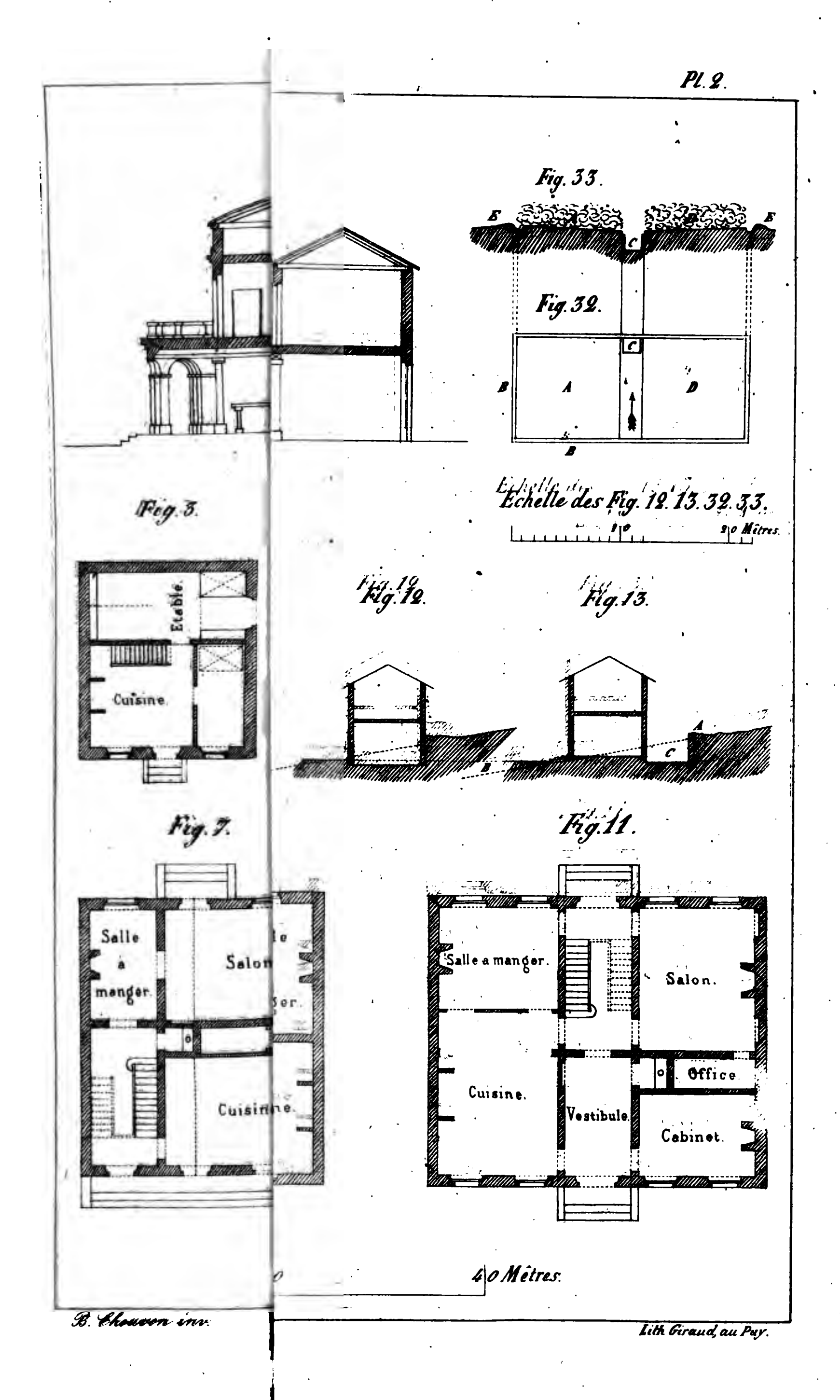
levée en terre E, élevée d'une dizaine de centimètres au dessus du terrain environnant, mettra les rigoles et le fumier à l'abri de toute autre eau que celle de la pluie qui tombe naturellement sur leur surface. Avec ces dispositions si simples, on a tout ce qu'il faut pour recueilllir tous les engrais et les conserver en bon état. Il ne reste plus qu'à étendre le fumier sur l'aire par lits qu'on tasse également et qu'on entretient dans une humidité modérée, pour l'empêcher de prendre le blanc, ce qui lui enlèverait une grande partie de sa valeur. Il est donc indispensable, lorsqu'il est trop sec, de l'arroser soit avec le purin qu'on puise dans la fosse, soit, à son défaut, avec de l'eau. Le purin qui n'est pas absorbé par le fumier sert à arroser les prairies, pommes de terre, betteraves, etc. On établit souvent les latrines des valets de ferme sur la fosse à purin de l'aire à fumier. Cette fosse sert également à recevoir les urines qui découlent des étables, lorsqu'elle est assez près pour qu'on puisse les y conduire; dans le cas contraire, un propriétaire qui entend ses intérêts doit en construire une destinée spécialement à cet usage, au fond et au dehors de l'écurie ou étable.





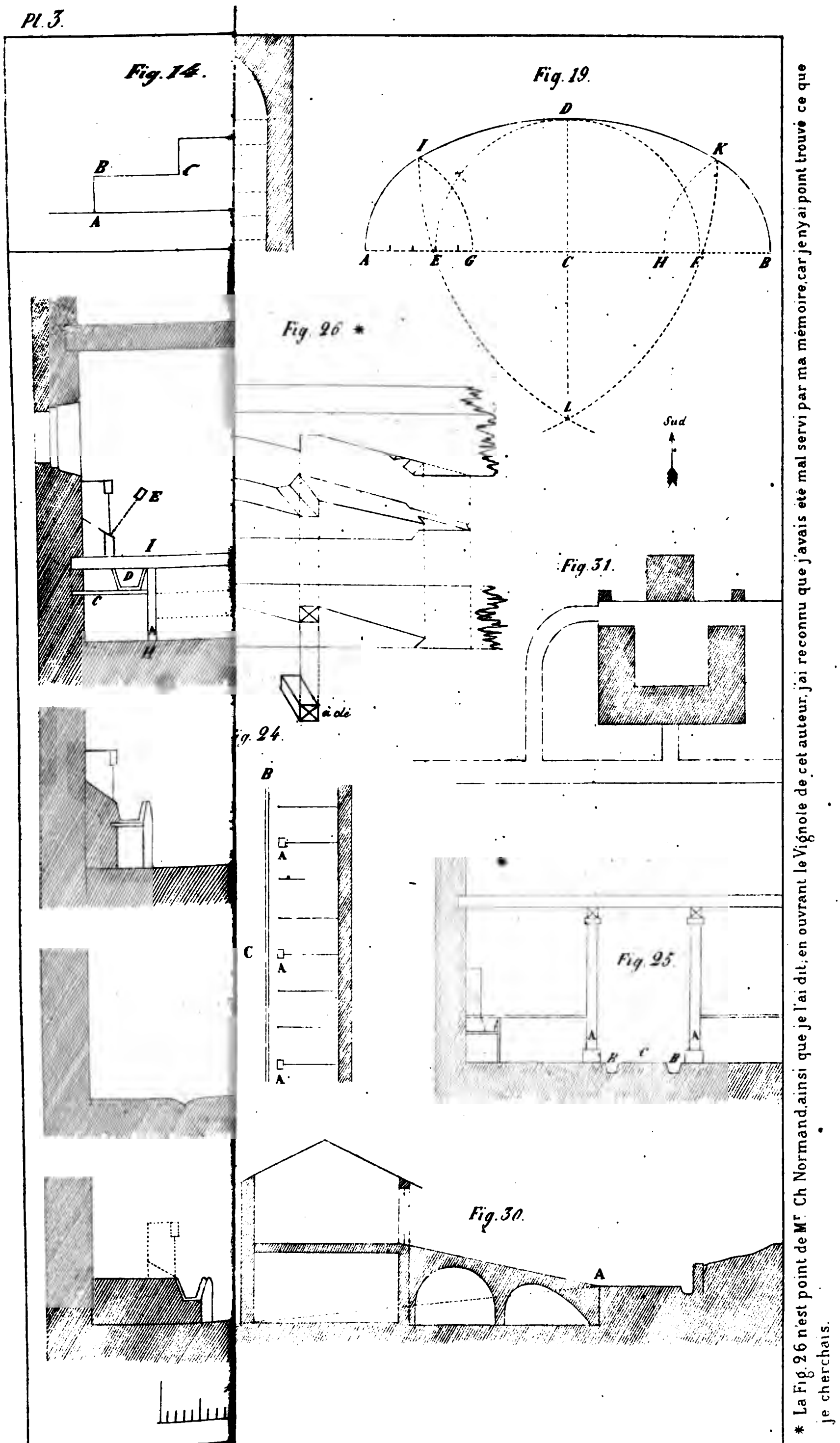
Pl. 1.
Fig. 1.
l'auteur a oublié
il a placé les porcs
la laiterie et de la
d'habitation — ce qu
quant à la volaille
sur l'aire à fumier?
c'est de la cuisine qu
de la ferme. l'auteu
point de départ, l'emp
de la porte d'entrée
hangar, Remis
Je suis pour deux cu
maître.
et je dirai le Cabin
Four
et
Buanderie
Bergerie
Charpente et Charronnage
Ecurie double
plein de la montée de la grange
Aire à fumier
avec fosse à puri
d'engraissement
avec
à fourrage.
E
Aire à fumier
avec fosse à purin E
Mètres





B. Chouvon inv.

Lith Giraud, au Puy.



* La Fig. 26 n'est point de Mr. Ch Normand, ainsi que je l'ai dit; en ouvrant le Vignole de cet auteur, j'ai reconnu que j'avais été mal servi par ma mémoire, car je n'y ai point trouvé ce que je cherchais.



RAPPORT

DE LA COMMISSION

Chargée de rechercher quelles sont les modifications

A APPORTER

A L'ETAT ACTUEL DES GARDES-CHAMPÊTRES.

Commission composée de MM. FILHIOT, ODE DU VILLARS et E. ASSÉZAT DE BOUTEYRE, *Rapporteur.*

MESSIEURS,

DEPUIS longtemps, les conseils généraux, les Sociétés d'Agriculture, tous les hommes qui s'intéressent à la prospérité territoriale du pays s'occupent de rechercher quelles seraient les modifications les plus utiles à apporter à l'organisation actuelle des gardes-champêtres : vous ne pouviez et ne deviez rester étrangers à la discussion qui s'agite ; vous avez donc nommé une commission chargée d'examiner la question tout entière, et ceux de vos confrères auxquels ce mandat a été dévolu, comprenant de quelle importance il était de se mettre rapidement à

l'œuvre, se sont réunis immédiatement, et m'ont chargé de vous faire connaître le résultat de leurs travaux.

Et d'abord, avant de s'occuper de ce qu'il y aurait à faire, il convient d'examiner sommairement l'état actuel de l'institution des gardes-champêtres.

Nul ne conteste l'importance de ces fonctionnaires placés dans les derniers rangs de la hiérarchie administrative : ils doivent veiller sans cesse à la sécurité des personnes et des propriétés comprises dans l'étendue de leur juridiction, et leur autorité augmente d'autant plus, que leur commune est plus éloignée d'un grand centre. En effet, dans combien de localités distantes soit du chef-lieu de département, d'arrondissement ou de canton, ne sont-ils pas, seuls avec le maire, la personnification immédiate et permanente de l'ordre et de la force publics.

Officiers de police judiciaire, l'art 16 du code d'instruction criminelle, leur a conféré des pouvoirs importants, que vous connaissez tous, et dont l'énumération est inutile.

De là, résulterait, ou mieux de là résulte, Messieurs, la nécessité d'exiger d'un garde-champêtre, la réunion de qualités dont les plus indispensables sont la moralité, l'activité et l'intelligence. Il faudrait joindre à cet ensemble la dépendance et la subordination vis à vis des pouvoirs hiérarchiques, l'indépendance et la fermeté vis à vis des administrés. L'homme ainsi doué serait le type du garde-champêtre.

S'il est rare et difficile de réaliser en pratique les conceptions de la théorie, il faut avouer cependant que de nombreux abus existent, et que si leur extirpation radicale n'est pas possible, on peut, du moins espérer leur aliénation. Nous allons vous signaler les principaux, et, à côté du mal, nous indiquerons les modifications qui ont semblé les meilleures à la commission.

1° NOMINATION DES GARDES-CHAMPÊTRES.

L'art. 13 de la loi du 18 juillet 1837, fait concourir à la nomination des gardes-champêtres trois autorités : le maire, le conseil municipal et le préfet.

Cette triple intervention est fâcheuse en ce sens que là où la responsabilité se divise autant, elle disparait. Si le choix du garde est mauvais, le préfet peut dire qu'il s'est borné à sanctionner la désignation préalable du maire et du conseil municipal ; le conseil municipal et le maire peuvent, à leur tour, se laver de tout reproche, en déclarant, le premier, qu'il s'en est rapporté à la présentation qui lui était faite ; le second, que le conseil était libre d'accorder ou de refuser son approbation.

Il serait plus logique de laisser au préfet seul le droit de nommer les gardes-champêtres, après avoir consulté le maire et le conseil municipal de la commune. La responsabilité pèserait alors tout entière sur le premier magistrat du département, et l'inté-

rêt qu'il a naturellement à ce que tout ce qui dépend de l'administration municipale soit convenablement organisé, nous semblerait, en cette circonstance, présenter des garanties suffisantes.

Le garde-champêtre sachant alors que son existence ne dépend pas essentiellement du conseil municipal, ne serait pas tenté, comme cela arrive trop souvent, de faire preuve, dans la répression des délits d'une grande partialité à l'égard des conseillers municipaux.

L'opinion actuellement émise par votre commission n'est, du reste, pas nouvelle; elle fut produite et adoptée par le conseil général de l'Yonne [session de 1843], sur la présentation d'un jurisconsulte éminent que la France regrette, M. Philippe Dupin.

2° CONDITIONS D'ADMISSION.

En laissant au préfet le droit de nomination, il serait bon de fixer les conditions d'admission qu'on devrait exiger rigoureusement des gardes-champêtres. Voici les plus importantes:

1° Choisir, de préférence, un ancien militaire;

2° Santé robuste, — âgé de 30 à 40 ans;

3° Sachant lire et écrire;

4° Donner la préférence aux hommes mariés;

5° Ne pas permettre qu'en cas de mariage, la femme exerce la profession de cabaretière.

3° SALAIRE.

Pour que des fonctions quelconques soient bien remplies, il faut que leur rémunération assure l'existence de celui qui en est investi, et qu'il ne soit pas obligé de chercher dans un travail extraordinaire, le complément de salaire dont il a besoin pour vivre.

Le traitement du garde-champêtre doit donc lui assurer son pain quotidien.

Il est loin d'en être ainsi : la moyenne de la rétribution serait, dans la Haute-Loire de 170 francs [rapport de M. Liogier au conseil général, session de 1843], et, en admettant que ce chiffre soit inférieur au traitement réel, on ne peut dissimuler que ce dernier excède bien rarement 200 ou 250 francs.

Avec une pareille somme, le garde-champêtre peut à peine, s'il est célibataire, subvenir à sa nourriture et à son entretien, à moins que comme ancien militaire, il n'ait une pension de l'état, ou qu'en dehors de ses fonctions, il n'exerce un métier quelconque.

Il est à craindre, dans ce dernier cas, qu'il n'emploie dans son intérêt personnel une partie du temps qu'il doit consacrer à l'intérêt général de la commune. Si, au contraire, il n'exerce aucune profession, s'il ne jouit pas d'une pension de retraite, comme ancien militaire, et si, de plus, il est marié,

d'autres inconvénients se présentent. Il y a à redouter que la misère ne le conduise à l'improbité.

Donner au garde-champêtre un traitement qui lui permette de vivre serait le seul remède à cet état de choses, et une somme de 300 francs annuellement a paru à votre commission un minimum au dessous duquel il ne fallait pas descendre,

Si l'on objecte que dans les communes pauvres, cette dépense grèvera par trop le budget, nous répondrons que la loi du 28 septembre 1791 avait prévu ce cas, en permettant, dans son article 2, à plusieurs municipalités de se réunir pour avoir un garde en commun. Il y aurait fort souvent avantage à mettre en pratique cette faculté de la loi, car si nous supposons, ce qui arrive souvent, qu'une grande et une petite commune soient limitrophes, la première ne sera pas suffisamment surveillée par un seul garde; la seconde devra, si elle veut être surveillée, s'imposer de lourds sacrifices; il y aura donc, à la fois utilité, économie pour les deux communes à se réunir pour avoir deux gardes, salariés par chacune d'elles au prorata de son importance.

Cette combinaison étant admise, votre commission désirerait que chaque commune fût obligée d'avoir un garde ou de contribuer à son traitement, et qu'en cas de refus par le conseil municipal de voter les fonds nécessaires, le préfet du département eût le droit de porter d'office la dépense au budget.

4° ATTRIBUTIONS. — COMPÉTENCE.

Les attributions données aux gardes-champêtres par les lois en vigueur sont assez étendues, et votre commission a pensé que le bien du service n'exigeait pas leur accroissement.

Seulement, elle est d'avis que les limites de la compétence doivent être singulièrement élargies, et que le garde-champêtre doit être mis à même de fonctionner avec une liberté égale, 1° dans sa commune; 2° dans son canton; 3° enfin, dans toutes les communes limitrophes de sa résidence, qu'elles fassent ou non partie du canton et même de l'arrondissement.

On comprend, en effet, que les démarcations de territoire entre les communes, les cantons, les arrondissements et même les départements sont des lignes arbitraires, indispensables vu le mode actuel de notre administration, mais dont l'importance diminue singulièrement quand il s'agit de réprimer un délit ou une contravention. Ne peut-il pas arriver que telle propriété placée aux confins de deux communes, se trouve séparée par une de ces limites dont nous parlions à l'instant, et serait-il bien logique de vouloir que le garde qui a le droit de verbaliser dans une des fractions, fût obligé de rester spectateur impassible des dégradations qui se commettraient dans l'autre?

Seulement, pour concilier cette latitude avec la règle que nul ne doit être distrait de ses juges naturels, le procès-verbal serait transmis au magistrat du lieu dans lequel le délit aurait été commis.

La faculté de verbaliser sur un territoire plus étendu, donnée ainsi aux gardes-champêtres, assurerait une meilleure exécution dans le service : chacun d'eux sachant que sa compétence s'étend au dehors des limites de sa commune, n'exercerait pas spécialement sa surveillance dans le centre de cette commune, et le rayonnement des différents gardes dans tout le territoire tendrait à diminuer sensiblement ces délits journaliers qui sont une des plaies de l'agriculture.

5° EMBRIGADEMENT.

Le lien ainsi établi entre les gardes-champêtres, nous conduit à parler de l'embrigadement.

Depuis longtemps on a reconnu que le vice principal de l'organisation des gardes-champêtres, était l'état d'isolement et d'indépendance presque absolue dans lequel ils vivent.

N'ayant que des rapports fort rares avec les gardes des communes voisines, placés sous la surveillance immédiate des maires, surveillance qui sommeille souvent, établis à perpétuité dans la commune, à moins de circonstances graves, les gardes-champêtres sont, en général, sans émulation et dans une complète indépendance.

Les réunir par un lien commun, les discipliner autant que le service le comporte, leur promettre et leur donner de l'avancement comme rétribution de leur bonne conduite et de leur vigilance, les soumettre enfin à un contrôle, tout cela serait fort avantageux et tout cela est facile, au moyen de l'embrigadement.

Voici en quoi consisterait cette réforme :

Il y aurait dans chaque chef-lieu de canton un brigadier-garde nommé par le préfet, et qui aurait sur tous les gardes du canton le droit de surveillance et de réprimande. Chargé de parcourir tout le canton, il s'enquerrait près des maires et des propriétaires de la manière dont le garde de la localité remplit ses fonctions, et il consignerait sur un carnet spécial les renseignements qui lui seraient fournis. Chaque mois, un rapport rédigé sur les documents qu'il aurait recueillis, serait transmis au maire du canton par le brigadier-garde. Le maire, à son tour, enverrait le rapport au préfet, et ce magistrat prendrait telle mesure qu'il croirait convenable, soit en provoquant le renvoi des gardes dont la négligence lui aurait été signalée, soit en invitant le maire de telle ou telle commune à exercer une surveillance plus active sur le garde communal. Le brigadier-garde, sans cesser d'être aux ordres du maire, pourrait correspondre avec le préfet, les officiers de gendarmerie et les juges de paix.

Le traitement de ce fonctionnaire public, car nous

désirerions qu'aux yeux de tous, il fût appelé à faire partie de la grande famille administrative, serait au minimum de 400 fr. Voici comment votre commission proposerait de faire face à cette dépense : les fonctions de brigadier-garde tiennent, à la fois, de l'intérêt local, car il remplit l'office de simple garde-champêtre dans la commune du chef-lieu, et de l'intérêt général, puisqu'il est appelé à surveiller tous les gardes des communes dépendantes du canton. Il faudrait avoir égard à cette situation dans la contribution au salaire, et il serait équitable de déclarer que sur la totalité de son traitement, 200 fr. seraient supportés par la commune chef-lieu de canton, et 200 fr. par le département, ce qui, eu égard au nombre des cantons de la Haute-Loire, ne grèverait le budget départemental que d'une somme de 5,600 fr.

Nous demanderions encore, pour assurer le bien du service, que les prescriptions du décret du 11 juin 1806 fussent rendues d'une application plus usuelle, c'est à dire, que les gardes-champêtres se trouvassent placés, comme le voulait le décret, sous la surveillance des officiers de gendarmerie ; que ces derniers fussent mis dans l'obligation de rendre compte au préfet de la manière dont le service serait rempli. Ce rapport pourrait être mensuel, et servir ainsi de contrôle à celui qui, à pareille époque, émanerait du brigadier-garde.

Enfin, pour établir un peu d'émulation, pour faire une différence entre le bon et le mauvais serviteur,

les brigadiers-gardes ne pourraient être choisis que parmi les gardes-champêtres qui, par leur exactitude et l'intelligence dont ils auraient fait preuve, se seraient rendus dignes d'une semblable position.

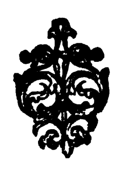
AVANTAGES DE L'EMBRIGADEMENT. — UNIFORME.

Vous comprenez, Messieurs, les avantages de l'embrigadement. Par l'action de la discipline et de la surveillance, il réunit toutes ces forces disséminées pour en former un seul faisceau; il habitue les gardes à se connaître, à mettre de l'ensemble dans leurs démarches, en un mot, il improvise à peu de frais, une gendarmerie rurale, puissant auxiliaire de la gendarmerie active. En temps de calme, la police des campagnes se fera beaucoup mieux; en temps de guerre, ces 60,000 gardes [car on a calculé que leur nombre s'élevait, dans l'état actuel, en France, à ce chiffre], pour la plupart anciens militaires, hommes aguerris à la fatigue, habitués aux armes, ne seraient-ils pas une puissante ressource pour la défense intérieure, si le sort des combats nous était contraire?

C'est aussi sous l'inspiration de ces idées, que quelques uns des hommes qui se sont occupés de cette question, avaient émis le vœu d'exiger des gardes-champêtres une tenue uniforme et un armement régulier, en conciliant la dépense à faire avec les faibles ressources dont ils peuvent disposer. On aurait pris

pour modèle, avec quelques légères modifications, la tenue du garde-forestier.

Telles sont sommairement, Messieurs, les observations que votre commission a cru devoir vous soumettre. Demeurant fidèle aux principes de notre société, elle a cherché, sans vouloir empiéter le moins du monde sur la puissance législative et présenter sur la matière un projet de loi, à vous signaler les modifications et les améliorations dont l'introduction dans nos codes lui semblerait avantageuse. Elle ne se dissimule pas que de grandes lacunes existent dans son travail, mais elle sait aussi que les lumières de MM. les membres du conseil général suffiront pour corriger ce qu'il pourrait avoir d'inexact, et pour complèter ce qu'il a d'incomplet.



HISTOIRE ET ARCHEOLOGIE.

EXTRAIT DE MÉMOIRES HISTORIQUES

SUR LA VIE, LES TRAVAUX ET LA MORT

De Mgr Armand de Béthune, 88e Évêque du Puy

ET SUR QUELQUES ÉVÉNEMENTS CONTEMPORAINS,

par M. SAUZET, curé de Loudes,

Membre non résidant.

C'ÉTAIT un pesant fardeau que venait de prendre M. de Béthune en devenant évêque du Puy*. De déplorables divisions qui avaient duré près de quatre ans entre M. de Maupas son prédécesseur et le vicomte de Polignac, avaient ravivé les haines des guerres religieuses. L'autorité du monarque, celle du parlement et des États de la province successivement invoquées, plusieurs fois intervenues dans ces débats, avaient fini par devenir presque impuissantes. Il y a dans l'histoire des petites provinces comme dans celle des grands empires, des époques exceptionnelles qui

* M. de Béthune avait été nommé à l'évêché du Puy au commencement de l'année 1661, mais il ne fut sacré que quatre ans après, le 20 mai 1665. Ce prélat fit son entrée au Puy le 25 août suivant.

sont marquées d'un caractère à part ; on dirait alors que tout est suspendu , que tout est mort , qu'il y a interrègne dans le pouvoir comme dans les lois. Les troubles où le prélat s'était trouvé engagé malgré lui, avaient jeté la désolation dans son âme ; désespérant de voir la fin de ces désordres, il avait pris le parti de se retirer. L'évêque de St-Flour, Jacques de Montrouge, devait le remplacer. Lié d'étroite amitié avec M. de Maupas, il connaissait toutes les difficultés que des prétentions rivales avaient pu faire surgir depuis quelque temps dans le pays ; à portée de suivre les événements et leurs phases diverses, il avait senti défaillir son courage et s'était empressé de décliner le dangereux honneur qu'on voulait lui faire.

Comme j'ai en vue d'écrire moins une vie que des mémoires sur le pays , je dois raconter les dissensions qui le désolèrent pendant l'épiscopat de M. de Maupas, parce qu'elles jetèrent un sombre reflet sur le temps où siégea M. de Béthune*. Les historiens du Velay ont glissé rapidement sur cette période pour laquelle les matériaux leur manquaient apparemment. Plus heureux que mes devanciers, j'ai recueilli des manuscrits authentiques qui m'ont fourni les éléments du récit qui va suivre.

---

* Ces dissensions amenèrent des troubles qui commencèrent au mois de novembre 1655 et ne furent entièrement apaisés qu'en 1659.

LES GUELFES ET LES GIBELINS AU PUY.

Il est une figure dans l'histoire du Velay qui domine toutes les autres, celle de l'évêque. Seigneurs et gouverneurs à la fois de la ville du Puy, les évêques-comtes du Velay avaient toujours joui de la puissance temporelle dans toute sa plénitude. De temps immémorial, on avait vu se confondre en leurs mains le pouvoir temporel du baronage féodal avec le pouvoir spirituel de l'épiscopat, quelquefois même, la crosse du pasteur avec la masse d'armes du guerrier.

Pour assurer dans leur parti l'importante cité du Puy, alors la troisième de la province, les rois, dans la guerre de religion, puis la ligue y nommèrent des commandants militaires qui prirent le titre de gouverneurs; tels furent notamment saint Vidal et l'Estrange. A la mort de ce dernier, on croyait généralement à la suppression de cette charge. Le pays, que les discordes civiles avaient si profondément bouleversé, commençait à renaître au calme et à la tranquillité, mais le vicomte de Polignac avait fait d'autres calculs. Cette charge ne pouvait que rehausser éminemment l'autorité et surtout la prééminence qu'il ambitionnait dans la cité. Il fit si à propos et si habile-

* Les titres de la maison de Polignac à cette suprématie, que depuis longtemps elle voulait s'arroger sur le Velay, au détriment de l'évêque [cause de division et quelquefois de guerre entre eux] était plus que contestable. Dans les temps les plus reculés, cette famille s'était reconnue feudataire de l'évêque, dont elle n'avait jamais contesté la supériorité sur le Velay:

ment valoir auprès du cardinal de Richelieu quelques alliances de famille qu'ils avaient ensemble, qu'il en obtint des provisions de gouverneur*.

La création de ce gouvernement n'avait été qu'une flagrante usurpation des droits de l'évêque. La difficulté des circonstances en avait fourni le prétexte. On l'avait saisi avec empressement; mais en amenant un meilleur état de choses, le temps avait dû faire cesser cette injustice. M. de Maupas avait réclamé itérativement et avec force. Ses démarches furent couronnées de succès. Il obtint du roi des lettres patentes qui reconnaissaient son titre et confirmaient ses droits.

En 1270, hommage d'Armand de Polignac à l'évêque du Puy;

En 1303, hommage d'autre Armand à l'évêque Bernard de Castanet;

En 1330, hommage d'Armand de Polignac à l'évêque Durand, de tous les châteaux qu'ils possédaient dans l'évêché du Puy, à l'exception du château de la *Volte*, du péage du Collet, de la Motte ou plateau de la ville de Saint-Paulien, où est bâtie l'église de Ste-Marie.

« ....Recognovit expressè et ex certâ scientiâ se tenere et tenere » debere et velle tenere à RR. episcopo aniciensi ut à *domino directo* » *et majore* et prædecessore suor. habuisse, recepisse, tenuisse in fœ- » dum à prædecessoribus dict. episc. videlicet castra Podemniaci, de » Ceyssac, de Roccos, de S.-Quintino et mandamentum et pertinan- » tias dictorum castrorum et turrim quam habet à castro Mercuriæ et » generaliter omnia castra et mandamenta et alia quæcumque habet » ac tenet infrà civitatem et diœcesim Aniciensis. Ex quâcumque causâ » exceptis duntaxat castro de Volta, pædagiâ de Colleto et Motâ » villæ Sti-Pauliani, ubi sita est ecclesia Stæ-Mariæ... Predictis om- » nibus et recognitis, dictus dominus Armandus pro se et nomine » quæ suprà facit homaginem-ligium..... » (*Titre de* 1270.)

Cette rivalité de prétentions et de démarches amena une rupture entre l'évêque et le vicomte. On s'aigrit de part et d'autre. A la question principale vinrent se joindre des questions incidentes, et chacun dans le Velay, se crut obligé de prendre parti et d'opter entre ces nouveaux Guelfes et ces autres Gibelins. Les habitants du Puy embrassèrent chaudement la cause de l'évêque. Il s'était concilié leur affection par ses dehors gracieux et prévenants, et surtout par ses libéralités et sa rare bienfaisance. Repoussant de toutes leurs forces le nouveau vasselage qu'on voulait leur imposer, ils se serrèrent de lui. Quelle autre, en effet, que cette sainte et noble magistrature de l'épiscopat pouvait leur être plus chère et plus protectrice? A une époque où l'on ne connaissait de justice que l'épée, de droit que la force, avaient-ils eu d'autre défenseur contre les exactions et les étreintes du corps féodal?

La question en était là lorsque les élections consulaires du mois de novembre de l'année 1655 vinrent mettre à jour tout ce qu'elle recelait de ferments de trouble et de désordre. Le vicomte de Polignac, qui voulait, à tout prix, consolider sa suprématie dans la ville, venait d'obtenir des états de la province une commission spéciale pour les élections de cette année. A l'effet d'utiliser ce titre et les éventualités qui pourraient en surgir, il s'occupa, sans perdre de temps, de voir ses amis et d'échauffer leur zèle. De la Voûte-sur-Loire, où il résidait, il se rend au Char-

reuil* auprès du juge-mage, Marcellin de Fillère, pour en conférer ensemble. Chef de la justice dans le pays, cette position lui donnait la haute main dans les choses de cette nature. Ardent et délié comme il l'était, son concours devenait pour le vicomte de la plus haute importance; c'était prudence de s'en assurer. L'évêque voulait faire valoir, lui avait-il dit, certaines lettres de cachet qu'il venait d'obtenir; nul ne pouvait s'y opposer plus efficacement que le juge-mage. D'ailleurs, comme il fallait pressentir et préparer les esprits, le vicomte voulait le décider encore à devancer au Puy les électeurs de quelques jours, afin de ménager, n'importe par quels moyens, des chances favorables à leurs amis communs. Certes, un refus du magistrat n'était pas plus à prévoir qu'à craindre. Depuis assez longtemps, il s'était si chaudement prononcé en sa faveur! Tous deux avaient en vue un but de même nature, ils devaient donc se prêter un mutuel secours. Passés maîtres l'un et l'autre en fait d'intrigues, le juge-mage désirait autant que son suzerain, le succès de cette

* Terre près de Loudes, avec titre de baronie. Primitivement, elle appartenait à l'évêché du Puy. Aymard du Monteil, partant pour la croisade, la vendit à Jordan de Fersan pour fournir aux frais de l'expédition. Elle fut acquise ensuite par Jacques Rouquet, marchand du Puy, puis par un autre marchand de la même ville, *Jean Fialaire*, qui devint de suite *Jean de Fillère*. Il mettait le plus grand soin à faire disparaître des actes antérieurs à son acquisition, sa qualité de marchand. Il ne négligeait pas aussi la petite particule. Tous les siècles se ressemblent et se copient.

manœuvre. De Fillère s'empresse donc de se rendre au Puy, bien déterminé à mettre en jeu tous les moyens d'assurer le triomphe à son parti. Les quelques jours qu'il y passe, il les utilise si bien, dans le sein de l'assemblée et au moment des opérations, il se donne tant de peine, il use de tant d'artifice qu'il fait sortir de l'urne les hommes de sa cabale et qu'il empêche l'évêque d'exhiber les lettres de cachet dont il était porteur. Qu'on était loin de prévoir un pareil résultat !

Ils savouraient, cet orgueil qui s'attache à une partie bien conduite et bien jouée, tandis que le peuple, qui s'était passionné pour son évêque, éprouvait un désappointement extrême. L'indignation était générale dans la cité. Pouvait-il en être autrement ? Au Puy comme dans beaucoup d'autres villes, il y avait alors unité dans la population ; les bourgeois s'y distinguaient peu des artisans et des ouvriers ; confondus avec eux par des intérêts communs, ils étaient quasi tous affiliés à un des états ou corporations de la ville.

Il n'est pas donné aux partis d'avoir, dans leurs triomphes, la mesure et la prudence convenables ; celui du vicomte, en pleine fortune, crut toucher au moment où il pourrait annihiler ses adversaires et s'emparer dans la ville de toutes les positions gouvernementales et administratives. Il fit la faute plus grande de s'en glorifier. Quelque chose toutefois pesait au cœur du vicomte, les lettres de cachet de

l'évêque. Il se hâtede dépêcher à la cour un de ceux-là même qu'on venait d'élire, le sieur de Beaufort, neveu du juge-mage, pour solliciter le retrait des lettres.

S'abusaient-ils jusqu'à croire que ce mauvais succès découragerait le prélat au point de ne rien faire pour neutraliser tant de mauvais vouloir ; ils avaient grand tort. M. de Maupas avait de puissants amis en cour, il y porta ses plaintes, dénonça en même temps tous les actes arbitraires, toutes les supercheries qu'on venait de se permettre et demanda l'envoi sur les lieux d'une commission pour en connaître et en informer.

Sa requête était trop juste et trop bien appuyée, d'ailleurs, pour n'être pas écoutée; le conseil décide l'envoi d'une commission au Puy. Il fallait là un homme de concorde et de paix. On jeta les yeux sur le conseiller d'état de Bégon, homme d'une prudence reconnue. Il ne tarda point à se rendre au Puy, et encore moins à y être circonvenu par la faction triomphante. Cette faction qui avait devers elle des hommes d'une souplesse et d'une habileté peu communes, parvint à le si bien prévenir, à l'enlacer si bien dans un réseau d'intrigues qu'il ne put se défendre d'accepter les procès-verbaux que le juge-mage avait faits. Il faut l'avouer, pour découvrir la vérité parmi tant d'assertions, d'apologies, de récriminations contraires, il aurait fallu une sagacité, une force de volonté qui sont le partage de peu d'hommes. Après quelques semblants d'enquête, il confirma les élections, et le parti du populaire fut éconduit ou à peu près.

Cet autre résultat auquel on ne s'attendait pas, qu'on regarda comme l'œuvre du juge-mage, finit de soulever contre lui la colère publique. Il fut obligé de quitter la ville avec ceux qui s'étaient le plus compromis dans le manége ténébreux des élections.

Le juge-mage n'était pas plus méchant que les autres, mais il avait été singulièrement imprudent dans ses rapports avec les habitants du Puy. Fils de *Jean Fillère* qui de marchand à la *Correrie* était devenu, à demi par son mérite, à demi par son intrigue, juge-mage, *Marcellin de Fillère, baron du Charrouil, de Ceylon et autres lieux*, oublieux de son origine plébéienne, s'était séparé de sa caste pour faire cause commune avec la gentilhommerie de la contrée*. Le peuple détestait le renégat; celui-ci le savait; plein de courage et d'ardeur, on aurait dit qu'il se plaisait à cette haine. Ce n'était pas un mauvais cœur, seulement il avait une hauteur dans les manières, une morgue prétentieuse qui lui avait fait autant d'ennemis que d'envieux.

Malgré le départ du juge-mage, l'agitation continua dans la ville, et se montra de plus en plus menaçante. Le sénéchal, marquis de Chaste, se hâte d'y venir, dans l'espérance de l'apaiser et d'accorder le vicomte avec l'évêque. Il s'en ouvre d'abord à ce dernier, qui

---

* Si on le permet, je ferai imprimer un jour dans les mémoires de la Société académique, une comédie en vers de l'époque, caractéristique, la *Manie de la Gentilhommerie*.

ne demandait pas mieux. Le vicomte à qui il court en parler, à la Voûte, lui donne les mêmes assurances. Sûr des deux côtés, il revient au Puy pour s'occuper de la pacification. Dans cet intervalle, l'évêque y avait convoqué et assemblé les trois corps de la ville. Il avait fait porter contre les rassemblements, les cris séditieux et les ports-d'armes une ordonnance sévère qui fut promulguée à *son de trompe et cris publics*, dans les places et carrefours. *Nul ne devait désormais attaquer, quereller ni disputer, mais vivre paisiblement ensemble comme frères et amis.* Les officiers de justice mandés de venir, avaient reçu les ordres les plus formels de procurer l'exécution de l'ordonnance, de saisir tous ceux qui tiendraient des discours tendant à provoquer quelque sédition.

Mais il y avait déjà dans la situation violente des esprits tout ce qu'il fallait pour produire l'insubordination et la révolte. Le peuple venait de se donner un chef et des insignes pour se rallier et se reconnaître; le ruban vert, la couleur du parti, flottait sur tous les chaperons. Les femmes le portaient sur la poitrine. Un homme d'activité et de résolution, que la nature avait pourvu de bons poumons et d'une force musculaire rare, le boucher Dupont était le chef avoué que le peuple s'était choisi.

Au lieu d'obéir à l'ordonnance, la ville se met sous les armes. Les chaînes sont tendues dans les rues, la populace se précipite vers la maison du sénéchal, où se trouvaient réunis le juge-mage, le bailli de

Bavissac, les deux conseillers à la cour communale Brunel et Sigaud, avec plusieurs autres que le peuple croit ses ennemis. En un instant, les portes sont violemment arrachées et brisées. Au milieu des clameurs les plus frénétiques, la foule pénètre dans le lieu de la réunion et se porte aux dernières extrémités contre ceux qui n'avaient pu se soustraire par la fuite : *N'eût été l'intervention de quelques bons habitants*, observe un manuscrit du temps, *on aurait mortellement méfait à leurs personnes**.

Il n'y avait rien de bon à espérer pour eux dans la ville, aussi le juge-mage, le bailli, le conseiller et grand nombre d'autres se hâtent d'en sortir une seconde fois.

Le vicomte ressent vivement l'injure qu'on vient de faire à ses amis et le péril où ils se sont trouvés à son sujet : il n'était pas homme à les délaisser. En toute hâte, il accourt de la Voûte et met des troupes en campagne. Irrité plus qu'on ne saurait le dire, contre ses ennemis, contre ceux surtout qu'il savait être les meneurs du parti plébéien, il commence l'œuvre de sa vengeance par la démolition des maisons qu'ils possédaient hors de la ville. Ses coureurs battent l'estrade, enlèvent les bestiaux, rava-

---

* De tous les manuscrits ou fragments de manuscrits que j'aurai occasion de citer, le plus important a pour titre : *Mémoires de M. Marcellin de Fillère, juge-mage à la cour du sénéchal du Puy sur les élections consulaires du mois de novembre 1655 et sur les événements qui s'en suivirent.*

gent les récoltes, cherchent à affamer la ville en arrêtant les échanges et coupant les communications avec les dehors. Des partis même poussent jusqu'à ses portes, et si quelque Anicien plus osé que les autres, s'avise de s'en écarter, il se voit ramassé, conduit à Polignac pour y être maltraité et quelquefois rançonné.

L'irritation où tant d'alarmes, tant d'événements sinistres jettent cette malheureuse population, est plus facile à concevoir qu'à dire. Cependant, à tant de violence il fallait un peu de légalité; le juge-mage en fait son affaire. Les sympathies du parlement pour lui et son parti n'étaient pas équivoques. Il court à Toulouse avec Roche, homme de confiance du vicomte lui dénonce les injures que la ville lui avait faites et demande une commission pour en informer. Il y fait donner plusieurs arrêts et obtient en même temps l'envoi sur les lieux du sieur de la Coupette, conseiller en cette cour, pour les faire exécuter et commencer de nouvelles recherches sur ce qui s'était passé et sur les différends de l'évêque et du vicomte.

Ainsi tout allait à souhait pour son parti. Fier de ce nouveau succès, il devance la Coupette et vient, à toutes brides, en faire part à ses amis. Que de merveilles pour l'avancement de leurs affaires n'augurent-ils pas de cette arrivée !

Au premier signal qui s'en donne, le vicomte, le juge-mage, le bailli et leurs nombreux adhérents, montent à cheval et vont le prendre à Marminhac. Au

château de Polignac, on avait préparé le festin. Grand nombre de nobles et gracieuses châtelaines parées de leurs plus riches atours, s'y trouvaient, pour en faire les honneurs. Après quelques heures joyeusement passées à table, la troupe bien repue se met en marche vers la ville, chevauchant et devisant gaîment : ils comptaient être accueillis sinon à bras ouverts, du moins courtoisement. Mais quand ils se présentent, quel désappointement ! De tous côtés, des portes fermées, partout les murailles, les courtilles, les plateformes des tours garnies d'habitants en pose d'attente, les uns l'arme au bras et la dague au point, d'autres montrant la pointe de leurs lances ou la bouche de leurs mousquets. Le commissaire en devient de toutes couleurs. La chevauchée, confondue et pétrifiée, semble clouée sur place. A-t-on jamais vu pareille chose, chuchottaient-ils entre eux, devant un commissaire, un membre du parlement ? quelle irrévérence ! Cependant, exhalée à qui mieux mieux, cette indignation n'avance guère les affaires. Ils cherchent à parlementer ; peine inutile encore ! Ils ne trouvent partout que des esprits irrités et méfiants. Enfin, à bout de patience, offensé et découragé d'avoir si longtemps et si vainement paradé autour des murailles, le commissaire donne le signal de la retraite. On tourne bride du côté de Brives. On devait se rendre au village de Montferrand. Ce jour-là, tout ne pouvait être que désappointements et déboires pour le commissaire ; il dut trouver sa re-

vanche dans les violents procès-verbaux qu'il y rédigea contre les habitants du Puy *délinquants et rebelles*.

Pendant qu'il est dans le pays, les Aniciens, toujours obstinés à ne vouloir rien admettre de ce qui s'était fait aux élections précédentes, procèdent [5 février] à une contre-élection, autorisés qu'ils sont d'ailleurs par d'autres lettres de cachet qu'on leur a obtenues.

Le commissaire, qui en est prévenu, fait de suite signifier des actes de prise à partie aux consuls qu'on venait d'élire. Autre démarche inutile et sans effet. Les magistrats entrent en fonctions. Leur installation, qui n'est pas différée d'un jour, devient un triomphe populaire. La joie publique éclate en grandes réjouissances. On sonne la fanfare, on tire les canons, les feux de joie s'allument sur les hauteurs de Ronzon et les places publiques, toutes les maisons sont pavoisées et brillamment illuminées. Malencontreuse ovation ! Dans la procédure au criminel que le parlement fit diriger dans la suite, elle devint contre les consuls un des griefs les plus reprochés et les plus irrémissibles*.

---

* Après l'élection, les consuls furent, comme d'usage, au cabaret souper ensemble aux dépens de la ville. Ces repas consulaires se renouvelaient souvent dans l'année —Le 3 août, en sortant des *jeux du Collège*, après les processions de N. D. de mars et d'août, la Fête-Dieu, la Saint-Barthélemy, la Saint-Sébastien.—Le 5 mars, jour des Saints Anges gardiens, il y avait une *variante*, l'hôtelier portait le dîner chez les dames de Sainte-Claire, où se rendaient les consuls.—La moindre chose devenait pour ces bons et naïfs magis-

Cet acte énergique de la ville déconcerta d'abord et puis jèta dans une grande irritation le parti des seigneurs, qui ne s'y attendaient guère. A la prière du vicomte, le juge-mage se faisant accompagner d'Eyraud et d'Oyde, consuls de l'élection précédente, fut à Béziers, où les états se trouvaient assemblés cette année-là. Le commissaire de la Coupette partit avec eux. Désormais, sa présence était devenue au moins inutile dans le pays.

Les états entrèrent vivement dans les intérêts des Polignac et de leur coassocié. Ils ne se contentèrent pas de confirmer par de nouvelles délibérations celles des 3 et 23 novembre 1655, mais ils firent encore commandement au syndic général de poursuivre à leurs frais et dépens, partout où besoin serait la cassation des nouvelles élections qui venaient d'avoir lieu au Puy, comme contraires aux franchises et libertés de la province.

---

trats, une occasion de banqueter ensemble et toujours au cabaret. Voici, pour les curieux, le menu et le coût d'un de ces repas :

4 livres de séjalas	» l.	8 s.
Six pots de vin	1	15
Un levreau	1	15
Deux paires de grives	»	18
Une éclanche de mouton	»	18
Une entrée de veau	»	15
Salade de céleri	»	5
Biscuits, poires, pommes, raisins	1	»
	7	14

De leur part, les hommes de la ville ne demeurent pas en reste d'activité. Ils ne s'adressent ni au parlement ni aux états de la province. Le vent ne soufflait pas pour eux de ce côté-là. Ils choisissent dans leur parti quelques hommes des mieux stylés qui se mettent en chemin pour Paris avec de bonnes lettres de recommandation pour des personnes bien en cour. Cette démarche eut tout le succès qu'on en attendait. Pour neutraliser ou du moins balancer les démarches que leurs adversaires faisaient d'autre part, ils voulaient obtenir l'envoi d'une commission sur les lieux, et le sieur Garibal reçut du ministre l'ordre formel de partir pour le Puy sans le moindre retard.

Toujours sur le qui vive, le vicomte est instruit du jour de son arrivée. Il est de son devoir de prendre les avances auprès de lui. Qui sait les préventions qu'on lui a fait concevoir! Pour les détruire et témoigner en même temps de son désir pour la paix, il s'empresse de demander une conférence où les deux partis pourraient expliquer leurs griefs et leurs prétentions. Le commissaire qui voit dans ces garanties de bonnes intentions, un acheminement à une pacification qu'il désire, en fait part à l'instant aux chefs du peuple. Ils y donnent la main. De part et d'autre, on est d'accord sur le jour et le lieu : le lendemain de la fête des Rois, dans l'église conventuelle de Saint-Laurent.

Au jour pris, ni les uns ni les autres n'ont garde

d'y manquer. Le juge-mage arrive de la Voûte où il avait été préalablement se concerter avec le vicomte : il est accompagné de quelques uns des plus compromis dans les rancunes de la ville. Qu'ils sont loin de prévoir le triste dénouement qui les attend ! A peine ont-ils pris pied dans le couvent que le peuple, toujours alerte, en est instruit. Des rassemblements se massent dans les rues et sur les places publiques. *Nos plus grands ennemis, les auteurs de nos misères*, se disaient-ils les uns aux autres, *sont à nos portes ! un Fillère, un Ravissac ! que veulent-ils ? Nous braver encore !* Le beffroi sonne l'alarme, on ne peut maîtriser le peuple ; le factieux boucher est à sa tête, il l'échauffe de sa fureur et le précipite au couvent ; à peine ceux qui s'y trouvent ont-ils le temps d'en fermer et d'en barricader les portes. Les valets, les laquais des seigneurs heureusement en grand nombre, les domestiques de la maison s'arment, et avec eux, dit-on, quelques jeunes religieux. Ils soutiennent pendant trois heures les efforts du peuple : *Mort à Fillère ! mort à Ravissac ! mort aux traîtres !* criait-on de toutes parts..... A cette voix inexorable et puissante du peuple, le commissaire, le juge-mage et les autres tenants qui avaient espéré que la nuit dissiperait le rassemblement, ne se possèdent plus, ils sentent tout le péril de leur position si on parvient à forcer les portes. Réduits à eux-mêmes, livrés aux plus cruelles perplexités, frissonnant de crainte et d'inquiétude, n'ayant l'espoir d'aucun secours étran-

ger, ils se décident à fuir; protégés par l'obscurité, ils s'esquivent sans bruit, *gaient* la Borne aux eaux fortes et froides dans cette saisonet vont s'héberger, pour lereste de la nuit, dans la maison de campagne de Peyret, l'un d'eux.

Ces extrémités auxquelles on venait de se porter, cette animosité de jour en jour croissante décident l'abbé de Polignac, à bout de voie, à faire le voyage de Paris. Mais il voudrait emmener avec lui le juge-mage. A la cour, où l'évêque comptait de nombreux et puissants amis, l'appui du chef de la justice, du premier magistrat du pays lui serait d'un si grand secours ! de Fillère s'y refuse obstinément. Tout découragé, tout malade de la mauvaise nuit qu'on lui a fait passer, des dangers qu'il a courus, il en frissonne encore. Le vicomte ne se rebute pas de tous ces refus. Il se rend lui-même au Charrouil pour essayer de nouvelles démarches. *Afin de le gagner plus facilement* *, *il s'adresse les larmes aux yeux à Mme de Charrouil, la priant de toutes ses forces d'y décider son mari, pour l'ancien honneur de sa maison, disant que s'il n'y allait pas, ils seraient perdus, qu'ils lui seraient redevables de la vie et de l'honneur.* Le moyen de résister à tant de sollicitations ! Le juge-mage n'avait pas un cœur de bronze ; il finit par se décider et se mit en voyage avec Brunel et Peyret, familiers de la maison Polignac.

---

* *Manuscrit.*

A Paris, ils réussirent à obtenir du roi l'audience particulière qu'ils étaient venus solliciter. La peinture qu'ils lui firent du déplorable état de la ville et de leurs malheurs particuliers, émut vivement le cœur compatissant du jeune monarque. Il leur donna les plus formelles assurances qu'il allait, sans perdre de temps, *donner bon ordre à tout et faire raison à chacun*. De suite, une ordonnance de se rendre au Puy fut expédiée à M. de Rézé, maître des requêtes, à l'effet d'*y aller mettre un terme à la sédition et réintégrer les officiers de justice dans leurs maisons et plein exercice de leurs charges*. Pour le seconder dans tout ce qu'il ferait, un arrêt du conseil lui adjoignit le comte du Roure, lieutenant général de la province.

Annoncée par avance, l'arrivée de M. de Rézé ne se fit pas longtemps attendre. Jaloux de produire de l'effet, il fit son entrée au Puy non pas modestement comme son prédécesseur, mais avec de grands airs et beaucoup de bruit. Il avait une suite nombreuse de noblesse et de gens de guerre. Son premier acte d'autorité fut d'enjoindre au juge-mage, au vicomte et autres bannis de rentrer incontinent dans la ville. Il fit ensuite enlever et briser devant lui les chaînes que le peuple tendait quelquefois dans les rues, avec menace de jeter bas ces portes de la ville qui l'avaient jusque-là rendu si osé et si fier. Dans les premiers jours, il parut mettre beaucoup d'entrain dans tout ce qu'il faisait. Ce ne fut que poussière et fanfares,

puis il s'arrêta là et ne fit plus rien. C'était un homme excessivement vaniteux, irrésolu, sans caractère.

Il y avait alors au Puy un étranger, un parisien, que M. de Maupas avait amené avec lui quelques années auparavant, Bergeron de Galavel. Difficilement on aurait pu trouver un boute-feu du calibre de ce fourbe. M. de Rézé le choisit pour assesseur. Protée à mille formes, il surprit de suite sa confiance. Il avait l'air si candide, si patelin ! A l'entendre, il *s'était toujours défendu de prendre la moindre part aux excès qui avaient désolé la ville et qu'il déplorait plus que personne*. Ces assurances, M. de Rézé y croyait, mais il était le seul. Partout on savait que Bergeron avait la haute main dans la ville. Homme des passions du peuple, il lui était dévoué corps et biens, à la vie et à la mort, et l'on savait que c'était là que Dupont allait prendre le mot d'ordre* lorsqu'il était question d'agiter la populace. L'âme et le cœur du parti c'était Bergeron, Dupont n'était qu'un instrument dans ses mains ; l'un était la tête qui combinait et l'autre le bras qui exécutait.

---

* « Bergeron me disait souvent, surtout lorsqu'il voulait m'échauffer et me rappeler les obligations que je lui avais : Souviens-toi de tous les bons avis que je t'ai donnés sous main, des petites conférences que nous avions ensemble pendant la nuit, où je t'instruisais de tout ce que tu avais à faire pour le parti, à répondre pour te mettre à couvert, quand tu étais surpris dans quelque mauvaise action. » (*Manuscrit.*)

Trop inhabile à pénétrer les aboutissants de son cauteleux et matois subordonné, le pauvre M. de Rézé se laissait imposer de la meilleure foi du monde sa manière de voir et de ne pas voir. S'il est quelque chose de pire pour un homme public que d'avoir un méchant caractère, c'est de ne point en avoir. L'homme faible, dans son acception complète, se laisse dominer par quiconque veut bien prendre la peine de lui suggérer une volonté. Quant à M. de Rézé, l'affaire du bailly de Ravissac vint en donner surabondamment la preuve.

Ce magistrat fut attaqué pendant la nuit et grièvement blessé d'un coup de feu par quelques hommes masqués qui escaladèrent les murs de sa maison et firent sur lui plusieurs arquebusades par les fenêtres. Ce fut miracle qu'il pût échapper à la mort.

L'instinct du peuple ne se fourvoya pas sur l'auteur de cette criminelle tentative. Le lendemain, le nom de Dupont fut sur toutes les lèvres, tant on était accoutumé à croire, malgré sa popularité, qu'il ne se faisait pas de crime dans la ville qui ne vint de lui. Bergeron en était tout déconcerté. M. de Rézé pouvait ordonner une enquête, faire arrêter Dupont et Dupont déverser sur lui la responsabilité entière de l'attentat, comme en ayant été l'instigateur. Ces possibilités qui se déclaraient successivement dans son esprit, le jettent dans des transes terribles ; à chaque instant, il grandit le péril de sa position, il le sent, il le voit. D'autres se

seraient laissé abattre, mais à des esprits de cette trempe, pour les faire briller et les mettre en relief, il faut de telles difficultés et de telles épreuves. Peu d'heures lui suffisent pour cela. Il réussit à discréditer ces bruits compromettants qui ont pris une si facile consistance, il parvient même à convaincre ce pauvre M. de Rézé qui le croit niaisement et ces bons Aniciens qui se laissent faire, que *c'est ce vilain bailli qui s'est blessé lui-même pour jeter de l'odieux sur le peuple.*

Vrai mannequin que Galavel faisait mouvoir à son gré, Dupont se prévalait de son appui et de la protection de M. de Rézé qui lui était acquise par contre coup, pour faire l'insolent et le provocateur.

« M. de Rézé, dit-il, * biaisait toujours aux plain-
» tes qu'on lui faisait de moi. Si parfois on le pres-
» sait, il faisait le fâché en public et après il me
» mandait auprès de lui et me traitait avec tant de
» douceur que sa plus rude parole était : Mon ami
» Dupont, sois sage. Connaissant son caractère, je
» me mettais à pleurer et me retirais en l'assurant
» qu'on me faisait grand tort. Il était si facile qu'il
» ne faisait pas difficulté de dire ensuite : On fait
» grand tort à ce pauvre Dupont. Cela m'enflait
» tellement que, suivant le conseil de Bergeron,
» quand je voulais faire insulte à quelqu'un, je com-

---

* *Manuscrit.*

» mençais toujours par des plaintes que je faisais » sonner bien haut. Le peuple, qui avait créance en » moi, accourait, se rassemblait, se figurant qu'on » voulait me faire du mal ; ainsi me voyant le plus » fort, je me jetais sur eux, je leur ôtais leurs » armes, et nous les battions à plaisir. Suivant les » instructions de Bergeron, je persuadais au peuple » que c'étaient ses ennemis qui m'avaient attaqué et » que ce que j'en faisais était pour le venger. De » sorte qu'étant par lui considéré comme leur pro- » tecteur, il redisait les choses comme je les lui avais » persuadées, et quelque diligence que l'on pût y » apporter, l'on ne pouvait jamais rien prouver con- » tre moi ; par ce moyen, j'étais toujours excusé, » quoique je pusse faire, quand on s'en plaignait » à M. de Rézé. »

Chargé par son mandat de faire marcher la paix et la sécurité sous la protection de cet appareil de guerre dont il disposait, M. de Rézé ne sut remédier à rien. Il ne songeait, dit un satirique manuscrit, * *qu'à faire rouler les dés de son trictrac, à jouer au piquet et à s'ébaudir*. Il joua gros jeu, fit bon feu et bonne chère.

« Enfin, continue le manuscrit, le beau temps s'ap-

* *Dialogue de l'autre monde entre Bergeron de Galavel, officier de M. de Maupas, et Dupont, un des chefs de la sédition dans la ville.*

(Manuscrit.)

» prochant, ne pouvant plus longtemps rester inu-
» tile dans notre ville, il persuada à la cour qu'il
» était nécessaire d'envoyer une amnistie. Il assura le
» ministre que les esprits étaient calmes et la jus-
» tice rétablie, quoiqu'il n'en fût rien. L'envie qu'il
» avait de trouver une sortie honorable de sa com-
» mission lui fit fermer les yeux sur tout. Il obtint
» l'amnistie, qu'il produisit peu de jours avant son
» départ ; il nous dit un bel adieu et nous laissa là
» plantés pour reverdir. Si bien qu'on peut dire
» avec vérité qu'il n'avait fait autre chose à notre pays
» que d'y faire renchérir les perdrix. »

Ces apparences de paix n'avaient été qu'une halte, qu'une pose d'armes de lutteurs fatigués qui voulaient prendre haleine. De plus fort la discorde ralluma ses torches incendiaires dans la ville. Au dire du peuple, ses ennemis, depuis leur rentrée, avaient l'air arrogant et affectaient de le braver. Les autres n'étaient pas en reste de plaintes et de récriminations. L'atmosphère qu'on respirait était, on peut le dire, toute chargée de colère et de haine.

Dans un tel état de choses, les chefs du peuple sentirent le besoin de s'assembler pour régler la conduite qu'on avait à tenir. Ils le firent pendant la nuit et en secret.

Les avis furent partagés. Plusieurs, et ce furent les plus sages, penchaient pour la paix. « Ils repré-
» sentaient que puisqu'on était sorti d'un grand em-
» barras, il ne fallait plus y retomber ; que le géné-

» ral et le particulier étaient épuisés ; que les rem-
» barquer à de nouvelles affaires, c'était achever de
» les ruiner ; que puisque le parti contraire désirait
» faire une bonne union, il fallait l'accepter et
» mettre la ville dans l'état où elle était aupara-
» vant.

» A cela les autres répondirent, qu'on ne s'était pas
» uni pour laisser une chose à demi faite ; qu'on
» avait eu dessein de l'emporter par dessus le parti
» contraire et acquérir la domination dans la ville ; que
» les ennemis n'étaient pas moins épuisés ni moins
» abattus ; que s'ils demandaient la paix, ce ne pou-
» vait être que parce qu'ils étaient lassés des affaires ;
» que la plupart n'étaient que des personnes riches
» qui aimaient leurs plaisirs ; qu'ils avaient bien fait
» un effort pour se confirmer l'autorité ; qu'ils vou-
» laient maintenant abandonner la partie parce qu'ils
» voyaient qu'ils n'avaient pas réussi, quoiqu'ils
» eussent employé toute leur industrie et tous leurs
» avis ; qu'on avait dans Mgr un appui invincible
» qu'on pouvait perdre à chaque instant ; qu'il fal-
» lait s'en servir puisque Mgr s'était engagé dans les
» intérêts du peuple. »

Il y eut un troisième parti qui s'exprima ainsi par
la bouche de Bergeron : « Puisque la protection que
» nous avons reçue de Mgr nous a tirés des périls
» dans lesquels nous nous étions précipités, nous
» serions ingrats, si nous prenions quelque résolu
» tion sans sa participation, puisqu'il nous a fait

» l'honneur de joindre ses intérêts aux nôtres, nous
» lui devons cette déférence de prendre de lui l'ordre
» que nous avons à observer pour établir notre façon
» de vivre à l'avenir. »

Cette opinion prévalut. On désigna quelques uns des membres présents qui se transportèrent auprès de l'évêque et prirent de lui le jour d'une assemblée générale, où l'on arrêterait les dernières résolutions.

Au jour pris, la réunion eût lieu dans la salle de l'évêché. On divisa l'assemblée en trois ordres de votants ; le premier fut celui du menu peuple : artisans, marchands et quelques nouveaux bourgeois; le deuxième, des qualifiés, comme bourgeois, docteurs, avocats et nobles ; le troisième, des ecclésiastiques. Il fut demandé qu'on examinât deux questions : 1° s'il serait plus avantageux de demeurer en paix ou de recommencer la guerre ; 2° et, dans ce dernier cas, quels seraient les moyens d'en tirer avantage ?

L'assemblée fut d'abord des plus tumultueuses. Qui voulait parler ? Tout le monde. A grand'peine fit-on à Mgr l'honneur d'un peu de silence... Il discourut longuement sur les avantages de la paix. Naturellemens éloquent, il fit des misères publiques le tableau le plus touchant et finit en conjurant l'assemblée, les larmes aux yeux, d'y mettre un terme, de pardonner les injures et les torts que chacun croyait avoir reçus. Il fut vivement appuyé par un grand nombre d'assistants. Le banc ecclésiastique manifesta unanimement les mêmes vœux, mais aux

chuchotteries, aux oscillations de tête, aux murmures d'un certain côté, il était aisé de juger que ce pacifique langage ne convenait pas à tout le monde. Dupont surtout ne pouvait se résoudre à l'entendre avec patience. Quelques mots violents échappés à son dépit, le feu de ses regards, l'altération de ses traits témoignaient assez combien il en coûtait à entendre à cette nature passionnée. Il se lève brusquement : » Quoi, monseigneur, des personnes qui ont tâché » de vous ravir tous les avantages que vos prédécesseurs s'étaient acquis, que les fidèles avaient » donnés à votre Eglise, qui vous ont voulu dépouiller de tous les honneurs qui vous sont dus jusqu'à vous contester votre qualité, en seraient quittes pour quelques bons semblants après avoir voulu » ruiner votre peuple parce qu'il s'était attaché à » vous? des personnes qui ne voulaient vous écarter des affaires que pour, à leur aise et sans » contradiction, prendre le bien de la veuve et de » l'orphelin? Vive Dieu! nous y mourons plutôt, » et il ne sera pas dit que sous le règne d'un si grand » prélat, nous laissions prendre vigueur à des gens » qui ne crient merci que parce qu'ils n'en peuvent » plus. Considérez, monseigneur, que tout leur dessein n'a jamais été que de désarmer votre peuple » pour le fouler après sans résistance, ne l'ayant pu » faire par la justice, Dieu qui préside aux jugements ayant fait approuver à S. M. tout ce que » vous aviez fait. Votre bonté est si grande qu'elle les

» écouterait favorablement. Mais souvenez-vous, » monseigneur, que les mères ne donnent pas tou- » jours les mamelles à leurs enfants pour les nour- » rir, elles arment souvent leurs mains de verges » pour les châtier; de même, l'Église, qui est la » mère de tous les fidèles, n'a pas seulement des » grâces, des indulgences, des pardons, mais encore » des pénitences et des excommunications. Vous » avez assez flatté ces ingrats. Puisqu'ils veulent vous » détruire, vous devez confirmer vos droits par tou- » tes sortes de voies. Tout vous est permis dans cette » rencontre. Le peuple est prêt à tout faire pour » votre service. Ses ennemis qui connaissent son zèle, » ne cherchent qu'à gagner du temps. Ne laissez pas » éteindre un si beau feu. Ils brûlent tous de l'ardeur » de vous servir. Si vous le laissez se consumer inu- » tilement, vous n'y trouverez plus que des cendres » et vous aurez peine à les rallumer. »

A ce langage plein de véhémence, qui faisait voir quelles étaient encore les passions de la multitude, Mgr soupira profondément. « Mes enfants, leur dit- » il, d'une voix pleine de douceur et de tristesse, » Dieu m'est témoin que je ne me suis engagé dans » cet embarras d'affaires, que par la compassion que » j'ai eue de vos misères et des oppressions incroya- » bles que je vous voyais souffrir. Je vous jure, mon » cher peuple, que j'en ai été si vivement touché, » que quoique j'eusse pu jouir tranquillement du » repos de la profession dans laquelle, quoique mi-

» sérable pécheur, Dieu m'a élevé, et que pour
» ce qui me regarde, j'eusse assez de nais-
» sance et de crédit pour me mettre au dessus
» de ceux qui voulaient s'en prendre à moi, j'ai
» préféré être victime des méchants, comme vous
» avez vu, et souffrir mille incommodités pour vous
» donner le soulagement qui vous est si légitime-
» ment dû. Oui, mon peuple, je donnerais mon sang
» pour votre repos, et je serais prêt à m'exposer à
» tous les dangers pour vous protéger contre vos en-
» nemis. S'il s'agissait de mes seuls intérêts dans
» cette circonstance, je les sacrifierais volontiers à
» votre satisfaction. Les choses dont il s'agit ont une
» trop grande importance pour les décider d'une
» manière si prompte ; différons quelque temps à
» prendre nos résolutions, et tâchons d'ajouter nos
» intentions à la gloire du maître que nous servons
» et que je veux chercher en toutes choses. Je vais
» rejoindre M. le commissaire à Montbrison, je lui
» parlerai des affaires du pays. J'en conférerai avec
» mes amis de la campagne et vous y songerez de
» votre côté. Nous offrirons le saint sacrifice pour
» cela, et consulterons l'autel, afin que ce que le
» Saint-Esprit nous inspirera, nous le fassions aveu-
» glément. Remettons tout à mon retour. »

Le départ de M. de Maupas acheva d'exaspérer le peuple, qui ne s'en dissimula pas la cause. La haine couvée dans son sein, et dont le prélat avait à grand'-peine retenu l'explosion, se fit jour sans mesure.

Plus que jamais irrité des outrages qu'il croyait avoir reçus de la démolition de ses maisons hors la ville, dont il avait tous lés jours les ruines sous les yeux, du ravage de ses propriétés, de ces dures détentions qu'on avait fait subir à plusieurs des siens dans les cachots de Polignac, il sentait en lui des haines vigoureuses, qui, se mariant à sa turbulence naturelle, le rendirent impatient de se venger. Un fait vint mettre en relief ce sentiment qui dominait son ame. Ce fut la dernière goutte qui tomba. Le vase débordait. Le moment du drame était venu.

LE DRAME DANS LA RUE.

C'était dans les premiers jours de mai, aux approches du soir; les domestiques du vicomte et ceux de l'abbé de Polignac traversaient ensemble la place des Tables. La livrée, toujours prompte à imiter les maîtres, depuis quelque temps ne se séparait plus. Là se trouvait fortuitement Dupont et quelques uns de ses auxiliaires, ses gardes prétoriennes. De part et d'autre, on était armé jusqu'aux dents. Les uns et les autres s'étaient jusque-là bornés, quand ils se rencontraient, à un échange de menaces et de malédictions; maintenant, il y avait pour cela trop de haine et de colère dans les cœurs. Une étincelle suffit pour allumer un incendie quand elle tombe sur des matières inflammables.

Après s'être défiés et mesurés un instant de l'œil, ils en viennent aux mains. Les fers se croisent et cherchent les poitrines. Écumant de rage, grinçant de fureur, dans le plus haut paroxisme de la colère, Dupont frappe à droite et à gauche : *Courage! fauchez dru!* criait-il aux siens dans son énergique patois, *c'est de la mauvaise herbe!* Deux fois il fait reculer ses ennemis. Dupont en a blessé plusieurs lorsqu'il tombe lui-même sur le carreau mortellement frappé... L'effet que produit une mèche brûlante sur la poudre desséchée, la vue et la nouvelle du meurtre le font sur l'ardente population du Puy. En un instant, une foule furieuse déborde dans la rue. L'effervescence est à son comble. D'un côté, on court aux églises pour sonner le tocsin; des émeutiers, de l'autre, parcourent la ville, appellent la sédition, jurant la mort et grossissant l'épouvante. En un clin d'œil, les boutiques, les échoppes, les buvettes se vident, on fait arme de tout. *Aux Farges! aux Farges! chez les dames de Clavas!* s'écrie quelqu'un, et mille voix répètent : *Aux Farges! aux Farges!* * Soudain cette marée d'hommes, de femmes échevelées et frénétiques laisse là le cadavre ensanglanté, et d'un bond elle atteint la maison des religieuses de Clavas, où se trouvaient ré-

---

* On a cru reconnaître la maison des religieuses de Clavas, rue des Farges, dans celle qui appartient aujourd'hui à M. de la Roque.

fugiés l'abbé de Polignac et les gens des deux maisons. Le sieur de Vergezac, intime de l'abbé, avait couru, avec un petit nombre de ses amis, se placer sur le seuil de la porte, pour en défendre l'entrée. Il est tué, et son cadavre, qu'on jette dans la rue, est foulé aux pieds avec furie. On demande à grands cris la tête de l'abbé de Polignac. Au bruit de cet effroyable tumulte, le juge-mage n'hésite pas à se précipiter au secours des assiégés, quelque compromis qu'il soit lui-même aux yeux du peuple. Bergeron en fait autant. Tremblant alors devant son œuvre, il sent qu'il n'y a plus à biaiser. Il se fait jour à travers cette multitude furieuse, se hisse sur les roues d'un char et harangue le peuple : *Il nous faut vengeance sur l'heure,* clamait-on de toutes parts, *plus de merci!* Enfin, on parvient à ramener le calme. Pour montrer que justice sera rendue, le juge-mage fait arrêter sur-le-champ Chaux et Ranquet, domestiques de l'abbé de Polignac, regardés par le peuple comme ayant, de leurs personnes, causé la mort de celui qu'il idolâtrait.

Le lendemain de ce jour néfaste, on fit à Dupont de magnifiques funérailles ; la mémoire de ce roi des halles au petit pied fut pendant longtemps en vénération chez le peuple. On allait tous les matins jeter des fleurs sur sa tombe. Cette journée avait ouvert une ère nouvelle de dévastation et d'anarchie ; le sang qu'elle avait vu répandre, féconda un germe inépuisable de haine et de vengeance. Pour la troi-

sième fois, les Polignac avec les seigneurs et les autres du parti quittent la ville.

Du fond de la province, le lieutenant général, comte du Roure, accourt en toute hâte au Puy pour porter quelque remède à cette déplorable situation. Peine inutile! le juge-mage, qu'il veut obliger d'en sortir, s'y refuse. Prières, remontrances, menaces, tout échoue devant son obstination. Il se retire avec ses deux fils, et se fortifie dans sa maison, où, depuis le 9 mai jusqu'à la fin d'août, il tient cinquante soldats de garnison.

Dans la ville comme hors la ville, le meurtre, l'incendie, le sac et la démolition des hôtels, des maisons, des fermes sont à l'ordre du jour; tristes représailles des partis entre eux! Comme le duel florissait alors dans toute sa beauté, les rues, les places, le Breuil deviennent autant de champs clos où les raffinés des deux factions croisent le fer et vident des combats à mort. Roqueplan de Marcillac, et Sansonnet de l'Estrade promenaient avec Chirac et de Couteaux près *des maisons appelées de la barge et tirant vers St-Barthélemy*. De Bornette et du Brignon, fils du juge-mage, marchent sur eux, suivis de leurs domestiques armés jusqu'aux dents. La lutte s'engage avec fureur. Marcillac et l'Estrade sont jetés par terre à coups d'épée. Un jour, c'était Sigaud qui était tué dans une de ces rencontres de six, de dix personnes, le lendemain, Jalavoux, et quelques jours après, Chadrac...

Les Polignac se mettent à faire des levées considérables dans leurs terres ; beaucoup de seigneurs du Velay leur amènent des troupes. Un des gendres de la maison, le comte de Queluz, vient les joindre, suivi de cent cavaliers, bien équipés, tirés de ses domaines d'Auvergne. Avec ces secours, ils commencent une seconde fois le blocus de la ville, qu'ils serrent étroitement.

Ce fut au milieu de ces événements que M. de Maupas donna sa démission, et que le roi désigna M. de Béthune pour le remplacer. Du moment de sa nomination à celui de son intronisation, il y eût un intervalle de quatre ans, durant lesquels l'église du Puy fut veuve de pontifes.

Si l'envoi de nouveaux commissaires par la cour et le parlement, si des procédures au criminel que commença M. de Verthamont contre les consuls pour usurpation de pouvoir, contre le vicomte, à raison du blocus de la ville, contre un grand nombre d'habitants, pour les excès auxquels ils s'étaient livrés ; si l'arrivée du prince de Conti dans le Velay, parvinrent enfin à y ramener quelque calme, tout cela n'éteignit cependant pas les haines qui vivaient depuis longtemps dans tous les cœurs. A la vérité, les chefs les plus actifs des deux factions ne posaient plus sur la scène. La mort du boucher Dupont n'avait pas été la seule que la ville eût eu à déplorer. Fort peu de temps après, un coup de sang avait enlevé Bergeron, la cheville ouvrière du parti. Dans la faction opposée,

les pertes ne s'étaient pas fait moins vivement sentir. Sans parler de Vergezac, l'agent le plus redouté de l'abbé de Polignac, qui avait passé de vie à trépas le même jour et aussi misérablement que Dupont, les deux meneurs, les deux hommes de conseil et d'action, les seigneurs du Charrouil et de Ravissac avaient presque déserté leur parti. Nonobstant ces vides, ces affaiblissements réciproques qui auraient dû produire des retours salutaires dans les esprits, les partis continuaient à être toujours en présence. La ville semblait encore partagée en deux camps qui se mesuraient de l'œil. Les corps de métiers surtout avaient le verbe arrogant et portaient haut la tête. Peu de temps avant l'arrivée de M. de Béthune, le comte de Queluz avait couru le danger de la vie. Un jour qu'il allait chevauchant dans les rues, il avait été assailli par la populace soulevée. Elle nourrissait toujours dans le cœur un rancunier souvenir contre l'*Auvergnat* qu'elle avait vu au dernier blocus de la ville, caracolant fièrement avec ses cavaliers près de la porte de Pannessac, *se gaussant du pauvre peuple qui faisait garde sur ses murailles.*

A peu de choses près, telle était la position des esprits, lorsque M. de Béthune vint prendre possession de son siège. Elle lui était parfaitement connue. Plusieurs fois, il en avait conféré avec son prédécesseur, que sa charge d'aumônier retenait souvent à la cour. Quelque jeune qu'il fût, il était déjà homme de clairvoyance, et de suite, il pénétrait et

voyait bien. Avant de venir, il avait jugé les temps, les hommes et les choses, et su apprécier tout ce qu'il y avait de grave dans sa position, d'étendu dans ses devoirs et conséquemment tout ce qu'il devait y avoir de tactique et de prudence dans sa conduite.

Lors de son entrée dans la ville épiscopale, le 20 mai 1665, dans cette solennité où tout le monde prit tant de part, on avait généralement remarqué l'absence du vicomte. Personne n'y avait paru pour représenter la famille. Les hommes paisibles qui, avant tout, désiraient la paix, en avaient été péniblement affectés. Le peuple s'était laissé aller à des murmures. Le pas était glissant, M. de Béthune le sentit et s'enveloppa de précautions et de prudence. Plus une observation, une parole qu'on pût traduire ou envenimer. Quelque temps il avait reculé devant sa nouvelle destinée, maintenant il l'embrassait tout entière, résolu d'en remplir tous les devoirs et d'en subir toutes les conséquences. Peu de jours après, un ami commun fut, de sa part, assurer le vicomte de son désir de bien vivre avec lui. Il combla de prévenances l'abbé de Polignac, son frère, chanoïne de l'église du Puy, et sans s'arrêter à de difficultueuses considérations d'étiquette, il fut spontanément faire visite au vicomte dans sa résidence de la Voûte, où il y eut entre eux des ouvertures et des engagements réciproques.

C'était un grand pas vers la paix, mais le parti de la ville, si capricieux, si susceptible de sa nature,

n'en prendrait-il pas ombrage? Par un de ces retours auxquels cèdent si facilement les multitudes, il s'était fait depuis quelque temps une nouvelle idole dans la personne du juge-mage qui, avec quelques autres, s'était détaché du vicomte. Rien de plus commun que ces inconséquences des partis dans les discordes civiles. Des sommes accordées par les états de la province à la faction des seigneurs pour les dédommager des pertes que le peuple leur avait fait essuyer, avaient jeté dans ce parti la pomme de discorde. Les uns avaient trop gardé, les autres n'avaient pas assez reçu *. La position du jeune prélat était on ne peut plus hérissée d'embarras. La prudence de tout autre aurait été mise en défaut; son habileté à faire vivre en paix des hommes sortis de partis divers qui se dé-

* Le juge-mage et le vicomte ne tardèrent pas à avoir maille à partir ensemble. Ils entrèrent en procès. Autant avaient-ils été amis auparavant, autant, dans la suite, montrèrent-ils d'animosité l'un contre l'autre. Dans l'octave de la Fête-Dieu, quelque temps après l'arrivée de M. de Béthune, il y eut entre eux à la cathédrale une affaire des plus déplorables. Une question de préséance en servait de prétexte. On mit de part et d'autre l'épée à la main; le sang baigna les dalles de l'église. Les dames se mirent de la partie... Toutes *les lettres qui arrivaient du Puy*, écrivait au juge-mage M. de Rioux-Montbel, commissaire de la province, parlaient de la modération de Mme de Polignac et des emportements de Mme du Charrouil... Il y eut, de part et d'autre, beaucoup de mémoires écrits et plusieurs lettres de cachet. Le roi voulut connaître l'affaire par lui-même et manda les parties à Paris.

testaient à outrance, se trouva à la hauteur des difficultés. A force de manœuvrer avec adresse, il vint à bout d'opérer une réconciliation que son prédécesseur avait désespéré d'obtenir. Peu de temps après, il pouvait écrire à un de ses amis, l'évêque de Saint-Brieux, *qu'en rentrant dans son diocèse, il l'avait trouvé en proie aux factions et aux guerres intestines, et qu'il était parvenu à y amener la paix la plus parfaite.*



RECHERCHES

SUR DES

INSCRIPTIONS INÉDITES OU PEU CONNUES

PAR M. AYMARD,

Membre résidant,

CORRESPONDANT DES COMITÉS HISTORIQUES

du Ministère de l'instruction publique, etc.

PLUSIEURS dissertations savantes ont traité des antiquités lapidaires de la ville du Puy. A la vérité, l'un des auteurs qui ont signalé ces restes de monuments gallo-romains, l'abbé Lebeuf publiait en 1753 qu'ils avaient été apportés de l'ancienne capitale de la Vellavie, *Ruessium* [aujourd'hui Saint-Paulien*]. Mais aucun autre écrivain n'a admis cette opinion, au moins complètement**. On a peine à croire,

* *Histoire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, édition in-12, t. 12 p. 240.

** Voyez, entr'autres l'*Histoire générale du Languedoc*, par DD. de Vic et Vaissette, 1730-1745; *Histoire du Velay*, par M. Arnaud, 1816; *Essais historiques sur les antiquites de la Haute-*

en effet, que cette foule de débris grands et petits, simples pierres d'appareil et pierres sculptées, inscriptions, etc., encastrés dans les murs des églises Notre-Dame et Saint-Jean, proviennent d'une localité éloignée. D'ailleurs, des exhumations successives faites à la place du Fort, à l'évêché, à la cathédrale, ont produit depuis quelques années des documents nouveaux et précieux pour l'histoire locale. Ce sont des fûts de colonnes, des bases, des chapiteaux et d'autres membres d'architecture dont les fortes proportions et les riches sculptures attestent la présence antique de somptueux édifices publics.

On a signalé aussi des inscriptions privées, et nous avons observé que les pierres funéraires ne sont pas plus fréquentes sur l'emplacement de *Ruessium* que sur notre sol. Ces épitaphes qui mentionnent des particuliers et des dignitaires vellaviens, nous offrent les vestiges d'une population, d'une bourgade peut-être qui déjà, pendant l'ère gallo-romaine, résidait autour du mont *Anis*.

Il est intéressant de rechercher sur ces monuments, avec la preuve de leur existence locale, le

---

Loire, par M. Mangon de Lalande, 1826, et surtout la 4e livraison qui vient de paraître de l'*Ancien Velay*, par M. Francisque Mandet; jusqu'à ce jour, aucun ouvrage archéologique publié sur notre pays n'avait réuni à un plus haut degré le double mérite d'une savante critique, et d'un style élégant, clair et méthodique.

souvenir lointain des anciens habitants de notre contrée et en quelque sorte l'empreinte de leurs mœurs et de leurs habitudes. A cet égard, nous nous empressons de publier deux inscriptions trouvées récemment parmi les démolitions de la cathédrale et qui méritent l'attention des archéologues*.

Nous donnerons également une pierre inscrite et sculptée, d'une date moins reculée et qui se rapporte à une autre période importante de l'histoire des arts dans notre pays.

I.

L'inscription, ou plutôt le fragment d'inscription qui suit, provient des fondations de la façade de la cathédrale. Il a été recueilli avec plusieurs tronçons de colonnes cannelées, une base de style dorique, et de grandes pierres d'appareil :



* Cette partie de notre *mémoire* a été lue à la séance de la Société

Nous proposons de restituer ainsi cette épitaphe :

D M ET MEMO
RIAE AETERNAE
. . . VLCOMETI

c'est-à-dire *aux dieux mânes et à la mémoire éternelle de . . . . . Ulcometus.*

Ce débris en grès ou *arkose* de Blavozy, et dont les dimensions sont pour les hauteur, largeur et épaisseur, 0,65, 0,41, 0,63 centim., eut dans l'antiquité gallo-romaine, une destination funéraire; toutefois, la forme et particulièrement l'épaisseur de la pierre éloignent l'idée d'un cippe ou d'un monument ordinaire.

Le texte de l'inscription n'exprime aucune date. On pourrait néanmoins en trouver une approximative dans l'imperfection de l'écriture, et surtout dans les conjonctions répétées de certaines lettres, lesquelles présentent quatre combinaisons différentes : NE, ME réunis, E retourné dans les

du 5 novembre 1847. La partie qui comprend le 5e § avait été lue à la séance du 7 mars 1845.

conjonctions ET, ER, O enclavé, T surmonté de I. Deux épitaphes trouvées au Puy et conservées au Musée reproduisent à peu près les mêmes formes paléographiques; l'une fut consacrée à un Vellavien illustre, *M. Donnus Priscianus,* et l'autre à *Ælia Ropelioma.*

Au Ier siècle, la numismatique fournit des exemples de conjonctions, mais elles sont plus rares en épigraphie lapidaire ; au IIe et surtout au IIIe siècle, elles abondent sur les monuments de tout genre.

Du reste, ce fragment est loin de présenter autant d'intérêt que la pierre décrite au § suivant. Son mérite historique est de fournir une nouvelle preuve à l'appui de ce que nous avons dit des monuments privés assez nombreux qui ont existé sur le mont *Anis* ou du *Puy,* pendant l'ère gallo-romaine.

II.

La plus curieuse de nos inscriptions a été découverte à la face postérieure du linteau qui surmonte la petite porte dite *papale,* murée depuis longtemps, qu'on vient d'ouvrir à la chapelle apsidale sud de l'église Notre-Dame.

Comme la plupart de nos antiquités, cette pierre est un *arkose* ou grès de Blavozy ; elle forme un carré long, surmonté d'un fronton triangulaire, avec une retraite assez forte entre deux. Sa largeur est de 1 mètre 57 centimètres sur une hauteur

hauteur de 0,70 centim. et une épaisseur de 0,55 centim. C'est probablement la partie supérieure de l'un de ces cippes gallo-romains qui offrent souvent à leur tympan une inscription dédicatoire, et sur le dé inférieur un portique et l'image en bas-relief d'une divinité*, ou bien la représentation d'un autel**.

Les deux faces de la pierre ont une structure à peu près semblable, et des deux côtés aussi il y a une inscription. Seulement, l'épigraphe est antique sur une face, sur l'autre elle est chrétienne et par suite d'une date moins reculée. Cette dernière sera décrite plus loin. La *figure* qui suit représente le côté qui fut primitivement la partie antérieure du monument.



* Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, 2e partie; pl. CLXXXV, fig. 4.

** *Mémoires de la Société des antiquaires de France.*— Notice archéologique sur la ville d'Arc-en-Barrois, par M. Depping, t. XVIII, p. 132, pl. I.

L'inscription heureusement n'a pas souffert des fractures qui existent à la base de la pierre, et si l'on tient compte des mots sous-entendus ou abrégés, elle fournit un sens complet.

La phrase comportant un régime, nous proposons d'ajouter le mot SACRVM, que mentionnent de nombreux textes dédicatoires, et nous traduisons les sigles D S P P par la formule très-usitée en épigraphie DE SVA PECVNIA POSVIT*. Sans nous arrêter au mot MUSICUS, que l'on peut considérer comme qualificatif ou peut-être comme un simple cognomen, nous lirons donc :

Adidoni et Augusto (sacrum) Sexius Talonius Musicus de suâ pecuniâ posuit, c'est-à-dire, *Sexius Talonius Musicus* (ou *musicien*) *a érigé à ses frais ce monument à Adidon et à Auguste.*

Ainsi restituée, cette épigraphe, dont on remarquera l'élégante concision, indique un monument votif probablement du premier siècle de notre ère. C'est, en effet, une de ces curieuses et assez rares inscriptions qui associent dans un hommage commun, le nom divinisé de l'empereur Auguste et celui d'une

* Exemple : DEVS HERCVLIS INVICTVS. SIGNVM ARGENTEUM P P XII DE SVA PECVNIA FECIT. Montfaucon, *Antiquit. expliquée*, t. II, 2e partie, pl. CIV. La pierre qui porte cette inscription offre sur une autre face les noms de celui qui *avait fait ou consacré, de ses deniers, une statue d'argent du poids de douze livres en l'honneur du dieu Hercule invincible.*

autre déité de l'Olympe romain ou de la théogonie celtique. A Nîmes, à Bordeaux et ailleurs, on a trouvé des pierres votives qui rappellent cette pieuse alliance des deux cultes : SANCTITATI IOVIS ET AVGVSTO SACRVM. — AVGVSTO SACRVM ET GENIO BIT VIV (*Biturigum Viviscorum*). Telle était aussi la dédicace d'un temple célèbre que soixante cités gauloises avaient élevé à Lyon, sous Tibère, en l'honneur de la divinité impériale et du génie de Rome, ROMAE ET AVGVSTO, disent les médailles commémoratives de cet évènement.

Ces témoignages de vénération envers Octave sont confirmés par d'autres textes lapidaires énonçant que des institutions sacerdotales étaient consacrées au culte de la divinité impériale. A Rome, Tibère avait institué un collége de vingt-cinq prêtres [*sodales augustales*] et plusieurs cités gauloises, du vivant même d'Auguste, avaient créé des flamines au nombre de six, [*sextumviri augustales*] qui étaient attachés au même culte. Mais quelle était cette divinité *Adidon* qui fut révérée sur le mont Anis dès les premiers temps de la domination romaine ? Les auteurs et les documents lapidaires se taisent à ce sujet.

On sait combien les données étymologiques sont le plus souvent incertaines et conjecturales. Nous mentionnerons donc avec une extrême réserve l'affinité qui semblerait exister entre le nom *Adidon* et celui d'une divinité assyrienne et phénicienne, *Adod* ou *Adad*. « Nous recommandons à l'attention, dit M. Mi-

» chaud*, deux noms solaires célèbres aux deux ex-
» trémités de l'ancien monde, l'*Aditi* (ou *Adidi*)
» des Hindous et la *Didon* carthaginoise... » Plus loin, le même auteur explique le mot *adidien* en ces termes : « Radjahs de la race des fils du soleil. »

On a fait un rapprochement non moins ingénieux entre les noms phénicien, carthaginois et celtique des dieux *Taoutès, Teutat* et *Teutatès*, et l'on a induit de là que les Celtes avaient reçu des Phéniciens cette dernière divinité. A une époque moins reculée, d'autres dieux de l'Orient, *Mithra*, *Isis*, *Serapis*, etc. furent adorés par les Gaulois. « Ces cultes, d'après Du-
» laure**, en se mêlant à ceux des Romains, portè-
» rent par ce mélange, des altérations dans les attri-
» butions de diverses divinités. » Il ne serait donc pas invraisemblable de supposer que le mythe d'*Adod, Adidi* ou *Adidon*, importé en Gaule comme le culte de *Teutatès*, eût été assimilé à celui du dieu Soleil des Romains, Apollon, le divin inventeur de la poésie et de la musique et qu'à ce titre peut être, notre déité eût reçu l'hommage pieux du musicien *Talonius*.

Il serait possible également que le nom *Adidi*, *Adidon* accusât une origine græco-celtique. Dans cette hypothèse, il dériverait de αδης, αδις, dénomination hellénique de Pluton, et de la racine celtique *de* ou *di*, dieu. Par une singulière analogie, les Gaulois,

* *Biographie Universelle ancienne et moderne*, partie mythologique.

** *Histoire de Paris* par Dulaure.

selon César, appelaient *dis* ou *dit* le dieu de la nuit ou des enfers et ils vénéraient d'un culte universel cette divinité dont ils se prétendaient descendus*.

Mais les hypothèses que nous venons d'émettre font naître une observation qui n'est pas sans importance. On s'étonnera que le mythe d'*Adidon* ne soit mentionné sur aucun des nombreux monuments de la théogonie gauloise et qu'on ait trouvé uniquement dans le Velay, et jusqu'à ce jour en un seul point du Velay, les vestiges de cet ancien culte. Cette objection, nous le savons bien, pourrait être réfutée par des découvertes ultérieures ; cependant elle nous paraît assez grave dans l'état actuel de la science, pour autoriser une explication qui justifie par des exemples l'existence locale du culte adidonien.

L'histoire et les antiquités lapidaires nous apprennent que certaines divinités généralement admises par la nation gauloise avaient l'administration de l'univers, ou régissaient diverses portions du monde physique. Tels furent *Esus*, *Ares*, *Belenus*, *Taranis*, *Nehalennia*, etc., qu'on adora sous les différents attributs d'être-suprême, de dieu de la guerre, de dieu de la médecine, de maître du tonnerre, de la nature ou de la grande déesse**.

* C'est pour cela qu'ils comptaient les espaces de temps non par jours, mais par nuits. M. Arnaud, dans son *Histoire du Velay*, fait observer qu'on retrouve dans l'idiôme patois de la Haute-Loire un souvenir de cet antique usage. On dit encore *a-neui*, à la nuit, pour aujourd'hui.

** M. Alexandre Lenoir, dans sa *Description du Musée des monuments français*, nous paraît avoir assez bien démontré cette dernière attribution.

Il y avait aussi des dieux de second ordre, *dii municipales*, *locales, topici,* dont le culte était limité à une cité, à une bourgade, à une simple localité. Les *Sequani* rendirent un culte à *Cervunnos*, dieu des forêts; en Aquitaine, *Leherennus* fut le dieu de la guerre; dans le même pays, on figura *Heliougmouni* avec les symboles réunis du soleil et de la lune; une inscription trouvée à Marsanne, mentionne la déesse des mariages sous l'invocation de *Frea Nondina*, etc.

Chaque ville ou bourgade eut son génie particulier dont elle porta quelquefois le nom. *Tutela* fut le dieu tutélaire de Bordeaux, *Nemausus,* de Nîmes, *Bibracte,* de Bibracte, capitale des Eduens.

Le plus souvent on déifia les lieux, les montagnes, les rivières, et on retrouve encore dans les appellations locales les noms divinisés qui sont inscrits sur d'antiques autels. « Les Gaulois, dit M. Du-
» mège, dans ses additions à l'histoire du Langue-
» doc, adorèrent le pic de Nethon, et, des bords
» du Sinus cantabrique aux rivages voisins d'Illibé-
» ris, ils consacrèrent un culte au génie des mon-
» tagnes... et c'est aux pieds des monts d'*Ave-*
» *ran*, de *Boucou*, que la science a, de nos jours,
» recueilli les autels qui furent élevés aux dieux *Ave-*
» *ranus, Boccus*, etc. »—« *Ilixon,* dit ailleurs le
» même auteur, est évidemment le génie de *Lixion* ou de *Luchon; Baesert* est le Dieu local de *Basert, Astoillunus*, de la vallée d'*Asto,* etc. »

Sans doute aussi on doit placer au rang des génies locaux ou protecteurs quelques unes de ces déités que les monuments nous ont fait connaitre sous les dénominations diverses de *Cocosus*, *Togotius*, *Endovellicus*, *Poppiennus*, *Sornausi*, *Divona*, *Baicorrix*, *Edelat*, *etc.*

En l'absence du nom de notre divinité sur tous les monuments connus, il serait possible d'admettre qu'*Adidon* eùt été aussi une déité topique. La désinence *on* semhlerait même indiquer un de ces dieux gaulois de famille aquitanique, tels qu'*Abellion*, *Ilixon*, *Dunsion*, *Ageion*, *Larrazon*, etc., dont M. Dumège a signalé les autels, surtout vers la région pyrénéenne. Mais quel rang assignerons-nous à cette divinité? A l'exemple de *Frea Nondina*, de *Cervunnos*, avait-elle des fonctions distinctives, en rapport peut-être avec l'art qu'aurait exercé Sexius Talonius ou bien retrouverait-on dans le seul souvenir qui nous reste de ce culte, dans son appellation, le nom déifié d'une localité vellavienne? A cet égard, les conjectures ne sauraient être que très douteuses. Sans en accepter aucune définitivement, faisons observer avec M. Chaudruc de Crazannes* que « dans » les vœux publics et particuliers, les dieux ou dées» ses *tutèles* étaient souvent jointes avec les grandes

* *Mémoires de la Société archéologique du midi.*

» divinités : à Nîmes, IOVI OPTIMO ET DEO NEMAVSO ; à Bordeaux, AVGVSTO SACRVM ET GENIO LOCI ; ailleurs, IOVI OP[*timo*] MAX[*imo*] ET GENIO LOCI*. »

Le culte d'Adidon périt sans doute avec les autels du polythéisme gallo-romain, mais la pierre qui portait le nom de cette déité avait été sanctifiée par une vénération immémoriale, et elle reçut, dans les premiers siècles du christianisme, une nouvelle consécration religieuse. C'est ce qu'atteste l'inscription gravée au revers, ou plutôt à la face aujourd'hui antérieure du monument.



* A Pouzzol, en Italie, une inscription de l'an 22 de J.-C., d'après les consulats qui y sont marqués, porte I O M (*Jovi optimo maximo*) ET LARIBVS PVT CIV. [*Nouveau traité de Diplomatique*, par deux religieux bénédictins de Saint-Maur, t. II, pl. XXVIII.]

On lit sur cette face les signes ordinaires de la religion chrétienne, le monogramme de Jésus-Christ (Ιησους ΧΡιστος, Ι Χ et Ρ réunis) accompagné des lettres Α et Ω, symboles de l'éternité *(principium et finis)* et un souhait pieux qui est ainsi conçu: SCVTARI PAPA VIVE DEO, c'est-à-dire, *Scutarius Évêque, vivez en Dieu!*

Il est probable que ce vœu est adressé à l'un de nos anciens évêques. « Le mot de *pape,* dit le père » Odo de Gissey, dans son Histoire de Notre-Dame » du Puy,* était nom de dignité, et les plus véné» rables du clergé étaient appelés de telle sorte, » particulièrement les évêques, comme l'on voit en » maint et maint passage des SS. Cyprien, Hyé» rosme, Augustin, Sidoine, etc.. » Mais à quelle époque siégeait Scutarius? Question intéressante et qui se rattache à l'un des points les plus obscurs de nos origines historiques. Odo de Gissey, racontant de merveilleuses légendes sur la fondation de l'église du Puy, attribue à saint Évode ou saint Vosy, septième évêque du Velay, la translation du siège épiscopal de Saint-Paulien au mont Anis et l'érection de la primitive basilique de Notre-Dame. Dans le récit de ce double évènement, la tradition associe à

---

* *Discours historique de la très-ancienne dévotion de Notre-Dame du Puy, pays du Velay*, 1619, p. 145. L'auteur cite la même inscription, qu'il attribue à tort, selon nous, au pape Urbain II.

saint Évode un autre personnage, Scrutaire*, sénateur ou fils de sénateur et architecte, que le pape saint Calixte aurait envoyé de Rome avec le titre et les pouvoirs de vicaire du saint siège. Notre historien ajoute qu'après la mort de saint Vosy, le clergé et le peuple élurent Scrutaire pour leur pasteur.

Ces faits ne reposent pas tous sur des documents anciens et authentiques, et la critique a su tracer la part de la légende et celle de l'histoire**. A la vérité, aucun auteur ne nie l'existence des SS. Vosy et Scutaire. Un marbre trouvé en 1712 et une tombe existant encore, nous ont transmis, dans leur épitaphe, le souvenir incontesté de ces deux prélats***. Mais on assigne des dates diverses à la trans-

---

* *Scrutaire*, nos inscriptions lapidaires disent *Scutarius*.

** *Histoire du Velay*, par M. Arnaud, t. II, p. 389. L'auteur expose, dans la note 3, les opinions différentes de dom Vaissette, de sainte Marthe, de l'abbé Lebeuf, etc.

*** « Le marbre fut reconnu pour authentique par le P. Montfaucon et « l'académie des inscriptions et belles-lettres, qui jugèrent qu'il était des » temps *carolins*... On y lisait ces mots : *Hic requiescit corpus S. Evodii* » *primi ecclesiæ aniciensis præsulis.* » [*Histoire du Velay*, t. II, p. 392.] La tombe de saint Scutaire a été formée d'un grand et beau vase antique en grès, d'un *labrum*. Sur l'une des faces latérales, on lit : *Sepulchrum sancti ac beatissimi Scutarii hujus urbis epi.* Voir, pour la description de cette antiquité, l'*Histoire du Velay*, t. II, p. 384, et les *Essais historiques sur les antiquités du département de la Haute-Loire*, page. 132.

lation du siège épiscopal* et jusqu'à présent on n'a pas des indications assez positives pour fixer la place que le nom de Scutaire doit occuper dans la chronologie de nos évêques**.

Voyons si notre inscription nous offrira des indications plus certaines. L'écriture présente bien quelques traits distinctifs d'une époque reculée : par exemple, dans la lettre P, la partie inférieure de la panse ne rejoint pas la haste, et les A un peu épâtés à leur pointe, n'ont pas cependant de traverse supérieure. Les sigles symboliques qui rayonnent au centre du tympan, nous offrent également une particularité observée aux VI[e] et VII[e] siècles. Néanmoins, tout cela n'exclut pas une époque postérieure de

---

* Ces dates sont : de l'an 221 à 230, d'après Odo de Gissey ; l'an 550, d'après l'abbé Lebeuf ; 560 ou 570, d'après M. Arnaud ; 885, selon le premier sentiment de dom Vaissette, et l'an 670 suivant sa seconde manière de voir.

** Les légendes citées par Odo de Gissey ne concordent point avec un manuscrit de la bibliothèque du roi qui appartenait, dit l'abbé Lebeuf, à l'église du Puy au X[e] ou XI[e] siècle et d'après lequel saint Vosy aurait eu pour successeur immédiat Aurelius et non Scutarius. [Voyez l'*Histoire du Velay*.] Toutefois, l'abbé Lebeuf cite une copie du martyrologe d'Usuard, conservée, dit-il, entre les manuscrits du chapitre, qui paraît être du X[e] ou du XI[e] siècle, et d'après lequel il y aurait eu entre Evodius et Aurelius, deux évêques, Scutarius et Ermentarius. M. Arnaud ne parle pas de ce martyrologe. Serait-ce parce que cette copie était contredite par un document peut-être plus authentique, le manuscrit de la bibliothèque du roi ? Nous l'ignorons.

deux et même trois siècles. En effet, la conformation particulière de la lettre P remarquée par M. Natalis de Wailly dans l'écriture capitale d'un manuscrit antérieur au VIe siècle, est-elle également caractéristique en épigraphie lapidaire*? C'est un fait que nous n'avons pu vérifier sur les monuments. Quant aux A sans barre supérieure, on en voit de semblables aux inscriptions du frontail de la chapelle Saint-Michel-d'Aiguille (fin du Xe siècle). L'A et l'Ω et le chrisme ne sont point rares aux IXe et Xe siècles et même beaucoup plus tard. En outre, cette dernière figure paraît être composée d'un I formé par le prolongement de la hampe centrale, du X et de l'R latin et non du P grec, comme cela avait lieu primitivement. Or, si l'on fait remonter le premier emploi de ce monogramme à Constantin, comme le rapporte M. de Wailly**, il n'est pas moins certain, suivant l'observation judicieuse de M. Didron, que les mêmes initiales « étant d'origine grecque, les

* *Éléments de Paléographie*, 1838, t. I, p. 479. La pl. Ire de ce bel ouvrage donne la forme de la lettre P. On remarquera à ce sujet que, dans les manuscrits, l'extrémité inférieure de la panse finit en pointe, tandis que sur l'inscription, elle se termine par une sorte d'épâtement, ce qui semble annoncer l'effet progressif du temps et par suite une époque moins ancienne.

** « Constantin, après l'avoir fait broder sur un étendard, l'employa dans ses diplômes. » *Éléments de Paléographie*, tome I, page 192.

» Latins ne les ont abondonnées ou modifiées par » la forme des lettres que très-tard*. »

« Le titre de *pape*, dit encore M. de Wailly, fut longtemps abandonné à de simples évêques**. » Et, comme le remarque Odo de Gissey, « il fut approprié au seul pontife romain et ordonné au concile tenu à Rome l'an 1073, sous Grégoire VII. »

Longtemps aussi on fit un pieux usage de la formule *vive Deo* ou *vivas in Deo*. Au IX[e] siècle, nous trouvons ce vœu adressé aux lecteurs d'une Bible précieuse que Théodulfe, évêque d'Orléans et littérateur célèbre, écrivit lui-même partie en lettres d'or et d'argent, et qu'il offrit à l'église Notre-Dame du Puy. A la dernière page du livre on lit le distique suivant :

Vive Deo felix per plurima tempora lector
Nec sis Theodulfi immemor oro tui***.

Ces vers, outre leur date approximative, fournissent une autre donnée qui n'est pas sans intérêt. La pensée pieuse qu'ils expriment avait pour objet des personnes vivantes, et de là cette induction assez probable que notre inscription aurait été gravée du vivant même de Scutaire.

Pour n'omettre aucun élément de la question,

---

* *Histoire de Dieu*, p. 379, en note.

** *Éléments de Paléographie*, t. I, p. 196.

*** *Notice sur le manuscrit de Théodulfe*, par M. Philippe Hedde. *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts, etc. du Puy*. 1837-1838.

remarquons encore la disposition architecturale de la porte, au linteau de laquelle se trouve notre épigraphe*. C'est une ordonnance assez simple et qui se compose de deux pilastres cannelés, du linteau à fronton et d'une archivolte avec ornements sculptés. Dans l'arrangement de ces diverses parties, il y a des discordances qui indiquent un assemblage de pièces empruntées à des monuments plus anciens. L'arcature surtout, par le style des sculptures très-nettement découpées et refouillées, par ses fleurons verticaux ou volutes recourbés en S et alternant avec des tiges droites et lancéolées, est semblable à diverses portions de frises incrustées dans les murs apsidaux des églises Notre-Dame et St-Jean, observation qui ne permet pas de douter que ces derniers débris aient appartenu à un édifice antérieur. Or, les ornements de cette frise rappellent un motif presque analogue sculpté sur un diptyque du premier consulat de Justinien, c'est-à-dire de l'an 521, ivoire qui a été signalé par Millin**. Les mêmes dessins constituent d'ailleurs un système de décoration architecturale usité vers le VIe siècle.

A cette époque, probablement du temps de saint Vosy, on aurait donc édifié sur le mont Anis

---

* Le temps nous ayant manqué pour faire exécuter un dessin de cette curieuse porte, nous renvoyons nos lecteurs aux figures que M. Mandet donnera dans une des prochaines livraisons de la belle publication que nous avons eu déjà occasion de citer.

** *Voyage dans le Midi de la France.*

un édifice chrétien, lequel aurait été successivement détruit et rétabli dans le cours des deux ou trois siècles suivants. A notre avis, la date de cette seconde construction concorderait peut-être avec celle de la porte, de l'inscription, et par suite, de l'épiscopat de saint Scutaire*.

III.

Le sujet que nous venons de traiter nous amène à décrire une pierre inscrite et sculptée, qui, d'après diverses particularités, semble se rattacher égale-

---

* Nous émettons cette hypothèse avec toute la réserve que commande le sujet, heureux seulemeut si nous avions pu fournir à la critique historique quelques données nouvelles. Du reste, nous avons une autre indication d'époque dans l'appareil des petites pierres carrées et disposées par assises régulières. Non seulement, ce mode de construction a été employé aux murs apsidaux, en alternance avec des fragments de frise; mais lorsqu'on découvrit la partie postérieure de la porte, on remarqua que l'intérieur de l'arcature muré primitivement offrait le même appareil. A cette observation qui signale peut-être une date antérieure au IX[e] siècle, nous en ajouterons une autre que nous empruntons à l'un de nos plus sévères historiens, M. Arnaud. Jusques à l'an 840, il existe des lacunes assez considérables sur le tableau chronologique de nos prélats, lesquelles laissent de larges places pour l'épiscopat de Scutaire.

En décrivant la face de la pierre qui a trait à cet évêque, nous n'avons pas mentionné une moulure qui se voit à la base du linteau, mais qui ne s'accorde pas avec l'ornementation de la porte. Cette particularité se rapporte peut-être à la destination antique du monument ou à tout autre usage postérieur qu'il est bien difficile de déterminer.

ment à l'une des plus anciennes constructions de l'église Notre-Dame. Nous avons découvert ce débris à peu de distance de la cathédrale; il formait une marche d'escalier dans un jardin appartenant à M. Dutournel*. Les figures lithographiées jointes à ce travail, premier et timide essai d'un art nouvellement introduit au Puy et que nous avons à cœur d'encourager, laissent à désirer sous le rapport de leur perfection, mais elles ont au moins le mérite de l'exactitude.

La pierre, en grès ou *arkose*, a 1 m. 30 centim. de longueur, sur 0,45 centim. de largeur, et 0, 32 centim. de hauteur; primitivement elle était plus longue, comme le prouvent les fractures qu'on y remarque. Trois trous, indices d'une autre mutilation, ont été percés à la face antérieure et ils correspondent à deux cavités ou bassins creusés supérieurement.

Ce débris est gravé et sculpté sur trois faces et un petit côté. A la coupe de la pierre et aux détails de forme, nous avons cru reconnaître le membre inférieur d'un entablement, une architrave dont la face antérieure offrait une inscription faisant retour latéralement [*fig.* 1 *et* 2]. Le dessous de la plate-bande [*fig.* 3]

---

* M. de Becdelièvre, directeur du Musée, à qui nous nous étions empressé de signaler cette découverte, sollicita et obtint le don de la pierre pour le Musée, où on la voit aujourd'hui.

portait sans doute sur une ordonnance de colonnes : la place de l'une d'elles est indiquée par un espace libre et à peu près carré ; une partie de l'entrecolonnement l'est aussi par une décoration composée de fleurons et de rosaces évidées en creux. A la face postérieure, l'architrave devait être isolée vers le bas, si l'on en juge par deux moulures, ou faces obliques disposées en retraite l'une au dessous de l'autre et aussi bien accentuées qu'au profil A de notre *figure* 2.

L'*ambon* des premières églises chrétiennes, qui devint plus tard le *chancel* ou *jubé*, pouvait offrir quelquefois dans sa disposition, des particularités analogues à celles que nous venons de signaler. On peut supposer aussi que notre débris aurait appartenu à l'avant-corps principal d'un édifice et même à un véritable porche ou portique comme il en existait à l'entrée des basiliques primitives*. On ne saurait

* Voyez l'*Histoire de l'Architecture religieuse au moyen âge*, par M. de Caumont. p. 20 et pl. I *bis*. Les ambons offraient souvent à leur couronnement une inscription portant les noms et les titres de celui qui les avait faits. M. de Caumont cite deux de ces ambons du VI[e] siècle qui se voient à Ravenne, l'un, avec le nom de l'évêque *Agnellus*, l'autre, avec celui d'un certain *Adeodatus*, premier écuyer de l'exarque ; dans une église d'Ancône, il en existe un de même forme que les précédents et qui paraît être du IX[e] siècle.

La forme et surtout les moulures postérieures de notre pierre concordent également avec la disposition d'un porche tel qu'il est dessiné à la page 103 des *Instructions du comité historique des arts*

d'ailleurs attribuer cette architrave à un édifice gallo-romain. Le style des ornements, le motif de l'une des rosaces emprunté à l'image du chrisme, les formes paléographiques de l'inscription, tout ici caractérise ce primitif système de l'art chrétien que le comité historique des arts a classé sous la dénomination de *style latin.*

Un ambon, l'avant-corps d'une façade ou bien un portique ainsi décoré de colonnes et d'élégantes sculptures, nous révèle l'existence d'une construction importante et laisse supposer que notre débris lapidaire pourrait provenir de l'ancienne basilique de Notre-Dame. Ces probabilités ajoutent quelque intérêt à l'épigraphe assez fidèlement reproduite sur les *fig.* 1 et 2 de notre planche.

Malgré les mutilations qui ont détruit une partie de l'inscription, les mots qu'elle contient peuvent se prêter à la restitution suivante : *...Piso senatur, artefex fecit.... Pison, sénateur, architecte, a fait;* la partie du texte qui manque aurait énoncé un monument édifié par Pison, et complété ainsi le sens de la phrase.

Une autre hypothèse se présente. On a vu qu'au

---

relatives à l'histoire des monuments. Ce portique est ouvert sur trois faces. Les deux latérales ont chacune deux colonnes, une architrave ou un entablement et un mur plein au dessus. L'antérieure présente une arcade dont les retombées s'appuient de chaque côté sur l'extrémité de l'architrave formant retour et sur la colonne de l'angle.

dire des légendes, saint Scutaire, évêque et sénateur, aurait dirigé la construction de l'église Notre-Dame. Les expressions *senatur, artefex* de notre épigraphe donnent lieu à un rapprochement qui motiverait une restitution ainsi conçue : *Scutarius episo senatur artefex fecit**. Le trait qui dans notre dessin surmonte le mot *piso* et indique peut-être un nom propre, marquerait ici l'abréviation *episo* d'*episcopus ;* abréviation fautive, il est vrai, mais qui ne l'est pas davantage que l'orthographe des mots *senatur, artefex*, etc.

Les exemples de semblables incorrections sont surtout communs aux VIe, VIIe et VIIIe siècles. A cet égard, l'attribution que nous venons d'indiquer, concorderait avec ces limites d'époque. Il serait plus difficile peut-être de la concilier avec le texte gravé au linteau de la porte dite *papale*.

Nous avons vu, en effet, que cette dernière inscription est probablement commémorative d'une réédification accomplie sous l'épiscopat de saint Scutaire. Or, on ne peut pas croire que ce prélat, s'il eût été lui-même architecte de l'édifice, se fût adressé le vœu de vivre en Dieu : *Scutari papa vive Deo ;* mais il ne serait pas impossible que ce souhait pieux eût été formulé par le clergé et les fidèles.

---

* M. Mandet a eu l'ingénieuse idée de ce rapprochement, qu'il se propose d'examiner dans une des prochaines livraisons de l'*Ancien Velay*.

Notre inscription serait donc susceptible d'explications diverses. A défaut de la partie initiale du texte, nous nous abstiendrons d'émettre une opinion définitive.

Quant à la dignité de sénateur qui est ici mentionnée, rappelle-t-elle le sénat romain ou bien une assemblée municipale de cité gauloise? Au rapport de Grégoire de Tours*, qui écrivait au VI° siècle, il y avait dans les Gaules des sénateurs étrangers ou romains, ou plutôt des personnages de race sénatorienne ; mais le même historien nous fournit de fréquents exemples relatifs à l'ancienne organisation des assemblées municipales : *Ommatius de senatoribus, civibusque arvernis ; senatores urbis arvernæ ; ex gente senatorià Lugduni, etc ;* on trouve aussi dans le Glossaire de Ducange des citations qui ne sont pas moins positives. Bornons-nous à invoquer comme date, ce testament fait par un abbé Ephibius, dans la troisième année du règne de Childebert [697 de J.-C.] et mentionnant le sénat qui siégeait alors dans la ville de Vienne. Ces preuves confirment ce passage d'un historien moderne : « Sous le gouvernement des rois de la première race, » dit M. Augustin Thierry, les Gaulois conservèrent » le droit romain et la pleine possession de leur an- » cien état social; chaque cité continua d'avoir son

* *Historia Francorum.*

» sénat municipal, sa milice et le droit d'administra-
» tion dans ses propres affaires*. »

Concluerons-nous de là que l'architecte mentionné sur notre inscription aurait rempli dans le Velay les fonctions de sénateur? Nous serions portés à le croire. Ce pays, en effet, avait joui pendant l'antiquité romaine des priviléges du droit latin, et ses titres de cité libre [*civitas Vellavorum libera*] sont gravés sur les monuments de cette époque. Voici d'ailleurs une nouvelle preuve que nous fournit une inscription incrustée au mur apsidal de l'église Saint-Jean. C'est une formule consécrative composée des trois lettres F D C encadrées dans un cartouche. L'interprétation que nous proposons, *Faciendum Decuriones Curaverunt*, prouve qu'un conseil de décurions ou de magistrats municipaux présidait à l'administration du pays**.

A la vérité, le P. de Gissey applique au sénat romain le mot *senatus*, qu'emploie une vieille prose ou séquence relative à saint Scutaire. Mais ce document, le seul cité par notre historien, fût-il authentique, nous laisserait encore dans le doute, s'il s'agit du sénat de Rome ou du conseil de la cité***.

---

* *Des systèmes historiques depuis le XVIe siècle jusqu'en* 1789.

** L'épigraphie antique offre des exemples de l'emploi de cette formule exprimée en sigles et quelquefois même textuellement.

*** Voici le passage de cette prose, d'après l'*Histoire de Notre-Dame du Puy* :

Ad quam papa transferendam

Au surplus, cette observation ne tend pas à établir que le mot *Scutarius* ait figuré sur notre épigraphe. Car si nous admettions une telle opinion, à l'exclusion de toute autre, peut-être nous objecterait-on qu'aucun de nos monuments lapidaires, ni l'inscription de la porte *papale*, ni l'épitaphe du tombeau de Scutaire ne donnent à ce prélat le titre de sénateur.

Mais en nous résumant, répétons que pour résoudre cette dernière question, nous n'avons pas des éléments de certitude suffisants. C'est beaucoup qu'une pierre toute mutilée par le temps et par la main des hommes, nous ait offert un curieux vestige de l'ornementation architecturale de notre ancienne basilique. Disons aussi que l'ambon ou jubé dont ce fragment aurait pu faire partie, n'existait déjà plus du temps d'Odo de Gissey : cet auteur, donnant la description de l'église cathédrale, parle d'une *tribune* ou *jubé* qui régnait vers la clôture du chœur et « d'où Monsieur l'évêque, les dignités, personnats, etc. oyent la prédication, » mais il ne dit mot de notre inscription, qu'il n'aurait pas manqué de citer, surtout si elle eût offert des rapports avec

---

Et ad sedem construendam
Sociat Scrutarium
Qui senatus post honorem
Nobis fulsit in pastorem.

l'épiscopat de Scutaire. Dans les deux autres hypothèses que nous avons émises, on pourrait, à l'aide de la même pierre, restituer par la pensée une partie de la façade de cet édifice, laquelle, d'après les observations savantes de M. Mérimée,* aurait été détruite vers le XI[e] siècle, alors qu'on agrandit le vaisseau de la cathédrale, en l'augmentant de deux nouvelles travées. Ajoutons qu'on peut assigner pour date à notre monument les limites de l'ère mérovingienne, sans exclure peut-être le I[er] siècle du gouvernement de la deuxième race. Les caractères d'époques si intéressants à constater pour l'histoire de l'art, sont gravés en quelque sorte dans la sculpture des ornements, la forme de l'écriture et surtout dans la mention de la dignité sénatoriale, souvenir précieux de l'ancienne organisation municipale de notre pays.

---

* *Notes d'un voyage en Auvergne, etc.*, par M. Mérimée, inspecteur général des monuments historiques.—Outre la description archéologique de notre église cathédrale, le même ouvrage renferme de nombreuses et utiles indications sur la plupart des monuments du Velay.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

—

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

SUR LES

CAUSES DES VENTS,

Par E. AZÉMA,

membre résidant.

Si l'atmosphère avait une densité constante dans toute l'étendue d'une même couche de niveau, et en même temps croissante de sa surface à sa base, on n'observerait jamais les courants appelés *vents*, qui transportent une partie de sa masse à des distances souvent considérables.

Mais cet état d'équilibre est sans cesse troublé par différentes causes, dont les plus générales sont : *le mouvement diurne de la terre, et l'inégalité de température entre deux contrées voisines.*

1° VENTS PERMANENTS. — Parmi les vents qui en dérivent, les plus remarquables par leur permanence et la régularité de leur direction, sont les

vents alisés, qui soufflent principalement dans la zône torride. Voici la description et l'explication de ce phénomène :

L'air situé entre les tropiques, plus échauffé que celui des zônes latérales, se dilate, devient plus léger et se porte dans les régions supérieures ; de là, il s'écoule vers les pôles, comme la fumée entraînée par les courants des cheminées, s'élève d'abord verticalement, et s'abaisse ensuite dans tous les sens, si aucun vent ne lui imprime une direction fixe. Cet air est immédiatement remplacé par une masse plus froide et plus dense, qui afflue des deux pôles pour s'échauffer à son tour, et s'engager ensuite dans la même route. Ainsi s'établissent deux courants réguliers, l'un supérieur, dirigé de l'équateur vers les pôles, l'autre inférieur, dirigé des pôles vers l'équateur. Or, la terre entraîne l'atmosphère dans son mouvement diurne, et sa vitesse de rotation décroît avec le rayon du cercle parcouru ; il suit de là que le fluide amené des pôles vers l'équateur, y arrive avec une vitesse absolue inférieure à celle des points correspondants de la zône centrale et donne lieu à une résistance qui, si elle était seule, produirait le même effet qu'un vent perpétuel dirigé de l'est à l'ouest ; mais comme elle se combine avec la force qui amène l'air des pôles vers l'équateur, elle donne naissance à un vent permanent de N.-E. dans notre hémisphère, et à un vent constant de S.-E. dans l'hémisphère opposé.

La direction de ces vents n'est pas la même sur tous les points du globe ; entre les tropiques, elle est si peu inclinée vers les pôles, qu'elle est presque parallèle à l'équateur ; mais au-delà de la zône torride, elle forme avec l'axe terrestre un angle d'autant plus aigu qu'on s'écarte davantage de la ligne équinoxiale.

Pour concevoir ces changements de direction, observons qu'à mesure qu'on s'approche des pôles, la vitesse absolue de la terre décroît avec le rayon du parallèle sur lequel on se trouve, tandis que la rapidité des courants polaires inférieurs reste constante ; par conséquent, l'origine des vents alisés doit se déplacer sur l'horizon et s'écarter d'autant plus de l'est, qu'on s'éloigne davantage de la zône moyenne ; si on marche en sens inverse, c'est la force venant de l'est qui devient prépondérante, de telle sorte qu'entre les tropiques, où les courants des deux hémisphères se rencontrent, et surtout à quelques degrés à droite et à gauche de la ligne, on n'éprouve sensiblement qu'une résistance orientale.

Telles seraient les propriétés caractéristiques des vents alisés, si le soleil demeurait toujours dans le plan de l'équateur, et si la surface de la terre présentait une nappe unie et homogène comme celle de l'océan Pacifique ; mais la déclinaison variable du soleil, l'étendue relative des continents et des mers, enfin, la nature et la configuration du sol, apportent

de nombreuses modifications aux lois que nous venons d'énoncer; nous allons examiner les principales.

D'abord, la limite intérieure des vents alisés, ou la ligne de partage des deux courants N.-E. et S.-E., n'est pas l'équateur, comme on pourrait s'y attendre; ce n'est pas non plus une ligne mathématique plus ou moins distante de sa circonférence, mais une bande étroite dont la position et la largeur varient avec les saisons et avec la longitude des lieux où l'on se trouve. Dans l'espace qu'elle embrasse, l'équilibre de l'atmosphère n'est jamais troublé que par des coups de vent et des orages d'une violence dont on ne se fait pas d'idée. Cette alternative de calme et de tempête est presque continuelle dans ces climats. Cependant, l'état normal de l'atmosphère est une tranquillité parfaite; c'est pour rappeler cette sérénité habituelle que l'on a donné à la zône qui n'est pas soumise au régime des vents réguliers, le nom de *région des calmes.*

Dans le grand Océan, où l'action des vents alisés s'exerce avec plus de liberté, elle occupe un espace de quatre degrés, coupé ordinairement par l'équateur en deux parties égales. Mais elle s'avance vers le nord ou vers le sud, suivant que le soleil se rapproche ou s'éloigne de notre hémisphère.

Dans l'océan Atlantique, elle se porte tout entière en deçà de la ligne équinoxiale, quelle que soit la saison; cependant, elle se ressent de son influence,

car, en hiver, elle reste comprise entre le premier et le sixième parallèle, tandis qu'en été, elle s'étend du troisième au treizième degré de latitude septentrionale.

Pour remonter à la cause de ces différents phénomènes, il suffit d'observer que vers le centre de la zône torride, où la terre est plus directement soumise à l'influence d'une température brûlante, le mouvement d'aspiration vers les hautes régions de l'air, acquiert tant de vitesse, qu'il neutralise complètement l'effet des vents alisés. De là, le calme habituel de l'atmosphère. Nous aurons bientôt occasion d'expliquer l'origine des tempêtes qui se succèdent d'une manière si effrayante dans les contrées équatoriales. Quant au déplacement de la région des calmes, suivant la déclinaison du soleil, il se conçoit aisément d'après l'inégalité de chaleur qu'entraîne pour chaque hémisphère, l'action de rayons plus ou moins perpendiculaires à sa surface. Il n'est pas aussi facile de trouver la cause du transport intégral de la bande tranquille en deçà de l'équateur, dans l'océan Atlantique. Parmi les théories qui ont été proposées à ce sujet, voici celle qui nous paraît la plus vraisemblable.

Quand la déclinaison du soleil devient australe, la température de la terre et de la mer baisse inégalement dans notre hémisphère. La terre, dont la faculté rayonnante est plus considérable, perd plus de sa chaleur que la mer environnante, surtout vers le

sommet des plus hautes montagnes. D'après cela, les rameaux des Andes, qui bordent la partie septentrionale de la Colombie, ont, en hiver, une température bien inférieure à celle de la mer des Antilles et de l'océan voisin, quoique ces parages soient plus éloignés de la ligne équinoxiale. D'ailleurs, le courant équatorial, qui verse ses eaux tièdes dans leur bassin, contribue encore à élever leur température. Ces deux circonstances déterminent un courant dirigé du sud au nord, qui se combinant avec les vents orientaux pousse leur direction au S.-E., et concourt avec la direction générale de la côte, à favoriser l'action des vents alisés qui règnent dans l'autre hémisphère. Ces derniers devenant ainsi prédominants en toute saison, produisent le même effet que si la partie boréale de la terre était naturellement plus chaude que la partie australe, et occasionnent le déplacement de la zône qui les sépare.

La limite extérieure des vents alisés varie aussi avec les saisons ; mais elle s'écarte peu, en général, du trentième parallèle de chaque hémisphère. Cependant, les zônes tempérées étant plus chaudes que les zônes glaciales, il semble que ces vents devraient s'étendre jusqu'aux extrémités de l'axe terrestre ; mais si nous suivons les courants supérieurs dans leur marche vers les pôles, si nous leur appliquons les principes qui nous ont guidés dans l'examen des phénomènes précédents, nous reconnaîtrons d'abord qu'ils arrivent dans les hautes latitudes avec une

vitesse de rotation bien plus grande que celle des régions polaires vers lesquelles ils se dirigent. Cet excès de vitesse absolue se combinant avec l'impulsion primitive qui amène ces courants vers les pôles, il en résulte pour notre hémisphère un vent général S.-O. dans les couches élevées de la masse atmosphérique, et un vent permanent de N.-O. à la même hauteur, dans l'hémisphère méridional. L'air, dont le déplacement occasionne ces deux nouveaux courants, étant chargé de vapeur et arrivant dans des contrées plus froides, augmente peu à peu de densité et s'abaisse graduellement vers les pôles : son influence devient sensible à partir du trentième parallèle, de part et d'autre de l'équateur, principalement au dessus des mers, où elle s'exerce dans toute sa puissance, et neutralise en partie les courants inférieurs qui marchent en sens inverse. Ainsi s'établit entre ces vents généraux de direction opposée, une lutte perpétuelle, qui suivant quelques causes accidentelles ou périodiques, telles que les pluies ou les saisons, rend chacun de ces vents prédominant à son tour ; c'est, en effet, un résultat de l'expérience ; mais dans l'océan Atlantique et sur les côtes occidentales de l'Europe, ce sont les vents de S.-O. qui soufflent le plus fréquemment, puisqu'en toute saison, la durée moyenne de la traversée de notre continent en Amérique, est plus longue que celle du retour. Il en est de même dans le grand Océan ; l'alisé du S.-O. prédomine encore, tandis que celui

du N.-E. souffle plus fréquemment dans l'intérieur des terres ; il suit de là que c'est surtout par les continents que l'air retourne des pôles vers l'équateur, car sans cela, il n'y aurait plus d'atmosphère dans la zône centrale.

Dans les mers polaires, les vents alisés N.-E. semblent reprendre une certaine régularité ; on explique aisément cette anomalie apparente, en observant que les courants supérieurs s'affaiblissent en approchant du terme de leur course, et que vers les plus hautes latitudes, ils doivent finir par perdre toute leur influence.

Ainsi, de la combinaison du mouvement diurne avec les inégalités de température à la surface du globe, naissent cinq vents généraux, savoir : un vent d'est entre les tropiques, deux vents N.-E. et S.-E jusqu'au trentième parallèle de part et d'autre de l'équateur et dans les zônes glaciales ; enfin, deux autres vents plus ou moins occidentaux dans les latitudes moyennes.

2° VENTS PÉRIODIQUES. — Dans l'océan Indien le vent alisé N.-E. eprouve l'influence des terres qu'il rencontre sur son passage. Cet océan est parsemé d'îles ou pénétré de caps dont la température, en hiver, est inférieure à celle des mers qui les entourent. Le contraire a lieu dans l'Afrique méridionale, où la terre s'échauffe plus que la mer environnante, dont la température est, à son tour, plus élevée que celle de l'océan Boréal, à latitude égale. De là, un vent

alisé N.-E., soufflant d'octobre en avril avec une grande régularité; mais à mesure que le soleil s'avance vers notre hémisphère, la température de l'Asie s'élève plus que celle des eaux adjacentes, tandis qu'elle baisse dans les terres et dans les mers australes. Cette inégalité de chaleur produit un courant dirigé de l'équateur vers le pôle boréal ; mais comme sa vitesse absolue surpasse celle des contrées où il arrive, il en résulte un courant constant de S.-O. qui souffle d'avril en octobre. Ainsi prennent naissance ces courants périodiques appelés *moussons,* qui soufflent pendant six mois dans un sens, et six mois dans un sens opposé. Ces vents s'étendent sur les mers voisines, où ils se modifient suivant la forme des continents et la nature du sol qu'ils traversent.

Dans la Méditerranée, on observe aussi des courants périodiques comparables aux moussons de l'Orient; on les appelait autrefois *vents étésiens*, pour exprimer leur dépendance des saisons. Nous trouverons encore dans l'inégalité de température de la mer et des terres, la cause probable de leur existence.

Les contrées sablonneuses et arides situées au-delà de l'Atlas, s'échauffent considérablement en été, tandis que les eaux de la mer conservent sensiblement la même température. De là, un courant dirigé du nord au sud qui se combinant avec l'alisé inférieur, produit sur cette mer, un vent fort et

assez régulier de N.-E. ; c'est en Égypte usrtout qu'il se fait sentir avec le plus de violence. Pendant l'hiver, au contraire, les sables et les cailloux roulés du Sahara, rayonnent vers l'espace avec une force bien plus grande que les eaux de la Méditerranée. Cette circonstance amène un vent du sud qui neutralise, en partie, le vent permanent du N.-E. ; cependant, même en été, ce sont les vents généraux du nord qui dominent dans les régions méditerranéennes, puisque, en toute saison, la traversée d'Europe en Afrique est plus prompte que le retour.

Lorsque les causes des vents généraux se paralysent mutuellement, il semble que l'air devrait rester dans une immobilité parfaite : cependant, autour des îles, sur les côtes, deux vents opposés, qui soufflent alternativement de la mer vers la terre et de la terre vers la mer, se succèdent régulièrement du matin au soir, et du soir au matin : on les appelle *brises de terre* ou *brises de mer*.

Les vents de mer s'élèvent à huit ou neuf heures du matin ; ils soufflent d'abord faiblement vers la terre ; bientôt, ils augmentent de force et d'étendue jusqu'à trois heures ; ils s'affaiblissent ensuite graduellement et cessent complètement de souffler après le coucher du soleil. La direction de ces brises est normale à celle de la côte ; mais s'il règne un autre vent, elles suivent une ligne intermédiaire, variable avec la grandeur et la direction de cette nouvelle force.

Les vents de terre succèdent aux vents de mer ; ils s'élèvent peu après le coucher du soleil, augmentent peu à peu de vitesse et d'extension pendant la nuit, et s'arrêtent complètement vers six ou sept heures du matin, suivant les saisons. A partir de cet instant, jusqu'à huit ou neuf heures, l'air redevient calme. Dans les îles, l'origine de ces vents est au centre; de là ils s'éloignent en divergeant vers les côtes, et s'étendent à différentes distances en mer ; mais on observe que leur extension est en raison inverse de leur durée.

Les vents de terre qui soufflent des caps sont moins forts que ceux qui se dirigent vers les baies et les golfes ; le contraire a lieu pour les brises marines ; au fond des golfes, leur influence est à peine sensible.

C'est autour des îles et sur les côtes intertropicales que les brises de terre ou de mer atteignent leur plus grande puissance ; cependant, on remarque aussi des vents analogues sur la Méditerranée et même dans le Groënland. Sous la ligne, leur effet s'ajoute à celui du serein et des rosées, pour porter la fraîcheur et l'humidité sur des terres exposées pendant le jour à l'influence d'une chaleur excessive. Voici l'explication de ce double phénomène.

Quand les premiers rayons du soleil tombent à la fois sur la mer et sur la terre, leur action est d'abord trop faible pour entraîner immédiatement une différence sensible dans leur température. Aussi le

calme continue de régner dans l'atmosphère. Bientôt le soleil s'élève au dessus de l'horizon, et la température de la terre devient prédominante. Alors, l'air s'élève au dessus des côtes, et s'écoule vers le pôle le plus voisin, comme on peut s'en assurer en observant la marche des nuages ; un courant inférieur se dirige vers la terre, et sa vitesse augmente avec l'élévation du soleil, pour décroître ensuite avec la hauteur de cet astre.

Le calme renaît avec le crépuscule ; mais la terre, douée d'un grand pouvoir émissif, rayonne fortement vers l'espace; sa température diminue sans cesse, et devient bientôt inférieure à celle des mers environnantes; alors les brises de mer laissent la place aux vents de terre, qui règnent pendant toute la nuit, et atteignent leur plus grande force, quand la différence de température des deux éléments arrive à sa dernière limite.

Des causes semblables aux précédentes déterminent à la surface même des continents des brises de jour et de nuit autour des hautes montagnes. Ces vents reçoivent des noms différents suivant les pays où on les observe, mais ils ont tous la même origine. C'est dans la profondeur des vallées qu'ils soufflent avec le plus d'énergie; cependant ils s'étendent le long des rampes et jusqu'aux sommets les plus élevés, entraînant dans leurs oscillations périodiques, les corps flottants dans l'atmosphère. Ainsi, les exhalaisons de la terre et des villes, la vapeur d'eau surtout

viennent se condenser, durant le jour, autour des hautes cimes, ou sont ramenées pendant la nuit dans le fond des vallées; on voit donc que sur les hauteurs, l'air devient plus humide ou se dessèche, suivant que le soleil s'élève ou s'abaisse au dessous de l'horizon : dans les concavités des vallées, on observe un ordre inverse dans la marche du phénomène; ces sortes de marées atmosphériques exercent une grande influence sur le développement des nuages et la distribution des eaux à la surface de la terre; elles luttent sans cesse contre les vents réguliers, et les modifient à tel point, qu'il est impossible de prévoir l'effet général qui doit s'ensuivre; toutefois, on a observé qu'ordinairement le renversement des courants est un indice de pluie imminente.

L'alternance de ces brises terrestres s'explique encore par l'échauffement inégal du sol aux divers instants de la journée. Pendant les deux crépuscules, la différence de température des hautes cimes et des vallées est la moindre possible ; aussi le calme règne alors dans l'air, à moins qu'il ne subisse l'influence d'une cause étrangère. Bientôt, le soleil levant échauffe le sommet des montagnes, et détermine un courant ascendant vers les points culminants de la contrée; cet effet augmente avec la hauteur du soleil ; mais vers le soir, la plaine est encore fortement échauffée quand le refroidissement commence dans la montagne: de là, un courant descendant qui

dure pendant toute la nuit. L'existence de ces nouvelles brises a été reconnue par M. Fournet dans toutes les vallées des Alpes et dans beaucoup d'autres localités, mais l'étendue et la régularité de leur marche varient avec la configuration du sol et les saisons pendant lesquelles on les observe.

3° VENTS IRRÉGULIERS. Les vents *irréguliers* ou de *passage*, sont ceux qui n'ont aucune direction ni aucune durée fixe, soit par rapport aux lieux, soit par rapport aux temps.

Il suit de leur définition même, qu'il est impossible d'en donner une description et une théorie générales. Nous nous contenterons de citer les plus communs ou ceux qui produisent les plus grands effets, et nous ferons voir qu'ils sont les résultats ordinaires de la configuration du sol, de la prompte condensation des nuages et des inégalités de température entre deux pays voisins.

Rappelons d'abord que l'atmosphère est d'autant plus chargée de vapeur qu'elle est en contact avec une plus grande masse de liquide et que sa température est plus élevée; de là, cette première conséquence que dans la zône torride, où ces conditions se trouvent réunies, si la précipitation de la vapeur est amenée par une cause quelconque, c'est par torrents qu'elle doit s'abattre à la surface de la terre. On évalue à un pouce la longueur des gouttes d'eau qui tombent pendant les orages. Il en résulte un vide immense, qui ne peut se remplir sans exciter dans la

masse fluide environnante une secousse capable de produire des phénomènes de la plus grande intensité.

Or, la vapeur ne repasse à l'état liquide que par deux causes, le refroidissement ou la compression : le refroidissement a peu d'effet dans les régions équatoriales ; la seconde atteint toute sa puissance dans les parties de la zône centrale, où la direction générale des vents est renversée ou modifiée brusquement par la rencontre de côtes élevées et de chaînes de montagnes.

Les circonstances favorables au développement des ouragans et des orages, se rencontrent principalement dans les mers de la Chine et du Japon, autour de l'île Bourbon et des Antilles, et, en général, dans les parties du globe exposées à des contrecourants rapides en même temps qu'à la plus haute température. Quelques instants suffisent alors pour transformer en un désert aride des pays recouverts naguère de la plus riche végétation. Nous dirons un mot des coups de vent terribles qui se font sentir sur la Côte de Guinée, parce qu'ils ont reçu un nom particulier. Ils ont été appelés *tornados* ou *travados* par les Espagnols et les Portugais. Ces ouragans ne durent guère qu'une heure ; ils s'annoncent par un nuage noir qui d'abord erre dans les airs, semblable à un point d'une petitesse extrême, mais qui s'étend tout-à-coup avec une rapidité effrayante, lance les éclairs et le tonnerre avec tant de violence et de célérité, qu'en rase campagne, on n'a que le temps de se

jeter à terre. Les navigateurs sont obligés de couper leurs voiles et leurs cordages, de peur d'être emportés et engloutis sous les eaux. Cette alternative de calme et de tempête est presque continuelle dans un espace de plus de dix mille lieues carrées. Des navires y ont été retenus jusqu'à trois mois sans qu'on ait pu songer à en sortir.

En Arabie et en Perse, et dans la plupart des contrées de l'Orient, le vent brûlant du désert s'appelle *simoun ;* en Égypte, on le nomme *chamsin,* c'est-à-dire *cinquante,* paree qu'il souffle quelquefois cinquante jours de suite. Dans le Sahara et le long du Sénégal, il reçoit le nom d'*harmatan.* C'est un vent du midi si chaud qu'il arrête la respiration. Il élève une telle quantité de sable que le ciel est couvert de nuages épais. Plus pâle que la lune, le soleil ne projette plus d'ombre. Le sable soulevé est si fin et il est chassé avec tant de force, qu'il pénètre partout et jusque dans les coffres les mieux fermés. Lorsque son influence se prolonge, il cause des maladies épidémiques et de grandes mortalités. Quoique ce phénomène se produise sur des théâtres différents, il se rattache partout à la même cause.

Le sol aride de ces contrées s'échauffe prodigieusement tandis que les sommités de l'Atlas et des montagnes de l'Arabie ou de la Perse sont loin de participer à cette haute température, puisqu'elles restent couvertes de neige une grande partie de

l'année. Les nuages doivent donc s'amonceler et se condenser autour de leurs cîmes ; de là, des orages fréquents, et un vide considérable qui ne peut se remplir que par l'arrivée soudaine de l'air brûlant des contrées environnantes. Telle nous paraît être l'origine du *simoun*. Quand aucun vent ne règne dans l'atmosphère, le mouvement d'aspiration de l'air déterminé par le seul échauffement du sol suffit pour élever des tourbillons de sable à d'assez grandes hauteurs; on doit s'attendre à des trombes de poussière et aux effets désastreux qui en résultent lorsque ces deux causes se trouvent réunies ; ce qui arrive nécessairement lorsqu'il tombe une grande quantité d'eau sur les montagnes situées an nord de ces steppes immenses.

En Europe, des vents analogues au simoun, désolent la Sicile et l'Andalousie; on les nomme *sirocco* et *solano*. Leurs effets s'expliquent de la même manière, car nous retrouvons ici des montagnes au nord et des contrées sablonneuses au midi.

Le *mistral*, qui exerce ses ravages en Provence et en Languedoc, a la même direction que les précédents, mais il offre des propriétés physiques différentes. C'est un vent froid, souvent précurseur de la grêle, qui gèle les fruits avant leur maturité et cause des maladies, en changeant subitement la température. D'abord il descend des Alpes, puis il remonte le cours du Rhône et précipite quelquefois des voitures dans ce fleuve. On a remarqué que sa violence

est subordonnée à la quantité de pluie qui tombe dans les Cévennes. Voici la cause probable de ce singulier météore.

La masse d'air qui environne les Alpes a , en général , une température moyenne inférieure à celle du bassin du Rhône. De là , un vent fréquent dirigé de l'est à l'ouest , et que rien ne peut arrêter sur la pente rapide de ces montagnes. Parvenu dans la plaine, sa marche se ralentit, et il cède à l'impulsion de l'alisé du S.-O. qui domine dans les provinces occidentales. Il en résulte un vent du midi qui doit conserver une partie des propriétés caractéristiques des courants descendus des Alpes. Si des pluies abondantes tombent dans les Cévennes, le vide qu'elles laissent après elles augmente l'impétuosité de ce vent, et le transforment en un véritable ouragan, très-froid, quoiqu'il arrive des contrées méridionales.

4° EFFETS PHYSIQUES DES VENTS. — Nous terminerons ces considérations générales sur les causes des vents, par l'exposé succinct des effets physiques qui en sont la conséquence la plus ordinaire.

Ainsi, le vent du nord amenant toujours un air froid dans les pays qu'il traverse , semble avoir pour cortége nécessaire la pluie ou la neige, suivant les saisons, puisque ces phénomènes résultent d'un abaissement de température ; cependant, il n'en est pas toujours ainsi ; quoiqu'il ait rencontré d'assez grandes étendues de mer sur son passage , rarement, en été, il produit de la pluie dans nos climats ,

parce que arrivant dans des régions plus chaudes que celles où il a pris naissance, sa température s'élève assez rapidement pour le rendre susceptible de dissoudre une grande quantité de vapeur. En hiver, son échauffement n'est plus assez prompt dans les latitudes moyennes pour lui donner la force dissolvante nécessaire à la dissipation des nuages ; aussi quand il succède à un vent d'ouest, il amène de la neige, parce qu'il réunit alors les deux conditions indispensables à la production de ce météore, c'est-à-dire un ciel couvert et la plus basse température.

Le vent d'est ayant traversé une immense quantité de terre quand il nous arrive, est le plus sec de tous les vents, aussi les nuages ne tardent pas à disparaître, s'il souffle sans interruption pendant quelques jours. Ce vent est très-froid quand il vient après la pluie, par suite de la grande évaporation qu'il occasionne. Au printemps, il gèle souvent les bourgeons qui commencent à se développer; en été, il est très-chaud, puisqu'il amène toujours le beau temps et par conséquent de la chaleur.

Le vent d'ouest, au contraire, a parcouru une très-grande étendue de mer avant de souffler dans nos contrées ; aussi est-il le précurseur ordinaire de la pluie et des orages ; cependant, s'il succède à un vent chaud et sec, le beau temps peut se maintenir pendant quelques jours ; mais on doit s'attendre à de la pluie si son influence se prolonge. En hiver, il est moins froid que le vent d'est, parce que la mer,

qu'il a traversée, est plus chaude que le continent et qu'il nous vient en partie des régions équatoriales.

Enfin, le vent du midi étant toujours chaud et chargé de vapeur quand il quitte la Méditerranée, se sursature nécessairement par l'abaissement de température qu'il éprouve dans les latitudes plus élevées; aussi est-il le véhicule ordinaire de la pluie ou des nuages.

Quant aux vents intermédiaires, leurs effets peuvent aisément se prévoir d'après ceux qui caractérisent les vents principaux dont nous avons essayé de retracer l'origine et les propriétés physiques.



DE

L'Homme fossile de Denise,

Par M. Félix ROBERT,

MEMBRE RÉSIDANT,

Conservateur des collections géologiques du Musée du Puy.

Les nombreuses découvertes d'ossements fossiles qui ont été faites depuis quelques années dans le bassin du Puy, offrent à l'observateur une longue série d'espèces animales qui ont successivement habité le sol de nos pays. L'étude des couches pierreuses qui renferment des débris organiques, en nous révélant les causes qui ont pu produire la disparition de ces différentès races, nous enseigne l'histoire géologique de nos contrées.

A la vérité, on ne commence à trouver des restes fossiles d'animaux que dans les terrains tertiaires, et seulement parmi les couches de l'étage moyen ; mais l'absence même de ces fossiles dans des roches plus anciennes est un fait d'un véritable intérêt. A voir,

en effet, les puissantes assises de grès de Blavozy, d'Auteyrac et de Brives, qui représentent probablement aux environs du Puy la période secondaire; à voir les bancs nombreux des marnes et argiles qui constituent le premier étage de nos terrains tertiaires, et qui, les uns et les autres, ne nous montrent aucun débris, aucun vestige d'animal, on se demande si réellement pendant toute la durée de ces divers dépôts, aucune race n'a habité nos régions. Jusqu'à ce jour, il faut le dire, les recherches les plus persévérantes n'ont donné à cette importante question qu'une solution négative, et nous sommes obligés de maintenir la dénomination caractéristique de *marnes et argiles sans fossiles* que M. Bertrand de Doue, dans son excellent Traité sur la géognosie des environs du Puy, a imposée aux couches les plus anciennes de la formation tertiaire.

Quelles causes assignerons-nous à cette absence complète de toute trace d'organisation animale pendant la longue période de temps qui a produit ces terrains? Appliquant à ces époques anciennes une théorie que des géologues ont émise pour expliquer aussi l'absence de dépouilles animales parmi les terrains de transition, dirons-nous que l'état de l'atmosphère s'opposait au développement régulier de la vie, que, les dépôts sédimentaires des marnes devant leur origine à des lacs profonds et très-étendus, la nature du liquide le rendait impropre à servir d'habitation aux espèces aquatiques ou amphibies, et que des éma-

nations gazeuses produites par les eaux de ces lacs empêchaient, en viciant l'air, l'existence des êtres terrestres? Ces questions, il faut en convenir, seraient difficiles à résoudre; toutefois, elles peuvent donner lieu à des hypothèses qui offrent des probabilités.

Les argiles et les marnes, par leur accumulation successive, ayant comblé notre bassin, il s'est opéré une réaction qui a agi en sens contraire de leur formation. Les eaux qui se déversaient dans le bassin de l'Allier, comme l'indiquent l'ancienne configuration et certaines lignes de pente de notre sol, ainsi que les bancs de cailloux roulés moins anciens et se dirigeant du même côté; ces eaux ont fini par détruire leurs digues et par raviner les vastes et fangeuses plaines de cette époque.

Pendant que s'opérait ce travail d'érosion, d'autres dépôts sédimentaires avaient succédé à ceux des marnes et argiles; c'étaient des calcaires siliceux, des marnes gypseuses, et enfin des marnes calcaires qui se formèrent dans une suite de lacs. Ces modifications successives dans les formations géologiques firent naître des conditions favorables à la végétation et à la vie animale. Les végétaux dont les débris se montrent dans nos grès secondaires et disparaissent dans les marnes; ces végétaux existent à l'état fossile parmi nos couches gypseuses et calcaires, et leur présence dans ces bancs atteste que des arbres et des plantes s'établirent autour de

ces anciens lacs. Ce n'est bien qu'à cette époque que les animaux paraissent s'être répandus dans notre contrée. Leurs débris fossiles que l'on a recueillis dans les gypses et les calcaires, surtout dans les calcaires, enrichissent nos collections paléontologiques; la plupart des ossements appartiennent à des races lacustres et terrestres. Il y a, en effet, des carnassiers, des rongeurs, des ruminants, des reptiles, des poissons, des mollusques d'eau douce et des insectes.

Combien de temps ont vécu ces diverses races? A en juger par les couches épaisses de calcaires qui existent aux environs du Puy, et qui renferment leurs dépouilles, il est vraisemblable que ce fut pendant une période de temps assez considérable. Les volcans, faisant effort pour éclater à travers l'écorce du globe, ont contribué sans doute à la destruction des espèces par des soulèvements multipliés sur divers points de notre sol et par de très-nombreuses éruptions qui ont accumulé des déjections laviques ou boueuses sur toute la surface du pays. Le temps ayant amené des changements dans la température, les causes que nous venons d'énumérer en ont amené aussi de très notables dans la nature du sol, et par suite de nos diverses modifications, les races anciennes ont dû s'éteindre et disparaître de nos climats.

A la suite des bouleversements occasionnés par les plus anciens volcans, les eaux de nos différents bassins dûrent s'ouvrir de nouvelles issues, et leurs cou-

rants formèrent les vallées de la Loire et de ses affluents, que vint habiter une nouvelle génération d'animaux.

Aux races palustres connues sous les noms de paléothérium, d'anthracothérium, etc., aux crocodiles et aux tortues, succédèrent d'autres espèces animales, et notamment des mammifères, tels que les mastodontes, éléphants, hippopotames, tapirs, chevaux, bœufs, antilopes, et des animaux carnassiers dont on a trouvé les débris fossiles dans les alluvions volcaniques et argilo-marneuses. Ces nouvelles races disparaîtront également, et sans doute par des causes semblables à celles qui avaient détruit les premiers habitants de nos contrées. Les volcans modernes éclatent à leur tour et s'emparent successivement de tous les points du sol. Leurs laves descendent des cratères embrasés, interceptent le cours des rivières, et en font refluer les eaux. Ces convulsions volcaniques fréquemment répétées, les désastres qu'elles occasionnent, chassent ou détruisent quelques uns de ces grands quadrupèdes, dont les émigrations ne pouvaient être que très-difficiles.

C'est vers la fin de la période de volcanisation, que l'homme aurait pénétré dans nos montagnes, alors habitées par les animaux dont nous venons de parler. C'est ce qui paraît établi par un très-beau morceau de cendres et de brèches renfermant des os humains, et qui fait partie des collections paléontologiques du Musée du Puy.

Les conséquences auxquelles peut conduire la découverte de ces fossiles, trouvés en 1844 sur la montagne de Denise, donnent à cette pièce paléontologique une importance qui explique l'empressement qu'ont mis nos collègues MM. Bertrand de Doue, président, et Aymard, secrétaire de notre Société académique, à en donner connaissance aux associations scientifiques qui s'occupent de paléontologie. Il n'est pas inutile de dire comment fut accueillie cette intéressante observation et les déductions que la science en a tirées.

Immédiatement après la découverte, notre Société en fut informée par une communication de M. Aymard et d'une autre personne étrangère à la compagnie, à la séance du 8 novembre 1844. Le 23 du même mois, notre collègue publia dans un journal* un aperçu des observations qu'il avait soumises à la Société. Ce travail renfermait la description de l'échantillon qui venait d'être acquis pour le Musée, l'énoncé des divers ossements et leur position parmi les brèches et les cendres argiloïdes et ocracées qui composaient ce beau morceau. Comparant ensuite cette gangue volcanique avec les couches même dont elle avait été extraite, l'auteur constatait leur complète identité, et il ajoutait que des terrains analogues existent sur plusieurs points de la montagne de Denise,

* *L'Annonciateur de la Haute-Loire.*

surtout vers le vallon de Polignac, où certaines couches contiennent des ossements de mastodontes, de rhinocéros et autres mammifères ; observation importante puisqu'elle tendrait à faire supposer le synchronisme de l'homme avec quelques unes de ces antiques races.

M. Bertrand de Doue s'était empressé de faire part de la découverte du fossile de Denise à son collègue M. le président de l'Académie de Clermont, qui en entretint cette société à la séance du 5 décembre*. M. l'abbé Croizet, membre très-distingué de la même académie, trompé sans doute par des renseignements erronés, contesta l'authenticité des fossiles, ajoutant que le bloc déposé au Musée du Puy avait été fabriqué par un ouvrier habile**; mais un autre membre de la même société, M. Lecoq, vivement intéressé par l'importance de la question, vint au Puy, et dans la séance du 6 août 1846 il déclara que les ossements humains examinés par lui avec le plus grand soin, en présence de M. Robert, étaient réellement enchâssés dans la brèche de Denise et qu'ils en étaient contemporains; en un mot, que ce morceau ne pouvait être artificiel. Il regrettait qu'on eût interprété si légèrement une communication provenant d'un homme aussi consciencieux et aussi respectable que M. Bertrand de Doue.

---

* *Annales d'Auvergne*, t. XVII, p. 556.

** *Annales d'Auvergne*, t. XIX, p. 565.

M. l'abbé Croizet annonça alors loyalement qu'après un plus mûr examen, il se rangeait à l'avis de M. Lecoq, quant à l'authenticité de la pièce; mais qu'il ne croyait pas devoir en conclure, comme le faisait son collègue, la simultanéité de la présence de l'homme et des mammifères les plus récents dont les races sont cependant éteintes.

M. Aymard, de son côté, avait écrit à la Société géologique de France, qui eut connaissance du rapport de notre collègue à la séance du 2 décembre. Cette communication a donné lieu, au sein de cette assemblée, à diverses opinions contradictoires de MM. Bravard et Pomel, qui ont contesté également l'authenticité de la découverte*. Mais ces savants n'ayant vu ni le bloc déposé au Musée du Puy ni le gisement des fossiles, n'ont pu en raisonner que par conjecture. Les indications fournies par notre collègue ont eu pour résultat d'appeler au Puy successivement plusieurs géologues distingués, et notamment deux des savants administrateurs du Jardin-des-Plantes**, qui n'ont pas hésité à reconnaître l'authenticité du bloc et des fossiles qu'il contient. Elles

---

* *Bulletin des séances de la Société géologique de France*, séances du 2 décembre 1844, 9 janvier 1845, 11 janvier 1847, 1er mars 1847, etc.

** M. Geoffroy-Saint-Hilaire, professeur administrateur, membre de l'Institut, et M. Lauvillard, conservateur des galeries d'anatomie comparée.

ont eu aussi pour conséquence d'ouvrir un champ nouveau aux investigations géologiques. Aussi dans les divers mémoires que M. Aymard a adressés, à ce sujet, à la Société géologique, il a rattaché à la question de l'origine de la race humaine celles de l'âge de nos derniers volcans et du climat de notre pays à la même époque. La structure du volcan de Denise, la nature des déjections qui descendent jusqu'au fond de notre vallon, lui ont fourni des données qui caractérisent une époque récente de volcanisation, et par une collection déjà nombreuse d'empreintes végétales, il a démontré que la flore et par conséquent la température de notre pays étaient semblables à celles d'aujourd'hui; toutes circonstances qui semblent prouver qu'il ne s'est pas écoulé un temps géologique très-considérable depuis l'époque qui fut témoin des dernières convulsions de nos volcans, de l'existence des grandes races mammifères et de l'apparition de l'homme sur notre sol.

Depuis ces communications, des fouilles ont été faites sur le gisement des fossiles. Le terrain ayant été exploré précédemment, il n'a pas été possible de recueillir de nouvelles pièces importantes. Cependant, une de ces recherches a produit la découverte d'un métatarsien humain. Cet os, qui est dans sa gange, fait partie de la collection de M. Aymard.

Nous avons exploré nous-même avec le plus grand soin le même lieu, et nous avons constaté que les

couches offrent une parfaite conformité avec celles qui renferment le fossile déposé au Musée.

Cette intéressante pièce de paléontologie est un morceau de brèche de 40 centimètres, sur 35 et 20 centimètres. Elle est composée de fragments volcaniques et granitiques et de cendres argileuses et sableuses dont les couches ou feuillets forment des zônes alternativement grises et d'un jaune ocracé. La plupart des os qu'elle contient sont brisés et couchés en divers sens, les uns horizontalement, les autres dans une position oblique. Ils sont assez bien conservés et ont une couleur jaunâtre et un aspect igné assez semblable à celui des fossiles de mammifères trouvés par M. Bertrand de Doue dans les tufs volcaniques de St-Privat-d'Allier. Nous avons reconnu, à l'inspection de deux fragments de mâchoires, que ces débris osseux appartiennent à deux individus de taille ordinaire, mais d'un âge différent. Les os sont : 1° deux portions notables du crâne; 2° deux fragments de mâchoire supérieure, l'une avec trois molaires, une canine et deux alvéoles, l'autre avec une canine usée et plusieurs alvéoles d'incisives ; 3° deux autres fragments d'os du crâne ; 4° une vertèbre lombaire ; 5° une moitié supérieure du radius ; 6° le deuxième et troisième os du métatarse, le premier, long de sept centimètres, et le second, de cinq centimètres.

Cet échantillon, dont l'authenticité ne peut plus être révoquée en doute, a été extrait d'un banc de brèches et de cendres qui fut mis au jour par suite

d'une tranchée pratiquée dans la vigne de M. Adsclenard, sur le versant S.-O de la montagne de Denise. Les brèches forment une série de couches parfaitement horizontales et régulières, et d'une puissance de plusieurs mètres. On les voit se superposer les unes aux autres suivant la pente de la montagne, et rien n'annonce qu'elles aient été dérangées depuis l'époque de leur formation. Il est certain aussi que des couches semblables existent autour du même foyer volcanique. J'ai reconnu surtout qu'il y en a sur le penchant du cratère, vers le vallon de Polignac, et l'on ne saurait nier qu'elles descendent au fond du bassin. La présence des ossements de mammifères dans ces derniers terrains est un fait d'une certaine valeur et qui permet de croire à l'existence simultanée de l'homme et de certaines races animales anciennes, à une des époques de volcanisation. Les os recueillis à Saint-Privat, qui paraissent avoir subi l'action d'une chaleur très-intense offrent, comme nous l'avons dit, par leur faciès, leur couleur, leur porosité, des analogies très-marquées avec les fossiles de Denise, et nous fournissent une autre preuve à l'appui de la même hypothèse.

Reste à déterminer l'âge du volcan de Denise. La montagne qui porte ce nom est un volcan à scories qui, s'élevant à peu de distance de la ville du Puy, semble fermer de ce côté notre vallon. C'est du sommet de ce vaste cône, dont la hauteur absolue est de 881 mètres, et qui occupe à peu près le centre

de la région volcanique du Velay, qu'ont été relevés les profils et coupes géologiques dessinés dans l'ouvrage de M. Bertrand de Doue.

Le volcan de Denise a éclaté au milieu d'un puissant massif de brèches anciennes, et il s'est fait jour également à travers les coulées laviques et boueuses de la montagne volcanique de Sainte-Anne; des restes de ces dernières émissions existent dans le voisinage de Denise, et c'est au même foyer d'éruptions que se rattachent les dikes de Flageac et de Polignac, par des filons que l'on peut suivre jusque sur les hauteurs de Sainte-Anne*. Il en est probablement de même de la coulée basaltique qui a recouvert la plaine dite de *Rome* et de plusieurs autres coulées boueuses ou laviques. Ces diverses circonstances permettent d'assigner au volcan de Sainte-Anne une date plus reculée que celle de Denise, induction qui se trouve confirmée par une autre particularité non moins remarquable : les produits ignés de Sainte-Anne ne se rencontrent que sur nos plateaux supérieurs, où ils alternent parfois avec des lits de cailloux roulés ; jamais ils ne descendent le long des pentes de nos collines, et de là nous devons con-

* On sait que dans les dikes la matière pâteuse qui les a formés, a imprimé à la roche une position verticale, tandis que dans les coulées ordinaires, la matière a pris la forme des couches horizontales en général superposées les unes aux autres.

clure qu'ils sont antérieurs au creusement de nos vallons.

Il n'en est pas de même du volcan de Denise, qui a dû brûler à une époque relativement plus récente. Nous avons vu que les brèches à ossements humains occupent une certaine étendue; ajoutons qu'elles descendent presque au fond du vallon de la Borne, en suivant les contours et la déclivité des pentes; nous avons parlé aussi des coulées de même nature qui se sont déversées dans le bassin de Polignac; on peut suivre celles-ci jusqu'à une assez grande distance, près du village de Cheyrac. Des coulées de laves non moins remarquables par leur puissance et leur étendue sont descendues également dans les vallons du Puy et de la Bernarde. Les colonnades basaltiques, connues en partie sous le nom d'*orgues de la Croix-de-Paille,* occupent toute la profondeur du vallon, et elles se montrent jusqu'au niveau de la rivière de Borne; une autre coulée lavique s'est dirigée vers l'est, et on la suit depuis le village de la Malouteyre jusqu'à une petite distance de la ville, vers la vigne de M. Viallard.

Il est donc évident que le volcan de Denise et les brèches à ossements humains qui en dépendent, appartiennent à la série de nos volcans modernes; leur âge géologique et relatif peut être ainsi déterminé, l'état actuel de la science ne permettant pas de formuler des dates réelles. Il eût été important sans nul doute de constater par des observations concluantes

à quelle époque de la période volcanique correspond l'ensemble des phénomènes qu'on est convenu d'appeler diluviens, et de déduire de ces recherches un âge antérieur ou postérieur à ces phénomènes. Mais jusqu'à ce jour la science n'a signalé dans les régions montagneuses du Velay aucune trace de terrains diluviens, et nous devons nous abstenir d'émettre, à ce sujet, des conjectures qui ne seraient appuyées d'aucune preuve directe*.

Ce serait ici le lieu d'examiner tous les faits qu'on a cités avant la découverte dont nous venons de parler, pour établir l'existence de l'homme à diverses époques géologiques ; mais le plus grand nombre de ces observations n'ayant pas été admises généralement, c'est uniquement pour faire connaître l'historique de la question que nous mentionnons, d'après les auteurs, les citations suivantes :

---

* « Dans une lettre adressée à M. Lecoq, professeur de géologie à Clermont, M. le chanoine Rendu, qui a fait une étude toute particulière de la géologie de l'Auvergne, émet l'opinion que les volcans éteints de cette contrée ont dû avoir leur période d'activité postérieurement au dépôt des derniers terrains de transport, appelé dépôt diluvien..... M. Lecoq, dans sa réponse, paraît partager la même opinion relativement à une partie des produits volcaniques de l'Auvergne, et il ne regarde comme antérieure à l'époque diluvienne que l'émission des basaltes et des trachytes, tandis que les laves modernes auraient coulé depuis. »

Bibliothèque Universelle, janvier 1837, et *Annales d'Auvergne,* t. X, page 385.

1° On a remarqué des empreintes de pas d'homme dans des couches solides sur une roche calcaire secondaire très-dure qui borde le Mississipi en avant de la ville de Saint-Louis. On a expliqué ce fait en disant que la roche, par l'effet d'un soulèvement, était sortie de la mer à l'état de mollesse et avait reçu l'empreinte des pas des habitants du pays qui se sauvaient ;

2° A la Guadeloupe, des ossements humains ont été trouvés dans une roche solide, formée de madrépores rejetés par la mer et unis par un ciment calcaire ;

3° MM. Tournal et Marcel de Serres ont trouvé dans les cavernes de Bize [Aude] des débris humains mêlés à des concrétions calcaires ou stalactites et dans le limon supérieur ou limon rouge. Ces ossements étaient accompagnés de poteries grossières, de coquillages actuels, et d'os de mammifères perdus ou existant encore aujourd'hui ;

4° M. d'Hombre-Firmas a signalé une caverne des environs de Durfort, près d'Alais, connue dans le pays sous le nom de grotte de la Baume ou grotte des Morts, dans laquelle on trouve des squelettes humains incrustés de stalactites ;

5° Il y a longtemps que M. Schlothem a découvert dans les tufs osseux de Hœstris, des ossements humains mêlés à des os d'éléphant, de rhinocéros, megatherium et de cerf, avec des débris de plantes indigènes et des coquilles terrestres de la contrée ;

6° Le fameux dépôt de Camtadt renferme des ossements de mammifères perdus réunis à des débris humains ;

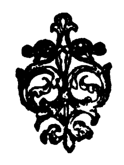
7° Dans les cavernes de Lunel-Vieil, près de Montpellier, on a rencontré des os d'animaux antédiluviens, et dans celles de Pondres et de Souvignargues, des ossements humains avec des débris de poterie grossière, et des os de rhinocéros, d'ours, d'hyène, et autres mammifères. Tous les os de ces animaux soumis à la calcination et à diverses expériences chimiques ont produit de la matière organique azotée et des vapeurs d'acide hydrocianique à peu près dans les mêmes proportions.

Des ossements humains que j'avais trouvés à Alais, dans un terrain calcaire que les géologues du midi regardaient comme ancien, ont été considérés, au congrès scientifique de Nîmes, comme appartenant à un calcaire moderne ou travertin.

La découverte du fossile humain de Denise vient ajouter une nouvelle pierre à la base de l'édifice géologique qui s'élève lentement, mais auquel travaillent tant de savants français et étrangers. En attendant le perfectionnement d'une science qui embrasse non seulement l'histoire physique de notre globe, mais encore toutes les questions relatives au développement de la vie organique à la surface de la terre, il doit résulter pour nous de la découverte dont nous venons de parler, cette probabilité : que nos contrées ont été habitées par l'homme au temps de l'embrase-

ment de nos volcans les plus modernes, époque dont la date historique ne saurait être déterminée, et pendant laquelle paraissent avoir vécu les grands mammifères dont les débris se trouvent également parmi nos roches volcaniques.

Mais à quelle circonstance attribuer la rareté des fossiles humains? Doit-on penser que l'homme, ayant de tout temps vécu en société, a dû se soustraire par son intelligence à la voracité des animaux carnassiers, qui auraient pu disperser ses débris dans des couches sédimentaires avec ceux des animaux dont ils faisaient leur proie; que les corps humains ont pu être brûlés ou enfouis dans des terrains meubles qui ne les ont pas conservés? Quoi qu'il en soit de la valeur de ces motifs, la rareté des ossements humains fossiles n'en reste pas moins un fait qui vient accroître l'importance de la découverte du fossile de Denise.



Essai monographique

SUR UN NOUVEAU GENRE

DE MAMMIFÈRE FOSSILE

TROUVÉ DANS LA HAUTE-LOIRE, ET NOMMÉ

ENTÉLODON;

Par M. AYMARD.

>-•-<

I.

Nous proposons d'appeler *entelodon* un type générique nouveau, de l'ordre des pachydermes, établi sur plusieurs pièces osseuses que nous avons recueillies dans les calcaires miocènes de la colline de Ronzon près du Puy. Ce nom, qui est composé des mots grecs εντελοι οδοντες [par contraction, εντελοδον], en donnant l'idée d'une *dentition complète*, nous a paru formuler assez bien le trait d'organisation le plus important de ce pachyderme *.

---

* Notre fossile est en effet le premier pachyderme connu dans la section des *paridigités* qui soit aussi parfaitement conformé sous le rapport du système dentaire. Au surplus, les paléontologistes savent

L'espèce que nous allons décrire, empruntera la dénomination de *magnus* à la *grandeur* de l'animal. A cet égard, les seuls mammifères à peu près contemporains qu'on puisse lui comparer dans la faune fossile de la Haute-Loire, sont, pour les calcaires, un rhinocéros à incisives*, et, pour les gypses, les plus forts palæothériums **.

La plupart des pièces que nous possédons, ont été rencontrées simultanément; ce qui ne laisse aucun

---

combien il est difficile d'imprimer, en quelque sorte, aux dénominations des genres nouveaux le sceau d'un caractère qui leur soit exclusivement propre. Souvent la réunion des espèces en groupes génériques est fondée sur un ensemble de traits distinctifs qu'on retrouve séparément, non seulement dans des genres et des familles divers de même ordre, mais encore dans des ordres différents. L'entélodon pouvant offrir pour chacune de ses formes des analogies avec d'autres animaux, notre choix devait se fixer sur un caractère général, celui qui embrassait l'appareil tout entier des dents.

* M. Bravard a décrit sous les noms de *rhin. brivatensis* une mandibule presque entière de rhinocéros à incisives, trouvée par lui dans les sables subordonnés aux calcaires de Bournoncle-Saint-Pierre, près de Brioude.

** Les assises gypseuses des environs du Puy nous ont fourni trois ou quatre espèces de palæothérium. Il y en a deux de grande taille, l'une avec des proportions analogues à celles du *p. magnum* Cuv., et l'autre à peu près de même grandeur, mais avec des membres beaucoup plus grèles. Nous donnons à cette dernière les noms de *pal. gracile*. Une troisième, plus petite, a été appelée par Cuvier *pal. velaunum*. Enfin, nous avons quelques dents intermédiaires pour la grandeur entre celles du *gracile* et celles du *velaunum*.

doute sur leur attribution à une espèce unique. Deux mandibules, un maxillaire et deux incisives figurés en partie sur la planche qui accompagne ce mémoire, nous donneront la formule et la structure des dents. Nous avons aussi un fémur, duquel nous déduirons par conjecture la conformation du pied.

Afin de limiter le cercle des comparaisons, disons de suite que l'appareil dentaire rappelle les éléments constitutifs des dents chez les pachydermes ordinaires, et que le pied, dans sa structure présumée, indique les animaux de la même famille qui sont caractérisés par des doigts en nombre pair. Sous ce double rapport, notre fossile se rapproche surtout de l'*anthracotherium* Cuvier. Nous verrons également qu'il présente des affinités avec le *palæocherus* Pomel et le *chæropotamus* Cuvier. Dans la nature vivante, ce serait avec le sanglier, le pécari et l'hippopotame que l'entélodon offrirait le plus d'analogie.

Essayons d'établir la formule numérique des dents.

Sur une mandibule droite du jeune âge [*figure* 1] on voit trois incisives de chaque côté représentées par elles-mêmes ou par leur alvéole. Ces dents révèlent, suivant l'usage, le nombre de leurs analogues de remplacement. La *fig.* 2 est une mandibule gauche d'adulte, qui montre une assez grosse canine et, après celle-ci, une molaire séparée de six autres par une barre dont on ne peut apprécier la longueur exacte, à cause de la cassure de l'os en ce point.

Cette organisation dentaire de la mâchoire inférieure correspondait-elle à une combinaison sériale semblable des dents supérieures ? Il est permis de le supposer. Nous avons, en effet, trois incisives d'adulte de grandeur différente, qui furent trouvées avec des fragments de maxillaires. Si elles n'appartenaient pas réellement à une mâchoire d'en-haut, la détrition qui a émoussé leur pointe, indiquerait suffisamment l'existence d'incisives opposées les unes aux autres subverticalement et en nombre similaire. Une de ces dents est dessinée *fig.* 3. Quant à la canine, nous ne l'avons pas encore rencontrée ; mais on a également la preuve de son existence dans une empreinte ou facette longitudinale qui se voit à l'angle postéro-externe de la canine d'en-bas, et qui évidemment a été produite par le frottement d'une forte dent supérieure. Enfin la *fig.* 4 représente la série complète des sept molaires, la première étant détachée des suivantes par une petite barre, et toutes les dents occupant ensemble un espace de 0^{m}, 252.

Nous avons donc en tout vingt-deux dents ou, si l'on veut, quarante-quatre, en comptant celles des deux côtés de chaque mâchoire. Cette formule, summum de perfection numérique chez les pachydermes, n'existe aujourd'hui parmi les genres à pieds paridigités que dans le cochon, toutefois avec des barres et des dispositions en quelque sorte dégradées vers la partie incisive.

Ici se manifeste une lacune que les créations an-

ciennes sont appelées à combler, comme on le voit déjà par l'anthracothérium [magnum], chez lequel la dentition serait parfaite, d'après le nombre et la contiguïté des canines et des incisives, si ces dernières n'avaient encore en commun avec celles du cochon une position très déclive. A cet égard, c'est à côté, mais en avant de l'anthracothérium, que l'entélodon vient prendre une place que lui assigne une combinaison tout-à-fait normale de ses dents antérieures, subverticales, croissant en grandeur de la première à la troisième, contiguës entre elles et la troisième à la canine.

Analysons maintenant les formes caractéristiques de toutes les dents.

Les incisives inférieures ont, dans le jeune âge, une couronne triangulaire, déprimée, et avec deux arêtes latérales légèrement dentelées, qui font un peu retour au côté interne du collet [*fig.* 1]. Voilà une structure dentaire qui détache nettement l'un de l'autre l'anthracothérium et l'entélodon : le premier, par ses incisives élargies en palette, semble accuser une certaine affinité avec les ruminants ; et le second, par la structure générale des mêmes dents, dénote au contraire une tendance aux formes carnassières, particularité si remarquable, au moins dans le jeune âge, qu'elle n'exclut même pas la comparaison avec le type le plus éminemment carnivore. En effet, mises en regard des dents homologues d'un grand

felis trouvé dans nos terrains pliocènes, les incisives d'entélodon ont offert certaines similitudes que rendaient plus frappantes les dentelures de la couronne communes aux deux genres. Les incisives supérieures de seconde dentition ressemblent à celles de la première par leur pointe subtriangulaire, leurs bords dentelés et leur position subverticale ; seulement leur grosseur est proportionnellement plus forte, et elles ont un collet au côté interne.

La canine [*fig.* 2] est portée sur une racine longue et comprimée. Elle a une couronne subovale, assez forte, haute environ comme chez l'anthracothérium magnum, mais un peu moins recourbée dans sa partie exserte, et s'écartant moins de l'axe de la mâchoire. On y voit de plus deux arêtes, l'une antéro-interne, l'autre, postéro-externe, assez saillantes, imparfaitement dentelées et s'élevant à mi-couronne, un peu comme à la canine des ours, qui offre d'ailleurs avec celle-ci quelque ressemblance.

La canine d'en-haut nous est connue conjecturalement par les traces d'usure que nous avons déjà remarquées à sa correspondante inférieure. La facette produite par la détrition descend aux deux tiers de la couronne, en se dirigeant en dehors. Elle indique une dent assez forte, probablement un peu moins longue que l'inférieure, et dont la pointe ne déviait pas beaucoup de la ligne verticale. Le cochon, qui a une canine supérieure couchée en dehors, produit par l'usure une facette dirigée en dedans.

Nous voyons encore que, dans leur position réciproque, la canine d'en-haut était opposée par sa face antérieure à la face postérieure de la canine d'en-bas. Ce caractère, qui est commun au sanglier et au pécari, existe aussi généralement dans l'ordre des carnassiers.

Les trois premières molaires de l'une et l'autre mâchoires sont graduellement plus grosses et plus élevées de la première à la troisième, qui est très suréminente au-dessus de la série, surtout à la mâchoire d'en-haut; particularité intéressante pour laquelle nous ne trouvons de complètes analogies que dans des genres fort éloignés, chez certains insectivores monodelphes et surtout didelphes.

Du reste, les relations que les dents antérieures nous ont signalées avec les carnassiers, semblent se maintenir aux fausses-molaires, d'après leur forme relativement plus étroite, plus simplement organisée que pour la plupart des pachydermes. En-haut leur couronne est un cône triangulaire, un peu mousse, avec une arète vive, saillante, dentelée au bord longitudinal antéro-interne et au postéro-externe, et avec un simple collet cernant le pourtour de la dent, une partie du côté externe exceptée. La troisième est remarquablement déprimée pour la place qu'elle occupe. Elle montre aussi quelques petites tubérosités irrégulières vers l'aisselle de son collet postérieur.

Aucune de ces fausses-molaires supérieures ne présente ces lobes en talon du bord interne si net-

tement accusés, surtout à la troisième des anthracothériums, du palæochérus, et quoique un peu moins à celle du chæropotamus; aucune ne nous offre ce tubercule accessoire du côté postérieur, qui, chez ce dernier animal, n'est qu'un léger pli vers la base de la première molaire, mais qui, graduellement plus élevé à la deuxième et à la troisième, arrive au sommet de la pointe externe de la quatrième, qu'il semble légèrement bi-mamelonner; d'où résulte une sorte d'échancrure que Cuvier a fait remarquer en donnant la caractéristique du genre. La même remarque est encore plus applicable à la quatrième du palæochérus et du cochon, chez lesquels la pointe principale externe est divisée en deux mamelons.

On n'observe rien de pareil à la dent homologue de l'entélodon. A la vérité, elle est divisée transversalement en deux cônes, comme dans les deux genres que nous venons de citer; mais le cône externe est simple, assez mousse, bordé latéralement par quelques plis de l'émail, et l'interne prend un tel développement en hauteur et grosseur, qu'au lieu d'être un lobe rudimentaire et presque accessoire, on dirait le cône principal. A son côté interne, il est également dépourvu du collet, qui épaissit la base de la couronne chez les animaux dont on a parlé. La dent a d'ailleurs deux collets fort épais, l'un en avant, l'autre en arrière.

Les trois premières molaires inférieures sont en cône déprimé, triangulaire, avec une arête peu saillante

et dentelée à l'angle antérieur et au postérieur, et avec un collet peu apparent à la base. La première a sa pointe un peu fléchie du côté interne. Elles sont toutes les trois plus longues que larges, et elles croissent en grandeur de la première à la troisième.

La quatrième est également conique, bordée d'arêtes fortement striées, plus longue que large, avec une hauteur intermédiaire entre les deux dents qui l'avoisinent. Sa base, un peu élargie vers son angle postéro-externe, est entourée d'un simple collet, et sa couronne est beaucoup moins compliquée d'aspérités angulaires que dans son analogue de l'anthracothérium.

Comme l'entélodon se sépare du cochon par la plupart des détails qui précèdent, il est intéressant de signaler un rapport commun à ces deux genres, et en même temps exclusif du chæropotamus. Cette corrélation existe dans les premières molaires, d'autant moins longues de la troisième à la première, et portées sur des racines d'autant plus verticales et plus serrées, que la dent se trouve plus rapprochée de la canine, caractère si prononcé à la première molaire supérieure de l'entélodon et à sa correspondante inférieure, que, pour celle d'en-haut, les deux racines sont droites et presque contiguës, et que, pour l'autre, elles se confondent en un seul pédicule. C'est là certainement un trait d'organisation très opposé à celui que Cuvier assigne au chæropotamus, lorsqu'il

fait remarquer les *grosses racines écartées* qui distinguent les premières molaires de cet animal *.

Les trois arrières-molaires sont ordonnées suivant un plan commun qui porte l'empreinte d'affinités avec des pachydermes très divers. Les mâchelières d'en-haut ont toutes, en avant, une largeur égale à leur longueur, et elles offrent, en arrière, un rétrécissement et une obliquité de contours qui donne à la dent une figure trapézoïde. La pénultième se trouve la plus forte, et la dernière est à peu près de même grosseur que l'antépénultième.

Comme dans les genres avec lesquels l'entélodon paraît avoir des relations plus intimes, la couronne de ces dents se compose de deux collines séparées par un vallon transverse, et chaque colline est formée de pointes conoïdes. Mais les pointes sont peu saillantes, très mousses, subarrondies et au nombre de six, trois pour chaque rangée; et le bandeau de la couronne, très épais en avant et en arrière, produit en s'épanouissant une sorte de collet ou rebord en gradin.

Le palæochérus, le pécari et le cochon ont, le

* Nous voulons parler seulement des supérieures; on remarquera en effet, que nos comparaisons avec ce genre fossile ne portent que sur la mâchoire d'en-haut, en raison des doutes qui paraissent exister au sujet de l'attribution au chæropotamus des deux mandibules publiées, l'une, par Cuvier et, l'autre, par M. Owen.

premier, quatre cônes aux mêmes dents; le second, quatre également, excepté à la dernière, qui a, de plus, un tubercule postérieur impair. Le cochon aurait aussi ce même nombre de lobes, mais compliqué d'une foule d'aspérités intermédiaires. L'anthracothérium et le chæropotamus, avec la même disposition binaire des collines, présentent des particularités différentielles dans la forme un peu plus anguleuse des pointes et dans leur nombre, qui est de cinq pour le premier genre; pour le second, de quatre principaux, d'un cinquième très petit entre les deux antérieurs, et d'une proéminence plus petite encore, interceptant le milieu du vallon. Enfin il n'est peut-être aucun de ces genres où le collet se dessine plus nettement que chez notre fossile.

Aux trois dernières inférieures, la couronne porte deux paires de pointes mousses. La pénultième et l'antépénultième ont, de plus, un cinquième cône très petit, qui naît en arrière du cône postéro-interne. Un collet, en général peu apparent, cerne la base de ces dents, toutes plus longues que larges. L'antépénultième a une forme à peu près rectangulaire; la pénultième est plus grosse que celle-ci et un peu rétrécie en arrière; la dernière, avec une longueur exactement pareille, est encore plus étroite à sa partie postérieure.

Un des traits les plus distinctifs se manifeste dans la structure de cette dent, dépourvue du talon ou

lobe postérieur qui se voit aux ongulés voisins des *sus*, par exemple chez le pécari, l'hippopotame, l'anthracothérium et le palæochérus, et sans doute aussi chez le chæropotamus, dont les deux dernières dents supérieures, à peu près d'égale largeur entre elles, peuvent faire supposer en-bas une dernière mâchelière à talon. Nous trouvons en ce point une curieuse analogie entre notre fossile et certains imparidigités, tels que le tapir, le daman, etc., lesquels, par un autre rapprochement auraient aussi leurs mâchelières d'en-haut plus ou moins trapézoïdes. Mais, hâtons-nous de le dire, une telle disposition dentaire ne préjuge pas nécessairement la conformation du pied, puisque l'on connaît deux genres imparidigités : les palæothériums, qui ont un troisième lobe à la dernière molaire inférieure, et les rhinocéros, qui en sont dépourvus.

Le système dentaire du premier âge nous est connu en partie pour la mandibule. Nous avons attribué en effet à l'entélodon la pièce intéressante représentée par la *fig.* 1 de notre planche. Pour ne laisser aucun doute à ce sujet, ajoutons que des dents semblables à celles de cette mandibule ont été rencontrées fréquemment avec des germes de mâchelières postérieures de seconde dentition, reconnaissables à la double rangée de leurs lobes coniques. La mâchoire inférieure offre, comme nous l'avons déjà dit, de chaque côté trois incisives. La canine touche à la troisième de ces dents; sa couronne, triangulaire et

assez élevée, est plus déprimée, elle a des arêtes plus vives que son analogue de remplacement. Après cette dent, la cassure de l'os laisse voir une empreinte alvéolaire attestant la présence d'une première molaire. Nous trouvons ensuite les alvéoles d'une dent à deux racines, puis une troisième molaire subtriangulaire, déprimée, à arêtes vives et dentelées, et avec un petit talon en arrière. On remarquera que cette dent n'a qu'une seule pointe, à l'exclusion de son analogue de l'anthracothérium vélaunum Cuv. [sous-genre *bothriodon* Aym. *] et autres animaux voisins, qui en montrent trois principales. La quatrième ou dernière molaire s'éloigne moins de celle de l'anthracothérium, en ce qu'elle paraît avoir été formée de trois collines transverses, s'élargissant d'avant en arrière; les deux premières collines ont deux pointes chacune, l'interne plus haute que l'externe; la troisième colline, ayant été brisée, a laissé son empreinte sur la pierre.

Avec le maxillaire que nous avons décrit, on trouva des fragments de vertèbres dorsales montrant de fortes apophyses épineuses, quelques vertèbres caudales et un fémur presque entier. Ce dernier os, qui mesure à son bord externe trente-trois centimètres, ne présente aucun vestige de troisième trochanter; ce qui

---

* Voyez page 246, en note.

tendrait à établir que l'entélodon était un pachyderme paridigité.

Résumons, en les formulant, toutes les données distinctives que nous venons d'énumérer :

ORDRE DES *PACHYDERMES*.

Famille des PACHYDERMES ORDINAIRES.

GENRE ENTELODON.

Espèce *Ent. Magnus*.

Caractères. — Le système dentaire ordonné comme il suit : $\frac{3+1+7}{3+1+7}$ dont $\frac{3+1+3}{3+1+3}$.

Toutes les dents plus ou moins marquées de fortes stries ou dentelures aux arêtes longitudinales; à collet cernant en partie la base de toutes les molaires inférieures, entourant également en partie les trois premières supérieures, très développé au côté antérieur et au côté postérieur de la molaire principale et des trois arrière-molaires d'en-haut.

Les incisives d'en-bas subtriangulaires, peu déclives, subterminales, contiguës entre elles et à la canine, et augmentant, en grandeur, de la première à la troisième; les supérieures en cône subtriangulaire, assez épais avec un collet au bord interne.

Les canines, peu arquées, se déversant peu en dehors; la supérieure moins forte que l'inférieure.

Les trois avant-molaires, en haut et en bas, coniques, déprimées, portées sur deux racines d'autant plus serrées que la dent est plus rapprochée de la canine. La première inférieure à peu près uniradiculée ; la première supérieure se détachant des suivantes par une petite barre ; la troisième étroite [surtout celle d'en-haut] relativement à son analogue des genres voisins, et s'élevant fort au-dessus de la série.

La molaire principale inférieure à couronne conique, simple, élargie en arrière. Celle d'en-haut formant une colline transverse à deux pointes, l'interne assez forte.

Les trois dernières mâchelières divisées en deux collines transverses, chaque colline ayant trois pointes mousses à la mâchoire d'en-haut et deux à celle d'en-bas. Les supérieures de figure trapézoïde, la pénultième plus forte que la dernière. Celles d'en-bas plus longues que larges ; la dernière dépourvue de talon ou troisième colline.

La première dentition de la mâchoire inférieure ainsi composée : trois incisives ayant même disposition qu'à la mandibule d'adulte, et à peu près même structure, sauf une épaisseur moins forte de la couronne ; une canine de même forme que les incisives, mais plus haute et plus pointue ; quatre molaires, la première uniradiculée, la seconde à deux racines, la

16

troisième remarquable par la simplicité de sa couronne unicuspidée, et la dernière à trois paires de cônes mousses.

Le système digital probablement paridigité.

Nous avons recueilli des dents isolées qui sembleraient indiquer une espèce d'entélodon plus petite que la précédente. Une troisième molaire inférieure, très bien conservée, présente, outre le collet et les arêtes dentelées caractéristiques du genre, une hauteur proportionnellement moindre de la couronne, et une plus grande largeur en arrière. Elle a, de plus, en avant et en arrière, des plis d'émail et des rugosités distinctifs. Si des découvertes ultérieures de pièces dentaires plus complètes venaient confirmer la valeur de ces caractères, on pourrait imposer à cette nouvelle espèce l'appellation d'*entelodon Ronzonii*, de la colline où sont enfouies ses dépouilles.

Tous les caractères du genre concourent donc à classer les entélodons dans la famille des pachydermes ordinaires et au premier rang de la section des paridigités ; il semble même qu'en raison de la perfection de leur appareil dentaire et des transitions particulières qu'ils forment aux carnassiers, ces animaux devraient être placés avant les anthracothériums, ceux-ci tendant peut-être davantage à lier les pachydermes aux ruminants par l'intermédiaire des anoplothériums.

II.

Il ne paraît pas qu'on ait signalé jusqu'aujourd'hui, dans les dépôts ossifères connus, des pièces qui puissent être attribuées aux entélodons ; d'un autre côté, celles que nous possédons, proviennent exclusivement du système des calcaires d'eau douce miocènes. Nous n'induirons pas de ce double fait, quant à présent du moins, la spécialité de ce nouveau genre à notre région et à un âge moyen de la période tertiaire; car les investigations incessantes de la science étendent chaque jour les limites géographiques et chronogéologiques dans lesquelles on serait porté à circonscrire certains genres fossiles. Nous dirons seulement qu'au second âge de la période tertiaire, c'est à dire à l'époque qui est représentée, dans la faune fossile de la Haute-Loire, par la série la plus intéressante de genres et d'espèces perdus, l'entélodon existait dans notre contrée en compagnie d'un assez grand nombre d'animaux appartenant à trois des principales divisions zoologiques.

Les quatre classes des *vertébrés,* une des *mollusques* et trois des *articulés,* ont fourni, en effet, à nos recherches, des restes assez bien caractérisés d'environ quarante genres. La classe des mammifères comprend des carnassiers insectivores et carnivores, des rongeurs, des pachydermes, des ruminants et des didelphes. Nous dénommons *erinaceus nanus* un insectivore du genre

hérisson, dont la taille atteignait à peine la moitié de celle de l'espèce actuelle*. Un nouveau genre de la tribu des canides, que nous nous proposons de décrire, recevra le nom de *cynodon* **. Nous ferons connaître également sous l'appellation générique de *micromys* de très petits rongeurs voisins des *mus* ***; et à l'aide

* Cette espèce est établie sur une portion de maxillaire où l'on voit les quatre dernières fausses-molaires et l'empreinte de deux ou trois molaires, et sur un fragment de mandibule montrant deux des avant-molaires et les trois molaires. Les cinq dents de cette mandibule occupent ensemble un espace de 0m, 009.

** Ce genre est caractérisé par la présence à la mandibule de sept molaires, dont deux tuberculeuses, comme dans les canides. Il diffère des *canis* proprement dits par une structure particulière des dents, lesquelles sont plus épaisses à proportion, et par l'absence aux fausses-molaires de lobes accessoires en avant et en arrière de la dent. Le talon interne de la carnassière supérieure est également beaucoup plus fort que dans les chiens. Nous avons des pièces osseuses indiquant deux variétés de grandeur : l'une donne une longueur de 0m, 038 pour l'espace occupé par les sept molaires inférieures. Elle constitue l'espèce type que nous dénommons *cynodon velaunus*. La seconde variété est plus forte ; mais nous n'avons pas assez d'ossements pour dire si elle offre une espèce distincte ou simplement une variation de taille ou de sexe.

*** Le nom de *micromys* est emprunté à la petitesse remarquable de certaines espèces qu'on trouve dans ce genre. Nous avons une mandibule un peu mutilée à sa partie postérieure. Elle porte une incisive longue, assez arquée et pointue, et, après une barre, deux molaires et les traces alvéolaires d'une troisième. La deuxième, qui est parfaitement intacte, est subcarrée et à pointes tuberculeuses. L'espace compris depuis l'incisive jusqu'à la troisième molaire est à peine de 0m, 006. Nous

de presque toutes les pièces du squelette, il sera possible de classer définitivement un autre rongeur qui se rapproche de l'*echimys* Geoffr. S. Hil. *. Les pachydermes signalent des espèces nouvelles ou peu connues de *rhinoceros* **, *palæotherium* ***, *cainothe-*

---

nommons cette espèce ***micromys minutus*** pour la distinguer d'une autre, au double plus grande, dont la mâchoire supérieure offre, depuis le bord incisif jusqu'à la troisième molaire, une longueur de 0m, 014. La deuxiéme molaire, assez bien conservée, laisse voir quatre lobes ou pointes mousses surmontant la couronne. Cette espèce pourra recevoir le nom de ***micr. aniciensis*** [du mot ***Anicium***, ville du Puy].

* C'est le rongeur qui a été dénommé ***perieromys*** par M. Croizet, ***echimys curvistriatus*** ou ***brevicepe*** par MM. de Laiser et de Parieu, ***theridomys*** par M. Jourdan. Voyez les comptes-rendus de l'Institut [t. X, p. 925], qui renferment un rapport de M. de Blainville à ce sujet.

** Ce genre nous est signalé par des molaires supérieures et inférieures qui semblent annoncer deux espèces de taille différente. Nous ne saurions dire, d'après les pièces incomplètes de notre collection, si ces rhinocéros avaient des incisives comme le ***rhin. brivatensis*** Brav.

*** Les débris de palæothérium sont assez abondants dans nos calcaires; mais ils présentent presque toujours un état de mutilation qui rend leur classement spécifique très difficile. Les pièces recueillies dénotent deux sections ou tribus qui se distinguent par la structure plus ou moins rhinocérotique des fausses-molaires. La première section rappelle le type de dentition propre aux ***pal. velaunum*** Cuv. Il y a des dents dont la grandeur approche des dents de cette espèce, et d'autres de celles du ***curtum*** Cuv., sans qu'on puisse préciser s'il existe entre ces fossiles identité spécifique. La seconde tribu nous offre des espèces plus nettement caractérisées: nous avons une mandibule avec les cinq der-

rium Bravard, *anthracotherium*, ce dernier genre représenté par le sous-genre *bothriodon* *. Nous rapportons aux ruminants un ongulé du genre *amphitra-*

nières dents qui accusent les proportions et les formes du *p. minus* Cuv.; une autre, presque entière, dont la série totale des molaires est de 0^m, 08, aurait eu la grandeur du *curtum;* mais elle en différait par ses avant-molaires, moins rhinocérotiques; elle différait également du *minus* par une plus forte taille et une plus grande longueur proportionnelle de la partie antérieure de la mandibule. Nous l'appelons *palæotherium ovinum.*

Il faut séparer des espèces qui précèdent, et peut-être même du genre palæothérium, un métatarsien long de 0^m, 085 sur une largeur de 0^m, 009 au milieu. Cet os, dans sa structure générale et dans la forme de l'articulation supérieure ou tarsienne, offre une certaine ressemblance avec les solipèdes; il offre aussi des analogies avec le *palæotherium equinum* Lartet, surtout par l'articulation inférieure, dont l'apophyse ou arête médiane ne contourne pas toute la poulie, comme dans le cheval, mais en occupe seulement la partie postérieure. Toutefois la grandeur de l'*equinum* fait à peu près le double de notre fossile. Nous n'avons pu constater si le même os présente des affinités avec le genre *hippotherium* Kaup, solipède voisin du cheval. Dans tous les cas, la taille de la plus petite espèce de ce genre [*hipp. nanum*], un peu moindre que celle d'un âne, dépassait encore celle de l'animal auquel notre fossile a appartenu, le métatarsien de celui-ci indiquant à peu près la grandeur d'un cochon ordinaire. Il nous suffira donc maintenant de signaler une nouvelle espèce d'ongulés, qui pourra, d'après sa stature légère et élégante, recevoir le nom d'*agile*, quel que soit le genre dans lequel l'appareil dentaire permettra un jour de le classer.

* Appellation tirée des mots grecs βοθριον et οδοντες. C'est à ce sous-genre que se rapportent les ossements d'anthracothérium signalés avec d'autres fossiles des calcaires par M. Bertrand de Doue,

gulus Croizet *, dépourvu d'appendices aux frontaux, et un autre genre portant des bois. Les didelphes les mieux caractérisés comme tels paraissent offrir diverses

---

dans son important ouvrage géognostique sur les environs du Puy. Postérieurement à cette publication, Cuvier décrivit sous les noms d'*ant. velaunum* des fragments dentaires du même animal que lui avait communiqués M. Bertrand de Doue. En créant cette espèce, l'illustre auteur des *Recherches sur les ossements fossiles* constata un caractère remarquable aux arrière-molaires supérieures, dont *la face externe,* disait-il, *est creusée de deux* SILLONS PROFONDS*, un pour chaque pointe.* Cette forme des mâchelières, commune à tous les anthracothériums connus du Velay, étant mise en regard de ce qu'on observe chez les anthracothériums proprement dits, serait peut-être suffisante pour l'établissement d'un sous-genre, s'il n'existait d'ailleurs d'autres particularités différentielles dans la conformation de la tête, la structure de certaines dents, et surtout de la canine inférieure, comme nous essaierons de le démontrer monographiquement. Il nous sera possible également, à l'aide d'un assez grand nombre de pièces, des os du pied, d'une tête presque entière, etc., non seulement de confirmer les déductions de MM. Pomel * et de Blainville ** sur le système des pieds à doigts pairs, mais encore d'indiquer la forme de la tête caractérisant deux espèces : l'une, à *museau très large* [*botriodon platorynchus*]; l'autre, à *museau étroit* [*bot. leptorynchus*]. Il y en a une troisième beaucoup plus petite, qui pourra conserver le nom de *velaunus*, imposé par Cuvier à l'espèce type.

* Une espèce très commune dans le gîte de Ronzon diffère de l'*amphit. elegans* Pomel [*Bull. de la Soc. géol.*, t. IV, 2e série, p. 385] par une grandeur moindre et par des formes proportionnellement moins légères. Nous l'appelons *amphitragulus communis*. L'espace occupé par les sept

* D'après une communication faite à la société Géologiq., séance du 2 mars 1846.
** Ostéographie comparée.

petites espèces entomophages dont les congénères actuels habitent l'Amérique*. Nous aurions aussi un genre sarcophage de forte taille, s'il était vrai, comme le

---

molaires inférieures mesure 0m, 049 à 0m, 054. Sur une mandibule offrant à peu près les proportions du *communis*, la première avant-molaire manque; ce qui réduit à six le nombre des molaires. Est-ce là un caractère distinctif d'espèce ou une simple variation de sexe? c'est ce que nous ne pouvons décider maintenant. Outre leur canine supérieure très longue, nos amphitragulus avaient à la mâchoire inférieure six incisives assez semblables à celles de la plupart des ruminants. Nous avons rencontré aussi avec des molaires isolées, une dent à racine longue, comprimée et recourbée; mais nous ignorons encore la place véritable qu'elle aurait pu occuper.

* Nous avons recueilli une quantité de mâchoires entières ou en fragments, et des os qui diffèrent beaucoup entre eux, sinon toujours par les formes, au moins par les rapports de grandeur. Dans une mandibule, la série dentaire montre quatre incisives, une canine et sept molaires, comme chez la marmose [*did. murinus*]; mais l'espace compris entre la canine et la dernière molaire est de 0m, 018, et il n'est que de 0 m, 013 dans le murinus; la structure des dents et les proportions des os signalent aussi des différences que nous ne pouvons indiquer ici. Le nombre des mêmes dents, la mesure de leur longueur totale, rapprocheraient notre mandibule de celle du *did. Cuvieri* trouvé à Montmartre; mais, entre autres distinctions au moins spécifiques, on remarque dans notre fossile une structure particulière de la partie inféro-postérieure de la mâchoire, qui se ploie très largement en dedans sans produire une pointe saillante en arrière. Nous appelons cette espèce *didelphis elegans*, à cause des formes élégantes que dénotent toutes les pièces osseuses. Nous donnons le nom de *did. crassus* à une autre espèce dont les membres étaient plus lourds et plus épais à

pensent de savants anatomistes, qu'on dût classer aux didelphes l'*hyænodon* de Layzer et de Parieu [*pterodon* Pomel] *.

Parmi les oiseaux, les ordres les plus riches en

---

proportion. Dans ce fossile la longueur de la série formée par la canine et les molaires est de 0,022. Enfin le nom de *did. minutus* pourra convenir à une plus petite espèce dont le même espace dentaire est de 0,011 seulement, c'est à dire de moitié moindre que dans le *crassus*. Il y a des variétés de grandeur intermédiaires qui indiquent des variations de taille ou de sexe, peut-être même des différences spécifiques; ce que nous ne pouvons constater sûrement, faute de pièces suffisantes.

* Nous ne mentionnons ici qu'avec réserve cette attribution du hyænodon aux didelphes. Le bassin de cet animal paraît en effet aussi large que celui de la plupart des monodelphes.

Les omoplates, humérus, radius, cubitus et tibias présentent, avec les os analogues de *canis*, certaines similitudes dans la figure des facettes articulaires. Cependant il faut remarquer, à l'opposé de ce qu'on voit chez ces animaux, que l'humérus est percé d'un large trou ou canal au condyle interne. Les mêmes os dénotent, par leurs proportions, des membres courts et assez épais; ils nous ont paru indiquer un animal proportionnellement plus bas sur jambes que le renard. On observe dans la structure de la tête une particularité curieuse : c'est la présence d'une apophyse mastoïde pointue, déprimée et relativement aussi longue que chez le cochon. Nous avons une espèce dont les proportions se rapprochent du *h. leptorynchus* de Laizer et de Parieu. Comme dans le *brachyrynchus* de Blainv., la formule dentaire est celle-ci : $\frac{3+1+6.}{3+1+7.}$ Une autre variété de grandeur nous offre, pour la longueur de l'espace dentaire 0^m, 018 de plus que dans le leptorynchus; mais cette différence ne constitue peut-être qu'une simple variation de taille ou de sexe.

genres sont les palmipèdes et les échassiers. Au nombre des reptiles, on trouve des chéloniens [émydes ou tortues d'eau douce], des sauriens [crocodiles voisins de celui d'Afrique], et des batraciens [anoures]. On observe aussi, dans nos couches calcaires, des emprcintes de petits poissons, des coquilles de mollusques palustres [lymnées, planorbes, paludines, cyclades, etc.], un crustacé du genre cypris, et des insectes coléoptères [hydrocanthares], névroptères [libellulidées], et diptères [fungicoles]. Ces articulés sont, les uns, à l'état de larve, et d'autres à l'état d'insecte parfait.

Dans un travail spécial qui aura pour objet le classement de tous ces animaux, nous rechercherons quelles pouvaient être leurs conditions d'existence, leurs habitudes de station, les végétaux qui servaient à l'alimentation des espèces phytovores ou qui paraient le sol, en un mot quelques-unes des lois d'harmonie générale qui réglaient les créations de cet âge de l'ancien monde.

Nous nous bornerons maintenant à quelques données sur les causes qui ont pu amener l'enfouissement des entélodons et autres vertébrés. Le plus souvent les ossements de ces animaux sont fracturés, et il est rare qu'on les trouve en connexion. Par leur état de mutilation, ces os contrastent avec des restes organiques, presque toujours intacts, et dont l'extrême fragilité aurait dû être pour ceux-ci une cause de destruction. C'est ainsi que nous avons trouvé d'assez gros œufs d'oiseau parfois disséminés au milieu des couches,

mais le plus fréquemment rassemblés comme ils le seraient dans un nid. Les insectes dont nous possédons les empreintes, ont les ailes, les antennes et les tarses assez bien étalés sur les feuillets calcaires; et il est à remarquer que les larves aquatiques, les crustacés, les mollusques et les poissons ensevelis dans les mêmes bancs, sont parfaitement déterminables, graces à l'intégrité de leur empreinte ou de leur dépouille testacée ou osseuse.

Ces faits, qui se manifestent sur divers points et à des hauteurs différentes de la formation, excluent l'hypothèse de cours d'eau ou affluents qui auraient pu entraîner les dépouilles animales dans des bassins lacustres plus ou moins profonds; car le mouvement du liquide aurait anéanti les corps frêles, et les ossements eux-mêmes, après avoir été roulés dans les eaux, offriraient leurs angles émoussés et usés, au lieu des arêtes vives qui les caractérisent constamment. La situation des fossiles concorde au contraire avec la stratification des calcaires, comme nous le prouverons ailleurs, pour indiquer des retraites marécageuses où des animaux carnassiers dévoraient leur proie et en dispersaient les débris, après l'avoir poursuivie et atteinte dans les eaux ou sur le sol découvert. On ne saurait expliquer autrement la présence de certains corps ovoïdes parfois remplis de petits fragments osseux, et que nous regardons comme des déjections intestinales de carnassiers. Ces coprolithes sont d'ailleurs associés constamment avec des os la-

cérés et rongés. Dans la même hypothèse, les œufs dont nous avons parlé, auraient été déposés par des oiseaux de marais, et les larves et mollusques aquatiques, les crustacés et les poissons auraient vécu au lieu même où nous trouvons leur dépouille.

Quant aux bancs calcaires dans lesquels gisent ces fossiles, il est probable qu'ils ont été produits par des sources minérales. Il ne serait pas impossible également, comme le pense M. Bravard * pour les couches analogues à ossements du Puy-de-Dôme, que les eaux calcarifères eussent formé de petits lacs ou mares comme on en voit à la Solfatare et à Tartari en Italie et sur le plateau de Martres-de-Vayre en Auvergne, et que ces mêmes eaux, en abandonnant successivement le carbonate de chaux, eussent exhaussé et déplacé sans cesse leur niveau sans changer beaucoup de profondeur.

Toutefois il faut reconnaître que les causes qui ont produit l'enfouissement des corps organiques, ont pu varier pour les différents gîtes fossilifères de nos contrées. Les marnes gypseuses que l'on observe immédiatement au dessous des calcaires, renferment des palæothériums dont nous avons retrouvé des portions considérables de squelette avec tous les os en connexion. Remarquons une autre circonstance qui n'est pas sans intérêt : les deux plus grandes espèces

---

* Monographie du Caïnothérium.

de ce genre, les *palæotherium magnum* Cuvier et *gracile* Aym. *, n'ont été rencontrés jusqu'à ce jour que dans la formation gypseuse, à la différence des espèces trouvées dans les calcaires et caractérisées par une taille qui ne dépasse jamais celle du *pal. medium* Cuv. Ajoutons que les espèces du gypse font partie d'une tribu chez laquelle la dentition, d'après une distinction très bien établie par M. de Blainville**, serait essentiellement rhinocérotique, tandis que celles des calcaires nous offrent, outre des palæothériums montrant un type de dentition analogue au précédent, d'autres espèces qui appartiennent à une tribu plus voisine des ruminants.

De telles différences entre les espèces propres à chacune de ces formations et dans les circonstances de leur fossilisation, tiennent-elles à l'insuffisance de nos explorations, qui ne nous auraient pas encore révélé toutes nos richesses paléontologiques et les particularités diverses de leur enfouissement, ou bien faut-il expliquer ces faits par des causes géologiques? Les limites de notre sujet ne nous permettent pas d'examiner ici cette question, qui embrasserait aussi l'étude des formations plus anciennes comprenant, dans un ordre descendant, les calcaires siliceux, les marnes bigarrées et les arkoses ou grès psammitiques. Les calcaires siliceux contiennent en effet, dans le gite

---

* Voyez ci-dessus page 228, en note.

** Ostéographie comparée.

de Fay-le-Froid, des restes osseux à l'état fragmentaire et des coquilles terrestres du genre *helix*. Les marnes bigarrées, jusqu'à ce jour si remarquables par l'absence de tout débris organique, nous ont offert, pour la première fois, plusieurs ossements articulés ensemble d'un petit mammifère. Cet intéressant fossile a été trouvé dans un des bancs marneux exploités pour les remblais de la route 88, à Bas-Charnier, près du Puy. Quant aux grès, on n'y a pas encore observé des dépouilles animales, bien qu'on ne puisse pas reculer beaucoup au-delà de l'époque éocène la date de cette formation, au moins celle des psammites de la Chartreuse, près de Brive, d'après les nombreuses empreintes de plantes dicotylédonées que nous y avons recueillies *.

---

* Il ne serait pas impossible que ces psammites, d'après leur position présumée sous les argiles, fussent contemporains de la formation wealdienne, terrain d'eau douce intermédiaire entre les systèmes crétacé et oolithique, dans lequel on a observé des débris de forêt d'arbres dicotylédones.

Nous nous abstenons de prononcer relativement à l'origine des arkoses de Blavozy, d'Auteyrac, etc., bien qu'il semble qu'on ait déja des éléments de solution négatifs en ce qui concerne la période primaire ou de transition. Nous avons eu sous les yeux en effet un certain nombre d'empreintes de tiges et de troncs d'arbre extraits de ce terrain. Aucun de ces fossiles ne nous a offert les caractères de la flore houillère, par exemple les cicatrices de l'écorce disposées en lignes parallèles des sigillaires et fougères arborescentes, les cicatrices rhomboïdales des lépidodendrons, etc. Il faut cependant remarquer que M. Bertrand de

Entre les terrains fossilifères que nous venons d'énumérer et les gneiss et granites sous-jacents se manifestent des lacunes géologiques d'autant plus importantes, qu'elles correspondent à de très larges hiatus dans la succession locale des êtres organisés. Ainsi les nombreuses formations des périodes secondaire et primaire ne sembleraient être représentées dans le département que par des arkoses dont l'âge d'ailleurs n'est pas parfaitement déterminé, et par la formation houillère, qui constitue de petits dépôts isolés entre eux dans la vallée supérieure de l'Allier. Les seuls débris organiques trouvés jusqu'à ce jour dans ces terrains appartiennent au règne végétal; et dès lors nous ignorons quels furent les animaux qui peuplèrent notre sol pendant ce long espace de temps qui avait vu apparaître successivement sur divers points du globe des polypiers, des mollusques, des poissons, des reptiles, des oiseaux, et même des mammifères didelphes.

Si nous examinions maintenant dans un ordre inverse, c'est à dire ascendant, les strates qui surmontent les calcaires marneux, nous aurions à produire des données nombreuses sur différents gites fossilifères qui dépendent des formations alluvio-

---

Doue [*Description géognostique des Environs du Puy en Velay*, page 57] cite « d'énormes roseaux articulés » trouvés à Sainzelle, près de Blavozy, dans un banc de psammite quartzeux, et dont la forme se rapprochait peut-être de celle des calamites.

volcanique et post-volcanique ; mais le cadre de notre travail ne comportant pas de tels développements, nous résumerons ces données en démontrant par un rapide aperçu que la population animale dont ces dépôts renferment les débris, diffère essentiellement de la création à laquelle ont appartenu les entélodons.

Nous voyons en effet qu'à l'époque où nos montagnes étaient embrasées par les feux volcaniques, la plupart des genres miocènes de mammifères monodelphes avaient disparu, et que le petit nombre de ceux existant encore étaient représentés par de nouvelles espèces. Il semblerait aussi, au moins d'après les pièces recueillies jusqu'à ce jour, que les didelphes avaient cessé d'habiter nos contrées. Les pachydermes, aussi nombreux en genre que dans la période précédente, étaient des mastodontes, éléphants, tapirs, rhinocéros, hippopotames, sangliers et chevaux. Les ruminants, beaucoup plus nombreux en espèces, sinon en genres, que dans la même période, appartenaient à la famille de ceux qui sont caractérisés par des cornes, et aux genres cerf, antilope et bœuf. Avec ces divers ongulés vivaient plusieurs races carnassières. Quelques uns de ces animaux, par l'antagonisme de leurs instincts voraces, par la vigueur de leurs membres et leur forte taille, mettaient obstacle à la propagation excessive des phytovores, et maintenaient ainsi l'harmonie de la faune pliocène. Nous pourrions citer comme exemple un tigre dont la

grandeur dépassait celle de tous les félides connus, des hyènes également remarquables par leur taille, une ou deux espèces de chien, etc.

La formation qui nous occupe, ne contient aucun vestige de crocodile et de tortue, et les reptiles qu'on y trouve, tels que les batraciens, semblent surtout se rapprocher des espèces actuelles. Quant aux mollusques, tous les genres énumérés précédemment existent aussi dans les strates pliocènes; mais la plupart des espèces diffèrent *. Il est curieux de constater, au contraire, que les espèces pliocènes paraissent analogues à celles d'aujourd'hui, comme le témoignent les *clausilia parvula*, *lymneus pereger*, *ancylus fluviatilis, cyclas fontinalis,* etc., dont les dépouilles testacées gisent dans les couches alluvio-volcaniques. La même observation s'applique aux articulés, avec cette autre particularité assez importante à signaler, qu'à l'égard des insectes fossiles de cette dernière formation, les élytres de coléoptères ont parfois conservé en partie leur coloration primitive. Ajoutons que les végétaux fossiles observés jusqu'à ce jour offrent les

* Les difficultés de classement que la synonymie a créées à l'égard des coquilles fossiles, nous oblige à ajourner la détermination de nos espèces miocènes; nous ajournons aussi le classement générique des insectes et des plantes de la même formation, afin de pouvoir le baser sur des comparaisons effectives et rigoureuses. Nous nous bornons maintenant à constater qu'il existe des différences nettement caractérisées entre certaines espèces propres à chacune des deux formations.

plus grandes analogies avec notre Flore contemporaine *. Tous ces faits, en confirmant nos inductions relatives aux différences qui ont existé entre les créations miocène et pliocène de nos pays, nous autorisent de plus à émettre les corollaires suivants :

1° Lors des dépôts alluvio-volcaniques, nos contrées étaient déjà appropriées à peu près aux conditions climatologiques actuelles ** ;

---

* Nous possédons des empreintes de feuilles et de fruits des végétaux suivants : orme commun, frêne élevé, érable-sycomore, érable de Montpellier, amandier commun, tilleul, chêne, charme commun, saule, peuplier-tremble, peuplier noir, bouleau blanc, aulne glutineux, etc. Ces fossiles proviennent de différents gîtes : nous en avons trouvé à Polignac, dans un banc sableux ; à Lavalle dans un lit de cendres volcaniques ; à Tressac, à Corsac-près-Brives, etc., dans des brêches alluvio-argileuses ; et enfin à Ceyssac, dans des marnes sous-volcaniques, qui renferment également des restes d'insectes.

** On ne saurait objecter qu'à cette époque existaient des animaux, tels que les éléphants, rhinocéros, tapirs, etc., dont les congénères actuels sont confinés en Afrique et dans les Indes. Il est probable que ces mammifères, aujourd'hui intertropicaux, étaient organisés pour supporter un climat tempéré ; nous savons, en effet, que des éléphants et des rhinocéros, ensevelis dans les glaces de la Sibérie ont été trouvés couverts d'une peau velue et d'une toison en quelque sorte laineuse. On a recueilli d'ailleurs en Auvergne et dans d'autres pays, associées avec des os d'éléphant, les dépouilles d'espèces animales dont les analogues sont reléguées aujourd'hui sous les latitudes arctiques : tels sont les restes osseux d'ours, de marmotte, de glouton, de renne, de lagomys, etc. D'où il résulte également que certaines races, aujourd'hui circumpolaires, étaient organisées pour habiter une zône tempérée et par consé-

2° Entre l'époque de ces dépôts et la nôtre, il s'est écoulé une durée de temps moins longue qu'on est généralement porté à le croire,

3° Et, dans tous les cas, moins considérable peut-être que l'espace de temps compris entre l'époque où vécurent les entélodons et autres animaux miocènes et celle de nos mastodontes, éléphants, etc.

On doit assigner des causes diverses à l'ensevelissement des restes organiques dans les couches supra-miocènes. Certains gîtes, par exemple ceux de Sainzelle*

---

quent moins froide que celle de leur patrie actuelle. Ajoutons que la plupart de nos cerfs fossiles indiquent des espèces propres aux pays tempérés. Quant aux bœufs, nous n'avons trouvé aucun ossement qui rappelât ni le buffle du Cap ni aucune variété du buffle des Indes, et nous croyons que si l'on devait considérer nos bœufs fossiles comme la souche d'espèces actuelles, ce ne serait pas d'espèces des pays chauds, mais bien des pays froids.

* Lieu situé dans la commune de Polignac.

Nous avons signalé ce gîte, l'un des plus intéressants que nous connaissions, par un rapport lu à la société académique du Puy. Les espèces animales auxquelles nous avons attribué les nombreux débris accumulés dans cet ossuaire, appartiennent aux genres *felis* [ou peut-être *sténodon*], *hyène, chien, éléphant, mastodonte?, rhinocéros, hippopotame*, *cheval, antilope, bœuf* et *cerf*. C'est la première fois que nous avons rencontré dans la Haute-Loire des ossements de tigre et de chien. Le premier de ces animaux était d'une plus haute stature que le grand tigre fossile d'Auvergne, appelé *felis cultridens* Brav., [genre *sténodon* ou *smilodon*] à en juger par quelques dents que nous avons; le second se rapprochait du renard, mais il était plus grand que l'espèce vivante. Les

et de St-Privat*, renferment, en plus ou moins grande quantité, des os brisés, lacérés et portant l'empreinte de la morsure des carnassiers. Ces ossements, qui ont été recouverts par des brèches et des laves basaltiques, attestent l'existence des repaires dans lesquels les tigres et les hyènes transportaient et dévoraient leur proie.

D'autres ossuaires ont eu la même origine, bien qu'ils se présentent dans des circonstances différentes. Tels sont ces amas d'os qu'on trouve dans les failles des rochers ou parmi les éboulis de roches souvent entassés au pied de nos collines. Il y a quelques années, nous explorâmes sur la montagne de Denise une large fente des brèches volcaniques qui avait été mise à découvert par suite des travaux d'exploitation d'une carrière. On y rencontra beaucoup d'os fracturés et enfouis au milieu d'une terre meuble rougeâtre qui provenait de la désaggrégation de la roche environnante. Les ossements étaient poreux, assez légers, nullement pénétrés par des sucs pierreux, et ils décelèrent par l'analyse la présence d'une certaine quantité de matière organique. Les animaux auxquels ils appartenaient, étaient des hyènes, ours, sangliers, rhinocéros, chevaux, bœufs, antilopes et cerfs.

---

autres genres sont presque tous analogues spécifiquement aux fossiles observés dans d'autres gîtes alluvio-volcaniques du département.

* Voyez le mémoire publié par MM. Bertrand de Doue et Deribier sur les ossements fossiles de Saint-Privat, dans les *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences, etc., du Puy*, année 1828.

Ailleurs on observe des couches à ossements argileuses, marno-limoneuses, et même calcaires : nous avons trouvé à Rochelimagne des marnes calcaires empâtant des os de cerf ; non loin de là, aux Guères, on rencontre des marnes et des argiles dans lesquelles gisent des squelettes entiers de pachydermes et de ruminants ; plus loin, à Cussac, et surtout à Solilhac *, les strates sont marno-limoneux et plus ou moins mélangés de cendres et de détritus volcaniques ; ils contiennent également des squelettes de divers genres d'ongulés. Sur ces marnes reposent des coulées épaisses de brèches volcaniques qui renferment des os fracturés et très rarement rassemblés ou articulés. Ces faits, joints à une autre particularité importante, celle de la présence à Solilhac d'un ancien et puissant foyer volcanique, autorisent à croire qu'une convulsion subite de ce volcan, une éruption aqueuse ou tout autre phénomène local aura effrayé et mis en fuite les animaux de la contrée, et qu'un certain nombre auront péri après avoir été refoulés dans des eaux marécageuses où ils cherchaient un refuge en commun. Quant aux brèches sur-jacentes, elles sont la preuve d'un événement postérieur, probablement de l'éruption d'une coulée boueuse, qui, en s'épanchant sur les pentes du

---

* Voyez un mémoire publié par M. Robert sur les ossements fossiles de Cussac et de Solilhac, dans les *Annales de la Soc. d'Agric., Sc., etc., du Puy*, Année 1829.

volcan aurait entraîné jusqu'au fond du vallon, avec des fragments angulaires de basalte, d'argile et de granite arrachés par la force explosive aux terrains sous-jacents, des débris osseux provenant eux-mêmes, soit de squelettes qui gisaient à la surface du sol, soit de ceux qui étaient enfouis dans les marnes.

Au Collet, à Polignac, etc., les os sont également fracturés et épars au milieu des brèches, au contraire du gîte de Vialette, où les ossements de mastodonte, de tapir, etc., forment parfois des amas dans une argile micacée et ferrugineuse *. On dirait des squelettes dont toutes les pièces auraient été désunies et brisées en place par l'effet d'un mouvement du sol, et peut-être aussi d'une éruption aqueuse.

Il faut attribuer à des phénomènes du même ordre la position particulière qu'affectent les ossements humains dont nous avons constaté la présence dans un terrain alluvio-volcanique de Denise **. Comme nous

---

* Voyez le *Courrier du Velay*, numéro du 10 mai 1843.

** *Annonciateur de la Haute-Loire*, numéro du 23 novembre 1844. Un beau fragment de la roche, renfermant des pièces de diverses parties du squelette, a été placé au Musée du Puy. Des doutes s'étant élevés au sein de la société Géologique de France sur l'authenticité de cette découverte, ce curieux morceau a été examiné avec beaucoup de soin par des naturalistes éminents. Nous citerons surtout MM. Geoffroy-Saint-Hilaire, membre de l'Institut; Laurillard, conservateur des galeries d'Anatomie comparée au jardin des Plantes; Lecoq, membre de la société Géologique de France; etc., qui n'ont pas hésité à re-

l'avons annoncé à la société Géologique de France [séance du 2 décembre 1844], ces os sont épars et couchés en divers sens, les uns horizontalement, les autres dans une position oblique; et les couches qui les recèlent, forment une succession de lits plus ou moins ocreux et parfaitement stratifiés de cendres, de pépérines et de brèches argilo-volcaniques, le tout surmonté d'une quantité de scories et de débris de laves. Les fouilles auxquelles a donné lieu cette intéressante découverte, nous ont permis de reconnaitre des restes de deux ou trois individus. Un d'eux, à en juger par la dentition, n'avait pas atteint l'âge adulte ; un autre parait avoir été assez âgé. Il est probable qu'ils auront péri lors d'une éruption du volcan ; il faut croire aussi que les squelettes, après avoir séjourné quelque temps à la surface du sol, auront été désunis par une éruption aqueuse, et les os dispersés parmi les détritus, cendres et autres matériaux volcaniques qui

---

connaître toute l'importance de la découverte. De son côté, M. Bertrand de Doue, ancien président de la société Académique du Puy, s'était empressé de signaler le même fait à l'Académie de Clermont [séance du 5 décembre 1844]. Enfin nous savons que M. Robert, un des conservateurs du Musée, se propose de l'appuyer de son témoignage dans un mémoire qu'il prépare sur ce sujet. Au surplus, nous avons pratiqué des fouilles sur le gisement des fossiles, et non seulement nous avons vérifié l'identité parfaite des couches et du bloc déposé au Musée, mais nous avons pu extraire nous-même tout récemment de l'une des couches plusieurs ossements, entre autres des os du pied et de la tête, des dents, etc., qui font partie de notre collection.

forment le système des strates dont nous avons parlé.

Les gîtes à ossements usés et roulés sont extrêmement rares, bien que l'on rencontre fréquemment des bancs de sable et de galets alternant avec des coulées de laves basaltiques. Quelques os de cheval à arêtes émoussées, trouvés à Taulhac, dans un lit de cailloux et de sable, témoignent sur ce point d'un transport par un ancien cours d'eau.

En résumé, on voit que l'explication des causes qui ont produit l'enfouissement des fossiles, varie beaucoup moins pour la période miocène que pour celles qui l'ont suivie. Deux observations importantes découlent également des faits qui précèdent. D'une part, les ossuaires supra-miocènes n'existent pas seulement dans des couches régulières, mais nous en observons aussi dans des terres meubles et sans adhérence, sans qu'il y ait pour cela des différences très notables entre les espèces ensevelies dans ces divers terrains ; d'autre part, il est démontré que des sociétés humaines habitèrent les montagnes du Velay avant que nos volcans eussent cessé d'être en activité. Or si l'on considère que les terres meubles recèlent des os de mammifères éteints ou étrangers aujourd'hui à l'Europe et que ces os sont, comme nous l'avons dit plus haut, poreux, légers, c'est à dire d'une nature à faire supposer leur peu d'ancienneté, si l'on considère que ces derniers ossuaires ne sont même jamais recouverts par des alluvions ou par des déjections volca-

niques, on est porté à penser que l'homme aurait pu vivre dans la même contrée à une époque, sinon contemporaine, au moins assez rapprochée de celle des éléphants, rhinocéros et autres animaux anciens*.

Ces conclusions viennent appuyer nos conjectures sur l'âge géologiquement peu reculé des strates alluvio-volcaniques, et elles nous amènent à citer quelques autres gisements plus ou moins modernes, qui continuent jusqu'à nos jours la série chronologique des terrains fossilifères.

Les plus remarquables sont les amas de terres meubles et d'autres matériaux accumulés au pied de nos collines, par exemple à La Croix-de-la-Paille et à Malpas, dans les communes d'Espaly et Aiguilhe. Le premier de ces gîtes nous a fourni une mâchoire inférieure de rhinocéros** et des os de cheval. A quelques

* Une autre preuve de ce fait est la présence de débris osseux d'animaux analogues dans une coulée de brèches volcaniques qui provient du même volcan de Denise, et qui se voit à mi-versant de la montagne, dans le vallon de Polignac. Voyez le *Bulletin de la Société Géologique*, séances du 2 décembre 1844, 9 janvier 1845, etc.

** Cette espèce a été trouvée aussi dans les divers gîtes de Saint-Privat-d'Allier, de Sainzelle et de Solilhac. Elle a été classée jusqu'à présent au *rh. leptorhinus* Cuv. Nous pensons, d'après des pièces de notre collection, que ce pachyderme se rapprochait plutôt du *tichorinus* Cuv. Ses caractères les plus importants sont : l'existence de deux cornes ; une cloison osseuse entre les narines ; des molaires supérieures ordinairement à deux fossettes et dans le jeune âge des incisives.

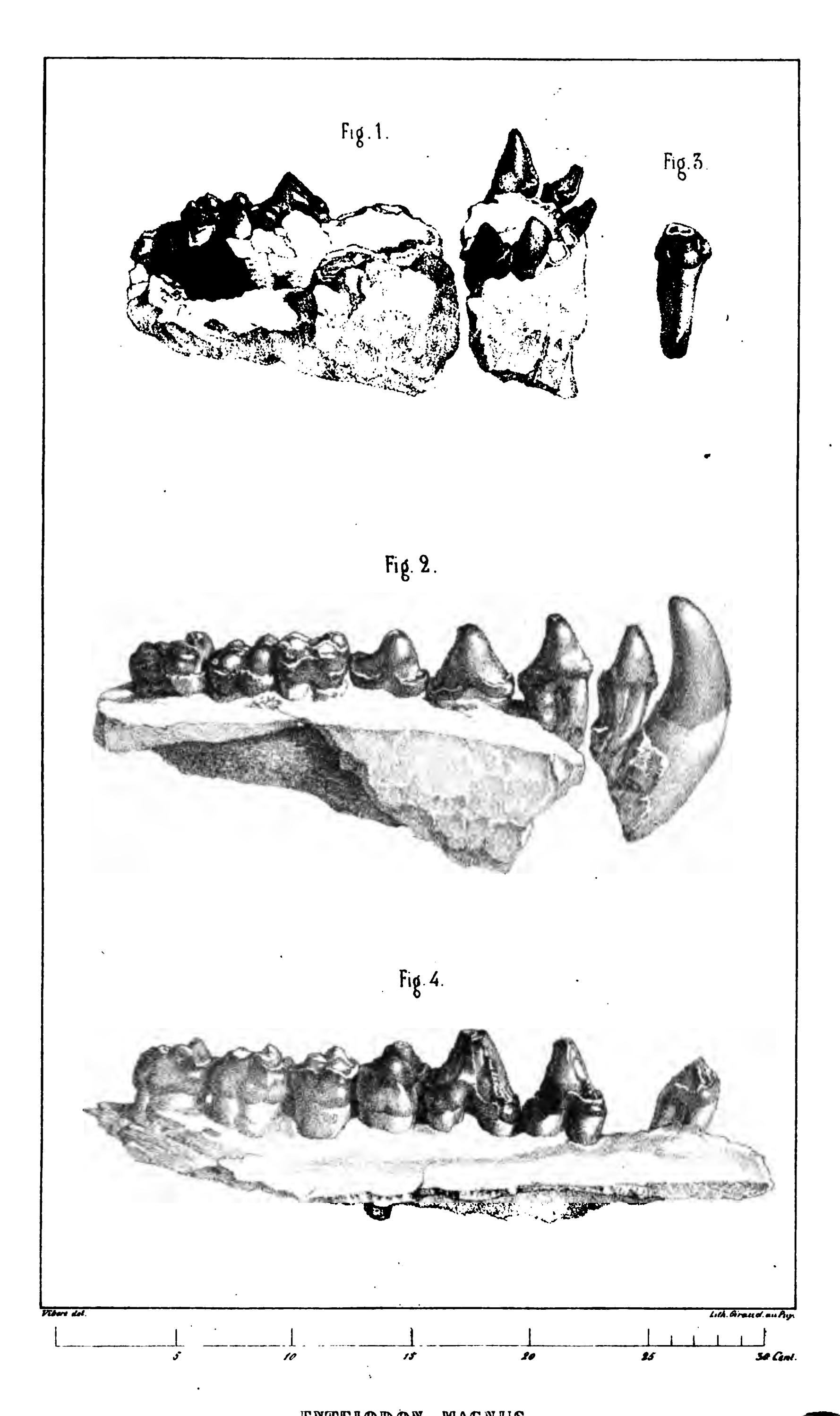
mètres du point où l'on rencontra ces fossiles, il y avait des roches basaltiques éboulées; dans les espaces vides qu'elles laissaient entre elles, nous recueillîmes plusieurs coquilles de mollusques terrestres. C'étaient des *succinea amphibia*, *helix fruticum*, *clausilia bidens*, *carychium lineatum*, *etc.*, dont les analogues spécifiques vivent aujourd'hui dans la zône moyenne de la France, mais n'habitent pas la localité. Ces testacés étaient mêlés avec des espèces actuelles du pays, telles que des *h. nemoralis*, *h. strigella*, *h. lapicida*, *h. crystallina*, *bulimus obscurus*, *pupa doliolum*, *etc.* Les némoralis avaient conservé en partie leurs lignes colorées. A Malpas nous avons observé dans des circonstances analogues la même réunion de coquilles, mais, ce qui est plus curieux, associées avec des débris de poterie. Nous y avons rencontré aussi des dents d'un grand chien et d'un cerf, et des os de lièvre, de campagnol, de serpent et de grenouille.

Nous arrivons enfin à une époque historique certaine, en compulsant les substructions gallo-romaines découvertes, il y a quelques années, à Espaly et à Mathias-près-Saint-Marcel, et dans lesquelles abondent des os de sanglier et de cerf, réunis avec des débris de poterie et des médailles du premier et du deuxième siècle de notre ère. Il est intéressant de remarquer que nous y avons trouvé des coquilles d'*h. fruticum*, mollusque qui, comme nous l'avons dit, ne vit plus dans le pays, et des bois de cerf qui se rapportent à l'*elaphus*, espèce qui a disparu également de nos fo-

rêts et qui paraît avoir existé dans la contrée, non seulement pendant l'antiquité gallo-romaine, mais même à une époque assez ancienne de la période volcanique.

Cette succession de dépôts modernes, que de nouvelles et persévérantes explorations tendront de plus en plus à nous faire connaître, pourra aider à rétablir la chaîne qui lie les êtres actuels aux créations antérieures. Ils permettront peut-être un jour de poser les limites qu'il faut assigner dans notre pays à la troisième et à la quatrième phase de la période tertiaire [ancien et nouveau pliocène], limites qu'on ne saurait indiquer encore avec certitude, surtout à cause de l'absence complète de toute trace de terrains erratiques ou de transport dits *diluviens*. Il sera d'ailleurs toujours très difficile de résoudre pour nos contrées le problème relatif à l'extinction de la faune contemporaine des entélodons et à l'apparition des races animales pliocènes, en raison des lacunes zoo-géologiques qui semblent exister entre la formation tertiaire moyenne et le système alluvio-volcanique.





ENTELODON . MAGNUS .

Fig. 1. Mandibule de jeune âge, sous la dernière molaire on voit un germe de dent de remplacement-*F.2.* Mandi [illegible] *F.3.* [illegible] Maxillaire vu du côté


UNIV.
OF
MICH.

LITTÉRATURE.

Étude Littéraire.

LUCRECE

PAR M. LOUIS DE VINOLS,

Membre résidant

L'ESPRIT philosophique de la Grèce se mourait dans les lieux illustrés par l'enseignement de Socrate et de Platon. La doctrine de ces grands hommes, dénaturée peu à peu par leurs disciples, avait perdu ce caractère de spiritualisme qui en faisait la grandeur et la vérité. Arcésilas et Carnéade, le premier en développant les germes de doute que renfermait le système de l'Académie ; le second, en fondant sur l'obscurité presque impénétrable du vrai un probabilisme philosophique, avaient préparé les voies au scepticisme absolu qui allait se développer chez les alexandrins et dans l'école romaine. Ce furent, en effet, Rome et Alexandrie qui reçurent des mains devenues impuissantes de la Grèce l'héritage de ses doctrines.

La seconde de ces deux villes, placée, pour ainsi dire, sur les limites intellectuelles de l'Orient et de l'Occident, devint, par son antique rénommée, par le souvenir et les traditions de ses maîtres, par sa situation même, un foyer d'idées extrêmement fécond. Quant à Rome, depuis que l'austère Caton n'était plus là pour demander l'exil des rhéteurs athéniens, emportée vers la décadence par l'oubli des vieilles mœurs, par le besoin de jouissances nouvelles qui accompagne toujours les progrès du luxe, par cette curiosité littéraire qui saisit les peuples dont la civilisation est parvenue à un certain degré de splendeur, elle accueillit avec respect ceux qu'elle avait chassés, et l'on vit, moins d'un siècle après la mort de Caton, les faisceaux républicains s'abaisser, sur l'ordre de Pompée, devant le philosophe Posidonius. Lucrèce donna le signal de ce mouvement dans l'esprit des Romains; avant lui, le poète Ennius avait laissé percer sous les fleurs de sa poésie quelques idées pythagoriciennes, et Scipion l'Africain s'était instruit aux leçons de Panætius des principes de Zénon; mais Lucrèce fut le premier qui éleva dans sa patrie un monument durable aux études philosophiques.

S'il est vrai, comme l'histoire de l'esprit humain semblerait le prouver, que les circonstances exercent sur le génie une influence inévitable, jamais on ne put faire de ce principe une application plus rigoureuse qu'à l'œuvre de Lucrèce. Sa jeunesse, ballotée par l'orage, s'écoula tout entière au bruit des que-

relles sanglantes qui divisèrent si longtemps à Rome les deux factions de Marius et de Sylla. Spectateur pensif et triste, il assista, sans y prendre part, à ces saturnales d'une liberté devenue tyrannique, et, peut-être, comme l'a pensé un écrivain moderne, faut-il chercher dans le désenchantement qui dut saisir sa pensée naissante, les motifs qui le déterminèrent à suivre la bannière d'Épicure ?

Cependant, sans refuser aux circonstances la part d'influence qu'elles ont pu avoir sur les idées de ce philosophe, il est important, je crois, d'interroger surtout la nature de son génie et l'état de la science à laquelle il dut son développement et sa fécondité. En effet, au moment où ce patricien de vieille race, dédaignant les luttes politiques qui déchiraient sa patrie, s'en alla loin de la foule méditer sur les grands problèmes que l'esprit de l'homme s'est éternellement posés, la philosophie grecque avait depuis longtemps formulé tous ses dogmes. Le dualisme de Thalès, l'harmonie numérique de Pythagore, l'éternité et l'unité de l'être enseignées par Xénophane, avaient fait naître sous les efforts de leurs disciples une foule de systèmes soutenus et combattus tour à tour avec toutes les armes de la raison humaine. Deux fois déjà, suite inévitable du découragement que devait jeter dans les esprits cette profonde obscurité du vrai, le scepticisme, enseigné par Pyrrhon et les sophistes, avait nié hautement la possibilité de la certitude. Enfin, Socrate, en ramenant les investigations de

l'intelligence sur ses propres facultés et sur leurs manifestations, sur la destinée et les devoirs de l'homme, s'était fait le créateur d'une philosophie nouvelle et non moins féconde que la première. Car, en définitive, si la cause de l'être, ses véritables caractères, ses modifications, les lois qui le dirigent, avaient ouvert une carrière sans bornes aux premières écoles de la Grèce, l'existence et les attributs de Dieu, la psychologie et la morale humaine, ne devaient pas offrir de moins nombreuses et de moins insolubles difficultés à celles qui leur succédèrent.

Aussi les systèmes, dans cette nouvelle école, s'étaient multipliés plus promptement encore que dans la première. L'idéalisme sublime de Platon luttait avec les tendances sensualistes d'Aristote, dont les disciples de ce philosophe avaient déjà tiré l'enseignement du matérialisme, et avec les idées pleines de grandeur de l'école stoïcienne sur l'inviolable souveraineté de la raison et l'invariabilité éternelle des lois qui gouvernent le monde.

Au milieu de ce chaos des opinions humaines dont chacune s'appuyait orgueilleusement sur la découverte prétendue de la vérité, celle-ci, obscurcie peut-être encore par les sophismes qui se mêlaient partout à l'enseignement philosophique, ne jetait point un éclat assez vif pour attirer dès l'abord les regards des penseurs. Enveloppée des voiles qui déroberont toujours quelques unes de ses faces aux investigations les plus tenaces de la raison, elle semblait avoir livré

certaines parties de soi-même à chacun des fondateurs d'école ; mais nulle part, pas même dans le spiritualisme platonicien, elle ne se montrait tout entière. Le faux et le vrai se donnaient partout la main. Les principes posés par les maîtres comme la base de leurs doctrines avaient abouti partout à des conclusions que ceux-ci n'auraient certainement pas accueillies. Enfin, soit dans le domaine de l'intelligence pure, soit dans le domaine de la sensation, soit encore dans l'étude des faits relatifs à la destinée humaine, mille problèmes obscurs étaient restés sans lumière.

Hâtons-nous de dire qu'il ne faut pas accuser de cette lacune l'insuffisance du génie philosophique des anciens. Dès leur premier essor, Platon et Socrate s'élevèrent à une hauteur que les esprits les plus éminents des écoles modernes n'auraient peut-être pas pu atteindre, s'ils eussent été placés dans les mêmes circonstances. Il faut s'en prendre à la faiblesse de la raison, condamnée par sa nature même à trouver les limites mêmes de sa puissance, et à s'arrêter avec respect sur les confins de certaines régions mystérieuses que ne peut point éclairer sa lumière.

Quoiqu'il en soit, telle était la situation des sciences philosophiques à l'époque où Lucrèce leur demanda de lui apprendre sa nature et sa destinée. Il descendit dans cette arène où les divers systèmes luttaient en vain depuis tant de siècles, plein de confiance dans les forces de sa raison, et sans connaître

cette loi immuable de l'ignorance à laquelle l'esprit humain n'a pas pu se dérober encore relativement à certaines parties de soi-même, et que Platon, dans son immortel *Phédon*, avait proclamée avec une douloureuse mais incontestable sagesse. Cicéron devait bientôt après donner une confirmation nouvelle aux paroles du philosophe grec ; mais cette loi, qu'il faut admettre avant tout, quand on étudie l'essence et les manifestations diverses de l'être dans tous les degrés où il se trouve placé, Lucrèce l'ignora. Inquiet et tourmenté par ce besoin de découvrir le vrai qui s'empare des esprits méditatifs, et les emporte, loin des préoccupations de la vie matérielle, à la recherche de la lumière, il la demanda tour à tour à chacune des doctrines qui prétendaient expliquer la nature, Dieu, l'homme. Ses écrits révèlent une connaissance profonde de l'enseignement des diverses écoles; et, du reste, l'essence même de son génie, aussi élevé que pénétrant, ne permet pas de supposer qu'il n'ait pas fait tous ses efforts pour saisir la vérité dans toute son étendue.

La conséquence de ces efforts, trop ambitieux peut-être dans le but qu'ils se proposaient, fut le doute amer et funeste qu'ont subi tant d'esprits éminents, et dont un philosophe, que l'école actuelle regrette encore, a raconté si tristement les souveraines angoisses. Lorsqu'il se trouva au milieu de ces opinions formulées par les sages, fondées toutes ensemble sur une base commune, le libre exercice de la raison

humaine, et cependant aussi diverses dans leurs principes que dans leurs conséquences; lorsque, sollicité tour à tour par le Lycée, par l'Académie, par le Portique et les innombrables systèmes dérivés de ces écoles célèbres, il chercha l'évidence, et ne trouva partout que des affirmations contestables; alors sans doute une invincible tristesse s'empara de cette grande intelligence trompée; il retomba amèrement sur soi-même, et brisant dans sa main l'instrument indocile qui n'avait pas pu lui ouvrir les portes de la vérité, il fut conduit par le scepticisme à nier hautement l'existence même de la raison, en niant l'immortalité et l'immatérialité de l'âme.

Car ce système incomplet, proclamé par les pyrrhoniens, outre qu'il répugne invinciblement à l'esprit de l'homme, ne pouvait satisfaire le génie élevé du philosophe romain. Il y a dans l'erreur, aussi bien que dans la vérité, une logique inflexible qui emporte fatalement les bons esprits vers les conséquences de leurs principes méconnus quelquefois par les philosophes médiocres; elle ne pouvait échapper avec toutes ses lois à l'observation attentive et pénétrante de Lucrèce. Aussi la subit-il sans le vouloir, peut-être, et du doute arriva-t-il au matérialisme, moins heureux que le plus grand penseur des temps modernes, qui, frappé comme lui de cette insuffisance de la raison humaine, attristé comme lui de l'avoir interrogée en vain sur ce qu'il importe le plus à l'homme de connaître, lança contre elle les anathèmes fameux

de sa profonde éloquence, et, pour échapper au doute dont son âme était agitée, dévoré par le besoin d'avoir une certitude, se jeta avec la confiance et la foi d'un enfant dans les bras protecteurs du christianisme.

Mais le polythéisme mythologique, depuis longtemps dédaigné par les sages, ne pouvait pas offrir à l'esprit tourmenté de Lucrèce, le tranquille abri que Pascal trouva plus tard dans le dogme chrétien. Ces dieux impuissants, soumis à toutes les passions humaines, moins raisonnables, à coup sûr, que ne l'avaient été certains hommes, raillés déjà sur le théâtre grec, et qui devaient être, trois siècles plus tard, si impitoyablement fustigés par Lucrèce, ne s'étaient jamais mis en peine d'éclairer aux yeux de l'homme le mystère de sa nature, et le mystère plus profond encore de sa destinée. Et non seulement ils ne pouvaient rien apprendre au philosophe, mais il fallait même que celui-ci, pour parvenir à la connaissance du vrai, se dépouillât d'abord d'une absurde croyance, et, s'élevant par la force même de sa pensée jusqu'à la notion pure de la divinité, lui rendît toute sa majestueuse splendeur, en la dégageant des nuages qu'une superstitieuse et craintive ignorance avait depuis tant de siècles amassés autour d'elle. Lucrèce ne trouva donc, ni dans les enseignements de sa raison, ni dans les leçons de sa foi religieuse, cette certitude que réclamait ardemment son esprit.

Cependant, à côté de l'Académie et du Lycée, qui avaient dirigé les efforts de l'activité humaine sur les plus hautes questions de la métaphysique, s'élevait l'école fondée par Épicure, dont les recherches, abandonnant le terrain parcouru par Aristote et Platon, s'étaient tournées spécialement vers l'étude de la morale. Dans cette doctrine, l'existence éternelle des atomes empruntée à Leucippe, et l'émission perpétuellement exercée par eux de quelques unes de leurs parties, suivant les leçons de Démocrite, expliquaient la création du monde et la cause des sensations qui affectent l'organisme humain. Épicure, en réglant l'emploi de la raison, en fondant sur son action bien dirigée le bonheur de la vie, avait complété par la création d'une morale le système cosmologique de ces vieux maîtres ; cet enseignement matérialiste, en faisant de la raison une sorte d'instinct propre seulement à révéler aux hommes les moyens d'atteindre le plaisir et d'éviter la souffrance, rendait compte de son impuissance et de ses chutes, dès qu'elle voulait s'élever à l'étude des questions purement métaphysiques. Tristement convaincu de cette impuissance par l'inutilité de ses propres efforts, Lucrèce adopta une doctrine en rapport avec son expérience. De ce qu'il n'avait pu pénétrer dans toutes les profondeurs du vrai, il conclut que le vrai était inaccessible à l'intelligence de l'homme, et, méconnaissant cette loi éternelle qui empêchera toujours le fini et l'imparfait de comprendre dans toute leur étendue l'infini

et le parfait, il se précipita à corps perdu sur les traces d'Épicure, et composa, pour soutenir la doctrine de ce maître, son poème célèbre *de la Nature des Choses.*

Jamais les croyances générales de l'humanité n'avaient été et ne furent attaquées depuis avec une audace plus éloquente. Rien de ce que les hommes avaient cru et respecté jusqu'à lui, rien ne trouva grace devant ce destructeur impitoyable : l'immortalité et l'immatérialité de l'âme, la création du monde par une volonté divine, l'action d'une Providence attentive, les récompenses et les châtiments d'une autre vie, l'influence des dieux sur les actes humains, la nécessité de les implorer et de leur obéir, il nia tout, renversa tout ; et, par une contradiction dont on a le droit de s'étonner dans cet homme de génie, d'une main, il exalta jusqu'au délire l'orgueil de la raison humaine, tandis que, de l'autre, il lui ôtait, en la dépouillant de son caractère immatériel, les seuls éléments de sa véritable grandeur. Qu'estce, en effet, que la raison réduite à l'instinct, que devient sa souveraineté, que deviennent ses droits, que devient même la majesté de l'homme, si l'on condamne la plus noble partie de son être, celle qui fait de lui le monarque du monde, à n'être plus qu'un composé périssable d'atomes réunis pour un moment par l'aveugle main du hasard ?

Ce triste dogme, inscrit comme le funèbre arrêt du Dante sur la porte de sa doctrine, jeta Lucrèce, mal-

gré tous ses efforts, dans l'abyme de l'athéisme; il suivit jusqu'au bout l'inévitable enchaînement de l'erreur, et, bien qu'il ne voulût point ou qu'il n'osât point nier dogmatiquement l'existence des dieux, il leur donna dans la création du monde et sur l'échelle des êtres, un rôle si inexplicable et si contradictoire à l'idée même de la divinité, que la postérité l'a rangé sans hésitation au nombre des athées; et, du reste, l'athéisme même ne lui donna pas la certitude. Malgré l'orgueil de ses affirmations, il est facile de voir que ces régions désolées ne s'illuminent point aux clartés de son génie: à chaque instant, il se heurte contre le doute. Aussi son éloquence, contrariée en dépit de lui-même par un invincible scepticisme, n'éclate avec toute sa grandeur que lorsque, attaquant les opinions reçues, il les prend corps à corps comme un lutteur dans l'arène, et s'acharne à les frapper jusqu'à ce qu'elles succombent. C'est là, c'est dans ces luttes formidables avec les croyances, qu'il faut chercher tout à la fois le secret de sa pensée philosophique et le complet développement de son intelligence.

S'agit-il de l'immatérialité de l'âme, il se recueille un moment dans l'observation attentive de ses manifestations, et cet examen fait naître à l'instant dans son esprit fécondé par la méditation mille objections pressantes qui sont, chacune, dans ses mains une arme redoutable. « Si l'âme n'est pas matière, s'écrie-t-il, qu'est-elle donc? quelle est son origine? d'où vient-

elle? dans quelles régions inconnues dérobait-elle son existence avant d'animer le corps? Si l'âme n'est pas matière, comment peut-elle donc affecter la matière? par quel lien mystérieux ces deux êtres si profondément séparés par leur nature peuvent-ils communiquer ensemble et réagir l'un sur l'autre? Le corps a-t-il d'autres organes que les sens pour percevoir les impressions? et s'il n'en a pas d'autres, comment les sens peuvent-ils être affectés par une substance qui est imperceptible pour eux? Si l'âme n'est pas matière, comment expliquer son développement simultané avec celui des organes? Elle est dans l'enfant ce qu'elle sera dans l'homme, avec toutes ses facultés. Plus encore, avant la naissance même de l'enfant, pendant ces quelques mois d'une vie mystérieuse qu'il passe dans le sein de sa mère, n'est-elle pas déjà le principe et l'élément de sa vie? Dès lors, si on la suppose spirituelle, ne doit-elle pas être aussi parfaite qu'elle le sera plus tard? »

Un livre tout entier de son poème est consacré au développement de ces idées et de mille autres, exprimées avec une éloquence éclatante, et bien faite, hélas! pour ébranler dans les esprits faciles la croyance à l'immatérialité et à l'immortalité de l'âme. Voltaire voulait le traduire. Il parlait de ce troisième livre *de la Nature des Choses* avec un enthousiasme trop exalté pour n'être pas superficiel : il y avait loin d'ailleurs entre le génie profond et sérieux de Lucrèce jeté dans le matérialisme par le doute, dans le doute

par une longue étude, à l'esprit brillant mais léger de Voltaire, qui n'eut toute sa vie que des apparences philosophiques, qui changea trois ou quatre fois de système, et chez lequel enfin le doute fut un besoin de sa nature ironique, et jamais une doctrine.

Ainsi, l'intelligence égarée de Lucrèce promenait dans le domaine de la philosophie le sinistre flambeau d'une pensée funeste, renversant à chaque pas les opinions et les croyances, et cherchant avec je ne sais quelle ardeur désespérée une conviction qui le fuyait toujours. Destinée douloureuse qu'ont subie les athées de tous les siècles et de tous les pays, qui place la raison et le cœur entre un doute désolant et une certitude plus désolante encore, et ne laisse à l'avenir de l'homme que la fatale espérance du néant, si le néant peut jamais être une espérance. Nulle part peut-être Lucrèce n'a montré une pénétration plus subtile et une éloquence plus élevée que dans le livre de son poème consacré à combattre l'immortalité de l'âme; mais nulle part aussi les efforts de son génie n'ont fait naître dans son cœur une plus profonde tristesse. Lorsqu'il arrive à la fin de ce livre, et que, pénétré des idées qu'il vient d'exprimer avec une funeste éloquence, il proclame enfin d'une voix assurée, que le néant attend l'homme à son entrée dans la tombe, que rien n'a précédé la vie, que rien ne saurait la suivre, la peinture des misères de l'existence humaine, de ce long orage qui ballotte presque tous les hommes d'une douleur

à l'autre, et l'apologie de la mort, *qui est du moins le repos*, s'écrie Lucrèce, viennent se placer tout-à-coup sous sa plume, comme le corollaire de tous les efforts qu'il a faits pour établir la vérité de sa doctrine, et arracher du cœur de l'homme l'espérance consolante de l'immortalité. Efforts inutiles, que bien d'autres ont tentés après lui, et qui n'atteindront jamais le but qu'ils se proposent. Non, il y a dans les entrailles mêmes de l'humanité une conviction que tous les raisonnements des sophistes ne sauraient ébranler un instant. De siècle en siècle, elle a rencontré sur son chemin des écrivains, grands quelquefois, médiocres plus souvent, qui ont fait retentir à ses oreilles la voix désolée de l'athéisme; mais cette voix n'a pu pénétrer dans son sein, ni arrêter un moment la marche de ses croyances. Elle l'a entendue, elle l'a méprisée, et dans ces grands naufrages où se sont abymés à la fois, aux époques célèbres de l'histoire, les dogmes religieux et les institutions politiques, la croyance à l'immortalité de l'âme est toujours restée debout dans le cœur de l'humanité, défiant tout ensemble les outrages du temps et les outrages plus funestes encore d'un raison emportée par l'erreur.

Mais il n'aurait pas suffi au philosophe de détruire l'immortalité de l'âme, s'il avait laissé subsister le dogme de l'existence des dieux, tel qu'il était compris par les hommes. Nier tout-à-fait cette existence eût été périlleux, l'admettre avec tout le cortége des

idées qui venaient naturellement s'y joindre, c'était donner un démenti à leur bonté, à leur sagesse, à toutes leurs perfections, du moment où l'âme humaine était supposée mortelle. Lucrèce prit un terme moyen entre ces deux extrêmes. Dépassant l'audace même d'Épicure, il relégua les dieux par delà tous les mondes visibles, dans je ne sais quelles régions solitaires, inaccessibles à l'intelligence de l'homme, et proclama hautement que dans leur éternité immobile et silencieuse, ils n'avaient jamais eu la moindre part à la création des êtres, œuvre incertaine produite par le hasard, et gouvernée à jamais par ses lois. Comme on le voit, c'était la coéternité de Dieu et de la matière, enseignée par Platon, moins ce souffle divin, cette âme du monde que le disciple de Socrate avait saluée comme la cause intelligente de l'organisation et du mouvement des êtres. Du reste, il est difficile de penser que Lucrèce ait été convaincu de la vérité de sa propre doctrine : supposer des dieux éternels doués de toutes les facultés dans leur perfection la plus absolue, et leur donner en même temps une stupide indifférence et une inexplicable torpeur, condamner à l'inaction toutes les facultés qu'il leur accordait, tandis que pour quelques unes d'entre elles l'inaction est évidemment une souffrance, c'était là une contradiction trop manifeste pour pouvoir échapper au philosophe romain. Il recula devant la négation dogmatique de la divinité; mais il est permis de croire qu'il méconnut son existence.

Cependant, après avoir établi la matérialité de l'âme, il fallait expliquer ses impressions, ses perceptions, ses volontés, les expliquer par des causes purement physiques, et leur ôter ce que tous les spiritualistes avaient regardé jusqu'alors comme leur seul et irrévocable principe. Lucrèce n'hésita point à le faire. Il déclara d'abord que tous les principes de certitude résidaient dans le témoignage des sens, qu'en dehors de ce témoignage il n'y avait ni vérité ni possibilité de rien croire; que lorsqu'un de nos sens était par hasard dans l'erreur, on ne pouvait s'en assurer qu'à l'aide d'un autre sens, et que, par conséquent, c'était toujours en eux qu'il fallait chercher la notion du vrai. Doctrine singulière, dans laquelle sont tombés tous les matérialistes qui ont traité de la certitude, et qui même en la supposant véritable, ne prouverait rien contre la spiritualité de l'âme, puisqu'on n'a jamais songé à contester qu'à l'égard des choses corporelles, l'intelligence humaine perçoive la vérité à l'aide de ses organes. Il réduisit ensuite à la sensation purement physique toutes les impressions de l'être humain, fit de la volonté même un acte matériel, expliqua les songes et le délire de la fièvre, en leur assignant pour cause je ne sais quelles vagues exhalaisons des corps qui viennent frapper sans qu'ils le sachent, les sens endormis ou malades; en un mot, il ne vit et ne proclama dans toutes les impressions humaines que l'action plus ou moins forte du système nerveux

mise en mouvement par les objets qui nous environnent.

Il confondait ainsi, comme on le voit au premier coup d'œil, deux choses parfaitement distinctes : l'impression reçue et transmise, qui appartient aux organes ; et la conscience ou l'idée de cette impression, qui ne saurait appartenir qu'à une substance complètement différente des organes, malgré les liens mystérieux qui les unissent à elle. Il faisait de l'homme un être purement passif dans l'usage de ses sens, incapable d'établir des rapports entre leurs divers témoignages, et méconnaissait entièrement la nature de la pensée, simple par son essence, et celle de la matière, essentiellement composée de parties. Du reste, il laissa dans une ombre volontaire tous les phénomènes abstraits de l'intelligence, et sans même s'occuper un instant de ce travail intérieur pour lequel les sens ne sauraient nous être d'aucun secours, et que l'examen le plus superficiel suffit pour nous faire connaître, il ne dit pas un mot des notions que l'homme trouve au dedans de soi-même, sur des objets que les sens n'ont jamais pu présenter à l'esprit, présumant sans doute avec raison qu'elles suffisaient pour détruire invinciblement le système qu'il venait d'établir.

Comment, en effet, concilier avec une doctrine qui ramenait toutes les impressions humaines à l'action des sens, les idées absolument indépendantes des objets corporels, telles que celles de vérité, de

justice, de substance spirituelle, les rapports entre ces idées, les jugements qui en naissent, les désirs et les volontés qui, bien loin de pouvoir être inspirés par les sens, contrarient les sens avec la plus évidente énergie? Lucrèce comprit à merveille qu'une pareille tâche était au dessus des forces mêmes de son génie, et il garda le silence sur toutes les opérations abstraites de l'intelligence, après avoir donné de l'action des sens sur l'organisme une théorie plus ingénieuse que savante, et plus subtile que vraie.

Mais si l'analyse du travail intellectuel par lequel l'esprit humain se replie au dedans de soi-même pour agir sur des objets tout-à-fait indépendants de la matière, avait paru dangereuse au philosophe pour la vérité de sa doctrine, il n'en fut pas de même de la création dont il avait détruit le principe, et qu'il fallait cependant expliquer. Les atomes et leur éternel mouvement, l'action inintelligente du hasard, telles furent les causes qu'il assigna à cette création du monde et à l'ordre qui la dirige. A ses yeux, la terre et tout ce qui la couvre, l'air qui l'environne, les astres qui l'éclairent, tout cet univers ensemble ne parut qu'une forme revêtue pour quelques siècles par la foule infinie des atomes, et destinée à retourner un jour au chaos d'où le hasard l'avait tirée. Il entrevit dans la suite des temps mille créations successives qui devaient remplacer la nôtre, et occuper tour à tour les champs incommensurables de l'espace. Il y avait dans cette pensée je ne sais quelle sinistre

grandeur bien capable de séduire un esprit tourmenté par l'incertitude, et qui n'avait pu trouver la lumière. La faiblesse et la misère de l'homme, dont il a fait dans son livre une peinture si éloquente, cette briéveté de sa vie, cette délicatesse de ses organes, ne lui parurent point pouvoir appartenir à un être immortel. En voyant autour de lui les fleuves user les roches les plus dures pour y creuser leur lit, les arbres des forêts tomber au bout de quelques années, les monuments les plus majestueux durer quelques siècles à peine, les saisons se succéder, créant et détruisant sans cesse des êtres nouveaux, les générations des hommes elles-mêmes apparaître tour à tour sur la terre, *comme des coureurs*, pour me servir de sa belle expression, il ne vit nulle part des principes d'immortalité. Trop occupé d'une matière essentiellement périssable, il ne sut pas pénétrer jusqu'à l'intelligence immortelle qui dirige le monde. Ses yeux s'usèrent à contempler la nature physique, et quand il voulut reporter ses regards sur les abstractions de la pensée, la lumière s'éteignit dans ses mains, et le laissa au milieu de la profonde obscurité du matérialisme.

Telles furent les bases fondamentales de la doctrine de Lucrèce, doctrine développée déjà par Epicure, et que ce philosophe lui-même avait empruntée en partie de Démocrite et de Leucippe. Si jamais la magnificence du langage avait pu entraîner l'esprit humain à des croyances que la raison repousse, ce

triomphe eût été réservé à notre philosophe. Son poème, admiré secrètement et souvent imité par Virgile, révèle un génie aussi élevé que profond. Moins élégant, moins gracieux, moins correct que le poète aimé d'Auguste, il a plus d'énergie et de vigueur, et s'élève d'un vol bien plus hardi dans les hautes régions de la pensée. On doit d'ailleurs lui tenir compte du temps pendant lequel il a écrit. Au moment où il dictait pour Memmius et la postérité ces vers dont je viens de faire l'analyse, la langue romaine sortait à peine de sa barbarie primitive. Ce n'était point encore cette langue harmonieuse et souple qui allait bientôt s'arrondir dans la bouche de Cicéron en périodes élégantes, et dans laquelle Ovide, Horace et Virgile écrivirent quelques années plus tard leurs immortels chefs-d'œuvre. Rude, incertaine, féconde en locutions antiques, elle se façonnait péniblement, sous la plume de Lucrèce, au joug quelquefois difficile de la poésie. On y retrouvait encore, pour me servir d'une expression de M. de Fontanes, cette âpreté des sons étrusques, qui ne s'effaça tout-à-fait qu'après les guerres civiles.

Il ne faut donc pas s'étonner si l'on rencontre çà et là, dans les vers du poète, quelques aspérités qui choquent tout-à-coup l'oreille, quelques expressions d'une latinité primitive et tout-à-fait rejetée par les grands écrivains du siècle d'Auguste ; mais à part ces légers défauts, qui appartiennent au temps plus qu'à l'homme, le poème *de la Nature des Choses* peut

être mis sans crainte au nombre de ces productions éternellement remarquables qui, dans la suite des temps, attirent à jamais sur leur auteur les regards de la postérité. Et, du reste, l'admiration ne lui a point fait défaut. J'ai déjà parlé du sentiment que ses vers inspiraient à Virgile. Velléius Paterculus le range, dans son *histoire*, parmi les génies éminents qui ont paru sur la terre, et le doux et triste Ovide lui promet une renommée aussi durable que le monde.

En outre, il lui était réservé d'exciter dans les temps modernes des admirations plus bruyantes, sinon plus éclairées, lorsqu'au siècle dernier, l'esprit humain, longtemps contenu dans les limites d'une foi austère, s'éveilla tout-à-coup à l'appel de la philosophie, et brisa les barrières que cette foi opposait au développement de certaines doctrines; les hommes qui s'étaient rangés sous la bannière du matérialisme, ne crurent pouvoir trouver, pour attaquer les croyances, des armes plus redoutables que celles de Lucrèce: on lui emprunta presque toutes ses idées, et les deux athées les plus célèbres de cette époque en hérissèrent leurs ouvrages.

Je n'ai rien dit de sa vie, dont les détails nous sont d'ailleurs à peu près inconnus. Deux traditions sinistres pèsent sur sa mémoire : l'une veut qu'il ait composé son ouvrage dans les intervalles lucides que lui laissait la folie ; l'autre raconte qu'il mourut jeune, empoisonné par un philtre que lui donna une maîtresse jalouse. Il est difficile de croire à la première :

l'observation attentive et la pénétration subtile que révèle le poème *de la Nature des Choses*, la marche majestueuse du style, la liaison des idées, l'enchaînement des preuves, s'accordent mal avec les accès d'une folie intermittente. Mais, du reste, quel que soit le degré de confiance qu'on doive attacher à ces souvenirs incomplets d'une existence tourmentée par les orages de l'intelligence, ils fournissent une preuve de plus de la destinée douloureuse qui a pesé sur la plupart des penseurs. On a dit depuis longtemps déjà que les grands hommes ont presque tous porté la croix de leur génie, et cet irrécusable enseignement de l'histoire doit s'appliquer surtout à ces esprits d'élite qui, dédaignant les intérêts matériels de la vie, et planant toujours dans les hauteurs de la pensée, ont cherché d'un œil avide le secret de la nature et de la destinée humaines. Parmi tous, aucun ne l'a subie plus complètement que Lucrèce ; aussi voyant cette mélancolie profonde que révèle chaque page de son poème, ces tourmentes mystérieuses de son esprit agité par l'incertitude, ces efforts constants de sa pensée pour saisir la vérité qui le fuit, un invincible sentiment de tristesse s'éveille au fond de l'âme : on suit avec je ne sais quelle douleur secrète la pénible marche de sa raison égarée, on écoute la voix sinistre du doute qui perce encore à travers ses bruyantes affirmations, et s'il était des douleurs qui pussent effacer l'éclat d'une renommée immortelle, on serait tenté de ne pas lui envier sa gloire et de le plaindre de son génie.

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A MM. LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

le 9 novembre 1846,

sur le Musée du Puy;

PAR M. CHARLES CALEMARD DE LAFAYETTE,

membre résidant.

Pour vous supposer indifférents à la haute mission que les arts sont appelés à remplir dans la civilisation progressive de nos cités les plus humbles comme les plus illustres, il faudrait méconnaître les sentiments de patriotisme éclairé qui vous animent, et douter de l'intelligence attestée par tant d'améliorations justement appréciées.

Vous aimez donc, cela ne fait question pour personne, vous aimez, vous protégez de toutes vos sympathies, ce Musée, dont la création restera pour nos contemporains une date glorieuse. Vous savez comprendre quelle merveilleuse impulsion notre population tout entière a pu trouver dans ce spectacle permanent, dans cette exhibition continue d'objets

d'art ou de science. Vous vous félicitez avec nous, comme nous, quand sous vos yeux, chaque jour, l'ouvrier enfant de notre sol s'élève par degré à la hauteur de l'artiste, et fait éclore, comme par enchantement, quelques-unes des nobles fleurs de la sculpture sous le ciseau du maçon. Vous partagez notre satisfaction légitime en voyant, par exemple, que la restauration de notre vénérable basilique a trouvé dans le pays même des ressources d'exécution, une habileté de praticiens, rares partout et certainement bien nouvelles au milieu de nous.

Ailleurs, vous suivez encore d'une vigilante affection ces compatriotes, ces amis de nos jeunes années, qui ont puisé, dans leur vieille intimité avec nos chefs-d'œuvre de peinture, l'inspiration première, la révélation même de leur talent, de leur génie peut-être. Enfin, Messieurs, vous ne l'ignorez pas, et vous en êtes fiers, ce Musée, riche déjà de précieux enseignements artistiques, ne fut pas une des moindres consolations offertes par notre ville, avec sa cordiale hospitalité, à quelques uns des plus dignes membres de l'émigration polonaise.

Au point de vue de la science, vous vous rendez certainement compte de l'influence heureuse, de l'éveil intellectuel que nos précieuses collections de minéralogie, de paléontologie, de botanique, d'histoire naturelle ou d'archéologie peuvent exercer sur de jeunes esprits. Ce germe fécond d'une bibliothèque composée d'ouvrages qui ont le pays pour sujet ou

l'un de ses enfants pour auteur, ne peut aussi manquer de provoquer votre sollicitude et votre bienveillance.

Les liens qui rattachent la pensée du conseil municipal aux intérêts du Musée, ces liens que nous venons de signaler succinctement, sont donc aussi puissants que nombreux; et la question qui nous préoccupe, ne peut, nous le répétons, vous laisser indifférents.

Eh bien, Messieurs, c'est après s'être parfaitement pénétrée de la gravité de sa démarche, des objections qu'on pouvait lui faire, des obstacles qu'elle doit rencontrer; c'est après l'examen le plus réfléchi, mais le plus infructueux, des diverses combinaisons par lesquelles on pouvait croire qu'on arriverait à éluder les plus sérieuses difficultés de la situation; c'est après de longues hésitations enfin, que la Commission des Conservateurs du Musée, parlant au nom de la Société d'Agriculture, s'est résolue à porter dans le sein de votre assemblée ses pressantes doléances et son indispensable supplique.

Chacun des membres de cette commission, pour la collection confiée à ses soins spéciaux, et la Société tout entière pour l'ensemble, proclament avec insistance l'insuffisance incontestable, évidente et certainement funeste du local affecté au Musée. L'examen le plus superficiel suffit pour s'en convaincre: en l'état et dans les dimensions actuelles, il est impossible, non pas de classer, mais de sauvegarder

de toute dégradation les objets les plus précieux de notre trésor artistique.

Les objets d'antiquité s'entassent et se confondent chaque jour davantage ; les collections géologiques se déplacent et se recouvrent mutuellement tour à tour; les monuments de paléontologie, des fossiles que nous envient les maîtres de la science, restent indignement relégués; de vastes caisses de minéralogie ou de botanique ne peuvent être ouvertes; et la générosité de nombreux donateurs, froissée par cette apparente incurie ou paralysée tout au moins par l'inutilité de ces dons, cesse aujourd'hui d'accroître nos richesses. Faute de place enfin, nul ne songe, dans le pays même, à recueillir les minéraux qui nous manquent, à compléter des séries interrompues, à parfaire enfin, pour ne citer qu'un exemple, cette collection minéralogique du département, qui serait cependant, d'une part, si riche, si intéressante, non seulement pour nous, mais pour le monde scientifique, et, d'autre part, si facile à réaliser.

Quelques faits encore : une caisse (collection minéralogique), souvenir affectueux de M. Mahul pour notre Musée, n'a pu et ne peut être ouverte; un splendide ouvrage d'art (la galerie du Musée Justinien à Florence), donné par M. le marquis de Latour-Maubourg, n'a point trouvé une place où il fût en même temps apparent et protégé par un vitrage. M. de Latour-Maubourg veut bien nous annoncer l'envoi d'une momie, que nous ne saurons où

placer. Enfin, Messieurs, si nous avons reculé devant la très grave difficulté d'un transport très casuel, très coûteux, et regardé d'abord comme impossible, pour un don de haute valeur, pour le marbre qui nous a été envoyé récemment par le gouvernement, c'est encore en partie parce qu'il nous eût été malaisé de le placer d'une manière quelconque, et impossible de lui donner la situation convenable, le jour propice et les garanties nécessaires contre des dégradations au passage.

Permettez-nous d'insister encore sur deux autres détails. Malgré tout notre désir, il ne nous est pas possible non plus de multiplier les machines agricoles ou industrielles que nous voudrions offrir pour modèles au pays. Enfin, Messieurs, nous ne pouvons oublier, comme accessoire de la même question, l'insuffisance du logement affecté au concierge du Musée : une petite chambre, ou plutôt une cave, est le domicile à toutes fins d'une famille entière, dont les enfants s'étiolent dans une atmosphère insalubre. Vous trouverez indigne d'un établissement public qui relève de la cité, cette dure nécessité faite à d'humbles salariés.

Voilà pour la convenance. La question d'urgence comporte moins de détails, mais vous paraîtra plus précise encore.

Nos tableaux les plus précieux, des antiquités de prix, ne peuvent plus être sauvegardés de plusieurs chances de détérioration, et notamment des atteintes

à consacrer au Musée ne peut manquer de réveiller dans beaucoup d'esprits le souvenir de la bibliothèque; comme c'est là encore un de ces besoins que vous êtes dignes de comprendre et de satisfaire, nous croyons pouvoir indiquer, parmi les combinaisons les mieux faites pour rallier toutes les sympathies, celles qui donnerait à la Bibliothèque et au Musée un asyle commun.

Ne serait-ce pas un édifice glorieux à léguer aux générations qui viendront après nous? Ne serait-ce pas le temple intellectuel de notre petite patrie, dans lequel nous pourrions réunir — les livres, trésors de l'érudition écrite, héritage toujours croissant de la pensée humaine; — les chefs-d'œuvre de tous les arts, leçon toujours instructive et toujours admirée; — les monuments de la science enfin, histoire de marbre, de bronze, de pierre ou d'ossements, qui, sous des formes diverses, révèlent tour à tour le passé de l'homme, les transformations du globe, ou quelques unes des mystérieuses grandeurs du monde créé?

Pour la Bibliothèque il y a aussi, comme pour le Musée, une question de nécessité, sinon d'urgence : l'université peut déposséder la ville du local, d'ailleurs insuffisant. Les besoins du collége doivent, dans un temps donné, réclamer cette mesure; et si, plus que celui de la guerre, le département de l'instruction publique peut et veut admettre de favorables ajournements, la question, pour avoir été attardée, n'en deviendra peut-être un jour que plus pressante.

Telles sont les considérations que nous avons dû livrer avec confiance à la sagesse du conseil municipal. La tâche peut bien ne pas être sans difficulté sérieuse à cet égard ; mais si, d'autre part, elle a quelque grandeur, c'est une raison sans doute pour qu'elle séduise votre pensée. Car il vous appartient, Messieurs, de prouver que les soins et les détails d'une administration d'ordre, d'économie et de prudence n'excluent pas le sentiment plus hardi des belles actions.



à consacrer au Musée ne peut manquer de réveiller dans beaucoup d'esprits le souvenir de la bibliothèque; comme c'est là encore un de ces besoins que vous êtes dignes de comprendre et de satisfaire, nous croyons pouvoir indiquer, parmi les combinaisons les mieux faites pour rallier toutes les sympathies, celles qui donnerait à la Bibliothèque et au Musée un asyle commun.

Ne serait-ce pas un édifice glorieux à léguer aux générations qui viendront après nous? Ne serait-ce pas le temple intellectuel de notre petite patrie, dans lequel nous pourrions réunir — les livres, trésors de l'érudition écrite, héritage toujours croissant de la pensée humaine; — les chefs-d'œuvre de tous les arts, leçon toujours instructive et toujours admirée; — les monuments de la science enfin, histoire de marbre, de bronze, de pierre ou d'ossements, qui, sous des formes diverses, révèlent tour à tour le passé de l'homme, les transformations du globe, ou quelques unes des mystérieuses grandeurs du monde créé?

Pour la Bibliothèque il y a aussi, comme pour le Musée, une question de nécessité, sinon d'urgence : l'université peut déposséder la ville du local, d'ailleurs insuffisant. Les besoins du collége doivent, dans un temps donné, réclamer cette mesure; et si, plus que celui de la guerre, le département de l'instruction publique peut et veut admettre de favorables ajournements, la question, pour avoir été attardée, n'en deviendra peut-être un jour que plus pressante.

Telles sont les considérations que nous avons dû livrer avec confiance à la sagesse du conseil municipal. La tâche peut bien ne pas être sans difficulté sérieuse à cet égard ; mais si, d'autre part, elle a quelque grandeur, c'est une raison sans doute pour qu'elle séduise votre pensée. Car il vous appartient, Messieurs, de prouver que les soins et les détails d'une administration d'ordre, d'économie et de prudence n'excluent pas le sentiment plus hardi des belles actions.



UN RÊVE,

OU

SOUVENIRS DU VELAY,

PAR M. AMAN VIGIÉ, membre non résidant.

« Sur la roche allons nous asseoir.
» De là nous verrons les nuages
» A nos pieds roulant les orages
» Glisser comme l'ombre du soir ! »
Ainsi parlait un ange ! Et franchissant l'espace
Dans son vol rapide et puissant,
Il m'entraînait, haletant, sur sa trace,
Malgré moi, le cœur frémissant !

Au sommet du Mézenc, ce géant des Cévenes,
L'ange arrêta son vol;
Et, douant mon regard de forces surhumaines,
Il me montra le sol.
« Vois-tu, me dit-il, ces montagnes,
» Ces granits minés par le temps?
» Au sein de ces riches campagnes,
» Vois-tu rouler ces noirs torrents?
» Vois-tu ces roches volcaniques
» Couvertes de débris antiques?
» C'est la terre des Vellaviens,
» Lieu bien cher au Dieu des chrétiens.

» Que le passé se renouvelle ! »
Dit l'ange. Aussitôt à sa voix
Je vis de peuples et de rois
Surgir une troupe immortelle.

C'étaient d'abord les braves Aquitains !...
Du sein de leurs forêts vieilles comme la terre,
Maintes fois je les vis poussant leur cri de guerre,
Faire pâlir d'effroi tous les humains.
Mais bientôt des Romains les cohortes puissantes,
Au milieu de ces champs se ruèrent sanglantes,
Renversant sous leurs pas les hommes et les dieux.
En vain pour secouer un empire odieux
Dix fois contre César les Gaules s'élevèrent,
Dix fois leurs escadrons sous le choc succombèrent;
La Gaule ayant cédé, l'univers fut romain !...

Le colosse latin s'écroule sur lui-même,
Laissant se déchirer son vaste diadême !
Diadême trop grand pour un pouvoir humain !
Sur ses lambeaux épars naquit la Vellavie :
Des peuples qui couvraient cette terre chérie,
Pour la seconde fois le culte avait changé.
Dans un vaste chaos l'univers submergé
Demandait à grands cris une clarté féconde.
La bannière du Christ se dressa sur le monde !...

Ici je vis briller l'étoile d'Anicium !
Fière, elle s'élevait non loin de Ruessium,

Et, lançant dans les airs sa clarté sans égale,
Effaçait, en naissant, pour toujours sa rivale!
C'est qu'elle avait choisi, dans un jour de bonheur,
Pour sa patrone au ciel la Mère du Seigneur!...

Le poète* a chanté cette immortelle gloire
Qui couvrit d'Anicium le brillant étendart,
Lorsque porté par Adhémar,
Au fer des Sarrasins il ravit la victoire.
Je vis quatre cents preux jurant tous sur la croix
De vaincre ou de mourir sur la terre ennemie,
Si la cité du *Christ,* à son culte ravie,
Ne retombait pas sous leurs lois.

Puis c'était le saint roi, rentrant de Palestine,
Portant dans Anicium son offrande divine.
C'étaient des pélerins de tous côtés venus
Pour implorer la vierge, à genoux, les pieds nus.
C'étaient les plus grands noms, le plus riche lignage,
Accourant, se pressant au saint pélerinage.
C'étaient papes et rois, dans leur pieuse ardeur,
Aux marches de l'autel déposant la grandeur.

Et je vis des fêtes brillantes!
Je vis des armes scintillantes
Couvrir la lice des tournois;

---

* Le Tasse.

Je vis de valeureux trouvères
Chanter les reines, les bergères,
Et des pleurs couler à leur voix !

Puis pendant bien longtemps j'aperçus des batailles !
Sur des rocs élevés se dressaient des murailles,
Des châteaux crénelés, d'inabordables tours ;
De farouches ligueurs en firent leurs séjours !
Et de là leurs soudards, roulant dans la campagne,
Pillaient dans le vallon, brûlaient sur la montagne.
Toujours la dague au poing et le corps cuirassé,
Toujours l'oreille alerte et le cimier dressé,
Partout, à chaque instant, ils portaient le carnage !
Le désespoir, la mort, régnaient sur leur passage.
Ce sol, que les volcans avaient couverts de feux,
Les hommes le couvraient de sang... les malheureux!..

Enfin, dans le lointain j'aperçus la lumière :
Un soleil radieux commençait sa carrière,
Et devant son éclat le *Velay* s'éteignit !
Il avait fini sa souffrance.
D'un immense drapeau son ombre se ceignit.
Ce drapeau dans ses plis portait le nom de FRANCE !
Nom si grand de gloire et d'espoir !...

Et l'ange me dit : « A revoir ! »

Le Puy, 14 septembre 1845.

LE CHATEAU

DE

SIAUGUES-SAINT-ROMAIN,

PAR M. CH. CALEMARD DE LAFAYETTE,

membre résidant.

I.

Vers les sommets déserts où la muse s'élance,
Sur ces monts couronnés d'un éternel silence,
Où quelque vieille tour, sentinelle des nuits,
Semble rêver encore aux jours évanouis,
J'aime à vous voir surgir, à l'heure où le jour tombe,
Souvenirs du passé sur qui pèse la tombe!

Oui, l'antique abbaye et l'antique manoir,
Dominant le vallon comme un grand cimier noir,
Puissances d'autre fois, majestés des vieux âges,
Sont un attrait de plus aux plus beaux paysages.
Qui ne s'est dit souvent, quand la ruine en deuil
De ses maîtres hautains semble expier l'orgueil,
Quand le lierre fidèle au vieux mur qui l'accueille
Prête aux frontons brisés sa parure de feuille,
Et sur les pans coupés que rongent les autans,
Jette le voile ami d'un durable printemps;

Qui ne s'est dit : « Ici, dans leur fange grossière,
Les débris sont mêlés à l'humaine poussière ;
Ici, des cœurs joyeux ou tristes tour à tour,
Ont pleuré leur misère ou chanté leur amour ! »
Et la voix du poète, avec mélancolie,
Évoque dans leur nuit ceux que la mort oublie.

II.

Voyageur qui, passant par un âpre chemin,
Au pied du vieux castel de Siaugues-Saint-Romain,
Jetez sur des débris dus à des races fortes,
Ce regard attristé qu'on garde aux choses mortes,
Vous avez comme moi, non sans frémissement,
Contemplé la grandeur du sombre monument.
Là, pas même un écho ; l'ombre est sinistre et calme ;
Le sapin, sans gémir, étend sa large palme ;
Et le silence altier s'émeut à peine au bruit
D'une pierre de plus qui tombe dans la nuit.

Voici le vieux beffroi..... Ce roi de la colline,
Seul porte haut encor l'orgueil de sa ruine.
Ses créneaux sont tombés cependant..... et le jour
Perce de part en part les parois de sa tour.
Point de portes en bas.... Entrons ! Dans les décombres
Marchons !.... dût se dresser le vain peuple des ombres.
O terreurs du passé !.... voici le noir caveau
Où l'homme sur la pierre a broyé son cerveau ;
L'air manque, le jour fuit, les voûtes sont muettes :
C'est la fosse des morts, ce sont les oubliettes !

Sur le mur éraillé, quelle main, ô mon Dieu!
Grava ces mots fatals: « Il faut mourir.... Adieu!
« La haine sur ma tête a scellé des murailles,
« Et la faim, noir vautour, dévore mes entrailles! »
Du sablier des temps, les siècles révolus
Sont tombés dans la mer qui n'a pas de reflux,
Depuis qu'en cette tombe une ame, encor vivante,
Jeta, prête à mourir, ce cri plein d'épouvante.
La chronique se tait; mais la légende en pleurs
Dit encore au passant ce secret de douleurs.

III.

La nuit sur l'horizon jetait déjà ses voiles;
Le ciel était serein..... des millions d'étoiles
Dans l'océan d'azur phares resplendissants,
Berçaient sur la forêt leurs rayons languissants.
Or, un homme à pas lent marchait sous les grands arbres;
Sur son front nuageux, plus pâle que les marbres,
Des pensers tout empreints d'un morne désespoir
Passaient prompts et voilés comme l'éclair du soir.
Il arrive, et sa voix, dissimulant les larmes,
Aux portes du castel appelle un homme d'armes:
« Dites au châtelain qu'égaré dans les bois,
« Un pauvre moine, hélas! vers lui lève la voix.
« Je lui demande asyle, et pour payer ma dette,
« J'appellerai les dons du Seigneur sur sa tête. »

Il dit, on l'introduit..... mais il a rabattu
Le capuchon du froc dont il est revêtu.

Le rude châtelain, dans une vaste salle,
Promenait sur les murs son ombre colossale;
La clarté du foyer, seule éclairant ce lieu,
Faisait danser autour des fantômes de feu.
Au bruit de l'étranger, le suzerain farouche
Détourne un lent regard..... et sans ouvrir la bouche,
Toisant l'habit pieux que porte l'étranger,
D'un signe de dédain semble l'interroger.

« Seigneur, dit celui-ci, je vous dirai sur l'heure
« Quels vœux l'humble passant offre à cette demeure. »
Le maître répondit : « Maintenant dans les bois
« Le hibou se fait ouïr, c'est assez de sa voix.
« —Seigneur, dit l'étranger, que brisant leurs entraves,
« Le Dieu du ciel ici soit en aide aux vrais braves! »
Le maître répondit : « Dieu me fit d'un limon
« A n'aimer sur le tard ni moine ni sermon.
« —Seigneur, dit l'étranger, à chacun pour ses œuvres!»
Le maître : « Moine, à toi la marre des couleuvres,
« Si tu ne vas bientôt (Chacun vit chez les siens.)
« Te coucher sagement dans la hutte des chiens.
« — Seigneur, dit l'étranger, celui que Dieu protége,
« Peut prendre le méchant jusqu'en son propre piége.
« — Moine, tu veux tâter la pointe d'un poignard!...
« — Le lion peut avoir pris la peau du renard »,
Dit le moine, et d'un bond fermant l'issue au maître,
Il saisit et jeta les clés par la fenêtre.

Le châtelain rugit en brandissant son fer;
« Maudit, s'écria-t-il, tu reviens de l'enfer... »
Car, rejetant sa robe et redressant sa taille,
Le moine apparaissait en harnais de bataille,
Et sa dague qu'au vent il croisait d'un poing sûr,
Tenait son ennemi pâle contre le mur.

« Sire de Beauregard, vassal qui t'es fait maître,
» Dit le fier étranger, tu m'as su reconnaître!...
» On se révolte ici!..... Donc, vassal, à genoux!
» Ou debout, et que Dieu soit seul juge entre nous!
» Je viens des lieux où règne une race infidèle,
» Pour punir un pervers plus détestable qu'elle:
» Soldat du Dieu vivant et vengeur de sa loi,
» Je n'ai vu chez les Turcs rien de pire que toi.
» Quand l'illustre Adhémar guidait à la victoire
» Ses quatre cents soldats dont parlera l'histoire,
» Ces nobles fils du Puy qui portent révéré
» Le nom de notre Dame et son guidon sacré*.
» Quand le hardi prélat nous entraînait aux guerres,
» Loin des plaisirs oisifs et des trépas vulgaires,
» Il ne soupçonnait pas que nous laissions chez nous,

---

* On sait que le Tasse, dans le premier chant de sa *Jérusalem*, a donné l'immortalité de sa gloire à ces quatre cents héros du Puy conduits à la croisade par Adhémar de Monteil :

Quattro cento guerrier.........
.... di Poggio.....

» Nous les fils des lions, une horde de loups,
» Qui bientôt sur nos fiefs se ruant en infâmes,
» Enchaînant les vieillards, tyrannisant les femmes,
» Auraient fait succéder, sur ce pays en pleurs,
» Au glaive des héros le poignard des voleurs.
» Ah! sans aller au loin chercher des morts sublimes,
» Nous avions ici même à punir bien des crimes.
» Qu'ai-je appris, moi Jehan, seigneur de Saint-Romain!
» Tu détiens maintenant tous mes fiefs sous ta main;
» Ma fiancée, ici captive d'un parjure,
» De ton indigne amour a pu subir l'injure,
» Et mon père, un vieillard aux membres chancelants,
» La fange des cachots souille ses cheveux blancs.
» Donc, en garde! ai-je dit, lâche parmi les traîtres!
» Et vous, soyez témoins, mânes de mes ancêtres,
» Car de l'usurpateur qui m'a volé mes tours,
» Je vais faire un cadavre à donner aux vautours!

«—Viens, dit l'autre en fureur, toi qui, si las de vivre,
» Attestes sans trembler les morts que tu vas suivre,
» Toi qui viens de si loin et veux trouver ce soir
» Pour hôtesse la mort dans ton propre manoir. »

Et tous deux, sans pitié, sans remords et sans crainte,
Déja se confondaient dans une affreuse étreinte.
Effroyable combat!.... la flamme du foyer,
S'abaissant par degré, cessait de flamboyer.
L'ombre épandait partout ses larges plis funèbres,
Et l'on n'entendait plus, en ces mornes ténèbres,

Que le souffle oppressé de chaque combattant,
Ou le choc des poignards l'un sur l'autre heurtant.
Un cri désespéré retentit, un corps tombe,
Un silence pareil à celui de la tombe
Succède, et tout-à-coup sous un souffle de l'air
La flamme, en s'éteignant, jette un dernier éclair.
Spectacle affreux! Baigné dans son sang qui ruisselle,
Tandis que son vainqueur auprès de lui chancelle,
Le rude Beauregard, dont l'œil menace encor,
Repousse impuissamment le baiser de la mort :
Il râle..... Saint-Romain jette à ses pieds son glaive,
Et tombe anéanti..... Bientôt il se relève,
Il s'élance au dehors; il passe tour à tour
Des chambres au rempart, des remparts à la tour.
Sans comprendre les mots que sa bouche prononce,
Il appelle, et sa voix retombe sans réponse.
Son père, son amante, hélas! tout se tait donc!
Partout c'est le silence et partout l'abandon.
Il descend dans les cours. Varlets, écuyers, pages,
Hommes d'armes, soudards, aux guerriers équipages,
Comme pour des combats à la hâte venus,
Le regardent à peine et lui sont inconnus.

Enfin, un triste instinct de sa douleur l'entraine.
Plus loin sont les cachots, la voûte souterraine,
Les oubliettes..... Là, loin de l'astre des jours,
Pèse une sombre nuit, nuit qui dure toujours,
Nuit pareille à la mort, et qu'en son lit de glace,
Lorsque l'heure a sonné, la mort seule remplace.

Chancelant, il s'arrête au seuil de cet enfer.
Il soulève la pierre où pend l'anneau de fer
Qui souvent, couronnant une sombre aventure,
Des pâles prisonniers acheva la torture.
L'ombre règne là bas..... Il y plonge un flambeau.
Il recule... c'est l'ombre affreuse du tombeau :
Un spectre morne, au front livide, au crâne chauve,
Sans voir et sans entendre, ouvrant son grand œil fauve,
Est là nu et sinistre, et sur son front glacé
Pressant un autre spectre au corps frêle et brisé.

Saint-Romain a sondé l'effroyable mystère :
« Mon père ! ma Raymonde ! est-ce vous ? Ciel et terre !
« Vous ! vous dans ce sépulcre, a-t-il dit, ô remords !
« Et pas d'autre vengeance, enfer ! puisqu'il est mort ! »

Hélas ! le malheureux s'adressait à des ombres !
A peine délivrés de ces demeures sombres,
Après un récit fait d'une mourante voix,
Tous deux vers l'Eternel remontaient à la fois !

« Seigneur, cria Jehan, quand il sécha ses larmes,
» Contre tant de douleurs ma vertu n'a plus d'armes ;
» Seigneur, j'ai tant pleuré ! Seigneur, pitié pour moi !
» Soutiens mon cœur brisé... qui succombe sans toi.

» Mon père, ce vieillard à l'âme juste et droite,
» Mit quatre ans à mourir dans cette tombe étroite,
» Et celle qui m'aimait, pour me garder son cœur

» Bravant la cruauté d'un odieux vainqueur,
» Dans cette nuit sans fond, Seigneur, eut en partage
» De misère et d'horreur cet affreux héritage.
» Ah! pour moi je n'ai plus, infortuné proscrit,
» Qu'à chercher le trépas sous l'étendard du Christ.
» Soldats qui m'écoutez, et qui longtemps d'un traître
» Avez subi la loi, m'acceptez-vous pour maître?
» Expiant vos forfaits par d'austères efforts,
» Venez aux bords lointains combattre avec les forts.
» Là la défaite est belle autant que la victoire,
» Et la mort a pour tous des couronnes de gloire. »

Cent vingt hardis soldats partaient le lendemain.....
Trois mois après, — Jehan, baron de Saint-Romain,
Martyr, à Dieu fidèle et soldat sans reproche,
Tombait mort, mais vainqueur, au siége d'Antioche.

IV.

Hommes et monuments, la mort détrône tout:
Du vieux castel à peine une tour est debout.



POÉSIES FUGITIVES

DE M. JULES MAURIN,

MEMBRE RÉSIDANT.

MES REMERCIMENTS

AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

pour mon admission au milieu d'eux.

—

Tout chemin mène à Rome, a dit un vieil adage.
Tout chemin conduit-il à votre aréopage?
Pardonnez si j'ai cru que celui d'Hélicon
Devait être pour moi le plus sûr, le moins long.
Le coursier des neuf sœurs, dans mon impatience,
D'un vol impétueux franchissait la distance;
Je flatte l'animal du geste et de la voix,
Je m'élance dessus; mais bientôt, à mon poids,
Pégase, en connaisseur jugeant de mon mérite,
Bondit, me désarçonne, et soudain prend la fuite.
A pied et tout meurtri, puis-je gravir le mont?
J'abandonne la route, et j'invoque Apollon;
Je conjure ce dieu qu'une céleste flamme,
Un rayon de ses feux, vienne embraser mon ame;

Qu'il m'inspire des chants qui soient dignes de vous;
Mes vœux sont rejetés : Apollon en courroux
Me répond par Boileau, son fidèle interprète :

« Si son astre, en naissant, ne l'a formé poète,
« Dans son génie étroit il est toujours captif;
« Pour lui Phébus est sourd, et Pégase est rétif. »

Bercé par l'Espérance, agité par la Crainte,
Sans guide et sans amis, j'ose aborder l'enceinte
De ce noble institut..... Je dépose des vers
Que ma muse dicta sur vingt sujets divers,
En implorant pour eux indulgence plénière.
Vous avez accueilli ce tribut littéraire.....
Recevez mon hommage..... Ici je puis m'asseoir,
M'instruire à vos débats..... Votre profond savoir
Comprend littérature, histoire, astronomie,
Algèbre, médecine et minéralogie.
Plusieurs ont dérobé — pour nous heureux larcin!
La lyre d'Apollon, le pinceau du Poussin.
Parmi vous celui-ci chérit la botanique;
Un second, la chimie; un autre, la physique.

Messieurs, notre commerce attire vos regards;
Vous décernez des prix; vous protégez les arts.
Mais vos soins les plus doux sont pour l'agriculture.
Vous le savez, les champs rendent avec usure :
La nouvelle charrue a déchiré leur sein;

On récolte partout bette-rave et sainfoin ;
Et des ruisseaux de lait, sous la mousse légère,
Coulent entre les doigts de la riche fermière,
De là, suivant leur cours, vont emplir ses celliers;
Le fermier cependant augmente ses greniers.

Ces progrès vous sont dus : vos primes annuelles
Rendront nos bœufs plus forts, nos génisses plus belles
Et plus fins nos chevaux ; par vos heureux essais
Nos landes deviendront d'orgueilleuses forêts ;
Nos bergers chanteront assis sous leur feuillage,
Et nos derniers neveux vous devront cet ombrage.

—

VERS SUR LA MORT DE BELLOT,

CHAT DE MADEMOISELLE M***.

Tu descends, cher Bellot, à la fleur de ton âge,
Aux bords de l'Achéron, sur cet affreux rivage;
Mais bientôt du Léthé les secourables eaux
Te feront oublier et la vie et ses maux.
Ton souvenir long-temps nourrira ma tristesse;
Tu vivras dans le cœur de ta douce maîtresse.
Au lever de l'aurore elle ira sans témoins
Pleurer sur le tombeau qu'ont élevé ses soins,

Y déposer des fleurs ; un cyprès funéraire
répandra sur ces lieux une ombre. tutélaire.

Les arts et l'amitié d'un fidèle pinceau
Reproduiront les traits du sémillant Bellot ;
Retraceront ses jeux : dans ta folâtre joie,
Tu cassais, embrouíllais et mon fil et ma soie ;
Mon peloton roulait, tu courais après lui ;
Ma corbeille, mon bas, mon fuseau, mon étui,
Mon carreau, tour à tour exerçaient ton adresse.
Tout le monde admirait ta grace et ta souplesse.
Le soir au coin du feu, sur ton derrière assis,
Tu songes gravement, bientôt tu t'assoupis ;
A ton réveil, ton œil implore une caresse,
Et ton dos s'arrondit sous ma main qui le presse.
Je baise ta fourrure au toucher moelleux ;
Ta queue alors se courbe en anneaux gracieux.

J'ai lu, je ne sais où, que ta race est ingrate,
Perfide.... Cet écrit te donne un coup de patte....
Perfide !.... toi, Bellot, généreux, confiant.....
Ingrat !.... toi, tendre ami, doux et reconnaissant.

Pour dépeupler les rats dans son ardeur extrême,
Il trouvait chaque jour un nouveau stratagème.
Point de paix, point de trève, et malheur aux vaincus !
Pensait en les croquant notre nouveau Brennus.

Tel aux bords du Scamandre on vit le fils d'Achille,

Dans cette nuit fatale où tomba cette ville
Aux superbes remparts, Pyrrhus, couvert de sang,
Egorger à la fois le vieillard et l'enfant,
L'épouse sans défense, et la fille et la mère,
Et le fils sous les yeux de son malheureux père.

Voleur rusé, parfois il dérobait un mets,
Enlevait un pigeon, attrapait des poulets.....
Voilà tous ses défauts; n'avons-nous pas les nôtres!
Soyons donc indulgents pour les défauts des autres.

Le fameux Rodilard, surnommé Totila,
L'Alexandre le Grand, le superbe Attila,
Aura dans l'avenir une bien moindre gloire :
Il vivra dans la fable, et Bellot dans l'histoire.

A MADAME DE V***,

EN LUI ENVOYANT DES VERS SUR LES REVENANTS.

Tel un éclair paraît qui, sillonnant la nue,
Lance un trait de lumière et disparaît soudain,
Telle, Laure, à nos yeux vous êtes apparue

Un jour, et ce jour-là n'eut pas de lendemain.
Quittez grotte, ruisseau, cascade, épais feuillage :
La ville a ses plaisirs, ainsi que Confonant.
Venez..... que la gaité se trouve du voyage !
Et nous bénirons tous le joli revenant.

MADRIGAL

POUR MADEMOISELLE HENRIETTE DE R***.

Dès l'instant que je vis la charmante Henriette,
Le cruel Cupidon perça d'un trait vainqueur
Mon cœur ;
Mais ayant consulté mon miroir, ma cassette,
A l'aimable beauté je dis sans nul espoir :
Bon soir !

ÉPITAPHE DE FOLLETTE,

CHIENNE DE MADEMOISELLE M*****.

Follette mollement repose
Sous ces rosiers;
A ses amis sa perte cause
Bien des regrets!
Pour consoler son ombre
Et soulager nos cœurs,
Sur sa demeure sombre
Répandons quelques pleurs.

—

ERREUR D'UN NOTAIRE.

Sur les bords de la Loire et non loin de Mâcon,
S'élève un joli bourg, Chamalière est son nom.
Là quatre époux futurs vont trouver un notaire,
Robin, maître passé. Grace à son ministère

Tout est dument réglé : les biens présents, dotaux,
Tous les biens à venir, libres, paraphernaux;
Les conjoints l'ont voulu. Puis à chaque future
De ses conventions Robin donne lecture :
Jeanne épouse Lucas; Catherine, Lubin.....
Et c'est tout le contraire. « Ah ça ! Maître Robin,
Qu'avez-vous écrit ? — Bah ! une femme vaut l'autre,
Dit Lubin ; topez là ! j'épouserai la vôtre,
Et vous la mienne ; ainsi l'acte restera fait,
Et nous épargnerons treize sous de papier. »



NEUVIÈME NOTICE

Des Tableaux, Dessins, Sculptures, Antiquités, Médailles, objets de Curiosité, collections d'Histoire Naturelle du Musée de la ville du Puy, et des Livres et Manuscrits reçus pour la Bibliothèque historique départementale et pour celle de la Société depuis la publication des dernières Annales.

TABLEAUX, DESSINS, SCULPTURES.

—

Peintures.

CARLO DOLCI.

N° 154. — *Tête de la Vierge.*

Cette peinture, qui se recommande par la sévérité des lignes et une grande harmonie de couleur, a été donnée au Musée par M. Francisque Experton, du Puy, sculpteur à Paris.

DE BECDELIÈVRE.

155. — *Portrait du général Lacoste.*

Copie donnée par l'auteur.

A. Q. F.

156. — Petit portrait sur panneau.

Aquarelles et Dessins.

GREUZE.

N° 157. — *Tête de jeune fille.*

Contre-épreuve d'un dessin d'après l'original conservé au musée de Paris; donnée par M. de Becdelièvre.

THUILLIER, PEINTRE, A PARIS.

158. — Paysage. *Vue du vallon de La Gagne.*

Ce dessin, à la cépia et à la mine de plomb, est un croquis original d'une peinture qui a été exposée à Paris en 1844; donné au Musée par l'auteur.

LOUISE THUILLIER.

159. — Paysage. *Vue des cascades de Tivoli.*

Dessin à la cépia et à la mine de plomb, exécuté d'après nature; donné par l'auteur.

ALBERT DURER.

160. — *Un Fauconnier.*

Précieux dessin à la plume, donné par mademoiselle de Latour-Maubourg par l'intermédiaire de M. de Becdelièvre.

ÉMILE GIRAUD.

161. — *Anciennes Peintures murales de la cathédrale du Puy,* représentant vingt-neuf sujets

de l'ancien et du nouveau Testament, des figures de prophètes et de saints, des ornements, etc.

Copies à l'aquarelle exécutées par M. Giraud sous la direction de M. Aymard, inspecteur des monuments historiques.

La plus grande partie de ces précieuses peintures, qui appartenaient à différentes époques de l'histoire de l'art (IX, XIII et XVe siècles), ont été détruites lors des derniers travaux de restauration de la cathédrale. Les copies que possède le Musée, ont été faites par ordre de la Société.

ACHILLE NORMAND, ARCHITECTE DU DÉPARTEMENT, AU PUY.

N° 162. — *Portail de l'église de Saint-Michel, à Aiguilhe.*

Aquarelle donnée par l'auteur.

—

Gravures.

C. V. NORMAND, GRAVEUR, A PARIS.

N° 163. — *Portrait de Michel-Ange*, d'après le tableau original conservé à Rome.

Donné par M. Normand, architecte.

—

Sculptures.

N° 25. — *La Charité,* groupe en marbre blanc. La figure principale tient sur ses genoux un enfant

qu'elle vient d'allaiter; un autre enfant, plus âgé, qu'elle enlace de son bras gauche, apprend à lire : image des soins physiques et intellectuels que l'homme reçoit d'une secourable bienfaisance.

Cette sculpture a été donnée par le gouvernement à la demande de M. Richond des Brus, député.

LOUIS CHENILLION, SCULPTEUR, A PARIS.

N° 26. — *Chien lévrier*, moulage en plâtre d'après l'original exposé à Paris en 1836.

Acquis par la Société.

FRANCISQUE EXPERTON, SCULPTEUR, A PARIS

27. — *Buste de Jourda de Vaux*, maréchal de France.

Marbre donné par l'auteur.

28. — *Buste d'Antoine de La Tour*, baron de Saint-Vidal.

Ce plâtre modelé a été donné par l'auteur.

CUBIZOLE, SCUPTEUR, A ROME.

29. — *Sainte Madeleine accroupie, en prière*, statue en plâtre modelé.

30. — *Buste de la sainte Vierge*, plâtre modelé verni.

31. — *Adhémar de Monteil, évêque du Puy, prêchant la croisade*, statue en bois peint.

N° 32. — *Une mère qui joue avec son enfant*, statuette en plâtre.

33. — *Portrait du pape Pie IX*, bas-relief en plâtre.

Ces divers ouvrages ont été donnés par leur auteur.

ANTIQUITÉS ET OBJETS DE CURIOSITÉ.

N° 100. *Momie* et *Sarcophage* en bois de cèdre, avec peintures et légendes hiéroglyphiques.

Ces antiquités ont été apportées d'Égypte par M. Just de Latour-Maubourg et données par l'intermédiaire de M. Bertrand de Doue.

101. — *Canope* en bois peint, avec légende hiéroglyphique.

Ce vase précieux a été apporté d'Égypte et donné au Musée par M. Just de Latour-Maubourg.

102. — *Bas-relief gallo-romain*, moulage en plâtre d'un mètre de longueur sur cinquante-six centimètres de hauteur, trouvé dans les fondations de l'un des piliers du transept de la cathédrale, et donné par M. Mallay, architecte.

« Le sujet du bas-relief est divisé dans la longueur en deux scènes ; chacune d'elles est encadrée dans un compartiment rectangulaire. Dans l'une on voit une figure de jeune femme qui paraît occupée aux soins de sa toilette ; elle est assise et elle tient dans

les mains un coffret ouvert, tandis qu'une suivante, debout derrière elle, lui arrange la chevelure. Dans l'autre scène, le sculpteur a représenté un personnage debout et tenant un disque arrondi, sur lequel un enfant porte la main droite. Des quatre personnages figurés dans les deux tableaux, l'enfant seul est complétement nu. » [*Bull. de la Soc. Acad. du Puy*, tome. 3, page 261.]

N° 103. — *Fragment d'un Bas-relief gallo-romain,* moulage en plâtre; il représente des génies ailés supportant un médaillon, d'après un bas-relief existant au mur apsidal de l'église de Saint-Jean-des-Fonts-Baptismaux.

Moulé et donné par M. Crouzet, sculpteur.

104. — *Fragment de Chapiteau gallo-romain*, trouvé dans les démolitions de la cathédrale, et qui annonce, par ses fortes proportions, une ordonnance architecturale de grande dimension.

Recueilli par les soins de M. Mallay.

105. — *Brique antique* [*tegula hamata*], trouvée à Dampierre, près de Coubon, et donnée par M. Albert de Brive.

106. — *Fragment d'une ancienne Peinture murale,* offrant l'image équestre d'une vertu chrétienne.

Cette peinture a été détachée, avec un plein succès, de l'un des murs de la cathédrale, au moyen d'un procédé employé par messieurs Crouzet, sculpteur, et Retail, surveillant des travaux de cette église; l'application de ce procédé leur a valu une médaille d'argent de la part de la Société.

N° 107. — *Divers fragments de Sculptures romanes et gothiques, de Statuettes peintes et de Peintures murales* provenant de l'église de Notre-Dame du Puy.

Ces objets ont été recueillis par les soins de M. Marie, entrepreneur des travaux de restauration, et déposés par lui au Musée.

108 et 108 bis. — *Deux anciennes Figures de Saints* de style romano-byzantin.

Elles ont été trouvées au Monastier, et données par M. Michel, juge de paix.

109. — *Groupes de Colonnettes gothiques* en bois, provenant de la cathédrale.

Acquis par la Société

110. — *Figure de la Vierge*, moulage en plâtre d'après un bas-relief de la cathédrale de Paris.

Acquise par l'intermédiaire de M. de Becdelièvre.

111. — *Tête du roi Louis XII*, moulage en plâtre d'après une ancienne sculpture.

Acquise par les soins de M. de Becdelièvre.

112. — *Chapiteau du seizième siècle* provenant de l'ancienne façade de l'Évêché.

Donné par M. Normand, architecte.

113. — *Figurine romane* en bronze.

Donnée par M. Laurent, artiste musicien.

N° 114. — *Boulet en fer* du poids de sept mille cinq cents grammes, trouvé à une distance d'environ cent mètres du château d'Espaly.

Donné par M. Théodore Filhiot.

115. — *Éperon, Fer de lance et Médaille antique* trouvés dans les déblais d'une ancienne crypte de l'église de Bauzac.

Donnés par M. Fayolle de Mans, maire de Bauzac.

116. — *Fourchette et Rape à tabac très anciennes.*

Données par M. Albert de Brive.

117. — *Bague en cuivre,* ciselée et dorée, avec saphir, du moyen âge.

Donnée par M. Nogier, capitaine en retraite.

118. — *Poteries avec divers ornements en relief* de la fabrique établie à Vergongheon par M. Chambe.

Données par lui au Musée.

MÉDAILLES.

Deux *Médailles antiques* en or, cinquante-sept en argent ou en billon, trois cent neuf en bronze, deux en plomb.

Ces trois cent soixante et dix pièces ont été données par M Just de Latour-Maubourg, par l'intermédiaire de M. de Becdelièvre.

Ces pièces, jointes à celles que M. Just de Latour-Maubourg donna en 1844 [voyez les *Annales* de 1841 et 42, huitième Notice, page 314], forment une collection de quatorze cent cinquante et un exemplaires, dont deux cent vingt-cinq doubles. Dans ces chiffres, les monnaies grecques figurent pour vingt-huit en argent ou en bronze. On remarque des pièces du règne d'Alexandre, roi de Macédoine, des monnaies d'Athènes et de plusieurs autres villes de la Grèce. La série des médailles romaines offre une suite qui commence aux temps les plus reculés de l'existence de Rome, et qui finit aux règnes des princes de Bizance.

Ces belles suites, qui avaient été recueillies à Rome et à Constantinople par M. de Latour-Maubourg, ancien ambassadeur, composent une collection classée et cataloguée séparément de toutes celles qui forment le médailler du Musée.

Trois médailles antiques, aux types de *Domitien*, de *Marc-Aurèle* et de *Maximin;* deux jetons de *Louis XIII;* une monnaie d'argent et deux jetons de *Louis XIV;* un jeton de *Louis XV;* trois jetons de *divers personnages*; un jeton avec les armoiries gravées en creux de la *seigneurie de Poinsac;* un monneron de la *république française;* enfin deux monnaies *étrangères* en cuivre.

Ces seize pièces ont été données par M. Hilaire-Latourette, docteur en médecine. Le médailler devait déja aux libéralités de M. Latourette un certain nombre d'autres pièces intéressantes.

Une médaille de moyen bronze, au type d'*Alexandre-Sévère*.

Donnée par M. de Chaumeils, membre du conseil général.

Une médaille de moyen bronze, au type de l'empereur *Claude*.

Donnée par M. de Romieu, aubergiste, à Pradelles.

Six monnaies en argent, à l'*effigie de Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, et du pape Innocent XII.*

Acquises par la Société.

Un médaillon en bronze, frappé en 1840, à l'occasion de l'établissement d'une fontaine monumentale à *Dijon.*

Donné par M. Grenier, procureur général.

COLLECTIONS D'HISTOIRE NATURELLE.

Zoologie.

Squelette de Blaireau [*ursus meles*].
Squelette de Renard [*canis vulpes*].

Préparés par les soins de M. Aymard.

Géologie et Minéralogie

Divers échantillons de *Roches de la Chine.*

Donnés par M. Itier, délégué en Chine, par l'intermédiaire de M. Bertrand de Doue.

Fragment de *Minérai argentifère* des mines de Pont-Gibaud (Puy-de-Dôme).

Donné par M. Jean-Jacques Mazoyer, employé aux octrois de la ville de Clermont.

Divers minéraux, notamment un bel échantillon de *pyrite bacillaire et fibreuse*, provenant des environs de Boulogne-sur-Mer.

Donnés par M. de Brye, docteur en médecine.

Houille irrisée.

Échantillon donné par M. Faucon, membre du conseil général.

—

Paléontologie.

Série de quatorze modèles en plâtre d'ossements fossiles donnés par l'administration du Muséum de Paris, à la demande de M. Richond des Brus, député; savoir :

Mâchoire de *tetracaulodon* [jeune du grand *mastodonte* d'Amérique].

Molaires supérieures et inférieures de *rhinoceros incisivus* [des calcaires d'Auvergne].

Tête de *palæotherium crassum* [des plâtrières des environs de Paris].

Mâchoire inférieure du même animal.

Autre tête de *palæotherium crassum*, vue sous un autre aspect [des plâtrières des environs de Paris].

Radius de *paleotherium crassum*, *idem*.

Portion inférieure d'humérus de *palæotherium latum* [des mêmes plâtrières].

Radius de *palæotherium latum*, etc. *idem*.

Cubitus, *idem*, *idem*.

Mâchoire inférieure d'*anthracotherium* [d'Auverg.].

Mâchoire inférieure de *lophiodon* [de Nanterre, près de Paris].

Tête d'*anoplotherium commune* [des plâtrières des environs de Paris.]

Radius d'*anoplotherium commune* [du même lieu].

Autres modèles en plâtre donnés par l'administration du Muséum de Paris, par l'intermédiaire de MM. de Brive et Aymard ; SAVOIR :

Tête de *smilodon* [des cavernes du Brésil.]

Tête de *chæropotamus* [des plâtrières des environs de Paris].

Plusieurs ossements fossiles de *Palæotherium* trouvés dans les plâtrières de Cormail près du Puy,

Donnés par MM. Aymard et Filhiot aîné.

Deux dents fossiles, l'une de *Rhinoceros*, trouvée dans une fente à ossements de la montagne de Denise; l'autre, de *Dinotherium*, recueillie à Étampes.

Données par M. de Becdelièvre.

Une portion notable de tête fossile d'*Hyène* trouvée dans les brêches argilo-volcaniques de Sainzelle, commune de Polignac.

Acquise par les soins de M. Bertrand de Doue.

Ossements et dents fossiles d'*Hyène*, d'*Éléphant*, de *Rhinocéros*, de *Tapir*, de *Cheval*, de *Cerf*, provenant de différents gîtes fossilifères de la Haute-Loire.

Acquis par les soins de MM. Aymard et Robert.

Fragment de *Roche volcanique* formée de cendres argiloïdes et de brèches, et renfermant des os humains fossiles; trouvé à Denise.

Acquis par les soins de MM. Bertrand de Doue et Aymard.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

DÉPARTEMENTALE.

—

Manuscrits.

Lettre autographe de *Lucien Bonaparte*.

Donnée par M. Bureaud-Riofrey.

—

Imprimés.

Bulletin des Séances de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce, du Puy, rédigé par M. Aymard ; in-8.

Histoire générale du Languedoc, avec notes et additions; par M. Al. Dumège; grand in-8, 9 volumes et 4 livraisons du dizième.

L'ancienne Auvergne et le Velay, par MM. Michel, Mandet et Doniol; 2 vol. in-fol., avec planches.

La Loire historique, pittoresque et biographique, par M. Touchard-Lafosse; 9 vol. in-8.

Histoire du Velay, par M. Arnaud; 2 vol. in-8.
Donnée par M. le docteur Arnaud fils.

Annuaire de la Haute-Loire; 1 vol. in-18, 8 années jusqu'en 1847.

Les Gloires de Notre-Dame du Puy, par M. Barraud; 1 vol. in-18, avec planches.

Pélerinage à Notre-Dame du Puy; 1 vol. in-18.

Histoire de Notre-Dame de Pradelles; 1 vol. in-18.
Donnée par M. l'abbé Sauzet.

Monuments historiques, rapport au ministre de l'Intérieur, par M. Mérimée, inspecteur général; in-4.
Donnés par M. Aymard.

Rapport sur les Monuments historiques du département de la Haute-Loire, par M. Dom. Branche; in-8.
Donné par l'auteur.

Exposé des diverses Opinions émises sur Polignac et ses antiquités, par M. Félix Grellet; in-4.

Réponse à un Article publié par M. Mallay sur les travaux de restauration de la cathédrale du Puy, par M. Aymard (*Extrait du journal l'*Annonciateur); in-4.

Patois, Dialectes, Littérature et Arts vulgaires, par M. Henri Doniol; in-fol.

La Vie et le Procès du général Mouton-Duvernet, par M. C. Bouchet, avocat; 1 vol. in-18.

Notice biographique sur M. Pagès, par M. Félix Grellet; in-8.

Aux Hommes utiles, aux Savants et aux Écrivains, aux Artistes et aux Hommes de guerre de la Haute-Loire, poème, par Casimir Augier; 1 vol. in-18.

Vie militaire, politique et privée de M. le Duc d'Orléans, par Adrien Pascal; in-8.

Éloge historique prononcé à la séance d'ouverture des conférences de l'ordre des Avocats, par M. Auguste Avond; in-4.

Discours sur le Barreau moderne, par M. Eugène Avond; in-4.

Aperçu sur l'Histoire de la ville de Saint-Étienne, par M. Isidore Hedde; in-8.

Des Intérêts matériels du Centre de la France, par Auguste Rabusson-Lamothe; in-8.

Les ouvrages ci-dessus ont été donnés par leurs auteurs.

Bassin de Brassac, rapport sur la concession de La Taupe, etc. (Haute-Loire), par H. Fournel, in-8.

Cet ouvrage et les suivants ont été donnés par leurs auteurs.

Dentelles, Tissus à maille et Broderies, notice présentée à l'Académie royale du Gard par M. Philippe Hedde; in-8.

Mémoire sur les Motifs de la Pétition adressée à la chambre des Députés (question de l'organisation des experts géomètres), par M. Claude Best; in-4.

Étude de la Criminalité et de la Répression dans le ressort de la cour royale de Riom, et particulièrement dans le département de la Haute-Loire, par M. Dumolin, conseiller à la cour; 1 vol. in-8.

Du Projet de loi sur le régime Pénitentiaire, par M. Dumolin; in-8.

Mission commerciale en Chine, par M. Isid. Hedde, délégué de l'industrie des soies; in-8.

De l'Agriculture et de la Division du sol, par M. Doniol; in-8.

Considérations sur l'Économie et sur la Pratique de l'Agriculture, par M. A. Mahul; in-8.

Note sur une Découverte d'Ossements humains fossiles trouvés sur la montagne volcanique de Denise, par M. Aymard (extraite du journal *l'Annonciateur)*; in-8.

Sur les Buttes volcaniques de Saint-Michel, de Cor-

neille, Polignac, Ceyssac et Espaly (Haute-Loire), par M. Bertrand-Delom; in-8.

Mémoire sur les Eaux minérales d'Urriage, par M. Bernard; in-8.

Sur la Guérison de la Phthisie pulmonaire, par M. Bureaud-Riofrey, docteur en médecine; in-8.

Absurdité du Traitement ordinaire de la Phthisie pulmonaire, par M. Bureaud-Riofrey; in-8.

Curabilité de la Phthisie et des Scrofules, par le même; in-8.

Du Choléra: moyens préservatifs et curatifs, par le même; in-8.

New Treatment of malignant Diseases and Cancer without incision, par M. Bureaud-Riofrey; in-8.

Dissertatio de Partu viribus maternis absoluto, par le même; in-8.

Londres et les Anglais, par le même; in-8.

Conférences du Diocèse du Puy; 8 vol. in-8, années 1839 à 1846.

Mandement de Mgr l'Évêque du Puy pour le Carême de 1844; in-4.

Discours prononcés par M. Coupe, supérieur du petit séminaire de la Chartreuse, aux Distributions de Prix dans cet établissement; in-4.

Proverbes mis en vers, par M. Alphonse Richard; 1 vol. in-12.

Revue de la Province et de Paris, par Alexandre d'Adhémar; in-8.

L'Inondation, poème, par M. Charles Calemard de Lafayette; in-8.

Examen critique du Salon de 1843, par M. Ch. Calemard de Lafayette; in-8.

Le Page exilé, romance, musique de M. Stanislas Laurent; in-4.

Délibérations du Conseil général de la Haute-Loire, 1842—46; in-8.

Données par M. le Préfet.

Budgets départementaux, 1841—1847; in-4.

Donnés par M. le Préfet.

Comptes administratifs de la ville du Puy, 1839—1843; in-4.

Donnés par M. le Maire.

La Haute-Loire, collection de ce journal politique, littéraire, etc.; in-folio.



BIBLIOTHÈQUE DE LA SOCIÉTÉ.

Actes de l'Académie royale de Bordeaux; in-8, plusieurs livraisons.

Actes de la Société académique de Saint-Quentin; in-8.

Annales scientifiques, littéraires et industrielles d'Auvergne; in-8, plusieurs livraisons.

Annales des Sciences physiques et naturelles d'Agriculture et d'industrie, publiées par la Société d'Agriculture, etc., de Lyon; grand in-8, plusieurs volumes.

Annales agricoles, littéraires et industrielles de l'Arriége; in-8.

Annales de la Société d'Émulation du département des Vosges; in-8.

Annales de la Société académique de Nantes; in-8.

Annales de la Société académique d'Indre-et-Loire; in-8.

Annuaire de l'arrondissement de Falaise, 1845, in-8.

Annuaire des Compagnies savantes; gr. in-8, 1 vol. Donné par le gouvernement.

Annuaire de l'Institut des Provinces et des Congrès scientifiques, 1846; in-8.

Bulletin de la Société de Statistique des Deux-Sèvres; in-8°

Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du Mans; in-8.

Bulletin de la Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles de la Drôme; in-8.

Comptes-rendus des Congrès scientifiques de France; 5 vol. in-8

Compte-rendu des Travaux de l'Académie royale du Gard, en séance publique du conseil général 1847, par M. Nicot, secrétaire perpétuel, in-8.

Compte-rendu des Travaux de l'Académie royale des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

Journal du Génie civil, des Sciences et des arts, par une société de collaborateurs, 1846; in-8.

Histoire de l'Académie royale des Sciences, belles-lettres et arts de Lyon, par J. B. Dumas; 2 vol. in-8.

Donnée par le gouvernement.

Mémoires de l'Académie du Gard, 1838—1846; in-8.

Mémoires de l'Académie de Metz; in-8.

Mémoires de l'Académie des Sciences, arts et belles-lettres de Dijon; in-8.

Mémoires de l'Académie des Sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts de la Somme; in-8.

Mémoires de la Société académique de Mende; in-8.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers; in-8.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de Bordeaux; in-8.

Mémoires de Statistique des Deux-Sèvres; in-8.

Bulletin de la Société de Statistique, des Arts utiles et des Sciences naturelles, à Valence; in-8.

Précis analytique des Travaux de l'Académie des Sciences, belles-lettres et arts de Rouen; in-8.

Résumé analytique des Travaux de la Société havraise, par M. C. Borély; in-8.

Séances et Travaux de l'Académie de Reims; in-8.

Tablettes historiques de l'Auvergne, publiées par M. Bouillet; in-8.

Données par l'auteur.

Statistique du département de la Charente-Inférieure, par M. Gautier; 1 vol. in-4.

Donné par le gouvernement, ainsi que les trois suivants.

Étude sur l'Économie sociale, par M. J. B. Marbeau; 1 vol. in-8.

Précis d'un Cours d'Économie politique, par M. Pinhero-Ferreira; 1 vol. in-8.

De l'Organisation du Travail et de l'Association, par M. Briancourt; 1 vol. in-8.

Mémoires d'un Ministre du Trésor public, par M. Mathieu; 4 vol.

Donné par le gouvernement.

Rapport sur le Concours du Prix d'Orléans pour l'importation la plus utile à l'agriculture, à l'industrie et à l'humanité; in-8.

Extrait du Bulletin de la Société de Géographie; avril 1847.

Compte-rendu de la Société d'Adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, arrondissement de Clermont (Oise); 1 vol. in-8.

Des Pensions viagères pour les Vieillards des classes ouvrières, par M. de Romanet; in-8.

Traité des Établissements dangereux, insalubres et incommodes, par M. Clérault; 1 vol. in-8.

Histoire et Description des voies de Communication aux États-Unis, par M. Michel Chevalier; 3 vol. in-4, avec atlas in-folio.

Donné par le gouvernement, ainsi que les deux suivants.

Essai d'un Dictionnaire des principaux Ports et Mouillages du monde connu, par MM. Cuviller et Ad. Bouin; in-8.

Document sur le Commerce extérieur; in-8.

Bulletin de la Société Industrielle d'Angers; in-8.

Bulletin de la Société Industrielle de Saint-Étienne; in-8.

De la Protection en matière d'Industrie, et des Réformes de sir Robert Peel, par M. de Romanet; in-8.

Notes remises à la Commission de la chambre des Députés chargée de l'Examen du projet de loi concernant les Eaux-de-Vie; in-8.

Question des Sucres, extrait des *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de l'arrondissement de Valenciennes;* in-8.

Programme des Prix proposés par la Société Industrielle de Mulhouse, 27 mai 1846; in-8.

Guide du Fabricant de Rubans, de l'Acheteur et

du Commissionnaire en soie à Saint-Étienne et à Saint-Chaumont ; in-8.

La Science des Artistes et le Vade-mecum *des Meuniers, des Charpentiers, etc.,* par des professeurs de géométrie ; in-8.

Annales de la Société d'Agriculture de l'Allier; in 8.

— *de la Haute-Marne ;* in-8.

Annales des Haras et de l'Agriculture ; in-8.

Bulletin du Ministère de l'Agriculture et du Commerce ; in-8.

Donné par le gouvernement.

Bulletin de la Société Agricole et Industrielle du Lot ; in-8

Bulletin de la Société d'Agriculture du Cher ; in-8.

— *de Loir-et-Cher ;* in-8.

— *du Var ;* in-8.

— *du Cantal ;* in-8.

— *de Grenoble ;* in-8.

— *de Clermont (Puy-de-Dôme) ;* in-8.

— *de Montbrison ;* in-8.

— *de l'Ariège ;* in-8.

Bulletin de la Société d'Horticulture de la Seine-Inférieure ; in-8.

Comptes-Rendus du Congrès central d'Agriculture; in-8.

Congrès des Agriculteurs du nord de la France; tenu à Saint-Quentin en 1846; in-8.

Journal de la Société d'Agriculture de Carcassonne; in-8.

Le Cultivateur, journal; in-8.

Journal d'Agriculture pratique et de Jardinage, etc.; in-8.

Moniteur de la Propriété et de l'Agriculture; in-8.

Propagateur agricole du Cantal; in-8.

Propagateur de l'industrie des Soies en France; in-8.

Revue Agricole; in-8.

Statistique agricole de la commune de Vensat, arrondissement de Thiers (Puy-de-Dôme), par le docteur Jusserand; in-8.

Maison Rustique du dix-neuxième Siècle; in-4. cinquième volume.

Cours d'Agriculture, par M. de Gasparin; 2 vol. in-8.

Manuel populaire d'Agriculture, par Shlipf; 1 v. in-8.

Manuel élémentaire d'Agriculture, par M. Gossin; in-8.

Le Bon Jardinier; in-18.

L'Agriculture du royaume Lombardo-Vénitien, par Victor Rendu; in-8.

Donné par le gouvernement.

Proposition d'Embrigadement des Gardes champêtres, présentée au comité d'Agriculture de Beaune en 1846 par M. Le Brun ; in-8.

Congrès de Tours, à Mettrai : question des colonies agricoles ; in-8.

Mémoire sur la Colonie agricole de Mesnil-Saint-Firmin ; in-8.

Traité des Plantes Fourragères, par M. H. Lecoq ; in-8.

Manuel du Vigneron, par M. Odart ; in-18.

Manuel de Viticulture, par M. Trado ; in-8.

De l'Assainissement des magnaneries, par M. Peydière ; in-8.

Rapport sur les Moyens de suppléer au déficit des Pommes de terre, publié par la Société centrale d'Agriculture ; in-8.

De la Maladie des Pommes de terre et des Moyens de la guérir, par M. Smith ; in-8.

Avis aux Cultivateurs : Altération des Pommes de terre, 1845 ; in-8.

Traité des Vaches Laitières, par M. Quénon ; in-8.

Manuel de l'Éleveur des Bêtes à cornes, par Villeroy ; in-12.

Concours d'Animaux de Boucherie, à Poissy et à Lyon ; in-8.

Compte-Rendu des Opérations des Concours, et Rendement des Animaux primés; in-8.

Notes sur la Production des laines et l'Amélioration des Races Ovines, par M. de Jotemps; in-8.

Donné par le gouvernement, ainsi que le suivant.

Expériences sur le Sel ordinaire exploité pour l'Amendement des Terres et l'Engraissement des Animaux, par M. Daurier; in-8.

Nécessité d'une Réduction sur l'Impôt du Sel, par M. de Mesmay; in-8.

Donné par l'auteur.

Assolement et Culture des Plantes de l'Alsace, par M. Victor Rendu; in-8.

Législation des Irrigations dans l'Italie supérieure et dans quelques états d'Allemagne, par M. de Mornay; in-8.

Sur le Régime des Cours d'eau non navigables, par M. de Tocqueville; in-8.

Donné par le gouvernement

Principe d'Hygiène Vétérinaire, par M. Magne; in-8.

Bulletins de la Société d'Histoire Naturelle de la Moselle; in-8.

Examen des Causes qui paraissent influer particulièrement sur la croissance de certains végétaux dans des conditions bien déterminées, par M. Charles des Moulins; in-8.

Donné par l'auteur.

État de la Végétation sur le pic de Bigorre, par M. Charles Desmoulins; in-8.

Catalogue des Plantes Phanérogames de la Dordogne, par M. Charles Desmoulins; in-8.

Documents relatifs à la Faculté Germinative conservée par quelgues graines antiques, par M. Charles Desmoulins; in-8.

Note sur le Sisymbrium barsifolium de Lapeyrouse, par le même; in-8.

De la Toilette et de la Coquetterie des Végétaux, par M. H. Lecoq; in-8.

Les ouvrages ci-dessus ont été donnés par leur auteur.

Catalogue des Plantes qui croissent naturellement aux environs de Marseille, par M. Louis Castagne; in-8.

Donné par le Gouvernement.

Catalogue raisonné des Plantes Vasculaires du plateau central de la France, par MM. H. Lecoq et Martial Lamothe; in-8.

Donné par M. Henri Lecoq.

Monographie du Thé, par M. Houssaye; in-8.

Donné par le gouvernement, ainsi que les neuf suivants.

Monographie de la famille des Hiradinées, par M. Moquin-Tandon; in-8.

Histoire des Insectes nuisibles à la Vigne, et particulièrement de la Pyrale, qui dévaste les vignobles, par Victor Oudin; in-4.

Le Parfum et les Fleurs ; in-8.

Note sur le Tripoli des environs de Privat (Ardèche), par M. J. Fournet ; in-8.

Révolutions de la Mer, par M. Adhémard ; in-8.

Précis de Physiologie humaine, par M. de Brègue ; in-8.

Histoire pittoresque des Passions chez l'Homme et chez la Femme ; in-8.

Influence du Tabac sur l'Homme ; in-8.

Physiologie du Chant, par A. Romagnési ; in-8.

Journal de la Morale chrétienne ; in-8.

Mémoires statistiques pour servir à l'Histoire du Christianisme à Lyon ; in-8.

Donné par le gouvernement, ainsi que les quatre suivants.

Études sur l'Insurrection du Dhura, par M. Ch. Richard ; in-8.

Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de St-Benoît-sur-Loire, par L. A. Marchand ; in-8.

Recherches historiques sur la ville de Rive-de-Gier, par M. Chambeiran ; in-8.

Notice historique sur la ville de Chabeuil, par M. l'abbé Vincent ; in-8.

Mémoire sur l'arrondissement de Trévoux, et la principauté de Dombes, par M. Jollibois ; in-8.

Donné par l'auteur.

Mémoires de la Société des Antiquaires de France, in-8.

Mémoires et Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest; in-8.

Bulletins de la Société Archéologique de Sens; in-8.

Annales Archéologiques, publiées par M. Didron, in-4.

Bulletin monumental, rédigé par M. de Caumont; 7 vol. in-8.

Statistique monumentale de Paris; in-fol. avec atlas, 17 livraisons de planches.

Donnée par le gouvernement.

Monographie de la cathédrale de Chartres; 2 livraisons de planches, in-fol.

Donnée par le gouvernement.

Gallera Giustiniana fondata in Roma prima del 1631; 3 vol. avec atlas, in-fol.

Donnée par M. Just Fay de Latour-Maubourg.

Mémoire sur l'Atlantide des anciens, par M. Jollibois; in-8.

Donné par l'auteur.

Annuaire de la Société royale des Antiquaires de France; in-18.

Essai sur la Théorie et sur l'Histoire de la Peinture chez les anciens et chez les modernes, par M. Forthoul; in-8.

Donné par le gouvernement.

Guide des Amateurs de Tableaux pour les Ecoles

allemandes, flamandes et hollandaises, par M. Gault de Saint-Germain; 2 vol. in-8.

Donné par le gouvernement.

Bulletin de l'Athénée de Beauvaisis, 1847; in-8.

Feuille au vent, poème; in-8.

Le Mercredi des Cendres, par M. Ch. Malo; in-8.

Les Devoirs, petite philosophie propre aux écoles primaires, par M. Bergery; in-8.

Donné par le gouvernement.

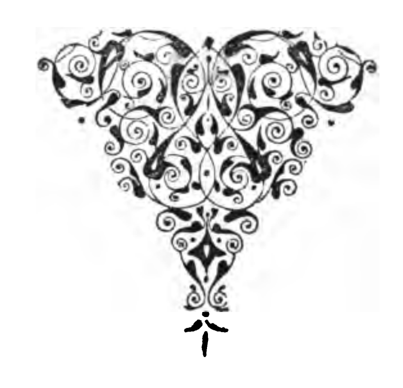
Mémoire sur la Maison où Blaise Pascal est né, par M. Gonod; in-8.

Donné par l'auteur.

Panorama de la Loire; in-8.

Donné par le Gouvernement.

Guide de l'Étranger à Lyon, par M. Chambet; in-18.



RÉGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ.

CHAPITRE PREMIER.

Organisation.

Article Premier.

La Société est constituée avec l'approbation du Gouvernement.

Art. 2.

La Société se compose de membres résidants, non résidants et correspondants, et de membres honoraires.

Art. 3.

Le nombre des membres résidants ne pourra excéder cinquante.

Le nombre des membres honoraires, des membres non résidants et des membres correspondants est illimité.

Art. 4.

L'administration de la Société est confiée à un Conseil composé du président et de quatre membres résidants élus pour cet objet, pourvu qu'ils ne soient point officiers de la Société.

Ce conseil est chargé de faire exécuter toutes les délibérations et les réglements de la Société, de régulariser et d'ordonnancer toutes les dépenses, et de vérifier au moins tous les six mois l'état de situation de la caisse. Il donne tous les ans dans la séance de février un compte exact et détaillé des recettes et des dépenses de l'année révolue, et présente en même temps un état approximatif des ressources et dépenses présumées de l'année courante.

Il est en outre chargé de constater l'état du mobilier, des archives, de la bibliothèque de la Société, de la bibliothèque historique et des diverses collections composant le Musée; de veiller à ce qu'il en soit dressé, par chaque conservateur, des catalogues exacts, qu'un de ses membres cotera et paraphera, et qui comprendront, chaque année, les objets nouvellement acquis; de coter et parapher les manuscrits dont la Société aura ordonné l'impression.

Aucune délibération du conseil ne sera valable, si elle n'est prise par trois membres au moins.

Art. 5.

La conservation de tous les objets déposés au Musée est confiée à une commission dite *du Musée* et composée de neuf membres, qui ont le titre de conservateurs et des attributions distinctes.

Le premier est chargé de la conservation des tableaux, dessins et gravures; le deuxième, des antiquités, sculptures et objets de curiosité; le troisième, des

médailles; le quatrième, des machines-modèles et instruments d'arts et métiers; le cinquième, de la bibliothèque de la Société et de la bibliothèque historique (imprimés et manuscrits); le sixième, des collections minéralogiques et géologiques; le septième des collections paléontologiques; le huitième, des collections zoologiques, et le neuvième, des collections botaniques.

La Société pourra, si elle le juge nécessaire, réduire le nombre des membres de la commission du Musée, en confiant au même commissaire la conservation des objets compris dans deux ou plusieurs sections du Musée.

Chaque commissaire est tenu de veiller à la conservation des objets qui font partie de la collection à lui confiée, de la classer, de l'accroître, soit par ses propres travaux, soit par les moyens mis à sa disposition par la Société, et d'en dresser un catalogue exact, avec des numéros d'ordre, sur un registre coté et paraphé à cet effet par le conseil d'administration.

ART. 6.

Des écoles gratuites de dessin, d'arithmétique, de géométrie et de mécanique appliquée aux arts, sont ouverts, sous les auspices de la Société, aux ouvriers qui se font inscrire pour en suivre le cours; elles sont confiées aux soins de deux de ses membres, qui ont le titre de Directeurs.

ART. 7.

Le sceau de la Société se compose d'un caducée,

d'une faucille, d'une vis d'Archimède et d'un crayon groupés dans le champ ; on y lit pour légende : « Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce du Puy », et à l'exergue : *Nititur ad utilia.*

CHAPITRE II.

Officiers; leurs Attributions, et Mode de leur Election.

Art. 8.

La Société aura pour officiers un Président honoraire, un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Secrétaire-Adjoint, le Directeur du Musée, les deux Directeurs des écoles gratuites d'arts et métiers, et un Trésorier.

Art. 9.

La police de la Société appartient au président ; il est chargé d'ouvrir, de présider et de clore les séances, de fixer et de faire exécuter l'ordre du jour, de nommer toutes les commissions et de présider celles dont il fait partie, de désigner les membres des députations, de faire les discours d'ouverture des séances publiques, de proclamer les sujets de prix et les noms des concurrents qui auront été couronnés, de faire les honneurs de la Société et d'y introduire les étrangers qui voudraient y lire quelque mémoire ou y répéter quelque

expérience ; lui seul a le droit de convoquer extraordinairement la Société dans les circonstances qu'il jugera urgentes ; il garde le sceau, et scelle toutes les expéditions ; au président appartient la correspondance avec les autorités administratives, et celle qui a rapport à l'administration de la Société.

En l'absence du président, le vice-président a les mêmes attributions.

ART. 10.

Le secrétaire est chargé de la correspondance générale, de la convocation aux séances ordinaires, de la garde des archives, de la rédaction des procès-verbaux et de leurs résumés.

Ces résumés reproduiront avec plus ou moins de développement, et suivant que l'aura décidé la Société, les articles les plus intéressants des procès-verbaux, ainsi que les propositions, discussions, correspondances, mémoires et rapports qui auront été à l'ordre du jour de la séance précédente.

Le secrétaire veille à ce que ces résumés, après avoir été sanctionnés par la Société, soient insérés en tête d'un bulletin imprimé et envoyé à tous les membres de la Société habitant le département, toutes les fois que l'importance des matières le réclamera.

Il adresse les lettres de convocation aux séances ordinaires, au moins huit jours à l'avance, à tous les membres résidants. Ces lettres doivent contenir l'ordre du jour détaillé de la séance suivante.

Il doit également inscrire, sur des tableaux placés dans la salle des séances, les noms de tous les membres de la Société.

Il est encore chargé de présenter à l'approbation du conseil d'administration les divers ouvrages ou rapports qu'il jugera devoir insérer dans les *Annales* et le *Bulletin* que publie la Société, de faire l'analyse de ceux qui ne devront y être insérés que par extrait, et de surveiller l'impression et la distribution de ces deux publications.

En cas d'absence du secrétaire, le secrétaire-adjoint remplit ses fonctions.

Art. 11.

Le directeur du Musée est chargé de la surveillance générale et du classement des diverses collections entre elles, de la vérification des catologues que chaque conservateur doit tenir des objets compris dans sa section, de la convocation et de la présidence de la commission du Musée, et de la reddition à la Société, dans la séance de rentrée, d'un compte annuel de l'état de situation du Musée et des dépenses faites pour cet établissement.

Art. 12.

Les directeurs des écoles gratuites d'arts et métiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la surveillance générale des écoles, de désigner et de convoquer les professeurs, de dresser la liste nominative des élèves qui auront mérité des encouragements, et

de rendre compte à la Société chaque année, dans la séance de rentrée, de l'état de situation desdites écoles.

ART. 13.

Le trésorier est chargé de veiller à la rentrée des sommes qui composent les revenus de la Société ; d'en donner des récépissés, et d'acquitter les mandats ordonnancés par le conseil d'administration.

ART. 14.

Le conseil d'administration est renouvelé au scrutin, par moitié, tous les deux ans. Pour être élu au premier ou au second tour de scrutin, le candidat doit obtenir les deux tiers des suffrages des membres présents. Au troisième tour, le choix ne peut avoir lieu qu'entre les deux candidats qui ont obtenu le plus de voix. Les membres sortant peuvent être réélus.

Les membres de la commission du Musée sont élus au scrutin et à la majorité absolue pour quatre ans. Ils sont rééligibles.

Le président et le vice-président sont de même élus au scrutin et à la majorité absolue. La durée de leurs fonctions est de deux ans; cependant ils peuvent être réélus pour deux autres années seulement.

Quant aux autres officiers, ils sont également nommés à la majorité absolue. La durée de leurs fonctions est de quatre ans; néanmoins ils sont indéfiniment rééligibles.

CHAPITRE III.

Obligations des Membres, et Mode de leur Réception.

ART. 15.

Les membres de la Société s'obligent à lui communiquer leurs ouvrages, le fruit de leurs recherches ou de leurs expériences.

Les membres correspondants s'obligent particulièrement à faire des essais sur les cultures et les procédés nouveaux qui leur seront indiqués, à en faire connaître les résultats à la Société, et à répandre les connaissances utiles parmi leurs voisins les plus intelligents.

Ceux des membres de la Société qui cultivent les beaux-arts, sont invités à lui faire hommage d'un sujet de leur composition.

ART. 16.

Tout candidat qui se présentera pour être reçu membre résidant ou non résidant de la Société, devra adresser au président, ou lui faire remettre par un des membres de la Société, un mémoire propre à faire connaître son mérite, à moins qu'il n'ait déjà publié quelque ouvrage qui remplisse le même but.

Ce mémoire ou cet ouvrage sera remis à des commissaires, au nombre de trois au moins, chargés d'en faire le rapport par écrit dans la séance suivante, et d'exprimer leur opinion d'une manière positive. Le rapport entendu, la Société procédera au scrutin. Si les deux tiers des suffrages se réunissent en faveur de l'auteur, le président proclamera son admission, et le secrétaire lui transmettra un diplôme signé de lui et du président. Si le scrutin est défavorable, le nom de l'auteur ne sera pas inscrit au procès-verbal.

ART. 17.

La Société nomme à la majorité absolue comme membres honoraires, et sur la proposition de trois membres titulaires, les personnes qui auront rendu d'éminents services au pays. Ceux des membres qui auront proposé des candidats comme membres honoraires, donneront l'assurance que ces candidats leur ont exprimé le désir de faire partie de la Société. Il ne sera procédé à leur élection que dans la séance qui suivra celle où ils auront été proposés.

Trois des membres de la Société pourront proposer l'admission, comme membre non résidant, d'un auteur déja connu par des ouvrages scientifiques, littéraires ou artistiques, ou d'un agriculteur qui se serait distingué par l'adoption de procédés utiles, ou l'introduction d'un nouveau genre de culture profitable au département. Dans ce cas et sans que les candidats proposés aient satisfait aux dispositions de l'article qui

précède, la Société procédera au scrutin dans la séance suivante, et si les deux tiers des suffrages sont en faveur des candidats, le président proclamera leur admission.

ART. 18.

Sur la proposition des membres titulaires, la Société nomme, à la majorité absolue, des membres correspondants, en nombre à peu près égal dans chacun des cantons du département. Elle les choisit parmi les personnes le plus en position de seconder par leur zèle et leurs connaissances théoriques ou pratiques les vues de la Société pour l'amélioration de l'agriculture ou l'introduction dans le pays de procédés utiles.

CHAPITRE IV.

Séances ordinaires et publiques.

ART. 19.

La Société se réunit le premier vendredi de chaque mois. Lorsque ce vendredi sera un jour de fête, la la séance se tiendra la veille. Lorsqu'il sera celui de la semaine sainte, la séance sera remise à huitaine.

ART. 20.

A chaque séance, le président remettra un jeton à chacun des membres présents. Cette présence sera en

outre constatée par la signature que tout membre présent aux séances devra apposer sur un registre déposé à cet effet sur le bureau. Ce registre sera clos par le président avant la fin de chaque séance.

ART. 21.

Le président désigne les commissaires chargés de faire des rapports analytiques sur les ouvrages imprimés ou manuscrits adressés à la Société, et qui lui paraîtront présenter quelque utilité.

ART. 22.

La Société n'admettra aucun ouvrage dont les principes blesseraient la religion ou la morale publique ; elle rejettera également ceux qui s'écarteraient du respect dû au gouvernement et aux lois de l'état.

ART. 23.

La Société tiendra des séances publiques dans lesquelles ne seront lus que des discours, pièces de vers, rapports ou mémoires préalablement soumis au conseil d'administration ; l'ordre des lectures sera réglé par le président.

ART. 24.

Les membres non résidants, honoraires et correspondants ont le droit d'assister aux séances de la Société et de prendre part aux délibérations ; mais ils ne sont pas admis à voter.

CHAPITRE V.

Des Prix.

Art. 25.

La Société décerne des prix chaque année.

Art. 26.

Chaque membre résidant pourra présenter, dans le mois qui suivra la séance de rentrée, trois questions susceptibles d'être proposées pour sujet de prix.

Elles seront inscrites par le secrétaire sur un registre particulier, et ensuite remises à une commission, qui en choisira trois, parmi lesquelles la Société décidera celle qui mérite la préférence.

Art. 27.

Les mémoires envoyés au concours seront adressés, franc de port, au secrétaire de la Société, et les concurrents auront soin d'inscrire, chacun en tête de son mémoire, une devise qui sera répétée dans un billet cacheté, avec le nom et l'adresse de l'auteur ; ce billet sera attaché au mémoire.

Les mémoires seront numérotés par le secrétaire au moment de leur réception et notés avec leur devise sur un registre particulier intitulé : *Registre des*

Prix. On en séparera les billets cachetés, qui de suite seront déposés aux archives, et y resteront jusqu'au moment où la Société aura décidé quels sont ceux de ces mémoires auxquels il convient de décerner le prix et les accessits.

ART. 28.

Le délai pour l'envoi des mémoires étant expiré, il sera formé une commission chargée de faire connaître par un rapport écrit, dans une séance spécialement convoquée, les meilleurs de ces mémoires, suivant l'ordre qu'elle aura déterminé.

ART. 29.

La Société, après avoir entendu la lecture de ces ouvrages et le rapport de sa commission, décernera, s'il y a eu lieu, par la voie du scrutin, les prix et les accessits. On brûlera, dans la même séance, les billets des mémoires qui n'auront pas été couronnés.

ART. 30.

Quinze jours avant la distribution du prix, les devises des mémoires qui auront remporté le prix et les accessits, seront insérées dans les journaux. Le nom de l'auteur qui remportera l'accessit, ne sera rendu public qu'autant qu'il y aura consenti.

ART. 31.

La Société déclare qu'elle ne rendra point les mé-

moires envoyés au concours : ils deviennent sa propriété; cependant elle en délivrera des copies aux auteurs, sur leur demande et à leurs frais.

ART. 32.

Aucun membre résidant ne pourra concourir, ni sous son nom, ni sous un nom emprunté, sous peine d'exclusion.

ART. 33.

La Société pourra proposer aussi un sujet de prix pour être traité par ses membres seulement. Pour le choix de ce sujet, qui doit être d'un intérêt local, ainsi que pour l'envoi des mémoires présentés au concours et pour la décision de leur mérite, toutes les formalités prescrites par les articles 28, 29, 30 et 31 sont de rigueur.

Les membres qui concourent, ne peuvent faire partie de la commission mentionnée à l'article 29, ni assister à la séance où il sera prononcé sur les ouvrages présentés.

La Société décernera, soit l'impression ou la lecture en séance publique, soit la mention honorable des mémoires qui auront été distingués.

ART. 34.

La Société décerne également des primes en argent, des médailles d'or, d'argent ou de bronze aux

personnes qui auront satisfait aux conditions énoncées dans un programme qu'elle publie chaque année.

CHAPITRE VI.

Dispositions particulières.

Art. 35.

Lorsqu'il s'élèvera quelque discussion qui pourrait intéresser un membre résidant, celui-ci devra se retirer au moment de la délibération.

Art. 36.

La Société clot ses séances le premier vendredi d'août; elle fait sa rentrée le premier vendredi de novembre suivant.

Art. 37.

Toute proposition tendant à modifier le présent Réglement devra être signée par trois membres, lue à la Société, puis transmise au conseil d'administration, qui, après avoir entendu les membres signataires, fera un rapport par écrit, énonçant son avis d'une manière positive; il sera dans la même séance procédé au scrutin, et la proposition ne pourra être admise qu'aux trois quarts des suffrages.

ART. 38.

Le présent réglement sera imprimé et distribué à tous les membres de la Société.

ART. 39.

La Société aura un réglement intérieur, dans lequel seront insérées les dispositions purement administratives et de police, et un réglement pour la bibliothèque.

Le premier de ces réglements sera affiché dans le lieu ordinaire des séances de la Société, et le second dans le local destiné à servir de bibliothèque.

La délibération du 5 février 1836 formera à l'avenir le réglement de la bibliothèque.



LISTE

des Membres de la Société.



BUREAU.

1845 ET 1846.

Président..... M. Calemard de Lafayette père, docteur en médecine, membre du conseil général, ancien député.

Vice-président. M. Alb. de Brive, propr., anc. magistr.

Secrétaire..... M. Aug. Aymard, conserv. des archiv. départementales, correspondant des comités histor. au minist. de l'instr. publ. et de la commission des monuments au minist. de l'intérieur.

Vice-Secrétaire. M. Francisq. Mandet, substitut; corresp. des comités histor. au ministère de l'instruction publique.

—

Trésorier..... M. de Parron, receveur général.

—

1846 ET 1847.

Président..... M. de Brive.
Vice-président. M. Aug. Porral, docteur en médecine, membre du conseil général.
Secrétaire..... M. Aymard.
Vice-secrétaire . M. Mandet.
Trésorier ..... M. de Parron ✠, receveur général.

—

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. de Brive, *président*.
Calemard de Lafayette ✠, docteur en médecine.
de Lestang père ✠, anc. secrét. gén. de la préfect.
Joyeux père, pharmacien.
Assezat de Bouteyre (Eugène), avocat.

—

COMMISSION DU MUSÉE.

MM. Calemard de Lafayette (Charles), avocat, *présid.*
Vibert (Jean-Baptiste), propriétaire, *conservateur des tableaux, dessins et gravures.*
Calemard de Lafayette (Charles), *conservat. des antiquités, sculptures et objets de curiosités.*

MM. Aymard, *conservateur des médailles.*
Assezat de Bouteyre (Eugène), *conserv. des machines, modèles et instrum. d'arts et métiers.*
Mandet (Francisque), *cons. de la bibliothèque de la Soc. et de la biblioth. Historique.*
Robert (Félix), négociant, *cons. des collections géologiques et paléontologiques.*
Dugaray (Théodore), docteur en médecine, *conservateur des collections zoologiques.*
du Villard (Marcel-Odde), juge au tribunal civil, *conservateur des collections botaniques.*

—

COMMISSION DE LA PÉPINIÈRE DÉPARTEMENTALE.

MM. Aymard.
Chouvon (Baptiste), propriétaire.
Dumontat (Marc-Antoine), expert géomètre.
Joyeux, pharmacien.
Hilaire-Latourette, propriétaire.

—

ÉCOLE DES ARTS ET MÉTIERS.

MM. Bertrand de Doue (Matthieu) ✠, propriétaire, ancien président du trib. de Comm., *directeur des écoles de dessin linéaire et de mathématiq.*
Vibert, *directeur de l'école de dessin, de la figure et des ornements.*

MEMBRES HONORAIRES.

MM. Bertrand (Joseph) ✠, ancien député.
Bastard (Armand de) ✠, anc. préf. de la H. Loire.
Becdelièvre (Aug. de) ✠, prop., anc. dir. du Musée.
Bronac (Louis-Henri de), propr., à Montfaucon.
Choumouroux (de) père, propr., à Yssingeaux.
Crozet (du), propriétaire, à Cumignac.
Dupin (Charles) ✠, membre de l'Institut.
Eynac, curé de Saint-Laurent du Puy.
Ferraignhe (de) ✠, propriétaire, à Espaly.
Latour-Maubourg (Just Fay de), secrétaire de la légation de France à Stuttgard.
Lestang [Édouard de), juge au trib. Civil du Puy.
Luzy (de), propriétaire, à Tence.
Parron (Prosper de) ✠, chef de bataillon.
Ribains (J. Denys Frévol d'Aubignac de), propr., à Pradelles.
Royet, ancien maire de Saint-Étienne [Loire].
Tuja (Maxime-Hippolyte), propriét., à Langeac.
Veyrac (Théodore de) ✠, ancien maire du Puy.
Villars (Odde du), propriétaire, au Puy.

—

MEMBRES RÉSIDANTS.

MM. Assézat de Bouteyre (Eugène), avocat.
Aulanier (Louis), propriétaire.
Aymard (Auguste), conserv. des archiv. du dép.

MM. Azéma (Reymond), professeur de physiq. au lycée National.
Balme-Dugaray (Théodore), docteur en médecine.
Benoît (Amédée), ancien notaire.
Bernard (François), employé à la préfecture.
Bertrand de Doue (Matthieu) ✠, propriétaire.
Best (Claude), espert géomètre.
Borie (Casimir), avocat.
Borie (Constant), docteur en médecine.
Bouchet (Camille), avocat.
Brive (Albert de), propriétaire.
Calemard de Lafayette père ✠, docteur en médec.
Calemard de Lafayette (Charles), avocat.
Chardon (Charles de), propriétaire.
Chouvon (Baptiste), propriétaire.
Dumontat (Marc-Antoine), expert géomètre.
Duvillars (Marcel-Odde), juge au tribunal Civil.
Enjubault (Émile), procureur de la république.
Filhot (Théodore), propriétaire.
Gatillon (Alexandre), pharmacien.
Gire (Muguet), artiste vétérinaire.
Gire (Joseph), artiste vétérinaire.
Hilaire-Latourette (Bernardin), doct. en médec.
Jagonnas (Hector de), propriétaire.
Jandriac (Timothée), propriétaire.
Joyeux père, pharmacien.
Lavalette (Guillaume-Charles de), propriétaire, ancien président du tribunal Civil.
Lestang (de) père, propriétaire.

MM. Lobeyrac (Eugène), juge au tribunal Civil.
Longevialle (Auguste de), propriétaire.
Mandet (Antoine), receveur des Hospices.
Mandet (Francisque), substitut.
Martel (Ferdinand), docteur en médecine.
Maurin (Jules), ancien notaire.
Moiselet (Louis), architecte de la Ville du Puy.
Mouton (Théophile), direct. de l'école Normale.
Normand (Achille), architecte du Département.
Parron (Dominique de), receveur général.
Plantade (Callixte-Théophile), propriétaire.
Porral (Auguste), docteur en médecine.
Reynaud (Aug.), d. en méd., anc. maire du Puy.
Richond des Brus (L.Fr.) ✠, d. en m., anc. député.
Robert (Félix), négociant.
Treveys (Sylvain), propriétaire.
Vertaure (Louis-Antoine Berard de), propriétaire.
Vibert (Jean-Baptiste), propriétaire.
Villeneuve (Hubert de), propriétaire.
Vinols (Louis de), propriétaire.

—

MEMBRES NON RÉSIDANTS.

MM. Andrieux (Jean), docteur en médecine, à Brioude.
Armand (Alexis), juge de paix, membre du conseil général, à Saint-Paulien.
Avond (Auguste), avocat à la cour d'Appel de Paris, représentant à l'assemblée Nationale.

MM. Bayard (Jean-Matthieu), curé de Coubon.

Bernard (Marie-Armand-Auguste), ancien vérificateur des douanes, à Nantua.

Blondel (Méri-Joseph) ✠, peintre d'histoire, membre de l'Institut, à Paris.

Bonhomme (Jean-Baptiste), propriétaire, à Bénac.

Bouillet (Jean-Baptiste) ✠, membre de plusieurs sociétés académiques, à Clermont-Ferrand.

Branche (Dominique), notaire, membre du cons. général, à Paulhaguet.

Brune (madame), peintre d'histoire, à Paris.

Bureaud-Riofrey, docteur en médecine, à Paris.

Calame (Alexand.) ✠, peint. de paysage, à Genève.

Chalendar (Jules de), propriét., au Pont-de-Mars.

Chorand (Auguste), propriétaire, à Tallobre.

Coignet (Étienne), bibliothécaire, à St-Chamond.

Coupe (Antoine-Louis), supérieur du petit séminaire de la Chartreuse, près de Brive.

Croizet (J. B.) ✠, curé de Neschers [Puy-de-Dôme].

Crozatier (Charles) ✠, sculpteur et fondeur, à Paris, rue du Parc-Royal, 6.

Daudeville (Charles), négociant, à Saint-Quentin.

Desmoulins (Charles), propriétaire, à Lanquais, près de Bergerac [Dordogne].

Desnoyers (Jules), secrét. de la soc. de l'Hist. de France et bibliothéc. du jard. des Pl., à Paris.

Doniol (Cl.), propr., à Barlière, près de Brioude.

Fabre, propriétaire, ancien membre du conseil général, à Paulhaguet.

MM. Fornier-Montgieux (Jacq.), propr., à Saint-Ilpize.
Fournet (J. B. X. Joseph) ✠, prof. de minéralogie et de géol., ing. civil des mines, etc., à Lyon.
Gimbert-Duvillars, propriétaire, au Monastier,
Gonod (Benoît) ✠, prof. de rhétor. au lycée de Clermont-Ferrand, bibliothéc. de la ville, etc.
Grellet (Félix), avoc., représ. à l'ass. Nationale.
Grognier, secrétaire de la société d'Agric. de Lyon.
Gueffier (Théodore), propriétaire, à Brioude.
Guilhaume (Félix), ingénieur en chef du département du Var, à Draguignan.
Hedde (Isidore) ✠, ancien délégué de l'industrie des soies en Chine, à Saint-Étienne [Loire].
Hubert, peintre paysagiste, rue Taranne, à Paris.
Ignon (J. Jos. Marie) ✠, secrétaire perpétuel de la société Académique de Mende.
Ingres ✠, ancien directeur de l'académie de Peinture de Rome, à Paris.
Jacob (Jules), docteur en médecine, à Langeac.
Jalon, avocat général, à Versailles.
Jolibois (Jean-François), curé, à Trévoux [Ain].
Jorand, memb. de la soc. des Antiquaires, à Paris.
Kleitz (Ch.), ing. des ponts-et-chauss., à Tours.
Labretoigne (J. L.), rec. de l'enr., à St-Étienne [Lre].
Labruyère (Louis-Aug. de) ✠, d.m., à Montfaucon.
La Chapelle (Gasp. de) ✠, propr., à Bergoide.
Lamothe (Aug), memb. du cons. gén., à Frugères.
Laroque (de), juge au trib. Civil d'Yssingeaux.
Lecoq (Henri), prof. d'hist. nat., à Clermont-Ferr.

MM. Macheco (de) ✠, propriétaire, à Alleret.
Malo (Charles), homme de lettres, à Paris.
Martin jeune, présid. de la soc. de Méd., à Lyon.
Mathieu (P. P.), prof. au lycée de Clermont-Ferr.
Molchnet, sculpteur, rue Courty, 5, à Paris.
Moussier, docteur en médecine, à Saint-Vallier.
Nicot (Pierre-Jean-Bapt.), rect. de l'Ac. de Nîmes, secrét. perp. de l'Ac. du Gard, etc., à Nîmes.
Peghoux (P. Gab. Aug.), d. m., à Clermont-Ferr.
Pissis (Aimé), professeur de chimie, à Paris.
Pissis (Victor-Antoine), propr., à Paulhaguet.
Pomier, professeur émérite, à Brioude.
Poncet, docteur en médecine, à Feurs.
Prost (Théod. Cyriaq.), anc. dir. des postes, à Mende.
Roche (Jean-Armand), vicaire, à Saint-Vincent.
Rosières (de) ✠, lieutenant-colonel d'état-major.
Ruelle, ancien payeur, à Veynes [Hautes-Alpes].
Ruelle (Alexandre), propriét., à Serres [H-Alpes].
Sauzet (Charles), chanoine hon., curé de Loudes.
Talairat (Jean-François de) ✠, maire de Brioude.
Tardieu (Anselme), docteur en méd., à Saugues.
Terrasse (Jean-Jacques), propr., à Saint-Marcel.
Thierriat (Aug. Alexand.), direct. des musées de Peinture et Sculpture au palais des Arts, à Lyon.
Thuillier (Pierre) ✠, peintre paysagiste, à Paris, rue Cassette, 35.
Thuillier (mademoiselle Louise), à Paris.
Vigié (Aman), lieut. au 10e léger, à Bugues (Dordog.)

—

MEMBRES CORRESPONDANTS.

Arrondissement du Puy.

CANTONS DU PUY [NORD-OUEST ET SUD-EST].

MM. Achard-Chouvy (J. Pierre), anc. négoc., au Puy.
Brive (Félix de), propriétaire, à Coubon.
Chardon (J. P. des Rois de), propriét., à Tressac.
Chouvon (Louis), propriétaire, aux Estreits.
Dubois-Dessaigne (Dominiq.), propr. aux Estreits.
Falcon (Théodore), fabric. de dentelles, au Puy.
Goys (Ch. de), propr. à La Tour, près de Coubon.
Lashermes-Bertrand, propr. à Peyrar-St-Germain.
Liogier (Louis-Joseph), propr., à Marminhac.
Reygnier, propriétaire, à Rochelimagne.
Robert (mademoiselle Jeanne-M.), propr. au Puy.
Saint-Germain (Fréd. de), propr., à St-Germain.
Vinay-Faure, négociant, au Puy.

CANTON D'ALLÈGRE.

Grellet (Jean-Claude-Barthélemi), juge de paix, membre du conseil général, à Allègre.
Marie (Jacq.), propr., à La Borie, près de Ceaux.

CANTON DE CAYRES.

Chanial (Gilles-Armand), maire, à Cayres.
Gratuze (Jean-Louis), propriétaire, à Rossignol, commune de Saint-Jean-Lachalm.

MM. Lacolombe (G. H. Frédéric de), propr., à Cayres.
Senac (Jean-Fr.), maire de Séneujols, à Ronzet.
Vigouroux (Jean-Pierre), propriétaire, à Mazemblard, commune du Bouchet-Saint-Nicolas.

CANTON DE CRAPONNE.

Debrye père (Laurent-Marie), d. m., à Chomelix.
Delaygue, notaire, à Chomelix.
Faucon ✠, memb. du cons. général, à Craponne.
Sereys (Benoît de La Chassagne de), pr., à Chomelix.

CANTON DE FAY-LE-FROID.

André (Alexandre), juge de paix, à Fay-le-Froid.
Bouix (J. P.), propr., à Montival [Champclause].
Bouix (Jacques-Louis), expert géom., à Montival.
Descours (J. André), pr., à Tombarel [Estables].
Ruelle (Ant.), pr., aux Grangiers [Champclause].

CANTON DE SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL.

Bonneville (Prosper de), propriétaire, à Bonneville, commune de Saint-Pierre-Eynac.
Croze (Hippolyte), notaire, à Saint-Pierre-Eynac.
Gervaise (Jean-François-Régis), propr., à Lantriac.
Paul (Florimond), chanoine honoraire, au Puy.
Thinel (Ant.), propr., à Roche-Aubert [Lantriac].

CANTON DE LOUDES.

Boyer aîné (Jean-Pierre), notaire, à Loudes.

MM. Cortailhac (Victor), pr., au Villars près St-Privat.
Hugon (Frédéric), ancien notaire, à Loudes.
Saugues-Sauveur, propr., à Saint-Jean de Nay.

CANTON DU MONASTIER.

Antier (Jean-Pierre), propr., à Laussonne.
Beaufrère (Ét. Marie), pr., à Soubrey [Salettes].
Cluzel (Eugène de Barbon du), pr., à Présailles.
Mailhet (Émile de), pr., à Vachères [Présailles].
Malzieu (Jac. Hyacint. Honoré), notaire, à Goudet.
Souteyran-Laroulle (Hon.) ✠, pr., au Monastier.

CANTON DE SAINT-PAULIEN.

Arnaud (Jean-Matthieu), notaire, à Saint-Vincent.
Bonnefoux (J.), pr., à Bourbouilloux, St-Paulien.
Garnier, propriétaire, à Lissac.
Soulier (Honoré), propriétaire, à Blanzac.
Valet (André), propriétaire, à Saint-Paulien.

CANTON DE PRADELLES.

Barriol (Bruno), propriétaire, à Pradelles.
Castanier (Pierre), propriétaire, à Pradelles.
Chaumeils (de Lacoste de), membre du conseil général, à Pradelles.
Saint-Julien (Claude-Régis d'Authérac de), propr., au Cros, commune de Lafare.
Vauzelles (Antoine-Julien), propriét., à Arquejols, et maire de Rauret.

CANTON DE SAUGUES.

MM. Charrade (Guillaume-Laurent), prop. àVenteuges.
Labillerie fils, membre du cons. gén., à Grèzes.
Longevialle (Théodore de), propriét., au Fort, commune de Saint-Vénérand.

CANTON DE SOLIGNAC-SUR-LOIRE.

Liautaud (Pierre), propriét., à Pigeyres [Bains].
Paul (Anguste), juge au tribunal Civil du Puy.
Pouderoux (J. B.), pr., à Cereyzet [St-Christophe].

CANTON DE VOREY.

Beraud (Jules), propriétaire, à Rosières.
Filiol (Ambroise), notaire, à Vorey.
Gallet (Jean-Antoine), notaire, à Roche.

Arrondissement de Brioude.

CANTON DB BRIOUDE.

Bessaire (Julien), pr., à Lissac [St-Just-près-Br.].
Brugerolles (Ét.), prop., à Couteuges [Saint-Just].
Chambe-Marge (Antoine), propr., à Lamothe.
Chevan (Ant.), pr., à Flageac [S-Ferréol de Cohade].
Fouillet (Vital-Joseph), substitut, à Brioude.
Jonquoy (Antoine), avoué, à Brioude.

MM. Lacoste (Louis-Antoine), propr., à Brioude.
Martignon de Saint-Ferréol, propr., à Aubagnat, commune de Frugières-le-Pin.
Rochette, avocat, à Brioude.
Saint-Ferréol (Ernest de), propriétaire, à Brioude.
Vernière-Rochette, propriétaire, à Brioude.
Vezin (Jacques), pr., à Saint-Laurent-Chabreuge.

CANTON D'AUZON.

Bardy (François), notaire, à Auzon.
Bardy (Guillaume), propriétaire, à Vézezoux.
Dejax, juge de paix, à Lempdes.

CANTON DE BLESLE.

Roux (Germain-Jacques), notaire, à Blesle.

CANTON DE LA CHAISE-DIEU.

Duchamp (Pierre), propriétaire, aux Chemins, commune de Connangle.
Jourde (Louis), propriétaire, à La Chaise-Dieu.
Pelet (Adolphe P. Ant), propr., à La Chaise-Dieu.
Pelet-Magaud, membre du conseil général.

CANTON DE LANGEAC.

Allez (Jean-Baptiste), propriétaire, à Saint-Èble.
Baune (Joseph), propr., à Payzat lès Saint-Èble.
Brutus (Marie), propriétaire, à Langeac.

MM. Cisterne (Balthasar-Antoine-Ernest), propr., à La Valpilière, commune de Mazeyrat-Crispinhac.

CANTON DE LA VOUTE-CHILHAC.

La Bastide (Louis de), propriétaire, à Chilhac.

CANTON DE PAULHAGUET.

Fornier (Guillaume-Alexandre), expert géomètre, à Paulhaguet.
Leblanc (Fort. J. Bapt), propr., à Frugères-le-Pin.
Olivier (J. Gabr. Isid.), d. en méd., à Paulhaguet.

CANTON DE PINOLS.

Brustel (Antoine), propriétaire, à Pinols.
Roche (Gilbert), propriétaire, à Besseyre-St-Mary.
Servant (François), propriétaire, à Cronce.

Arrondissement d'Yssingeaux.

CANTON D'YSSINGEAUX.

Bonnet, président du trib. Civil d'Yssingeaux.
Chabanolle (Hector Jourda de), pr., à Chabanolle, commune de Retournac.
Champanhac père, propriétaire, à Yssingeaux.
Gire, propriétaire, à Beaux [Yssingeaux].
Vaunac (Hippolyte de), propriétaire, à Vaunac.
Vaux (de) ✠, pr., au Bouchet, près d'Yssingeaux.

CANTON DE BAS.

Martin (J. Jos.Gab.), notaire, à St-Pal-Chalencon.

CANTON DE SAINT-DIDIER-LA-SÉAUVE.

Lafressange (de) ✠, pr., anc. député, à St-Didier.

CANTON DE MONISTROL.

MM. Chabron de Jussac (J. Ant. Hipp.), pr., à Monistrol.
Doguet aîné, propr., à Confolent lès Bauzac.
Dubois (Jacq.-Jean-P.), juge de paix, à Monistrol.
Duchayla (V. J.), pr., aux Hivernoux [Monistrol].
Duvillars (Cam.Cath.), au Villars près Ste-Sigolène.
Labruyère, propriétaire, à Monistrol.
Robin (J. Barth.), pr., à Montillon [Ste-Sigolène.]

CANTON DE MONTFAUCON.

Celles de Duby (Jules), propriétaire, à Riotord.
Chazotte (Camille de), propriét., à Montfaucon.
Dufaure de Citres (Paul), au Soleil [Dunières].
Defraix de Figeon (Alph. Louis-Ad.), membre du conseil général, à Figeon [Raucoules].
Souvignet (Denis-Augustin), propriétaire, aux Chomats, commune de Montfaucon.




UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06548 5420